

BS"D

# TSÉDAKAH ET HESSED

**Il n'y a rien dans le monde plus sévère que la pauvreté, c'est le plus terrible de tous les maux. Nos Sages ont dit: "Toutes les souffrances sont d'un côté de la balance et la pauvreté se trouve de l'autre côté.  
Midrash Shémot Raba 31:12.**

**Et parmi les pauvres de votre ville se trouvent les pauvres d'Érets Israël lesquels sont réellement les pauvres de notre ville, la cité de notre force. Donc, c'est la coutume de tous les exilés de donner de l'argent aux émissaires d'Érets Israël. Tu es le bienheureux Israël!  
Rabbi Eliézer Papo ZTK'L, Séfér Pélé Yoéts, Tsédaka.**

**Venez et voyez: tout celui qui est riche et donne de la Tsédaka aux pauvres et ne fait pas de prêts à l'intérêt, est considéré comme s'il gardait toutes les Mitsvot..  
Midrash Shémot Raba 31:4.**

**"La Tsédaka et les actes de Hessed sont égaux en importance à toutes les autres Mitsvot de la Tora."  
Talmoud Yéroushalmi Péa 1:1**

# TSÉDAKA ET HESSED

## INTRODUCTION

*Le châtement terrible qui a presque frappé les habitants de Tsfat (Saféd) aux temps de l'Arizal et de Rabbi Yosséf Karo ZTK'L, à cause de la souffrance d'un des pauvres de la ville.*

Tout le monde doit être compatissant et pas cruel, en particulier envers les "vases cassés", les pauvres et ceux qui sont dans le besoin d'aide, car le Saint, Béni Soit-Il, veut leur proximité et quand ceux-ci souffrent, ils accusent et évoquent alors les mauvais décrets, Hashem Yishmor, comme nous le trouvons dans les écrits du Ari Hakadosh:

***Une fois le Rabbi Yitskhak Louria ztk'l (l'Ari Hakadosh) se trouvait au milieu d'une leçon avec ses élèves dans les champs de Saféd où se trouve enterré le prophète Osée; tout-à-coup l'Arizal arrêta la leçon sur les secrets de la Tora et dit: Mes amis, sachez que je viens d'écouter une proclamation dans le ciel selon laquelle une peste de terribles proportions descendra sur Saféd bientôt et détruira tous les fruits des champs, sans rien pardonner. Cette peste est due à quelqu'un qui est pauvre, un érudit de la Tora dont le nom est Rabbi Yaacov. Il s'assied, pleure et se plaint à cause des stricts jugements de Hashem, car il ne peut plus supporter ce que ses mauvais voisins lui font. Ils ne lui montrent pas de compassion et ne font rien pour alléger sa souffrance. Le Saint, Béni-Soit-Il est plein de colère contre tous les habitants de la ville à cause de cette situation.***

C'est à cause de ceci que la proclamation a été faite et annonce l'arrivée imminente de la peste. Donc, mes élèves, prenez rapidement de l'argent et portez-le chez le pauvre Rabbi Yaacov. Il se peut que de cette façon nous puissions abroger le mauvais décret. Alors Rabbi Yitskhak Hacohen se leva et prenant l'argent qu'ils avaient réunit partit vers la maison de Rabbi Yaacov. Il partit en courant et à son arrivée il trouva Rabbi Yaacov pleurant assis sur une chaise. Rabbi Yitskhak lui demanda pourquoi il pleurait et Rav Yaacov lui répondit. Pourquoi pas? Comme si ma sévère pauvreté ne suffisait pas, maintenant les vases que j'utilisais pour porter de l'eau à mes voisins se sont cassés et je n'ai pas d'argent pour acheter de vases nouveaux. C'est à cause de cela que je souffre et pleure. Suis-je pire que le reste du monde? Quand Rabbi Yitskhak écouta les paroles de Rabbi Yaacov il fut surpris, car il se rendit compte alors de la vérité sur ce que l'Ari Hakadosh avait dit aux élèves. Puis Rabbi Yitskhak HaCohen donna l'argent à Rabbi Yaacov, cet acte lui donna une très grande joie. Rabbi Yitskhak le pria de ne plus se plaindre des sévères jugements de Hashem car il avait presque causé une grande tragédie aux habitants de Safed. Rabbi Yaacov fut d'accord et immédiatement demanda la grâce à Hashem pour qu'il anéantisse la peste qui était sur le point de descendre sur Safed et demanda aussi à Hashem de pardonner ses voisins de ne l'avoir point aidé. Rabbi Yitskhak HaCohen retourna au lieu où l'Ari Hakadosh enseignait à ses étudiants et raconta tout ce qui s'était passé. Tout le monde était vivement impressionné par ce qui s'était passé. À ce moment-là l'Arizal dit à ses élèves, soyez bénis, car vous êtes la raison grâce à laquelle le mauvais décret a été annulé. Ils continuèrent leurs études et quelques moments plus

tard, ils levèrent leurs yeux au ciel et virent une grande armée de sauterelles traversant le ciel et eurent alors beaucoup de peur. À ce moment-là l'Ari Hakadosh leur a dit: N'ayez pas peur, car le péché commis par les gens contre ce pauvre homme a été pardonné et le mauvais décret a été abrogé. Peu après un vent très fort souffla soudain et emporta avec lui toutes les sauterelles les lançant dans la mer, ne restant aucune sauterelle. Après ce jour-là les gens de Safed devinrent très sensibles aux besoins de ce pauvre homme Rabbi Yaacov.

Kitvé haAri haKadosh, cité dans le Séfer Kav haYashar, Chapitre 9, et dans le Séfer Méïl Tsédaka.

***Et ceci devrait être un avertissement pour tout Israël. Pourquoi Israël se préoccupe particulièrement des besoins des pauvres et des abandonnés, lesquels sont considérés comme des "vases cassés" et Hakadosh Baroukh Hou est toujours près d'eux et vit parmi ceux-ci. Nos Sages le disent clairement (Baba Batra 9a): "Tout celui qui donne une monnaie à un pauvre gagne six monnaies, tandis que celui qui le console avec ses paroles en gagne onze. "Car le coeur du pauvre est toujours amer à cause de son incapacité à obtenir ce don't il a besoin. Car quand l'hiver arrive le riche est chez lui comme un prince dans son foyer bien chauffé. Mais le pauvre n'a pas le moyen de se chauffer. Car tous les jours du pauvre sont pleins de souffrance, de jour et de nuit... et, à l'arrivée du Shabbat et de Yom Kippour, lesquels sont des moments pour se réjouir avec de la nourriture et des vêtements propres, les pauvres n'ont pas d'accès à ces choses et malgré ceci ils louent et remercient leur D-eu. Qui peut décrire avec des mots tout ce dont le pauvre souffre? Donc, je vous le dit, tout celui qui aide à un pauvre dans son moment de besoin doit le faire de façon à ne pas, à D-eu ne plaise, lui faire de la honte, car pour le pauvre les souffrances de la pauvreté lui suffisent.***

Séfer Kav haYashar, Chapitre 9.

***L'histoire citée plus haut a eu lieu dans un temps dans lequel quelques uns des plus grands Sages de la Tora vivaient à Safed, malgré cela, le manque de compassion envers une seule personne a presque fait qu'une terrible calamité frappe à tous ses habitants. Quel grand pouvoir a la Mistva de Tsédaka et quelles terribles conséquences a sa négligence.***

Que la volonté de Hashem nous guide par les chemins de Tsédaka et de Hessed et que nous puissions être dignes de voir la rédemption totale, tel comme il est écrit (Yéshayahou/Ésaïe 1:27) "Tsion sera sauvée par la droiture et ceux qui s'y convertiront seront sauvés par la Tsédaka" et aussi (Yéshayahou/Ésaïe 56:1) "Ainsi dit Hashem observez ce qui est droit et pratiquez la Tsédaka; car mon salut ne tardera pas à venir et ma Tsédaka est prête à se manifester.

Il n'y a rien dans le monde plus sévère que la pauvreté, c'est le plus terrible de tous les maux. Nos Sages ont dit: Toutes les souffrances sont d'un côté et la pauvreté se trouve de l'autre.

Midrash Shémot Raba 31:12

Et parmi les pauvres de votre ville se trouvent les pauvres d'Éréts Israël lesquels sont réellement les pauvres de notre ville, la cité de notre force. Il est donc la coutume de tous les exilés de donner des dons aux emissaires Éréts Israël. Bienheureux soies-tu Israël  
Rabbi Éliézer Pappo ZTK'L. Séfér Pélé Yoëts, Tsédaka

Venez et regardez: tout celui qui a des richesses et donne de la Tsédaka aux pauvres et prête de l'argent sans intérêt est considéré comme s'il gardait toutes les Mitsvot.  
Midrash Shémot Raba 31:4.

## Chapitre 1

### LOIS DE TSÉDAKA

**LISEZ LES LOIS DE LA TSÉDAKA LENTEMENT PUISQUE, COMME LE DIT LE RAMBAM (“HILKHOT MATANOT LA’ANIYIM”, CHAPITRE 10:1) ELLE EST LA MISTVA POSITIVE AVEC LAQUELLE NOUS DEVONS FAIRE LE PLUS D’ATTENTION.**

### *Kitsour Shoulkhane Aroukh*

#### ***Chapitre 34: Les Lois Relatives a la Tsédaka***

1. C'est une Mistva positive (Mitsva Assé) de donner de la Tsédaka aux pauvres d'Israël. Il est écrit (Vaïkra/Lévitique 25:36) “Et ton frère vivra avec toi”. Quiconque voit un homme pauvre et lui tourne le dos sans lui donner de la Tsédaka viole une Mitsva négative, comme le déclare (Dévarim/Deutéronome 15:7): “Tu ne durciras point ton coeur, ni fermeras pas ta main devant ton frère indigent” .

La Tsédaka est le signe des descendants de notre patriarche Avraham , comme c'est écrit (Béréshit/Genèse 18:19): Parce que je sais qu'il enverra à ses fils et à sa maison après lui, pourqu'ils gardent le chemin de Hashem, en faisant de la Tsédaka”.

Le trône d'Israël ne sera pas établi et la foi véritable ne s'érigera sauf à travers la Tsédaka, comme on le trouve dans (Yéshayahou/Ésaïe: 54:14):”Je serai établie avec Tsédaka”. Donner de la Tsédaka vaut plus que tous les sacrifices, comme il est déclaré (Mishlé: Proverbes 21:3): « Donner de la Tsédaka et faire la justice est plus agréable à Hashem qu'offrir un sacrifice ». Israël recevra le salut seulement à travers de la Tsédaka, comme le déclare le prophète (Yéshayahou/Ésaïe 1:27): « Tsion sera sauvée avec justice et ceux qui retournent a elle avec de la Tsédaka ».

Personne sera appauvri à cause de la Tsédaka . Aussi, aucun mal adviendra à celui qui donne de la Tsédaka , comme il est écrit (Yéshayahou/Ésaïe: 32:17):”L'effet de la Tsédaka sera la paix”. Quiconque montre de la compassion recevra compassion, comme l'affirme (Dévarim/Deutéronome 13:18):”Et qu'il ait de la pitié pour toi et compassion envers toi et qu'il te multiplie”. Au contraire , la lignée de quelqu'un qui est cruel est une chose douteuse.

Le Saint, Béni Soit-Il, est tout près de l'appel des pauvres, comme c'est écrit dans (Yov/Job: 34:28): « En faisant venir devant Lui la plainte du pauvre et la plainte de tous les malheureux ». À cause de cela il faut faire très attention pour éviter que ceux qui se trouvent dans le besoin se plaignent, car il y a un pacte établi avec eux; comme c'est écrit (Shémot/Éxode 22:26): « Et quand il se plaindra Je l'écouterai car Je suis miséricordieux ». Le Talmoud de Jérusalem (voir Shiour Hashirim Raba 6:11) affirme: « La porte qui ne s'ouvre pas pour le pauvre s'ouvrira pour le médecin ».

Une personne doit méditer sur le fait qu'à tout moment elle doit demander à Hashem de remplir tous ses besoins. De la même façon qu'elle demande que le Saint, Béni Soit-Il exauce sa prière, celle-ci doit elle-même écouter la plainte du pauvre. Elle devrait aussi méditer sur le fait que la roue de la fortune tourne constamment et que peut-être elle, ses enfants, ou ses grands-enfants auront un jour le besoin de recevoir de la Tsédaka.

Il ne faut pas penser; Comment diminuerais-je ma richesse pour la donner au pauvre? On doit se rendre compte que l'argent ne nous appartient pas, mais que plutôt un fond nous a été octroyé pour satisfaire la volonté de Celui qui nous l'a donné. Celle-ci est la portion qu'il recevra pour tout son travail dans ce monde, comme le déclare Yéshayahou (Ésaïe) "Et la Tsédaka ira devant toi". La Tsédaka éloigne les mauvais décrets et prolonge la vie de la personne.

2. Toute personne est obligée à donner de la Tsédaka selon ses possibilités, même quelqu'un qui est pauvre et obtient sa subsistance grâce à la Tsédaka. Même celui qui a de l'argent qu'il n'investit pas dans une affaire, il lui est permis d'accepter de la Tsédaka car la somme qui n'est pas investie ne lui permet pas de vivre grâce aux gains. Pourtant, puisqu'il a une base économique qui pourrait lui donner un revenu, il est obligé de donner de la Tsédaka de tout ce qui est en train de lui être donné.

Même s'il ne peut donner qu'une petite somme, il ne devrait pas s'arrêter, car la petite somme d'argent qu'il peut donner équivaut à une grande somme d'argent donnée par un riche. On l'affirme de cette façon dans (Ménakhot 110a) "Quand la Tora décrit (Vayikra/Lévitique 1:9) une offrande d'une bête elle utilise l'expression "une offrande d'une odeur qui plaît à Hashem", quand elle décrit l'offrande d'oiseaux elle dit de la même façon (Ibid. 1:17) "une offrande d'odeur plaisante", quand elle parle d'une offrande de farine avec de l'huile (Idid 2:7) elle affirme aussi que c'est une offrande d'une odeur qui plaît à Hashem. Ceci nous montre qu'il n'y a pas de différence entre le fait de donner beaucoup ou peu; tandis que le cœur de celui qui donne son offrande soit dirigé vers son Père au Ciel. Malgré ceci, quelqu'un qui n'a rien d'autre que ce dont il a besoin pour sa subsistance n'est pas obligé à donner de la Tsédaka, car la subsistance de l'individu précède celle de tout autre.

3. Combien doit-on donner à quelqu'un qui est pauvre? "Ce dont il a besoin" (Dévarim/Deutéronome). Ceci s'applique à un homme pauvre qui reçoit de la Tsédaka sans que personne le sache. Les gens de sa ville sont obligés à lui donner de façon à satisfaire tous ses besoins. Ainsi ils lui permettent de mener le même train de vie qu'il avait avant de s'appauvrir. Au contraire, si un homme pauvre demande de l'argent publiquement, il suffit de

lui donner une petite somme d'argent qui soit d'accord avec son niveau. Au minimum, dans toute la ville, on devrait lui donner suffisamment de pain et de la nourriture pour deux repas par jour et un lieu pour dormir. On doit aider à soutenir et à habiller les non-Juifs pauvres avec les Juifs pauvres comme un acte de paix.

4. Combien doit donner une personne qui veut observer la Mitsva de Tsédaka? Pendant la première année, elle devrait donner un dixième de son capital principal. Plus tard elle devrait donner un dixième des gains qu'elle fait chaque année (après en avoir soustrait les dépenses de sa maison!). Celle-ci est une mesure moyenne. La façon la plus désirable de donner de la Tsédaka consiste à donner une cinquième partie (20%) du capital principal pendant la première année et une cinquième partie chaque année prise de son propre revenu. Malgré cela, une personne ne devrait pas donner plus d'une cinquième partie de son budget, pour éviter que plus tard elle-même n'ait pas besoin de l'aide des autres. Ceci s'applique pendant sa vie. Dans son lit de mort une personne peut donner pour la Tsédaka jusqu'un tiers de ses propriétés.

On ne devrait pas utiliser ses dîmes (de l'argent mis de côté pour la Tsédaka) pour faire une Mitsva, par exemple, donner des bougies à la synagogue ou d'autres Mitsvot. Cet argent doit être donné aux pauvres.

Si l'opportunité de faire une Mitsva se présente, par exemple, circoncire son propre fils, donner de l'argent pour aider au mariage d'un couple de fiancés pauvres ou d'autres cas pareils; ou de la même façon acheter de textes sacrés à fin de les étudier et les prêter à autrui qui les étudiera, si quelqu'un n'a pas les moyens et ne pourrait observer la Mitsva avec son propre argent, il peut utiliser ses dîmes pour le faire.

Si quelqu'un utilise ses dîmes pour acheter des livres sacrés, il doit faire attention à les prêter quand il ne les utilise pas, car il reçoit la première priorité. Il doit aussi écrire dans ces livres qu'ils ont achetés avec l'argent de ses dîmes de façon qu'après sa mort ses fils ne les considèrent pas comme leur propriété.

5- Une personne qui cherche à avoir des mérites devrait vaincre son mauvais penchant (Yétser Ha-ra) et ouvrir sa main. Tout ce qui est fait au nom du ciel doit être fait de la meilleure et plus agréable façon. Si on construit une synagogue, elle doit être plus belle que sa propre maison. Si on donne de la nourriture à quelqu'un qui est affamé il faut lui donner des mets plus savoureux que ceux de sa propre table. Si on habille quelqu'un qui est nu on doit le faire avec les meilleurs habits qu'on possède. Si quelqu'un veut consacrer quelque chose (pour la Tsédaka) il doit consacrer ses possessions les plus choisies. L'Écriture le déclare ainsi (Vayikra/Lévitique 3:16): "Toute la graisse est pour Hashem".

6- Quelqu'un qui maintient ses fils majeurs auxquels il n'est pas obligé à maintenir (les plus de six ans) à fin d'enseigner la Tora à ses fils et préparer ses filles pour le chemin droit, et de la même façon, celui qui donne des cadeaux à son père (à qui il ne peut aider que grâce à son argent de Tsédaka, si ces gens ont besoin de celui-ci il peut alors regarder ces frais comme de la Tsédaka. En plus, il doit donner à ces individus préférence sur d'autres gens. Même celui qui n'est pas ni fils, ni père mais simplement un familier a de la priorité sur d'autres gens.

Les pauvres de la propre maison sont prioritaires par rapport aux pauvres de la ville et les pauvres de la ville ont de la priorité sur les pauvres d'une autre ville, comme l'indique l'Écriture (Dévarim/Deutéronome 15:11): "Tu ouvriras la main à ton frère, au pauvre et à celui qui se trouve dans la misère dans ta terre." Néanmoins, le gérant d'un fond de Tsédaka doit faire attention à ne pas donner plus d'argent à ses familiers qu'à d'autres gens pauvres.

7- Quiconque donne de la Tsédaka à quelqu'un d'une façon peu cordiale, avec son visage tourné vers la terre, perd tout son mérite même s'il donne mille monnaies d'or. Il transgresse aussi l'interdit (Dévarim/Deutéronome 15:10): "Et tu ne te sentiras pas mal quand tu lui donneras". Il faut plutôt donner avec plaisir, avec de la joie, en partageant avec ceux qui souffrent, comme le déclare (Yov/Job: 30:25): "N'ai-je pas pleuré avec l'affligé? Et mon âme, ne s'est-elle pas attristée à cause du misérable?" Celui qui donne, doit aussi dire des paroles pour soulager et consoler celui qui se trouve dans le besoin comme on le trouve dans l'Écriture (Ibid. 29:13): "Et au coeur de la veuve je donnais de l'allégresse".

8- Il est interdit de refuser avec les mains vides à un pauvre qui demande un don, même si tout ce qu'on lui donne n'est qu'une figue sèche; ainsi le dit le psalmiste (Téhilim/Psaumes 74:21): "Que l'opprimé ne retourne pas confus!" Si vous n'avez rien à lui donner, consolez-le avec des paroles. Il est interdit de gronder durement ou de lever la voix à une personne pauvre; car son coeur est brisé et humble. Ainsi c'est écrit dans (Ibid. 51:19): "Au coeur contrit et humilié tu ne le mépriseras Oh D-eu! Malheur à celui qui fait de la honte aux pauvres! Il faut plutôt que nous soyons comme leur père pour eux, en leur montrant de la compassion et en leur parlant comme l'affirme l'Écriture (Yov/Job 29:16): "J'étais un père pour les pauvres".

9- Les promesses de Tsédaka sont considérées comme des serments. Donc, celui qui dit: "Je promets de donner une séla (quantité d'argent) comme Tsédaka", ou, "cette séla c'est pour la Tsédaka", il doit la donner aux pauvres immédiatement. S'il ne le fait pas ipso-facto il viole l'interdit mentionné dans (Dévarim/Deutéronome 23:22): "Quand tu fais serment à Hashem ton D-eu, ne te tardes-pas à le payer", car il pouvait le faire immédiatement. S'il n'y a pas de pauvres dans son voisinage, il doit mettre à part de l'argent jusqu'au moment où il pourra trouver quelqu'un qui est pauvre. S'il fait un vœu à la synagogue de donner de la Tsédaka qui sera confiée au Gabaï, il ne viole pas l'interdiction mentionnée plus haut jusqu'au moment où le Gabaï lui exigera de payer. S'il y a du retard à le faire il viole l'interdiction immédiatement. Il y a une exception quand le Gabaï n'a pas le besoin immédiat de fonds et lui demande simplement qu'il lui confie l'argent promis pour le garder.

10- Quelqu'un qui promet "je donnerai une séla à un pauvre", il ne viole pas l'interdiction mentionnée plus haut, jusqu'au moment où il se trouve avec un pauvre. Une personne peut mettre de l'argent à côté pour faire de la Tsédaka de façon à l'avoir à sa disposition pour le distribuer en petites quantités à la fois, comme il lui conviendra.

Celui qui essaye de faire que d'autres personnes donnent de la Tsédaka reçoit une plus grande récompense que celui qui donne, comme l'impliquent les paroles du Prophète (Yéshayahou/Ésaïe 32 :17) : « Et l'effet de la Tsédaka sera la paix, et les fruits de la Tsédaka seront le repos et la sécurité pour toujours. On trouve aussi (Daniel 12 :3) : « Et les sages brillent avec l'éclat des cieux

et ceux qui enseignent la Tsédaka (véMatsédikéï) aux masses comme les étoiles à perpétuité », s'applique aux administrateurs des fonds de Tsédaka et à ceux qui font des collectes de Tsédaka. Le gérant d'un fond de Tédaka ne doit pas se fâcher si les pauvres l'insultent car ceci augmente son mérite encore plus.

11- Le plus grand niveau de Tsédaka, celui qui ne peut pas être surpassé, consiste à aider un Juif pauvre et à maintenir sa position avant qu'il n'arrive à la pauvreté extrême. Ceci peut se faire en lui offrant un cadeau approprié de façon honorable, de lui faire un prêt, de lui faire participer dans une société ou de lui trouver une affaire ou profession qui lui permette de se pourvoir à soi-même et que de cette façon il ne soit pas forcé à s'appuyer sur autrui. Ceci est impliqué dans la Mitsva mentionnée dans (Vayikra/Lévitique 25 :35) « Si ton frère devient pauvre, et que sa main fléchisse près de toi, tu le soutiendras » ceci veut dire, tu l'aideras pourqu'il ne tombe pas.

12-Il faut faire attention à donner de la Tsédaka en secret, en cachant les donations dans la plus grande mesure. Si c'est possible de le faire de telle façon que le donneur ignore l'identité du récipient et le récipient celle du donneur, ceci est très souhaitable. Il ne faut pas se vanter de la Tsédaka qu'on donne. Malgré cela, il est permis quequ'un qui consacre un article à la Tsédaka d'écrire son nom sur celui-ci de façon à s'en servir comme mémorial.

13- En particulier il faut faire attention à donner de la Tsédaka à un Sage de la Tora (Talmid Khakham) pauvre de façon proportionnelle à son honneur. Sil ne veut pas accepter la Tsédaka, on devrait la lui offrir sous la forme de marchandises pour des affaires commerciales. La marchandise doit lui être vendue à bas prix et achetée à un prix plus élevé. S'il est un connaisseur des affaires commerciales, on doit lui prêter de l'argent pour qu'il l'investisse dans une affaire. Le Talmoud déclare (Psakhim 53b) : « Quiconque donne des marchandises à un Sage de la Tora mérite de s'asseoir dans l'académie céleste » . De la même façon, le traité Bérakhot (34b) souligne « Tous les prophètes ont contemplé uniquement (la récompense résultante de) s'involucrer dans les affaires pour le profit d'un sage de la Tora et se marier avec la fille d'un Sage de la Tora ».

14- Une personne doit toujours éviter de recevoir de la Tsédaka ; il vaut mieux accepter la difficulté plutôt que chercher l'assistance des autres. C'est ainsi que le Talmoud (Shabbat 118a) déclare « Faï de votre Shabbat un jour de la semaine, mais ne cherchez pas l'aide des autres ». Même un Sage de la Tora qui s'est appauvrit devrait pratique une profession, même un travail servile avant d'accepter l'aide des autres.

15-Quiconque n'a pas besoin de la Tsédaka mais dupe les gens et prend de la Tsédaka, ne mourra pas sans avoir eu besoin de l'assistance publique. Malgré ceci quiconque a besoin de la Tsédaka et ne peut pas vivre à moins de la prendre, par exemple : un homme âgé, une personne malade et malgré cela se refuser de l'accepter, est considéré comme s'il était un assassin et doit répondre avec sa vie. Tout ce qu'il obtient grâce à sa douleur n'est que péché et iniquité. Mais quiconque a besoin de la Tsédaka et s'en abstient, en s'affligeant et en menant une vie de privation au lieu d'être une charge publique, ne mourra pas sans avoir été capable de soutenir à d'autres gens. Par rapport à cet individu le prophète déclare (Yirmiyahou/Jérémie 17 :7) : « Béni soit l'homme qui se confie dans l'Éternel et dont l'Éternel est l'espérance ».

La libération des captifs reçoit la priorité sur le maintien des pauvres ainsi que leur donner des habits. En vérité, il n'y a pas de Mitsva plus grande que le secours des captifs. Car un captif se trouve dans un danger mortel. Si quelqu'un ne fait pas attention au secours d'un captif, il viole alors les mitsvot négatives « Tu ne durciras pas ton cœur, ni fermeras ta main » (Dévarim/Deutéronome 15 :7) ; « Tu ne t'élèveras point contre le sang de ton prochain » (Vayikra/Lévitique 19 :16), « il ne le traitera point avec dureté sous tes yeux » (Ibid 25 :53). Et de la même façon il nie l'observance des Mitsvot positives « Sûrement tu lui ouvriras ta main » (Dévarim/Deutéronome 15 :8), « Et ton frère vivra avec toi » (Vayikra/Lévitique 25 :36) « Tu aimeras ton proche comme à toi-même » (Ibid. 19 :18), « Libère ceux qui sont portés vers la mort , sauve ceux qui sont en danger de mort » (Mishlé/Proverbes 24 :11), et beaucoup d'autres préceptes de cette nature. Il n'y a pas de nature plus grande que le secours des captifs ». Rabbi Moshé ben Maïmon, « Mishné Torah », Lois des dons aux pauvres, 8-10.

Nous devons faire beaucoup plus d'attention à la Mitsva de Tsédaka qu'aux autres Mitsvot positives (Mitsvot Assé), car la Tsédaka est une caractéristique propre des descendants d'Avraham, comme c'est écrit « Car je l'ai choisi afin qu'il ordonne à ses fils et à sa maison après lui de garder la voie de l'Éternel, en pratiquant la droiture et la Tsédaka, et qu'ainsi l'Éternel accomplisse en faveur d'Avraham les promesses qu'il lui a faites ». (Béréshit/Genèse 18 :19). Rabbi Moshé ben Maïmon, « Mishné Tora », Lois des dons aux pauvres, 10 :1.

Quiconque écarte ses yeux de l'opportunité de donner de la Tsédaka est décrit comme « rebelle ». De la même façon que celui qu'adore des fausses divinités est décrit comme « rebelle » (Dévarim/Deutéronome 13 :14) par rapport à l'adoration de fausses divinités : « Des hommes rebelles sont sortis parmi vous ». Et concernant à celui qui écarte ses yeux de l'opportunité de donner de la Tsédaka, on affirme (Ibid. 15 :9) « Garde-toi d'avoir dans ton cœur une pensée rebelle ». Une personne comme celle-ci est appelée « rasha », méchante, comme c'est écrit dans (Mishlé/Proverbes 12 :10) « Les bontés des pervers sont cruelles ». Et celui-ci est appelé pécheur car (Dévarim/Deutéronome, loc. cit.) : « Parce qu'il pourra se plaindre à Hashem contre toi et cela sera considéré comme un péché ». Le Saint, Béni Soit-Il, est près de la clameur des pauvres, comme il est écrit , « Tu écoutes la plainte des pauvres ». Par conséquent, il faut faire très attention à cette plainte, car un pacte a été établi avec eux, comme le déclare l'Écriture (Shémot/Éxode 22 :26) : « Et quand il se plaindra à Moi, je l'écouterai car je suis compatissant » Rav Moshé Ben Maimon, « Mishné Tora », Lois des dons aux pauvres, 10 :3.

Il y a huit niveaux de Tsédaka, chaque niveau surpassant le niveau précédent.

1-Le niveau le plus élevé, au-delà duquel il n'y a pas d'autre, c'est celui de quelqu'un qui soutient un Juif pauvre en lui donnant un don ou un prêt, en entrant en société commerciale avec lui ou en lui trouvant un travail, de façon que sa main devienne forte et ne soit plus dans le besoin de demander l'aumône aux autres. Par rapport à ceci, l'Écriture déclare (Vayikra/Lévitique 25 :35) : « Et si ton frère devient pauvre et cherche ton aide, tu l'aideras comme à l'étranger et comme tel il vivra avec toi ». Ceci implique qu'il faut le soutenir avant qu'il tombe et devienne pauvre.

2- Un niveau plus bas de Tsédaka est celui qui donne de la Tsédaka au pauvre sans connaître l'identité du récepteur et sans que celui-ci connaisse l'identité du donneur. Car l'observance de la Mitsva par elle-même (sans d'autres intérêts), ce type de Tsédaka était exemplifiée dans la chambre secrète qu'existait dans le Béït Hamikdash. Là, les Justes faisaient leurs dons en secret et les pauvres qui étaient les descendants de familles distinguées obtenaient leur maintien des donations en secret. Un niveau proche de celui-ci consiste à donner de l'argent à un fond de Tsédaka. On ne doit pas donner de l'argent à un fond de Tsédaka à moins qu'on sache que celui qui le gère est un Juif dévot, sage et capable de le gérer de façon correcte, comme était l'exemple de Rabbi Khanania ben Tériadion.

3-Un niveau plus bas que celui-ci correspond au cas où le donneur connaît l'identité de celui qui reçoit les dons mais celui-ci ne sait pas qui est son bienfaiteur. Un exemple de ce type de Tsédaka est donné par les grands sages qui se promenaient en secret en laissant de l'argent devant la porte des pauvres. Celle-ci est une façon correcte de donner de la tsédaka et elle constitue la conduite appropriée si les responsables du fond de Tsédaka ne remplissent pas leur devoir correctement.

4-Un niveau encore plus bas que celui-ci correspond à la situation dans laquelle le pauvre connaît l'identité de son bienfaiteur mais le donneur ne connaît pas l'identité du pauvre qui reçoit sa Tsédaka. Un exemple de ceci est donné par les sages qui liaient un fardeau de monnaies, les mettaient sur leurs dos et les pauvres venaient et prenaient les monnaies sans être humiliés.

5-Un niveau plus bas encore consiste à donner (au pauvre) dans sa main avant que celui-ci fasse sa demande.

6-Un niveau plus bas que le dernier consiste à donner après avoir reçu la pétition de quelqu'un.

7-Un niveau inférieur au dernier consiste à donner moins de ce qu'il faut mais avec un visage heureux.

8-Un niveau encore plus bas consiste à donner avec tristesse.

Rabbi Moshé ben Maïmon, « Mishné Tora », Lois des dons aux pauvres, 10 :8-14

Il est préférable d'augmenter les cadeaux aux pauvres (Matanot la Évyonim) que d'augmenter la nourriture festive (séoudat pourim) ou l'envoi de nourriture aux amis (mishloakh manot) car il n'y a pas de joie plus grande ni plus louable que de réjouir le cœur du pauvre, des orphelins, des veuves, ainsi que les convertis au judaïsme, car celui qui réjouit le cœur de ces gens affligés restaure la Shékhina (présence divine) comme il est écrit (Yéshayahou/Ésaïe 57 :15) : « Pour faire revivre la cœur de l'opprimé ».

Rabbi Moshé ben Maïmon, « Mishné Tora », Lois de la Méguila, 2 :17.

C'est la coutume de toute communauté juive de donner des quantités plus grandes de Tsédaka ainsi que d'augmenter le nombre des bonnes actions et se préoccuper d'observer un plus grand nombre de Mitsvot entre Rosh-Hashana et Yom Kippour que pendant le reste de l'année.

Rabbi Moshé ben maïmon, « Mishné Tora », Lois de la Téchouva, 3 :14.

### **Du Séfer Ha-Khinoukh 66 (La Mitsva de prêter aux pauvres)**

Prêter de l'argent à un homme pauvre dans la mesure du possible et d'accord avec les besoins de celui-ci avec le but de le soulager, de lui procurer de la stabilité et l'éloigner de l'angoisse. Cette Mitsva de donner des prêts est une obligation encore plus grande et forte que la Mitsva de donner de la Tsédaka : car si la pénurie de quelqu'un a été dévoilée et connue parmi les gens et si celui-ci est allé publiquement pour demander de l'aide (Tsédaka) son angoisse et sa souffrance ne sont pas aussi grandes que celles de quelqu'un qui n'a pas encore été réduit à cette ignominie et qui a peur de tomber dans cet état. Et si cette personne peut obtenir une petite aide au moyen d'un prêt, de façon à trouver un soulagement et peut-être n'aura pas besoin de demander de la Tsédaka. Puis quand Hashem dans sa grande bonté lui concédera de la stabilité financière, elle paiera à tous ses créanciers et pourra vivre avec la somme restante. C'est à cause de ceci que notre Tora, parfaite et complète, nous avertit à propos de ceci. Il faut aider à celui qui se trouve dans le besoin avec un prêt avant que cette personne ne soit réduite à demander de la Tsédaka.

La raison au fond de la Mitsva est due au fait que Hashem veu que Ses créatures s'éduquent dans la qualité de la compassion et deviennent habituées à celle-ci, étant donné que c'est une qualité noble. Donc, à partir de son entraînement dans les bonnes qualités, les gens deviendront dignes de recevoir de la bonté. Comme on l'a déjà affirmé. Le don de la bonté et de la bénédiction tombe toujours sur la bonne personne et pas sur son opposée. Et quand Hashem, Béni Soit-Il, donne de la bonté aux bonnes gens, Son désir ; faire du bien ; s'accomplit.

Alors, si ce n'était pas à cause de cette raison, le Saint, Béni Soit-Il, pourrait donner à un pauvre ce dont il a besoin pour satisfaire ses besoins, sans notre aide. Mais il s'agit seulement que grâce à Sa Bonté (Béni Soit-Il) nous sommes devenus ses agents pour faire du mérite.

Un homme est aussi répugnant, méprisable, abominable, pourri, exécrationnel, et odieux qu'un idolâtre, s'il a les moyens et malgré cela retire sa main et refuse d'accomplir la Mitsva de Tsédaka. Par contre, quelle bien-aimée, délectable, digne de compassion et bénie avec un grand nombre de bénédictions est la somme qui fait de la Tsédaka pleinement. Tout ceci est expliqué dans divers endroits des traités de Talmoud, Kétoubot et Baba Batra.

Séfer Hakhinoukh 66.

Ne pas s'abstenir d'assister à quelqu'un pauvre et de lui donner tout ce dont il a besoin. Nous ne pouvons pas nier la bonté et la Tsédaka à nos frères Juifs, et nous ne pouvons certainement pas la nier aux membres de notre famille, quand nous savons dans quel état lamentable se trouve leur situation et que nous avons la capacité de les aider. C'est à cause de ceci que l'on affirme : « Tu ne durciras pas ton cœur ni fermeras pas ta main contre ton frère pauvre. », (Dévarim/Deutéronome 15 :7). Dans d'autres mots, ne permets point que la qualité d'avare et mesquin te contrôle, mais force ton cœur, dans toutes les circonstances, les qualités de générosité et de compassion et ne penses pas que ton action signifiera une diminution de ta fortune personnelle, puisqu'à cause de ceci Hashem te bénira (Ibid. 15 :10) et sa bénédiction, pendant un court instant vaut mieux pour toi que n'importe quelle quantité de trésors en or ou en argent. (Séfer Hakhinoukh 478).

### La Mitsva de Tsédaka

(479) Agir avec de la Tsédaka envers quelqu'un qui est démuné, et le faire avec joie et du bon cœur, dans d'autres mots nous devons donner notre richesse personnelle à quiconque soit dans la pénurie et donner du soutien à l'homme pauvre avec n'importe quelle chose dont il a besoin pour sa subsistance, avec toute notre capacité. À propos de ceci on affirme « Sûrement tu ouvriras ta main pour lui », (Dévarim/Deutéronome 15 :8) ; et les Sages de mémoire bénie ont interprété ceci comme « Tu ouvriras sûrement ta main même cent fois ». On déclare aussi « Tu l'aideras, comme à l'étranger et l'étranger vivra avec toi. » (Vayikra/Lévitique 25 :35) ; et on ajoute, « Et ton frère vivra avec toi » (Ibid., 25 :36).

Alors bien, mon fils, tu ne dois pas penser que le sujet de la Tsédaka s'applique seulement à un homme pauvre qui n'a ni du pain ni de quoi s'habiller. Parce que la Mitsva peut se pratiquer aussi avec des hommes qui ont une grande richesse : par exemple, si un homme riche se trouve quelque part où on ne le reconnaît pas et a besoin de demander un prêt d'argent. Même un homme riche dans sa propre ville, même entre ceux qui le connaissent, il peut se passer que soit par cause d'une maladie ou pour une raison quelconque d'autre, il pourrait avoir besoin de quelque chose qui se trouve dans ta possession et qu'il ne pourra pas trouver ailleurs. Cette possibilité appartient elle aussi au domaine de la Tsédaka. Car la Tora préfère toujours les actes de bonté et nous ordonne d'exaucer, dans la mesure du possible, les désirs de ces êtres humains qui sont des membres de l'Alliance. Quiconque favorise son prochain, soit avec des biens, de la nourriture, ou d'autres choses. Même avec des paroles aimables, de consolation, tout ceci c'est aussi de la Tsédaka et sa récompense sera très grande.

## La Mitsva de réserver, lors des moissons, le coin des champs aux pauvres

(216) Réserver, lors des moissons, le coin des champs, les gerbes oubliées, la glane, et les grappillons des vendanges aux pauvres et aux étrangers. (Vayikra/Lévitique 19 :10) et (Ibid. 19 :9). En essence, l'obligation de réserver le coin du champ aux pauvres, signifie qu'au moment de faire la récolte de ses fruits un homme doit laisser (gratuitement) quelques uns de ces fruits au bord du champ. Dans la loi de la Tora il n'y a pas une quantité fixée pour ceci, par contre, les Sages ont fixé dans ce sujet une quantité minimale, sa valeur est égale à un sixantième.

À la racine de la Mitsva se trouve la raison que Hashem, Béni Soit-Il, a voulu que Son peuple, lequel Il a choisit, soit décoré par toute qualité bonne et précieuse et que ce peuple ait une âme bénie et un esprit généreux. On a écrit plus haut que comme résultat des activités physiques, l'âme est influencée de façon correspondante, et devient de cette façon bonne et à cause de ceci les bénédictions de Hashem pleuvent sur l'âme. Il est évident que lorsqu'un homme renonce gratuitement d'une partie des fruits de son champ et la laisse sans propriétaire de telle façon que ceux qui sont dans le besoin puissent se bénéficier de celle-ci. On peut apercevoir dans son âme une très grande satisfaction, un esprit décent et béni, grâce à quoi Hashem le satisfera avec Sa bonté et son âme restera dans la bonne fortune. « Il jouira du bonheur et sa descendance héritera la terre » (Téhilim/Psaumes 25 :13).

D'autre part , si quelqu'un prend tout chez soi, sans laisser aucune bénédiction derrière lui, les pauvres alors ne pourront pas se bénéficier, après avoir vu les champs pleins de fruits et après avoir senti un très grand désir de combler leur faim avec la récolte- sans aucun doute cette personne montre dans son âme un cœur méchant et un esprit mesquin. Donc le mal le frappera de la même façon. Comme nos Sage de mémoire bénie ont dit : « Avec la verge qu'un homme utilise pour mesurer, il sera mesuré ». (jusqu'ici le Séfer Hakhinoukh)

### Tsédaka et Hessed expliqués

Tsédaka c'est le mot hébreu pour les actes qu'on appelle « charité » en Français ; donner de l'aide, de l'assistance et de l'argent aux pauvres et à ceux qui sont dépouillés . Mais la nature de la Tsédaka est très différente de l'idée de charité. Le mot « charité » suggère la bonté et la générosité, un acte magnanime de la part des riches et des puissants pour le bien être des pauvres et des dépouillés. Le mot « Tsédaka », provient de la racine hébraïque Tsadi-Dalét-Kouf qui veut dire droiture, justice ou équilibre. Dans le judaïsme, donner aux pauvres n'est pas considéré comme un acte généreux ou magnanime ; c'est simplement un acte de justice et de droiture, l'accomplissement d'un devoir, c'est-à-dire, donner aux pauvres ce qu'il leur est dû. Guémilout Khassadim (Hessed), la pratique des actes de bonté, est un terme plus ample que celui de Tsédaka. Ses conséquences et ses effets ont une portée beaucoup plus grande que celle de la Tsédaka. Les devoirs de la Tsédaka sont reliés spécifiquement aux pauvres et s'expriment seulement en termes d'assistance monétaire. Au contraire, Guémilout Khassadim

a comme objet tant les pauvres comme les riches et fait référence tant aux morts qu'aux vivants. Sa caractéristique essentielle surtout n'est pas le service monétaire mais plutôt le service personnel. Ce sont le compromis personnel, l'attitude et l'effort personnels ceux qui distinguent le terme Hessed.

### **Types de Hessed**

Guémilout Khassadim sont des actes de bonté. Ceci s'applique dans toutes les classes de services personnels qu'on peut faire pour le bien-être d'autrui. Plus spécifiquement, le terme fait référence aux obligations personnelles suivantes et à tous leurs sous-produits dérivés :

Faire de prêts gratuits (en argent ou n'importe quel autre objet)  
Offrir de l'hospitalité  
Rendre visite et conforter les malades  
Habiller ceux qui sont nus  
Aider et réjouir les fiancés  
Enterrer les morts et conforter ceux qui sont dans le deuil  
Faciliter la réconciliation de ceux qui se sont disputés

## **Chapitre 2**

### **Textes Choisis Du Talmoud Qui Traîtent Le Sujet De Tsédaka Et Le Hessed**

Le Saint, Béni-Soit-Il dit : « Quiconque s'occupe de l'étude de la Tora et des actes de bonté et prie avec un miniane, Je sais le compter comme s'il m'avait sauvé ainsi qu'à mes enfants d'entre les nations du monde. (Bérakhot 8a).

Rabbi Yossi, fils de Rabbi Khanina a dit au nom de Rabbi Éliézer ben Yaacov. Si un homme reçoit chez lui un érudit de la Tora et lui permet de jouir de ses possessions, l'Écriture qualifie cet acte comme s'il aurait offert une offrande brûlée journalière au Béït Hamikdash. (Témidim)

Rabbi Abba dit au nom de Rabbi Shimon ben Lakish : Celui qui prête de l'argent est plus grand que celui qui donne de la Tsédaka ; (Rashi explique : car l'homme pauvre n'est pas humilié quand il demande à quelqu'un de lui prêter de l'argent. De la même façon, peut-être aussi, car si on prête une somme plus large que celle qu'on donnerait comme Tsédaka et celle-ci peut suffire à rendre indépendant à celui qui se trouve dans la misère). Et celui qui crée une société commerciale avec un homme pauvre, lui donnant le capital pour qu'il puisse faire du commerce selon les termes accordés. (litt., celui qui met de l'argent dans une boîte commune) est le plus grand de tous. Shabbat 63a.

Rabbi Yéhouda dit au nom de Rav : L'hospitalité offerte aux voyageurs est plus grande que donner la bienvenue à la Shékhina. Shabbat 127.

De la même façon que Hashem est compatissant ainsi nous devons montrer de la compassion aussi. (car il a été enseigné : « Celui-ci est mon D-eu et je l'embellirai (anvéhon) ». Abba Shaoul interpréta ceci de la façon suivante : Et je serai comme Lui (ani vé hou) : soyez comme Lui. De la même façon qu'Il fait attention à vous et montre Sa compassion envers vous, soyez aussi attentifs et compatissants. Shabbat 133b.

Rabban Shimon ben Rabbi a dit : « Et qu'Il ait pitié de toi, et qu'Il soit compatissant envers toi et qu'Il te multiplie. (Dévarim/Deutéronome 13 :18).

Celui qui montre de la compassion envers les autres, le ciel lui montrera de la compassion, tandis que celui qui n'a pas de compassion envers les autres, le ciel ne lui montrera pas de la compassion ». Shabbat 151b.

Rabbi Khanna, fils de Rabbi Khanina a dit aussi : Que veut dire le verset : « Et vous marcherez envers Hashem votre D-eu » ; (Dévarim/Deutéronome 5 :33) ? Est-il possible qu'un être humain puisse marcher envers la Shékhina ? N'a-t-il pas été dit : Car Hashem ton D-eu est un feu qui dévore » (Ibid. 4 :24) ? Mais (la signification consiste ) marcher auprès des attributs du Saint, Béni-Soit-Il. Ainsi comme Il habille ceux qui sont nus, car il est écrit : « Et Hashem D-eu a fait des habits pour l'homme et la femme et les habilla », (Béréshit/Genèse 3 :21), de la même façon vous devez habiller à tous ceux qui sont nus. Le Saint, Béni Soit-Il, a rendu visite aux malades et il est écrit : »Il apparût (à Avraham) dans la plaine de Mamré «, (Béréshit/Genèse 18 :1), de la même façon vous devez rendre visite aus malades. Le Saint, Béni Soit-Il, conforta les gens en deuil comme on le trouve (Ibid. 25 :11) ; « Après la mort d'Avraham, D-eu bénit sons fils Yitskhak » (Ibid. 25 :11), de la même façon vous devez aussi confortés ceux qui sont en deuil. Et ainsi comme Hashem enterra les morts, « et Il l'enterra (Moshé) dans la vallée » (Dévarim/Deutéronome 34 :6), vous aussi devez agir de la même façon et donner de la sépulture aux morts. Sota 14a.

Il nous a été enseigné; disait Rabbi Méïr, on peut obliger à quelqu'un à accompagner un voyageur car la récompense pour l'accompagner n'a pas de limite, Sota 46.

Il a été enseigné : Si quelqu'un dit : cette somme d'argent c'est pour la Tsédaka à fin que mon fils puisse vivre, ou pour que je puisse mériter le monde à venir, celui-ci est un Tsadik complet. (Péssakhim 8 b).

Rabbi Yitskhak a dit : quatre choses abrogent un mauvais décret contre un homme, à savoir, la Tsédaka, la supplication, le changement de nom et le changement de conduite. Tsédaka, comme il est écrit : « Les trésors du mal ne donneront aucun profit et la Tsédaka délivre de la mort »(Mishléï/Proverbes 10 :2).  
Rosh Hashana 16b.

Rabbi Éléazar affirma : celui qui donne de la Tsédaka est plus grand que celui qui offre tous les sacrifices au Béït Hamikdash ; car il est écrit, « La pratique de la Tsédaka et de l'équité, voilà ce que Hashem préfère aux sacrifices » « (Mishléï/Proverbes 21 :3). Rabbi Éléazar affirma : les actes de bonté (guémilout khassadim) sont plus grands que la Tsédaka, car il est dit : « Semez selon la Tsédaka, moissonnez selon la miséricorde (Hessed) »(Hoshéa/Osée 10 :12). Si un homme sème, il est douteux qu'il puisse manger les résultats de sa récolte. Rabbi Éléazar a dit aussi : « la récompense de la Tsédaka dépend complètement de la mesure de bonté qu'on y met, car il est dit (loc. cit.) « Semez pour vous de la Tsédaka, moissonnez pour vous de la bonté ». Nos rabbins ont enseigné qu'en trois aspects les actes de bonté sont supérieurs à la Tsédaka : la Tsédaka ne peut être faite qu'avec de l'argent, mais les actes de bonté peuvent se faire et avec la propre personne et avec de l'argent. La Tsédaka ne peut être donnée qu'aux pauvres, tandis que les actes de bonté peuvent être offerts tant aux pauvres qu'aux riches. La Tsédaka peut seulement être offerte aux vivants, mais les actes de bonté peuvent être offerts tant aux vivants qu'aux morts. Rabbi Éléazar affirma aussi, celui qui donne de la Tsédaka et administre la Justice est considéré comme s'il aurait rempli tous les mondes avec de la bonté, car il est écrit, « Il aime la Tsédaka et la justice le Hessed de l'Éternel remplit la terre » (Téhilim/Psaumes 33 :5), Souka 49b.

On raconte à propos de Nakhoune Ish Gamzou qu'il était aveugle des deux yeux, que ses deux mains et jambes avaient été amputées, tout son corps était couvert de plaies. Il habitait une maison très pauvre à l'intérieur de laquelle il gisait sur un lit dont les supports étaient dans des vases pleins d'eau à fin d'éviter que les fourmis puissent monter sur Nakhoum Ish Gamzou. Une fois ses disciples ont voulu emporter le lit au-dehors de la maison ainsi que d'autres objets qui se trouvaient là-dedans, il leur a dit, « mes enfants prenez toutes les choses de la maison d'abord et emportez le lit le dernier, car je crois que tandis que le lit soit à l'intérieur de la maison celle-ci ne collapsera pas ». Ils ont fait ce qu'il leur a dit, et lorsque le lit fut au dehors de la maison celle-ci tomba immédiatement.. Ces disciples lui ont demandé, « Maître, puisque vous êtes un Tsadik complet, pourquoi avez-vous souffert toutes ces choses ? » Il leur répondit, « je suis coupable de mes souffrances. Une fois je voyageais vers la maison de mon beau-père. J'avais avec moi trois ânes, l'un était chargé avec de la nourriture, l'autre de boissons et le troisième de toutes sortes de mets délicieux, lorsqu'un homme pauvre apparut et m'arrêta dans le chemin. Il m'a dit Maître, donne-moi quelque chose à manger. Je lui ai répondu attends que je décharge quelque chose de l'âne. J'avais à peine fini de décharger quelque chose de l'âne quand l'homme tomba au sol mort de faim. Alors je me suis agenouillé près de lui et j'ai exclamé ; que mes yeux qui n'ont pas eu pitié de tes yeus deviennent aveugles, que mes mains qui n'ont pas eu pitié des tiennes soient coupées, que mes jambes qui n'ont pas eu pitié des tiennes soient coupées et mon esprit n'a pas trouvé du repos jusqu'au moment où j'ai ajouté et que mon corps soit complètement couvert de plaies. » , à tout cela ses disciples ont dit : « on vous voit dans un état si triste » à ceci il leur a dit « malheur à moi si vous ne me voyiez pas dans cet état ! » Pourquoi on l'appellait Nakhoum Ish Gamzou? Gamzou veu dire aussi ceci, car quoiqu'il lui arriva il disait toujours, « ceci est aussi pour le bien » (gam zou lé-tov). Taanit 21a.

Rav Yéhouda a dit au nom de Rav :Si Yonatan aurait donné à David deux pièces de pain pour ses voyages, Nob, la ville des Kohanim n'aurait pas été massacrée, Doëg l'édomite n'aurait pas été tué et Shaoul et ses trois fils n'auraient pas été abattus.

C'est écrit (Daniel 12 :3) «Ceux qui auront été intelligents brilleront comme la splendeur du ciel », ceci s'applique à un juge qui donne un verdict juste fondé sur une évidence vraie, « et ceux qui auront enseigné la Tsédaka (véMatsédikéï) à la multitude brilleront comme les étoiles à toujours et à perpétuité ». (loc. cit.) ceux-ci sont les collecteurs de Tsédaka.

Rabbi Assi a dit aussi, la Tsédaka est égale à toutes les autres Mitsvot combinées, comme on dit (Nékhémia/Néhémie 10 :33) : »Nous avons fait des ordonnances (Mitsvot) ». Il n'est pas écrit, « une ordonnance, mais ordonnances ».

Baba Batra 9a.

Rabbi Yéhoshoua ben Korkha dit : Quiconque écarte ses yeux de la Tsédaka est considéré comme s'il était un idolâtre. Il est écrit (Dévarim/Deutéronome 15 :9), « Garde-toi d'avoir dans ton cœur une pensée perverse », et ailleurs on trouve (Ibid. 13 :14) : :Des hommes pervers sont sortis de ton milieu ». ainsi comme dans le second cas le péché touche à l'idolâtrie, dans le premier cas le péché est équivalent à l'idolâtrie.

Rabba a dit aux habitants de Mahouza : je vous demande, dépêchez-vous (dans l'assistance des uns aux autres) de façon que vous puissiez être en bons termes avec le gouvernement. Rabbi Éléazar a dit aussi : quand le Béït Hamikdash existait, un homme venait apporter son shékel et de cette façon il faisait sa pénitence. Maintenant que le Béït Hamikdash n'existe plus, si on donne de la Tsédaka, c'est très bien, et si non, les païens viendront et prendront de l'argent par la force.

Baba Batra (9a)

Rabbi Éléazar a dit : celui qui fait que les autres fassent le bien est plus grand que ceux qui font le bien, on dit (Yéshayahou/Ésaïe 32 :17) : « et l'effet de la Tsédaka sera la paix, et le labour de la Tsédaka, repos et sécurité pour toujours.

Baba Batra 9a.

On dit au nom de Rabbi Éléazar : quelle est la signification du verset (Yéshayahou/Ésaïe 59 :17) : »Il se revêt de la Tsédaka comme d'une cuirasse » ? Cela veut dire que comme dans le cas d'une cuirasse chaque petite plaque est jointe aux autres pour former la pièce d'une armure tout de même chaque petite somme qui est donnée pour la Tsédaka se combine avec le reste pour former une grande somme... ainsi comme dans un vêtement chaque fil est uni aux autres pour former un habit complet, de la même façon chaque monnaie donnée pour la Tsédaka est unie aux autres pour faire une grande somme.

Rabbi Éléazar a dit : Un homme qui donne de la Tsédaka en secret est plus grand que Moshé Rabéïnou, car il est écrit à propos de Moshé (Dévarim/Deutéronome 9 :19) : « Car j'étais effrayé à la vue de la colère et de la fureur dont Hashem était animé contre vous jusqu'à vouloir vous détruire » et à propos de quelqu'un qui donne de la Tsédaka (en secret) il est écrit (Mishléï/Proverbes 21 :14) « Un cadeau en secret calme la fureur » , Baba Batra 9b.

Rabbi Yitskhak a dit aussi : celui qui donne une petite monnaie à un pauvre gagne six bénédictions et celui qui donne des paroles de soulagement gagne onze bénédictions. Rabbi Yitskhak dit aussi : quelle est la signification du verset (Mishléi/Proverbes 21 :21) ? « Celui qui suit le sentier de la Tsédaka et la bonté trouvera la vie, la Tsédaka et l'honneur. Pourquoi un homme qui a poursuivi la Tsédaka, trouvera de la Tsédaka. Mais la raison du verset consiste à nous enseigner que si un homme veut donner de la Tsédaka de façon enthousiaste, le Saint, Béni Soit-Il lui donnera l'argent dont il a besoin pour donner de la Tsédaka. Rabbi Nakhman ben Yitskhak dit : « Le Saint, Béni-Soit-Il, lui envoie des hommes qui sont les récipients adéquats de Tsédaka ; de telle façon qu'il sera recompensé pour les avoir aidés. Baba Batra 9b.

Il a été enseigné que Rabbi Méïr disait souvent : l'hérétique peut dire « Si votre D-eu aime les pauvres, pourquoi ne les soutient pas Lui-même ? » Si ceci se passe il faut lui répondre « car de cette façon et grâce à eux nous pouvons être sauvés du châtement de Guéhinom. » Cette question fût effectivement posée par Tournous Roufous à Rabbi Akiba ; « si votre D-eu aime les pauvres pourquoi ne les maintient Il pas ? Il lui a répondu ; car ainsi, grâce à eux nous pouvons nous sauver du châtement de Guéhinom. Au contraire leur a dit Tournous Roufous. C'est à cause de ça qu'on vous condamne au Guéhinom. Je l'illustrerai au moyen d'une parabole. Supposons qu'un roi humain était fâché avec un de ses serviteurs (Car mes serfs sont les enfants d'Israël ; (Vayikra/Lévitique 25 :55)) et qu'il l'a mis en prison et ordonna qu'on ne lui donne ni de l'eau ni de la nourriture ; et quelqu'un soit venu et lui donne et à boire et à manger, ne serait pas le roi fâché avec cette personne ? Mais Rabbi Akiba lui a répondu. Je répondrai au moyen d'une autre parabole. Supposons qu'un roi était fâché avec sons fils et qu'il l'a mis en prison et qu'il ordonna qu'on ne lui donne ni de l'eau ni de la nourriture, et quelqu'un est venu et lui a donné à boire et à manger. Si le roi écoutait ceci, n'enverrai-t-il pas un cadeau à cet homme ? Et nous sommes appelés des enfants, comme on le trouve dans (Dévarim/Deutéronome 14 :1) : « Vous êtes les enfants de Hashem votre D-eu ». Tournous Roufous lui répliqua : « on dit que vous êtes autant des fils que des serfs. Quand vous faites le désir de l'Omniprésent, on vous appelle des *fiils* , au temps présent vous n'êtes pas en train de réaliser la volonté de l'Omniprésent on vous appelle des *serfs*, à l'heure actuelle vous n'êtes pas en train de réaliser les désirs de l'Omniprésent » Rabbi Akiba rétorqua : « L'Écriture dit : n'est-ce pas pour que vous donniez votre pain à l'affamé et pour que vous invitez chez vous le pauvre qui n'a pas de toit ». Alors bien, et (au même temps) elle dit, n'est ce pas pour que vous donniez votre pain à l'affamé ?

Baba Batra 10a.

Tandis que Rabbi Papa montait un escalier son pied trébucha et il a presque tombé. Si j'étais tombé j'aurai reçu le même châtement que ceux qui profanent le shabbat et que les idolâtres. Rabbi Khia ben Rab de Difti lui a dit : peut-être un mendiant t'a demandé quelque chose et tu la lui as refusée ; car il a été enseigné que Rabbi Yéhoshoua ben Korkha a dit « Quiconque évade l'opportunité de donner de la Tsédaka est considéré comme celui qui sert les idôles ». On trouve dans la Tora (Dévarim/Deutéronome 15 :9) « Garde-toi d'avoir dans ton cœur une pensée perverse », et ailleurs (Ibid. 13 :14), « Des hommes pervers sont sortis d'entre vous ». De la même façon que dans le second cas le péché est celui d'idolâtrie, dans le premier cas le péché est équivalent à celui d'idolâtrie.

Baba Batra 10b.

Rabbi Éliézer fils de Rabbi Yossi a dit : Toute la Tsédaka et les actes de bonté qu'Israël fait dans ce monde aident à promouvoir la paix et le bon entendement entre eux et Hashem. Comme il est dit (Yirmiahou/Jérémie 16 :5) « N'entre pas dans une maison de deuil, n'y vas pleurer, te lamenter avec eux, car j'ai retiré à ce peuple ma paix dit Hashem, ma bonté et ma miséricorde », où bonté fait référence aux actes de bonté et pitié à la Tsédaka.

Baba Batra 10b.

Rabbi Yéhouda a dit : La Tsédaka est grande, car elle nous rapproche de la rédemption, comme c'est écrit dans (Yéshayahou/Ésaïe 56 :1) « Ainsi parle Hashem, Observez ce qui est droit et pratiquez ce qui est juste ; car mon salut ne tardera pas à venir et ma justice à se manifester » Baba Batra 10b. Il disait aussi : dix choses fortes ont été créées dans le monde. La roche est dure, mais le fer peut la fendre. Le fer est dur mais le feu le rend souple. Le feu est dur mais l'eau l'éteint. L'eau est forte, mais le corps peut la supporter. Le corps est fort mais la peur peut l'écraser. La peur est forte mais le vin la dissipe. Le vin est fort, mais le sommeil l'évapore. La mort est plus forte que tout et la Tsédaka sauve de la mort, comme il est écrit (Misléï/Proverbes 10 :2) « Et la Tsédaka délivre de la mort »,

Baba Batra 10b

Rabbi Dostaï fils de Rabbi Yanai a dit : Observez que les chemins de D-eu ne sont pas comme les chemins de chair et sang. Comment la chair et le sang agissent-ils ? Si un homme apporte un cadeau à un roi, le cadeau peut être accepté ou non. Et même s'il est accepté, il n'est pas sûr que l'homme soit reçu par le roi. D-eu n'agit pas de cette façon. Si quelqu'un donne à un mendiant même une simple monnaie, on le considère digne de recevoir la Présence Divine, comme on le trouve écrit dans (Téhilim/Psaumes 17 :15) : « Je verrai ton visage en justice (ani betsédek ékhézé fanékha) ; je me rassasierai de ton image ». Rabbi Éléazar avait l'habitude de donner une monnaie à un pauvre et de dire tout de suite une prière car, selon lui d'après le texte cité plus haut, »je verrai ton visage en justice (Tsédek) »

Baba Batra 10b.

Rabbi Khia Ben Abine a dit : Rabbi Yokhana a remarqué qu'il est écrit : « Les richesses ne donnent aucun bénéfice au jour de la colère, et la Tsédaka délivre de la mort. (Mishléï/Proverbes 11 :14), et il est aussi écrit, « les trésors de la méchanceté ne font aucun bien et la Tsédaka délivre de la mort » (Ibid 10 :2). Pourquoi parle-t-on deux fois de Tsédaka ? Une fois parce qu'elle délivre de la mort non naturelle et la deuxième parce qu'elle délivre du châtement de Guéhinom.

Baba Batra 10b.

### La Tsédaka abroge les mauvais décrets

Il a été enseigné ; On raconte l'incident suivant à propos de Benjamin le Juste, qui était le gérant du fond de Tsédaka. Un jour, pendant une année de pénurie une femme est allée le voir et lui a dit, « Monsieur, je vous prie de m'aider », il lui a répondu, « je jure qu'il n'y a pas un sous dans le fond de Tsédaka », à cela elle a dit à son tour : « Monsieur , si vous ne m'aidez pas une femme et ses sept enfants mourront ». À cause de cela il lui a donné de son propre argent. Quelque temps après cela, il tomba gravement malade. Les anges se sont dirigés vers le Saint, Béni Soit-Il, en disant : Seigneur de l'univers tu as dit que celui qui sauve une âme d'Israël est vu comme s'il aurait sauvé le monde entier, Benjamin qui a sauvé une femme et ses sept enfants devra-t-il mourir si jeune ? La sentence divine fût immédiatement abrogée. Il a été enseigné que vingt et deux années furent ajoutées à sa vie.

### L'incroyable récompense de la Tsédaka

Nos rabbins ont enseigné : quand Rabbi Yossé ben Kisma était malade, Rabbi Khanina ben Téradion est allé lui rendre visite. Celui-là lui a dit : « Mon frère Khanina, tu ne sais pas que c'est le ciel qui a ordonné que cette nation (Rome) règne ? Car malgré le fait d'avoir détruit Sa maison, brûlé son temple, massacré ses hommes justes et fait périr ses meilleurs hommes, elle continue à être fermement établie ! Malgré cela j'ai entendu dire à propos de toi que tu t'assieds et t'occupes de la Tora, tu convoques des assemblées publiques et tu conserves avec toi un rouleau (de la Tora) ! (En violation de la loi des Romains). Il répondit : le ciel montrera sa compassion, mais je te raconte les choses comme elles sont et tu ne dis pas que le ciel aura de la compassion ! Je serais surpris si tu n'est pas brûlé vif de même que le rouleau de la Loi ! Rabbi, lui a dit l'autre, quelle est ma situation dans le monde à venir ? Avez-vous fait quelque chose en particulier ? demanda Rabbi Kisma. L'autre lui répondit : « une fois je me suis trompé avec l'argent de Pourim (pour la nourriture de Pourim) c'était l'argent ordinaire de la Tsédaka et je l'ai distribué (à mon propre compte) aux pauvres, « dans ce cas » répliqua l'autre, « j'aimerais que votre portion fût la mienne et votre lot le mien »

Avoda Zara 18a

La Tsédaka et les actes de bonté sont équivalents à toutes les Mitsvot de la Tora. Rabbi Yokhanan a dit : Nous savons seulement ce qui est plus grand, Tsédaka et les actes de bonté, grâce au verset (Téhilim/Psaumes 103 :17) : « mais la bonté (Hessed) de Hashem dure à jamais pour ceux qui le craignent et sa Tsédaka (vétsidékató) pour les enfants de leurs enfants ». Nous devons dire que les actes de bonté sont plus grands que la Tsédaka.

Talmoud Yéroushalmi, Péa, Pérék 1 :1.

Rabbi Yéhouda enseigne au nom de Rabban Gamliel : c'est écrit (Dévarim/Deutéronome 13 :18) : «a fin que Hashem revienne de l'ardeur de sa colère, qu'il te fasse miséricorde et grâce, et qu'il te multiplie, comme il l'a juré à tes pères », cela veut dire que tandis que vous soyez compatissants, Hashem montrera à son tour de la compassion envers vous. Si vous n'êtes pas compatissants, alors Hashem n'aura pas de la compassion envers vous.

Talmoud Yéroushalmi, Baba Kama, Pérék haKhovél, Halakha 7.

### Chapitre 3

Textes choisis du Midrash qui traitent les sujets de Tsédaka et Hessed

Si les hommes montrent de la compassion les uns envers les autres, alors le Saint, Béni-Soit-Il sera plein de compassion envers eux.

« Hashem est bon envers tous et Sa compassion est sur toutes Ses œuvres » (Téhilim/Psaumes 145 :9). Rabbi Yéhoshoua ben Lévi a traduit : « Hashem est bon envers tous et sa compassion est partout », parce que ce sont ses œuvres ». Rabbi Shamouel ben Nakhman interpréta : Hashem est bon avec tous et Sa compassion est partout, car Sa nature c'est d'être compatissant. Rabbi Yéhoshoua interprète au nom de Rabbi Lévi : Hashem est bon avec tous et Il inspire à l'humanité avec sa compassion. Rabbi Aba a dit : Si une famine commence demain et les hommes montrent de la compassion les uns envers les autres, alors, le Saint, Béni-Soit-Il, serait aussi plein de compassion pour eux. Dans les jours de Rabbi Tankhouma Israël avait besoin d'un jeûne, de façon qu'ils sont allés chez lui et lui demandèrent : « Maître, proclamez un jeûne ! Il proclama un jeûne pour un jour, puis pour un second jour et après pour un troisième, mais malgré tout ceci la pluie ne tombait pas. Il prêcha alors de la façon suivante : « Mes enfants ! Remplissez-vous de compassion les uns envers les autres et alors le Saint, Béni-Soit-Il, sera plein de compassion envers vous ». Alors, tandis qu'ils distribuaient du soulagement aux pauvres ils ont vu qu'un homme donnait de l'argent à sa femme divorcée, à cause de ceci ils sont allés vers lui (Rabbi Tankhouma) et s'exclamèrent : Pourquoi sommes-nous assis ici tandis que de telles choses se passent ? Qu'avez-vous vu ? leur demanda-t-il on a vu quelqu'un donner de l'argent à sa femme divorcée. Il le fit venir et lui demanda la raison de son acte. Il lui a répondu « je l'ai vue dans une grande pénurie, j'ai eu de la compassion pour elle » En écoutant ceci Rabbi Tankhouma leva son visage au ciel et il s'exclama : Seigneur de l'Univers ! Cet homme dont cette femme n'a pas le droit à son soutien, et malgré cela il l'a vu dans le besoin et il s'est rempli de compassion envers elle. Et puisque à propos de Hashem il est écrit « Hashem est pieux et clément » (Téhilim/Psaumes 103 :8), et comme nous sommes tes enfants, les enfants de tes bien-aimés, les fils d'Avraham, Yitskhak et Yaacov, quelle grande doit alors être ta compassion envers nous ! À ce moment là la pluie a commencée à tomber et le monde a été soulagé. Rabbi Yéhouda Ha-Nassi était assis en étudiant la Tora en face de la synagogue de Séforis quand un agneau passa devant lui dans le chemin de l'abattoir et commença à bêler de façon désespérée comme s'il suppliait d'être sauvé. Rabbi Yéhouda lui dit que puis-je faire pour toi ? Tu as été créée pour ceci, (à cause de son manque de compassion) notre Maître a eu mal aux dents pendant treize ans. Pendant ces treize années aucune femme avorta en Éréts Israël et aucune femme souffra les douleurs de l'accouchement. Après cette période, quelque chose qui traînait au sol s'est approchée des pieds de la fille de Rabbi Yéhouda. Elle était au point de la tuer quand son père lui dit « ma fille, laisse-la vivre, car c'est écrit : « Et sa compassion est sur toutes Ses œuvres » (Ibid. 145 :9). Béréshit Raba 33.3.

« Dès le matin sème ta semence, et le soir ne laisse pas reposer ta main » (Kohélet/Ecclésiaste 11 :6). Rabbi Éliézer et Rabbi Yéhoshoua ont discuté à propos de ceci. Rabbi Éliézer a dit : Si tu as semé tôt , sème aussi tard car tu ne sais pas laquelle des deux aura du succès, l'Écriture dit « car tu ne sais pas quelle est la meilleure, si celle-ci ou celle-là, ou si elles sont la même chose. (loc. cit.). Rabbi Yéhoshoua a dit : Si un homme pauvre vient vers toi au matin, aide-le, s'il le fait au soir, aide-le aussi car tu ne sais pas lequel des deux, le Saint, Béni soit-Il, a destiné pour toi. Béréshit Rabba 61 :3.

« Et Il a envoyé des messagers à Yaacov (ou des anges) devant lui » (Béréshit/Genèse 32 :4). Rabbi Pinkhas commença son discours au nom de Rabbi Rouben : lève-toi Hashem, sors à sa rencontre » (Téhilim/Psaumes 17 :13). Rabbi Pinkhas a dit : cinq fois dans le premier livre de psaumes David demande au Saint, Béni Soit-Il qu'il se lève : Lève toi Hashem, sauve-moi, mon D-eu. (Ibid 3 :8). « Lève-toi Hashem dans ta colère. (Ibid 7 :7). « Lève-toi, Hashem, lève-toi Hashem, que l'homme ne triomphe pas ». (Ibid 9 :20). « Lève-toi Hashem, sors à sa rencontre ». D-eu lui dit : « David mon fils, même si tu me demandes beaucoup de fois que je me lève, je ne me lèverai point. Mais quand me lèverais-je ? Quand tu verras que les pauvres sont opprimés et quand ceux qui sont dans le besoin gémissent. Comme il est dit, « parce qu les malheureux sont opprimés et que les pauvres gémissent, maintenant, dit Hashem, je me lève. J'apporte le salut à ceux contre qui l'on souffle » (Téhilim/Psaumes 12 :6). Béréshit Raba 75 :1.

Rabbi Bérékhia et Rabbi Yona on dit au nom de Resh Lakish lequel parlait au nom de Rabbi Yéhouda Ha-Nassi : Il est écrit « et ces jours de pleurs et de deuil sur Moïse arrivèrent à leur terme » (Dévarim/Deutéronome 34 :8) ; jours veut dire deux, pleurs équivaut à sept et deuil trente. D'autres gens interprétèrent ceci à l'inverse. Jours veut dire sept, des pleurs deux et deuil trente. Alors, on comprend bien sept et trente mais il y a t-il une loi qui ordonne deux jours de deuil ? Oui, car si la personne en deuil est très pauvre, elle ne doit pas travailler ni le premier ni le second jour (de son deuil), tandis qu'au troisième jour (et jusqu'à la fin du septième) elle peut travailler en privé ; mais les Sages se sont exprimés de la façon suivante : Malheur à ses voisins qui n'ont pas prit en charge les besoins de cet pauvre homme et l'on poussé à travailler pendant la période de son deuil ! Béréshit Raba 100 :7

« Hashem a dit à Moïse à Midiane : Va retourne en Égypte, car tous ceux qui en voulaient à ta vie sont morts » (Shémot/Exode 4 :19). Étaient-ils morts. N'étaient pas ces gens Datan et Abiram, lesquels plus tard se sont mis du côté de Korakh dans sa révolte ? Non, ceci veut dire qu'ils s'étaient appauvris, car il y a quatre types de personnes qu'on considère comme mortes : les aveugles, les lépreux, les pauvres et ceux qui n'ont pas d'enfants. (Tous ceux-ci sont mentionnés dans le Tanakh, voir le traité Avoda Zara, 5a, Néd. 64). Shémot Raba 5 :4.

Daniel a vu les Israélites pauvres sortant de Jérusalem (vers Babel), sans un sous dans leurs mains, et à cause de ceci, il a conseillé à Névoukhanedzar qu'il pratique la Tsédaka.

Névoukhanédzar dit à Daniel : « J'ai rêvé qu'au milieu de la terre il y avait un arbre... et dans celui-ci il y avait de la nourriture pour tous » (Daniel 4 :7-9). Ceci symbolise le roi ; s'il proclame un décret qu'interdit l'accès à la mer, alors tout le monde meurt, mais en ouvrant la voie vers la mer tout le monde peut vivre d'ici que « il y avait de la nourriture pour tous ». Quand le roi raconta l'histoire à Daniel, il lui demanda « que dois-je faire ? quel conseil peux-tu me donner par rapport à ce que je viens de dire ? » Daniel lui répondit, « Oh Roi ! acceptez mon conseil, vous pouvez effacer vos péchés grâce à la Tsédaka et vos iniquités en pratiquant la bonté envers les opprimés » (Ibid. 4 :24). Hashem dit à Daniel, « J'ai donné de la Tsédaka à Avraham, car il est dit : je sais qu'il enverra à ses fils et à sa maison, après lui pourqu'ils gardent le chemin de Hashem, en faisant Tsédaka et Justice » (Béréshit/Genèse 18 :19) . Mais tu dis à cet homme méchant « Tes péchés peuvent être pardonnés grâce à la Tsédaka ? Mais ce que Daniel a dit à Névoukhanédzar fût ceci ; « pratique la Tsédaka et ouvres les portes de ton trésor ; car Daniel avait vu les Israélites partir de Jérusalem sans argent et à cause de ceci il conseilla au monarque de pratiquer la Tsédaka. Névoukhanédzar ouvrit les portes de ses trésors et donna son support à Israël pendant douze mois, à la fin de ces douze mois, etc, (Daniel 4 :26), Névoukhanédzar écouta le murmure des voix et quand il demanda d'où venaient ces bruits on lui a répondu : « ceci vient des pauvres auxquels vous avez ordonné qu'on donne de la nourriture et de l'argent, et que nous avons aidé pendant douze mois, comme vous nous l'avez ordonné », il dit alors ; « si ce n'était pas grâce à la richesse que je possède, comment aurais-je pu bâtir tout ce pays pour ma gloire ? » , car il est écrit ; « n'est-ce pas ici Babylone la grande que j'ai bâtie ?, etc. » (Ibid 4 :27) « Alors bien si je gaspille toute ma richesse, il ne me restera aucune gloire », c'est ainsi qu'il ferma ses coffres. Quand il dit ceci, une voix du ciel lui répondit, « la parole était encore dans la bouche du roi, qu'une voix descendit du ciel : Apprends roi Névoukhanédzar qu'on va t'enlever le royaume » (Ibid. 4 :28). Quelle raison a permis aux Israélites de demeurer en sécurité pendant douze mois ? La Tsédaka ! Alors bien, si ceci peut-être fait grâce aux actions des méchants, combien plus pourrait-elle faire pour Israël ? De là que l'on trouve « Ainsi dit Hashem : gardez la justice et pratiquez la Tsédaka » (Yéshayahou/Esaië 56 :1). Shémot Raba 30 :24.

Quand quelqu'un fait des Mitsvot et étudie la Torah et pratique la Tsédaka alors, tandis que Satan se lève pour l'accuser devant Hashem, ses bons amis, les anges créés au moyen de ses bonnes actions, s'approchent pour raconter les bonnes actions que la personne a fait. On trouve « les cadeaux d'un homme lui élargissent la voie » (Mishléi/Proverbes 18 :16). Sa façon de traiter les pauvres contribue à faire ceci, car il est dit « Heureux soit celui qui pense au pauvre » (Téhilim/Psaumes 41 :2). Shémot Raba 31 :2

## **Il y a des riches qui font du mal**

Il est écrit : « il y a un mal douloureux que j'ai vu sous le soleil, les richesses gardées par leurs propriétaires pour leur mal ; lesquelles se perdent dans des mauvaises occupations » (Kohélet/Ecclésiaste 5 :12-13). Heureux soit l'homme qui peut supporter l'épreuve, car tout le monde est examiné par Hashem. Il examine le riche pour voir si sa main s'ouvrira au pauvre, et le pauvre Il le met à l'épreuve pour voir s'il acceptera la souffrance sans se plaindre, comme il est dit ; « reçoit aux pauvres humiliés chez toi » (Yéshayahou/Esaië 58 :7). Si le riche réussit son

épreuve et pratique la Tsédaka il jouira alors de sa richesse dans ce monde, tandis que le capital lui sera gardé dans le monde à venir et le Saint, Béni Soit-Il, le sauvera du châtimeur de Guéhinom, comme il est dit « Bienheureux celui qui pense au pauvre, Hashem le protégera le mauvais jour. » (Téhilim/Psaumes 41 :2). Si l'homme pauvre réussit son épreuve sans se révolter, il reçoit une double portion du monde à venir. Comme il est dit « car tu sauveras le peuple affligé » (Ibid. 18 :28). D'où peut on apprendre ceci ? De Yov, lequel a souffert dans ce monde et à qui Hashem rétribua avec le double de toutes les choses qu'il avait eu » (Yov/Job 42 :10). Shémot Raba 31 :3.

### **Le riche qui ne donne pas deviendra pauvre**

Le riche qui donne malgré lui-même, meurt avec sa richesse dans ce monde, comme on dit ; « les richesses qui sont perdues dans les mauvaises œuvres », car il est mesquin avec ceux qui collectent la Tsédaka. Pourquoi ? Parce que dans ce monde il ya une roue qui tourne tout le temps, et le riche d'aujourd'hui peut ne plus l'être demain. Au premier Il le réduit et l'abaisse tandis qu'à l'autre Il l'élève, car il est dit, « mais D-eu est le juge, à celui-ci Il l'humilie et à celui-là Il l'agrandit » (Téhilim/Psaumes 75 :8). Vous trouverez qu'il y a des richesses qui font du mal à leurs possesseurs et d'autres qui leur font du bien. Un exemple des richesses qui font du mal est celui de Korakh, lequel était plus riche que tout Israël ensemble et sur Korakh on écrit, « et ceux avec tout ce qu'ils avaient sont descendus au Shéol », (Bamidbar/Nombres 16 :33) ; un autre exemple ; telle était la richesse du méchant Khaman qu'on dit de lui, « et Khaman leur décrit la gloire de ses richesses » (Méguilat Esther/Esther 5 :11), et à propos duquel il a été écrit « et que lui et ses fils soient pendus à l'arbre » (Ibid 9 :25). Par contre, les richesses qui bénéficient leurs possesseurs sont comme celle de Yéhoshafat, à propos duquel on dit ; « alors, Yéhoshafat avait des richesses et de la gloire en abondance » (Divréi Ha-yamine Bét/Chroniques 2 18 :1). Que s'est-il passé avec lui ? Mais Yéhoshafat s'est plaint et Hashem l'a aidé. (Ibid. 18 :31). Shémot Raba 31 :3.

Quiconque a de la richesse et donne de la Tsédaka aux pauvres et prête de l'argent sans intérêt, celui-là est considéré comme s'il observait toutes les Mitsvot, car l'Écriture dit, (Téhilim/Psaumes 15 :5) : « celui qui ne donna son argent à l'usure ni pécha contre l'innocent, celui-ci ne tombera jamais ». Un exemple de ce type d'homme est donné par Ovadiahou, lequel a été un homme riche et l'administrateur d'Akhar, car il est dit, « et Akhav appela à Ovadiahou son serviteur (Mélakhim/Rois 1 18 :3) ». Il était extraordinairement riche mais il investissait sa richesse en Tsédaka, car il a été celui qui a donné à manger à tous les prophètes. Quand la famine est arrivée, il a demandé un prêt à intérêt Yéhoram fils d'Akhav à fin de donner de quoi vivre aux prophètes. Il a fait ce qui est dit dans le verset : « qui n'a pas donné son argent l'usure ». À propos de Yéhoram, au contraire, D-eu a dit : « cet homme vit il encore ? Que Yéhou vienne et le tue », et aussi, « Yéhou a tendu son arc et blessa Yéhoram au dos et la fêche est sortie en traversant son cœur. (Mélakhim Béit/Rois 2 9 :24) ». Pourquoi *au dos* et à *travers son cœur* ? Car il avait durci son cœur et ouvert sa main pour recevoir le fruit de l'usure, de façon à accomplir ce qui est écrit, « et l'homme qui était juste... s'il engendrait un fils qui deviendrait un voleur, ou un tueur, ou qui ferait quelque-une des choses suivantes, prêter à l'intérêt, ou accepter l'usure vivra-t-il ? (Yékhezkel/Ezéchiél 18 :15 10-13). Pour cette raison, D-eu vous avertit : Quand vous prêterez de l'argent à quelqu'un de mon peuple ». Shémot Raba 31 :4.

Dans ce monde les méchants sont riches et ils prospèrent, et ils vivent dans la sérénité, tandis que les justes sont pauvres, mais dans le monde à venir, quand D-eu ouvrira pour les justes les coffres contenant les trésors de Gan Eden, alors les pervers qui ont mangé les fruits de l'intérêt et de l'usure morderont leur propre chair avec leurs dents, comme c'est écrit, « le méchant croise ses mains et mange sa propre chair » (Kohélet/Ecclésiaste 4 :5). Alors ils pleureront et se plaindront, il aurait été préférable d'avoir vécu comme des ouvriers et porter des fardeaux sur nos dos, ou comme des esclaves pour que ce châtement ne tombe pas sur nos têtes, comme c'est écrit, « mieux vaut une main pleine de repos, que deux mains pleines de travail et poursuite du vent » (Ibid. 4 :6). D'ici qu'on puisse dire en effet : « quand tu prêtes de l'argent à quelqu'un de mon peuple ».

Shémot Raba 31 :5.

Quand Israël demanda à D-eu : quel est ton peuple ?; la réponse a été ; les pauvres, car il est écrit, « Hashem a consolé son peuple et il aura compassion envers ses pauvres » (Yéshayahou/Esaië 49 :13). Il est propre à la nature humaine que si un homme a des familiers pauvres il ne les reconnaît pas s'il est celui qui a de l'argent, comme il est dit ; « tous les frères du pauvre le haïssent », «(Mishléï/Proverbes 19 :7), mais le Saint, Béni Soit-Il, n'agit pas de cette façon, car « les richesses et la gloire viennent de toi » (Divréï Hayamim Aleph/ Chroniques 1, 29 :12) ,mais Il protège seulement les pauvres, comme il est écrit, « Hashem fonda Tsion et à elle iront les affligés de Son peuple » (Yéshayahou/Esaië 14 :32). À cause de ceci on dit en effet, « quand tu prêteras de l'argent à quelqu'un de mon peuple », David a dit « Seigneur de l'univers, fais ton monde parfaitement équilibré », comme il est dit, « que le monde soit fait égal (yéshev) à Hashem », (Téhilim/Psaumes 61 :8) ; et si on réplique ; « si je déséquilibre mon monde, alors qui pratiquera l'amour et la vérité. »

Shémot Raba 31 :5.

Il n'y a rien au monde plus dur que la pauvreté, c'est la plus terrible de toutes les souffrances.

« Quand vous prêtez de l'argent à quelqu'un de mon peuple, au pauvre qui est avec toi... » (Shémot/Exode 22 :24). Il n'y a rien au monde plus terrible que la pauvreté, c'est la pire de toutes les souffrances. Nos sages ont dit ; toutes les souffrances sont d'un côté et la pauvreté se trouve de l'autre. Faut-il une preuve de ceci ? Il faut se rappeler que quand Satan accusait Yov devant D-eu en disant ; « tu lui as donné des richesses et des fils, et tu les protèges », comme il est dit ; « n'a tu pas mis un clôture autour de lui, de sa maison et de tout ce qui lui appartient ? (Yov/Job 1 :10) », et, « ne craint Yov à Hashem pour rien ? (Ibid 1 :9) « ; « Mais étends alors ta main »(Ibid 1 :11). Le Saint, Béni Soit-Il dit à Yov ; « que veux tu, de la pauvreté ou de la souffrance ? » ,Yov répondit, « Maître de l'univers, je suis prêt à accepter toutes les souffrances du monde, sauf la pauvreté ; car, si je vais au marché sans un sous pour acheter de la nourriture, que pourrais-je manger ? »

Quand la souffrance lui est arrivée, il commença à se plaindre contre la sévère justice de D-eu, on dit à propos de cela, « qui peut me dire où trouver D-eu » (Ibid 23 :3). Eliahou lui a répondu ; « pourquoi te plains-tu ? Tu as préféré toutes sortes de souffrance à la pauvreté ? », comme il est dit « fais attention, ne retournes pas à l'iniquité, car tu as choisi ceci au lieu de la souffrance » (Ibid 36 :21). Car la pauvreté est pire que tous les autres problèmes, on dit en effet, « au pauvre qui est avec toi ». Car D-eu a dit : « N'a-t-il pas assez avec sa pauvreté pour qu'en plus vous lui demandiez à payer de l'intérêt ? »

Shémot Raba 31 :12.

On considère ceux qui reçoivent de l'intérêt comme s'ils avaient commis toutes les actions méchantes dans le monde... par contre celui qui prête de l'argent sans réclamer de l'intérêt D-eu le considère comme s'il avait observé toutes les Mitsvot. « et tu ne lui imposeras pas l'usure », (Shémot/Exode 22 :24). Ne mords pas l'homme pauvre comme le serpent qui a mordu à Adam, le déracinant lui et sa descendance. Tu n'a pas le droit non plus de voir un homme pauvre qui a des maisons ou des champs, ou de vignes, ou un esclave, ou une servante, pour aller chercher l'opportunité de les lui arracher.. Par conséquent on dit : « Tu ne te conduiras avec lui comme un créancier » (loc. cit.). Ne prends pas de l'intérêt, ne sois pas comme le serpent, qui calcule pour faire le mal ». « Tu ne prendras pas de l'usure ni bénéfice, mais tu auras peur de ton D-eu », (Vayikra/Lévitique 25 :36). Ne lui dis pas : tu demandes du crédit et je te le donne, et au jour suivant l'intérêt augmentera et tu prendras tout ce qui lui appartient, et Moi Je considérerai ceci comme un blessure que tu lui a causée, comme il est écrit : « si tu prends en gage (im khavol takhvol) le vêtement de ton prochain, tu le lui rendras au coucher du soleil », (Shémot/Exode 22 :25). D'ici on peut conclure que celui qui demande à payer de l'intérêt à un Juif, n'a pas la crainte de D-eu. Il peut être avec celui qui a commis un meurtre et fut mis dans la présence du gouverneur qui, au moment de lire l'accusation contre lui, exclama, « et il vit encore ? ». C'est ainsi qu'en effet, de façon semblable, l'Ecriture voit à tous ceux qui prennent de l'intérêt comme s'ils avaient commis toutes les actions méchantes du monde... celui qui prête sans intérêt est considéré par Hashem comme s'il aurait observé toutes les Mitsvot.

Shémot Raba 31 :13

### **Heureux celui qui offre sa main au pauvre**

Heureux est celui qui offre sa main au pauvre, car il est écrit, « le riche et le pauvre se rencontrent, car tous les deux ont été faits par Hashem » (Mishléi/Proverbes 22 :2), et aussi, « le riche et le pauvre se rencontrent, Hashem illumine les yeux de tous les deux », (Ibid 29 :13). L'homme pauvre acquiert la vie terrienne et l'homme riche acquiert la vie du monde à venir. Et si le riche se refuse à donner au pauvre, alors, leur Créateur, qui le fit devenir riche, n'oubliera pas de le transformer en pauvre et à celui qui était pauvre le fera riche.

Rien n'est plus difficile de supporter que la pauvreté, car celui qui est écrasé par la pauvreté est comme celui auquel toutes les afflictions du monde sont collées sur lui et sur lequel sont tombées toutes les malédictions de Dévarim (Dévarim/Deutéronome 28 : 15-65). Nos Sages ont dit : si toutes les souffrances étaient réunies d'un côté et la pauvreté de l'autre, la pauvreté les surpasserait.

« Tu n'agiras pas comme le créancier ». Venez et voyez ; quiconque prête avec de l'intérêt rompt toutes les interdictions de la Tora et ne trouvera personne pour plaider en sa faveur. Car quand un homme viole n'importe quelle des interdictions et se présente devant le Juge, le Saint, Béni Soit-Il, des anges plaident en sa faveur et d'autres l'accusent, comme il est dit, « j'ai vu Hashem assis sur son trône, et toute l'armée céleste était à sa droite et à sa gauche » (Divréï Hayamim Bét/Chroniques 2 18 :19), mais quand quelqu'un prête à un Juif avec de l'intérêt, et gagne de l'argent à travers l'usure, vivra-t-il ? Il ne vivra point »(Yékhezkel/Ezéchiel 18 :13). Au contraire, un Juif qui prête à son voisin sans lui demander de payer de l'intérêt, alors il est vu comme s'il aurait observé toutes les Mitsvot, c'est ceci ce qui a dit David, « Hashem, qui habitera dans ton Tabernacle ? » (Téhilim/Psaumes 15 :1), dont la réponse c'est, « celui qui n'a pas donné son argent à l'usure, etc. » (Ibid 15 :5)

Shémot Raba 31 :14

Toutes les créatures de D-eu prennent en prêt les unes des autres, malgré ceci, elles font la paix les unes avec les autres sans querelles, mais si un homme accepte un prêt de son ami, celui-ci cherche à l'avalier au moyen de l'usure et du vol.

Plus encore, ceux qui reçoivent les bénéfices de l'usure disent à D-eu ; « pourquoi ne reçois tu pas le paiement du monde dans lequel se trouvent tes créatures ? Le paiement de la terre à laquelle tu donnes à boire, des fleurs que tu fais croître, des lumières que tu fais briller, des âmes que tu as soufflé dans tes créatures, des corps que tu gardes ». D-eu leur dit à tous ; « voyez combien j'ai prêté, et malgré cela je n'ai pas prit de l'intérêt, comment la terre a-t-elle prêtée sans demander de l'intérêt, mais je ne prends que le capital que j'ai prêté et elle prend le sien », comme c'est écrit, « et la poussière retourne à la terre d'où elle vient et l'esprit retourne à D-eu qui l'a donné ». (Kohélet/Ecclésiaste 12 :7).

« Malheur à celui qui demande de l'intérêt car que dit-on de lui ? S'il prête de l'argent et fait des bénéfices avec l'intérêt et gagne ainsi grâce à l'usure vivra-t-il ? Non, il ne vivra point », (Yékhézel/Ezéchiél 18 :13). On peut faire la comparaison avec un roi qui ouvre les coffres où il garde ses trésors à quelqu'un pour que celui-ci les administre et après cela, celui-ci commence à opprimer les pauvres, à tuer les veuves, à insulter ceux qui sont dans le besoin, à fouetter les gens et les dépouiller les laissant dans la misère. A agir avec violence et voler, parler avec des propos mensongers et en général à gaspiller les trésors du roi. De la même façon, D-eu ouvre ses chambres de trésors et donne aux hommes Son or et Son argent, comme il est dit, « l'argent et l'or sont à moi », (Khagaï/Aggée 2 :8) ; mais l'homme commence à demander de l'intérêt au pauvre qui a reçu un prêt de lui, à continuation il abat les veuves, en obligeant à une veuve qui a demandé un prêt à payer de l'intérêt, et il insulte les dépouillés en étant strict avec eux quand ils lui demandent de la Tsédaka, tandis que D-eu a dit ; « celui qui accable de reproches au pauvre doit faire face à son Créateur ». (Mishéï/Proverbes 17 :5). Il nous laisse tous nus, car si on lui doit une centaine de zouz ou plus, il nous prend nos habits et dépouille ainsi les humiliés, et il vole et agit avec violence avec sa richesse, car les gens confient dans ses mains leurs habits et il les détruit.

Alors D-eu dit ; « malheur à toi qui ravages et qui n'as jamais été ravagé ! Qui pilles et qu'on n'a jamais pillé ! Quand tu auras fini de ravager tu seras ravagé ; quand tu auras achevé de piller, on te pillera. » (Yéshayahou/Esaië 33 :1). D-eu lui a donné des richesses de vérité qu'il a transformées en faussetés, comme il est dit, « vous avez cultivé le mal, moissonné l'iniquité », (Hoshéa/Osée 10 :13) à cause de ceci vous abandonnez le monde, comme il est écrit, « comme le tourbillon qui passe et disparaît, ainsi le méchant ne dure pas », (Mishléï/Proverbes 10 :25). C'est pour cette raison qu'il nous averti dans la Tora ; « quand vous prêterez de l'argent à quelqu'un de mon peuple », il devrait te suffire si on t'appelle méchant pour ne pas te payer, comme il est dit, « le méchant emprunte et il ne rend pas. Le juste est compatissant et il donne » (Téhilim/Psaumes 37 :21). C'est à cause de ceci qu'il met Israël en garde en disant ; si tu ne peux pas éviter de prendre en gage l'habit de ton voisin, alors retourne le avant qu'il commence à me supplier car il est écrit ; **et il me suppliera et je l'écouterai**, David dit aussi, **heureux celui qui s'intéresse au pauvre**, (Ibid. 41 :2), et le roi Shlomo dit ; « ne voles pas au pauvre, car il est pauvre » (Mishléï/Proverbes 22 :22) Pourquoi ? Car Hashem jugera leur cause et dépouillera l'âme de ceux qui les ont dépouillés » (Ibid 22 :23).  
Shémot Raba 31 :17.

Quand tu prêtes de l'argent à quelqu'un de mon peuple. D-eu dit ; *si tu prêtes de l'argent sans prendre de l'intérêt, alors tu seras avec moi ; ainsi comme je ne peux pas piétiner tu ne piétineras point non plus*, comme il est dit, « il n'exige point d'intérêt de son argent » (Téhilim/Psaumes 15 :5). Après quoi il est écrit, « celui qui fait ces choses ne trébuchera point », (loc .cit.).

Shémot Raba 31 :17

Rabbi Tankhouma Ben Aba a dit ; « à toi, Hashem est la justice, et à nous la confusion de face, en ce jour », (Daniel/Daniel 9 :7). Pourquoi ceci ? Rabbi Nékhémia a expliqué, car même quand nous pratiquons la Tsédaka, nous pensons à nos actions et nous nous remplissons de honte.

Normalement quand on prête un champ à quelqu'un et celui-ci donne la semence et le travail, le pourcentage que le propriétaire reçoit de la récolte reste le même, mais le Saint, Béni-Soit-Il, nous dit que ceci n'est pas correcte, car le monde et tout ce qu'il y a dedans Lui appartient, comme c'est écrit, à Hashem est la terre et ses fruits sont les Siens, et Il fait tomber les pluies et donne de la rosée aux fruits pourqu'ils puissent croître, ainsi comme Il les préserve et fait tout ce qu'il faut pour eux, et malgré cela Il leur a dit : Je vous ai ordonné de me donner un dixième comme dîme et un cinquième comme térouma. A cause de ceci il est dit ; « la Tsédaka est à Toi, Hashem, et la honte est à nous ». Rabbi Yéhouda dit ; seule la honte est à nous, mais la Tsédaka t'appartient.

Shémot Raba 41 :1.

« Heureux celui qui s'intéresse au pauvre ! Au jour du malheur Hashem le délivre », (Téhilim/Psaumes 41 :1)

Rabbi Yéhouda remarqua ; n'est-il pas écrit dans le verset en discussion, « heureux celui qui donne au pauvre », mais plutôt, « heureux celui qui pense au pauvre », cela veut dire ; il cherche la façon de lui faire du bien. Quand Rabbi Yonna voyait quelqu'un d'une famille respectable qui avait perdu son argent et avait honte de demander de la Tsédaka, il allait chez cette personne et lui disait ; on m'a dit que vous avez hérité de quelqu'un qui habitait à l'étranger, permettez-moi de vous offrir cet article et quand vous serez dans une meilleure situation financière vous me le rendrez. Au moment de lui livrer l'article il lui disait ; je te l'ai donné en cadeau. Rabbi Lévi au nom de Rabbi Khana fils de Rabbi Khanina a dit ; l'expression heureux (ashréï) apparaît vingt et deux fois et en aucun cas la récompense est mentionnée sauf dans celui-ci. Quelle est la récompense ? « Dans le jour mauvais Hashem le sauvera ».

Vayikra Raba 34 :1.

« L'homme compatissant fait du bien à son âme ; mais l'homme cruel se tourmente à lui-même », (Mishléi/Proverbes 11 :17). Rabbi Alexandri expliqua que ceci s'applique à celui qui célèbre une fête et ne s'associe pas avec les membres de sa famille car ils sont pauvres.

Vayikra Raba 34 :3.

Si le pauvre se trouve en compagnie du riche et lui dit ; donne-moi de la Tsédaka, et celui-ci la lui donne, alors Hashem donne de la lumière aux deux, l'un obtient la vie temporelle et l'autre la vie du monde à venir.

« Le riche et le pauvre ». **Riche** s'applique ici à quelqu'un qui est riche en propriétés et **pauvre** à quelqu'un qui est pauvre en propriétés. Si l'homme pauvre était en compagnie du riche et celui-ci la lui refuse, alors, Hashem qui est le créateur de tous. Celui qui a fait celui-ci pauvre, peut le transformer en riche et celui qui a fait celui-ci riche peut le transformer en pauvre. Si l'homme riche dit au pauvre ; pourquoi ne cherches tu pas du travail et de cette façon tu pourras acheter de la nourriture ? Regardes ces jambes ! Regardes ces cuisses ! Regarde ce corps ! Regarde ces muscles ! Alors, le Saint, Béni-Soit-Il lui dit au riche ; tu ne lui as rien donné et en plus tu jettes un mauvais œil sur ce que je lui ai donné ! Par conséquent si « il a engendré un fils, il ne reste rien entre ses mains », (Kohélet/Ecclésiaste 5 :13).

De tout ce qu'il avait il ne laissera rien à son fils ni le prendra lui-même. A cause de ceci, Moshé exhorta Israël en disant ; « si ton frère devient pauvre, et que sa main fléchisse près de toi, tu le soutiendras ; tu feras de même pour celui qui est étranger et qui demeure dans le pays, afin qu'il vive avec toi » ;(Vayikra/Lévitique 25 :35)

Vayikra Raba 34 :4.

Huit noms ont été donnés à l'homme pauvre : ani, évyon, miskène, rash, dal, dak, mak, hélék.

Ani ; veut dire littéralement pauvre. On l'appelle évyon car il veut (méta'év) toute chose. Miskène car tout le monde le méprise, comme il est dit ; la sagesse de l'homme pauvre (ish miskène) est méprisée » ; (Kohélet/Ecclésiaste 9 :16), rash, car il est dépourvu de propriétés (mitroshésh) ; dal car il n'est pas lié (médouldal) à la propriété, dak car il est écrasé (médoukdak) ; il voit de la nourriture et ne peut pas la manger, il voit une boisson et ne peut pas la boire, mak, car il est inférieur (mak) devant tout le monde ; au seuil le plus bas.

Vayikra Raba 34 :6.

Rabbi Shimon a dit au nom de Rabbi Eliézer : qui a été celui qui a montré de la bonté à tous ceux qui avaient besoin d'elle ? Avraham aux anges. Il est écrit ; « et il s'arrêta avec eux au-dessous de l'arbre et ils ont mangé », (Béréshit/Genèse 18 :8). Mais, ont-ils mangé vraiment ? Rabbi Youdane expliqua qu'ils ont fait semblant de manger et de boire, les plats disparaissaient aussi vite qu'ils arrivaient. Quelle récompense a donné le Saint, Béni Soit-Il aux enfants d'Avraham ? La manne tomba du ciel pour eux, le puits apparut pour eux dans le désert, des oiseaux leur ont été donnés, les nuages de gloire les ont entouré et le pilier de nuages a voyagé devant eux. Alors bien, ceci permet de déduire (kal vakhomer), si au cas où quelqu'un montra de la bonté envers ceux qui n'avaient pas besoin de celle-ci, le Saint, Béni-Soit-Il, récompensa ses fils. Combien plus ne fera-t-il pas dans le cas de quelqu'un qui montre de la bonté envers celui qui a vraiment besoin d'elle ?

Vayikra Raba 34 :7.

Rabbi Yéoshoua a enseigné ; l'homme pauvre fait plus pour le Baal Habaït (son bienfaiteur) que ce que dernier fait envers l'homme pauvre. Ceci est mis en évidence par le fait que Rout a dit à Naomi ; « le nom de l'homme avec lequel j'ai travaillé aujourd'hui est Boaz » (Rout/Rout 2 :19). Il n'est pas écrit, « qui a travaillé avec moi », mais, « avec lequel j'ai travaillé », grâce à quoi (Rout) laissait savoir (à Naomi) ; je lui ai rendu un grand service et lui ai fait un grand nombre de faveurs à cause du pain qu'il m'a donné.

Vayikra Raba 34 :8.

Rabbi Akiba remarqua ; l'homme pauvre se trouve devant votre porte et le Saint, Béni-Soit-Il, est à son côté, comme il est écrit ; car il sera à la droite du pauvre », (Téhilim/Psaumes 109 :31). Si vous lui donnez quelque chose, réfléchissez sur la nature de Celui qui est à son côté. Qui nous récompensera, et si nous ne lui donnons rien, sachez que Celui qui est à ses côtés vous châtiara, comme il est écrit ; pour sauver son âme de ceux qui le jugent. (loc. cit.). Rabbi Ayibou a dit ; il est écrit ; « donne-lui et que ton cœur ne lui donne point à regret ; car, à cause de cela (biglal haDavar hazé), Hashem ton D-eu te bénira dans tous tes travaux et dans toutes tes entreprises » ; (Dévarim/Deutéronome 15 :10). Rabbi Nakhman a dit ; à cause de cela (haDavar hazé), (biglal) implique que ce monde se ressemble à une roue (galguéla) grâce à laquelle ce qui est plein devient vide et ce qui est vide se remplit. Il a été enseigné au nom de Rabbi Eliézer ; la vengeance contre Israël vient à travers les mains des pauvres, comme le montre le verset ; « car il crierait à Hashem contre toi et tu te chargerais d'un péché », (Ibid. 15 :9).  
Vayikra Raba 34 :9.

Rabbi Abahou au nom de Rabbi Eliézer a dit ; nous devons remercier les imposteurs, car grâce à la présence d'imposteurs parmi les pauvres, si quelqu'un d'entre eux demande quelque chose à quelqu'un et celui-ci la lui refuse, alors il sera condamné à mort de façon immédiate ; car il est dit, « car il pourra déposer plainte contre toi et cela sera prité comme un péché commis par toi-même », et en plus, « l'âme qui péche mourra », (Yékhezkel/Ezéchiél 18 :4).  
Vayikra Raba 34 :10

Rabbi Shimon a dit au nom de Rabbi Yéhoshoua ben Lévi, que la Mitsva d'aider les pauvres ne cesse pas d'être importante à vos yeux, car son oubli entraîne vingt-quatre malédictions et la récompense gagnée grâce à sa pratique implique vingt-quatre bénédictions.  
Vayikra Raba 34 :11.

« Partage ton pain avec celui qui a faim », (Yéshayahou/Esaïe 58 :7) ; ceci veut dire que si tu es digne tu donneras du pain aux pauvres de Yaacov, mais dans le cas contraire tu devras faire venir les pauvres de ceux qui dominent (méroudim) chez toi (loc. cit.), c'est-à-dire, tu le feras pour la satisfaction de l'appétit d'Esav.  
Vayikra Raba 34 :13.

« Et vous donnerez à l'âme affligée (celle de l'affamé) jusqu'à la satiété » ; (Yéshayahou/Esaïe 58 :10). Rabbi Lévi expliqua que ceci veut dire que si on n'a rien à lui donner on peut le consoler avec de paroles aimables. Dis-le ; « mon âme est avec toi car je n'ai rien à te donner ». Et si tu as donné jusqu'à la satisfaire ta lumière naîtra, et ton obscurité sera comme un jour plein de lumière. Hashem te protégera toujours et pendant les jours de sécheresse il rassasiera ton âme et donnera de la vigueur à tes os ».  
Vayikra Raba 34 :15

Rabbi Yéhouda fils de Rabbi Shimon a enseigné ; l'homme pauvre s'assied et se plaint en disant ; « en quoi suis-je différent de mon voisin ? Mais mon voisin dort dans son lit et moi je suis ici ! Il dort chez lui et moi je dors ici ! Maintenant tu arrives et tu lui donnes de la Tsédaka. Pour ta vie ! Moi (Hashem) je le considérerai comme si tu aurais fait la paix entre lui et moi ! De là, il est écrit gagnera-t-il de ma force ? « Qu'il face la paix avec moi ; mais oui, qu'il fasse la paix avec moi » ; (Yéshayahou/Esaïe 27 :5) ; Vayikra Raba 34 :15.

Les gens de Sodome devinrent hautaines devant Hashem à cause des faveurs qu'il leur prodigea. Que dit-on de leur pays ? De la terre naît le pain... il ya des lieux dont les pierres sont des saphirs (makom safir) et ses poussières sont de l'or. Le sentier qui n'a jamais connu d'oiseau... n'a jamais été piétiné par de bêtes féroces, etc. (Iyov/Job 28 : 5-8) . Les Sodomites ont dit ; puisqu'on peut obtenir de la nourriture dans notre terre, et de celle-ci on peut aussi trouver de l'argent et de l'or, et de pierres précieuses ainsi que des perles, nous n'avons pas besoin que des étrangers viennent chez nous car ils viennent seulement pour nous dépouiller. Levons-nous et effaçons toute mémoire d'un étranger parmi nous. Le Saint, Béni Soit-Il, leur a dit ; essayez-vous, en échange de toutes les faveurs que j'ai fait pleuvoir sur vous, d'effacer toute mémoire d'un étranger parmi vous ? J'effacerai toute mémoire de vous dans le monde !

Et il est dit aussi ; comme je sis vivant, dit Hashem D-eu, que Sodome ta sœur et ses filles n'ont pas agit comme toi et es illes l'ont fait. Voilà que celle-ci a été la grande faute de Sodome ta sœur orgueil, méchanceté, satiété de pain et abondance de temps libre » ; (Yékhezkel/Ezécïel 16 48 :49). Pourquoi le châtement de Sodome fut si grand ? Car il n'a pas fortifié la main de l'affligé et du dépouillé » (Ibid. 16 :49).

Bamidbar Raba 9 :24.

« Quelle est en effet la grande nation qui ait des dieux aussi proches que Hashem, notre D-eu l'est de nous toutes les fois que nous l'invoquons » (Dévarim/deutéronome 4 :7). Si un homme a un membre de sa famille qui est riche il le reconnaît, mais s'il est pauvre, il ne veut pas le reconnaître et il nie tout rapport avec celui-ci. Mais le Saint, Béni Soit-Il, si on peut s'exprimer de cette façon, quand Israël se trouva dans la servitude en Egypte a dit ; « Je suis de leur famille ». Comment sait-on ceci ? Car il est écrit ; « les fils d'Israël, le peuple qui lui est proche » ;(Téhilim/Psaumes 148 :14). En plus, si un homme a un proche qui est pauvre, il considère qq'il doit être au premier plan tandis que pour lui son prochain pauvre doit rester dans un plan secondaire. Que dit-il ? « Celui-là prétend avoir un rapport de famille avec moi ». Mais Hashem, si on peut le dire de cette façon, octroie à Israël le premier plan. Car l'Ecriture ne dit pas ; qui a une nation si proche à Lui, mais plutôt ; « qui a un D-eu si proche d'eux » Dévarim Raba 2 :15.

Raba Zéïra a dit ; ce rouleau (celui de Rout) ne nous dit rien à propos de la pureté ou de son contraire, de l'interdiction ou de la permission, alors, avec quel propos a-t-il été écrit ? Pour montrer quelle grande est la récompense de ceux qui font des actes de bonté.

Rout Raba 2 :14.

Rabbi Shilo de Nové a dit ; vôtre richesse dépend du pauvre Rout Raba 5 :9.

Le Saint, Béni Soit-Il, dit ; « Il m'est plus plaisante la poignée de farine apportée par un homme pauvre, comme l'offrande de farine volontaire que les deux poignées d'encens apportées par le Kohéne Gadol », Pourquoi ? Car le second est offert pour obtenir le pardon, mais le premier n'est pas ainsi ; comme il est écrit ; « quand quelqu'un veuille offrir un offrande à Hashem, elle sera de farine » ; (Vayikra/Lévitique 2 :1).

Kohélet Raba 7 :21.

Rabbi Youdane dit au nom de Rabbi Eliézer ; trois choses abrogent les mauvais décrets : prière, Tsédaka et repentance (Téshouva) ; Kohélet Rabba 4 :4

« Au jour du bonheur, sois heureux, et au jour du malheur, réfléchis ; Hashem a fait l'un comme l'autre, afin que l'homme ne découvre en rien ce qui sera après lui ». (Kohélet ? Ecclésiaste 7 :14). Rabbi Tankhoum ben Khiya interpréta le verset du pauvre et du riche (au jour du bien), ceci veut dire, le jour dans lequel ton proche est fortuné, réjouis-toi avec lui ; et dans le jour de l'adversité réfléchis, à quoi ? A la façon d'aider au pauvre, de façon que tu puisses recevoir une récompense à cause de ceux-ci. Rabbi Tankhoum agissait de la façon suivante, s'il avait l'habitude d'acheter une livre de viande, il en achetait deux, l'une pour lui même et l'autre pour les pauvres ; ou encore deux fardeaux de légumes, l'un pour lui et l'autre pour les pauvres, ***l'un comme l'autre***, dit le verset, et ceci veut dire les pauvres et les riches, de façon que les derniers puissent gagner du mérite grâce aux premiers.

Kohélet Raba 7 :22.

Et l'argent répond à toutes les choses ; Rabbi Yéhoshoua de Siknine dit au nom de Rabbi Lévi ; quelquefois (la prière d'un homme) est exaucée et d'autre fois (sa prière) n'obtient pas de réponse. Les occasions dans lesquelles il utilise son argent pour de la Tsédaka, il obtient une réponse, comme il est dit ; « ainsi répondra ma Tsédaka ; et les fois dans lesquelles il ne donne pas de l'argent pour la Tsédaka, alors là, l'argent l'accuse ; comme il est dit ; faux témoin contre quelqu'un pour témoigner contre lui » ; (Dévarim/Deutéronome 19 :16).

Kohélet Raba 10 :19.

« Jette ton pain sur la face des eaux, car avec le temps tu le retrouveras », (Kohélet/Ecclésiaste 11 :1). Rabbi Bibi a dit ; si vous avez le désir de faire de la Tsédaka confiez-la à ceux qui travaillent dans la Tora, car « les eaux », veut dire les paroles de la Tora, comme il est dit ; « vous tous qui avez soif, venez aux eaux » ; (Yéshayahou/Esaïe 55 :1). Rabbi Akiba a dit ; lorsque je voyageais sur la mer j'ai vu un bateau qui avait naufragé et je suis devenu extrêmement préoccupé par le bien-être d'un érudit qui se trouvait à bord et qui avait disparu avec le bateau. Malgré tout, au moment d'arriver à la province de Capadocie je l'ai vu devant moi, et il me posait des questions. Je lui ai dit, mon fils, comment as tu pu survivre au naufrage de ton bateau ? Il m'a répondu ; Rabbi, grâce à ta prière pour moi. Une vague m'a poussé vers une autre vague et ainsi de suite de façon à me faire arriver à la côte. Je lui ai demandé , mon fils, quelles sont les bonnes actions que tu as fait et qui t'on sauvé de la mer ? Il m'a répondu ; quand j'étais au point d'aborder le bateau, un homme pauvre s'est approché de moi et il m'a imploré de l'aider, et je lui ai donné du pain, il m'a dit alors, de la même façon que vous avez restauré ma vie grâce à votre don que votre vie vous soit restaurée ; et Rabbi Akiba ajouta, je lui ai appliqué le verset ; ***jette ton pain sur la face des eaux, car avec le temps tu le retrouveras*** (Ibid.).

Kohélet Raba 11 :1.

## Les pauvres sont les plus aimés par Hashem

« Ta tête est élevée comme le Carmel », (Shir Hashirim/Cantique des cantiques 7 :6). Le Saint, Béni Soit-Il, a dit à Israël ; ta tête (roshékha) est au-dessus de toi comme le Carmel ; les pauvres (rashim) parmi vous me sont aussi aimés qu'Éliahou qui est monté au Mont Carmel comme il est dit ; « mais Élie monta au sommet du Carmel, et, se penchant contre terre, il mit son visage entre ses genoux », (Mélakhim Aleph/Rois I 18 :42). Pourquoi a-t-il mit son visage entre ses genoux ? Il a dit devant Hashem, il n'y a pas de mérite en nous, regarde le (signe du) pacte.

« Et les cheveux (dalat) de ta tête, comme la pourpre du roi », (Shir Hashirim/Cantique des cantiques 7 :6). Le Saint, Béni-Soit-Il a dit ; les pauvres (dalim) et les pauvres d'Israël me sont aussi chers que David, comme il est dit, dans ce jour Hashem défendra l'habitant de Jérusalem, celui qui parmi eux fut faible, dans ce temps-là il sera comme David », (Zékharía/Zacharie 12 :8). Shir Hashirim Raba 7 :12.

Les actes de bonté valent plus que les sacrifices. Il est écrit (Hoshéa/Osée 6 :6), « car j'aime la piété et non les sacrifices ».

Yalkout Shimoni Khélék Béït Siman 522.

Avraham demanda à Malki-Tsédek (Shem le fils de Noakh) ; « Grâce à quel mérite êtes-vous sortis de l'arche ? Et celui-là lui répondit ; grâce à la Tsédaka que nous avons donné ». Alors Avraham demanda ; et quelle Tsédaka pouviez-vous donner dans l'arche ? Est-ce qu'il y avait des pauvres dans celle-ci ? Avec qui donc avez-vous pratiqué la Tsédaka ? Malki Tsédek lui a répondu ; avec les bêtes et les oiseaux, nous ne dormions pas pendant la nuit, et nous mettions la nourriture devant chaque bête. Une fois que nous étions en retard, mon père a été blessé. En ce moment Avraham dit ; si ces gens n'auraient pas fait de la Tsédaka aux oiseaux et aux bêtes, ils n'auraient pas pu sortir vivants de l'arche, et lorsqu'ils ont été en retard pour donner à manger aux bêtes Noakh a été châtié et il a presque perdu la vie, et en ce qui me touche moi-même, si je pratiquais la Tsédaka avec les êtres humains, qui ont été créés à l'image et la forme des anges, il est alors certain que beaucoup de blessures et dommages me seraient épargnés. Alors, immédiatement Avraham commença à pratiquer la bonté et créa une tente pour les voyageurs, en leur donnant à manger, à boire et de la compagnie.

Yalkout Réouvéni ; Parashat Noakh.

Un homme ne laisse pas derrière lui des orphelins à moins qu'il soit avare avec son argent.

Yalkout Rout Simane 600.

« Hashem est près de ceux qui ont le cœur brisé et sauve les contrits d'esprit », (Téhilim/Psaumes 34 :19). Car tous ceux qui ont le cœur contrit sont plus chers au Saint, Béni-Soit-Il, que les anges qui le servent.

Rabbi Akiba, Otiot Khét.

## Chapitre 4

### Textes Choisis Du Zohar Hakadosh Qui Traitent Le Sujet De Tsédaka Et Le Hessed

Rabbi Shimon dit ; celui qui se réjouit dans les fêtes (Yamim Tovim), mais ne donne pas ce qui est dû au Saint, Béni soit-Il, est un égoïste. Satan essaie de le blesser et l'accuse devant le tribunal céleste, il planifie sa chute et lui cause beaucoup de problèmes. Donner sa portion au Saint, Béni-Soit-Il, signifie rendre heureux aux pauvres selon la capacité de chacun. Car pendant ces jours (les fêtes), Hashem va examiner les vases cassés. Il va vers ceux-ci, et voyant qu'ils n'ont rien avec quoi se réjouir pendant le festival, Il pleure alors pour eux et remonte au ciel avec l'intention

de détruire le monde. Les membres de la Yéshiva Céleste se présentent alors devant Lui et ils supplient ; Seigneur de l'univers, on t'appelle aimable et compatissant, permets que ta compassion s'étende à tes fils. Et Hashem répond ; certainement j'ai fait le monde sur la base de la bonté comme il est écrit, « car je dis : la bonté a des fondements éternels », (Téhilim/Psaumes 89 :3). Alors les anges célestes continuent ; Seigneur de l'univers, regarde celui qui mange et boit et peut donner de la Tsédaka mais ne la donne point. « Alors l'accusateur, Satan, ayant demandé et obtenu la permission, part à la recherche de cet homme. Qui a été dans ce monde plus grand qu'Avraham, dont la bonté s'étendait à toutes les créatures ? On raconte qu'une fois il a préparé une fête, comme il est écrit ; « et l'enfant grandit et Avraham donna un grand banquet ce jour-là pour Yitskhak », (Béréshit/Genèse 21 :8).

Avraham invita à cette fête tous les grands hommes de cette époque. Alors bien, on nous a enseigné que chaque fois qu'on offre un banquet, l'accusateur (Satan) vient pour épier si celui qui a organisé le banquet a donné de la Tsédaka et a invité des gens pauvres chez lui. S'il se trouve que celui-ci a agît de cette façon, le Satan s'en va, sans entrer à la maison, mais si c'est le cas contraire, il entre et observe la festivité et ayant remarqué qu'aucune Tsédaka a été envoyée aux pauvres et qu'aucun pauvre n'a été invité à la fête il va au ciel et accuse l'organisateur de la festivité. De cette façon, quand Avraham invita à sa fête aux grands hommes de l'époque, l'Accusateur vint et fit son apparition à la porte de la maison habillé comme un homme pauvre et personne lui prêta attention. Avraham recevait aux rois et aux magnats ; tandis que Sarah allaitait leurs enfants car les gens ne voulaient pas croire qu'elle avait accouchée un enfant ; et les gens disaient que l'enfant avait été adopté, à cause de ceci tous les invités apportèrent leurs enfants et Sarah les allaita tous devant tout le monde, comme il est écrit ; « qui aurait dit à Avraham que Sarah allait allaiter des enfants ? » ; (ibid. 21 :7) (remarquer le pluriel enfants (banim)). L'Ange Accusateur était encore près de la porte quand Sarah dit : « D-eu m'a fait rire » ; (ibid 21 :6). C'est alors que l'Ange Accusateur se présenta devant le Saint, Béni Soit-Il, et lui a dit ; « Oh seigneur de l'univers, Tu as dit **Avraham est mon ami** , mais voici qu'il a organisé une fête et il n'a rien donné ni à Toi , ni aux pauvres. Il n'a même pas offert un pigeon et pis encore Sarah a dit que Tu t'es moqué d'elle ». Hashem lui a répondu ; qui dans ce monde est comparable à Avraham ? Malgré cela l'Ange Accusateur ne bougeait point voulant ruiner la festivité. Hashem ordonna à Avraham d'offrir Yitskhak comme offrande et il fut décrété que Sarah devait mourir d'angoisse à cause du danger dans lequel se trouvait son fils. Tout ceci s'est passé car Avraham n'avait rien donné aux pauvres.

Zohar Hakadosh 1 : 10b-11a.

La neuvième Mitsva consiste à être aimable avec les pauvres et leur donner de l'aide et à satisfaire leurs besoins, comme c'est écrit ; « faisons l'homme à notre image, d'après notre ressemblance », (Béréshit/Genèse 1 :26). Ceci veut dire ; « faisons l'homme » comme un être composé, en incluant l'homme et la femme ; « à notre image » ; les riches, « d'après notre ressemblance », les pauvres. Car les riches sont du côté masculin et les pauvres du côté féminin ; car ainsi comme l'homme et la femme agissent ensemble en coopérant, montrant de la compassion et en échangeant mutuellement des bénéfices et bontés, de la même façon doit agir l'homme ici bas ; le riche et le pauvre en coopération, se faisant des dons l'un pour l'autre et en montrant de la bonté l'un pour l'autre. Nous avons vu ce qui suit dans le Livre du Roi Shlomo. Celui qui montre de la compassion au pauvre, gardera pour toujours la forme originelle du premier homme et grâce à cette ressemblance avec Adam il exercera son contrôle sur toutes les créatures

du monde. C'est ce qui impliquent les paroles ; « la terreur et la peur de vous seront sur tout animal de la terre ; etc. » (ibid. 9 :2) ; cela veut dire, tout un chacun aura peur de cette image qui caractérise l'homme . Car celle-ci est une Mistva noble, grâce laquelle l'homme peut s'élever , à l'image d'Adam, au-dessus de toutes les créatures. On sait ceci grâce à Névoukhanazar, lequel, malgré le rêve qu'il avait songé, ne souffra point des mauvais effets tant qu'il montra de la compassion envers les pauvres, mais au même moment où de façon égoïste il oublia les pauvres, que lit-on à propos de celui-ci ? « la parole était encore dans la bouche du roi, etc. », (Daniel/Daniel 4 :28) son image changea et il fut expulsé de parmi les hommes.  
Zohar Hakadosh 1 :13b.

Avraham était près de Hashem en vertu de la Tsédaka qu'il pratiquait . Rabbi Aba introduit cette phrase dans un discours sur le verset ; « écoutez-moi, ceux qui ont un cœur dur et qui sont loin de la Tsédaka », (Yéshayahou/Esaië 46 :12). Il a dit ; quelle obstination est celle du cœur des pécheurs qui regardent le sentier et les voies de la Torah, et ne leur prêtent pas d'attention, mais au contraire ils durcissent leurs cœurs et ne retournent pas vers leur Seigneur en repentance. À cause de ceci on les appelle durs de cœur . On dit aussi qu'ils sont loin de la Tsédaka car ils sont loin de la Tora. Rabbi Khishia dit, que ceci se passe car ils sont loin de la Tsédaka. Et parce qu'ils sont loin de la Tsédaka ils sont par conséquent loin de la paix et n'ont pas de paix, comme c'est écrit, « il n'y a pas de paix pour les méchants, dit Hashem », (ibid. 48 :22). La raison de ceci c'est leur éloignement de la Tsédaka. Mais regardez, Avraham chercha à se rapprocher de Hashem et il l'a fait avec du succès. Il est ainsi écrit ; « tu as aimé la Tsédaka et haï la méchanceté » ; (Téhilim/Psaumes 45 :8), il est aussi écrit ; « Avraham celui qui m'aime » ; (Yéshayahou/Esaië 41 :8). Cela veut dire qu'Avraham « a aimé D-eu » parce qu'il a aimé la Tsédaka ; celui-ci c'est 'amour d'Avraham pour D-eu dans lequel il s'est distingué.  
Zohar Hakadosh 1 :76b.

Rabbi Eléazar a dit ; regardez quelle compassion montre le Saint, Béni Soit-Il, envers tous les êtres et en particulier envers ceux qui marchent par Ses sentiers. Car quand Il est prêt à exécuter sa sentence sur le monde, avant de le faire, Il donne à Ses bien-aimés l'opportunité de faire un acte de bonté. Il nous est enseigné que lorsque le Saint, Béni Soit-Il, aime un homme, Il lui envoie un cadeau sous la forme d'un pauvre, de telle façon qu'il puisse faire une bonne action envers le pauvre et que grâce au mérite ainsi gagné Hashem lui tend une corde de bonté du côté droit, laquelle s'enroulera autour de sa tête en lui laissant une marque, de façon que lorsque le châtiment tombe sur le monde, le destructeur, en levant ses yeux et en apercevant la marque ne lui causera aucun mal et le laissera en paix. De cette façon quand le Saint, Béni Soit-Il, était prêt à exécuter sa sentence contre Sodome, il a tout d'abord prit Avraham pour qu'il fasse une bonne action et que grâce à celle-ci, le neveu d'Avraham, Lot, soit sauvé de la destruction. À cause de ceci, il est écrit. « D-eu se souvint d'Avraham et envoya Lot dehors au milieu de la destruction » ; (Béréshit/Genèse 19 :29). Hashem ne dit pas qu'il se souvint de Lot, car celui-ci fut sauvé grâce au mérite d'Avraham. Ce dont D-eu se rappella fût de la bonté qu'Avraham avait montré aux trois anges. De la même façon les actes de Tsédaka que fait un homme, sont rappelés par le Saint, Béni Soit-Il, au moment dans lequel le châtiment est sur le point de tomber sur le monde, car toute action de vérité est enregistrée en haut et quand la punition est prête à être appliquée à un homme Hashem se rappelle de toutes les bontés que cet homme a fait envers d'autres personnes, comme il est écrit ; « et la Tsédaka délivre de la mort », (Mishléi/Proverbes 11 :4).

De cette façon Hashem a offert à Avraham l'opportunité de faire une bonne action de façon que grâce à celle-ci il puisse sauver Lot de la destruction.

Zohar Hakadosh 1 :104a.

Rabbi Yitskhak dit alors à Rabbi Yéhouda ; remarquez qu'ainsi comme le sol de Sodome fût détruit pour toute l'éternité, de la même façon furent détruits tous les habitants de celle-ci pour toute l'éternité. Remarquez aussi que comme la justice du Saint, Béni Soit-Il, agit de la même façon, mida-kénéguéd mida, mesure par mesure, ainsi comme ils n'ont pas restaurée l'âme des pauvres avec de la nourriture ou avec du boisson, de la même façon, le Saint, Béni Soit-Il, ne leur restaurera leur âme au monde à venir, et de la même manière avec laquelle ils ont négligé la pratique de la Tsédaka qu'on appelle vie, de la même façon le Saint, Béni Soit-Il, leur a retiré la vie dans ce monde et dans le monde à venir. Et de la façon avec laquelle ils ont fermé les routes et les chemins de la compassion à leurs proches, de la même façon, le saint, Béni Soit-Il a fermé pour ceux-ci les routes et les sentiers de la compassion dans ce monde et dans le monde à venir.  
Zohar Hakadosh 1-108a.

À propos de Sodome il est écrit qu'elle était bien arrosée partout, (Béréshit/Genèse 13 :10). Elle avait tous les luxes du monde, mais ses habitants ne voulaient point partager cette richesse avec d'autres gens. Rabbi Khia a dit ; ils ont mérité d'être punis tant par leur immoralité que par leur manque de Tsédaka. « Car quiconque refuse d'aider le pauvre ne mérite pas d'exister dans ce monde, et il perd aussi sa portion du monde à venir. Par contre, quiconque se montre généreux envers le pauvre mérite d'exister dans ce monde et c'est grâce à lui que le monde existe et la plénitude de la vie lui est réservée au monde à venir (olam haba) ».

Zohar Hakadosh 1 :109a.

Remarquez alors le verset cité avant (Téhilim/Psaumes 106 :3) ; « heureux sont ceux qui gardent le jugement (séimréï mishpat) », c'est-à-dire, ceux qui gardent la foi du Saint, Béni Soit-Il, étant donné que D-eu est justice, de telle façon qu'on soit en garde pour ne point s'éloigner du chemin de justice, mais au contraire, rester dans ce chemin.

Le verset continue, « ceux qui font de la Tsédaka à tout moment », (loc. cit.). Les paroles « à tout moment », ne peuvent pas être prises littéralement, mais elles font allusion à ceux qui s'efforcent à suivre les sentiers de la Tora et donnent de la Tsédaka à ceux qui ont besoin de celle-ci. Car lorsqu'on donne de la Tsédaka à ceux qui ont besoin de celle-ci. Car lorsqu'on donne de la Tsédaka aux pauvres ses effets oeuvrent tant au ciel que dans la terre. Car cette Tsédaka s'élève vers le haut et arrive à la région de Yaacov (Tiféret), laquelle est le carrosse supérieur et c'est grâce à cette Tsédaka que les bénédictions fluent en abondance à tous les êtres inférieurs et à tous les carrosses et à toutes les armées.

Zohar Hakadosh 1 :153a.

Rabbi Yossi parla à propos du verset ; « prière du pauvre ; quand il est dans l'angoisse et présente ses plaintes devant Hashem », (Téhilim/Psaumes 102 :1). Comme il a été expliqué en plusieurs endroits, ce psaume a été composé par le Roi David quand il pensait aux problèmes de l'homme pauvre, et ceci se passa quand il fuyait de son beau-père, Shaoul. C'est à cette occasion qu'il composa une « prière du pauvre », ce qui équivaut à dire, « voici la prière qu'un pauvre offre au Tout-Puissant et laquelle devrait s'élever plus vite que toutes les autres prières. Il faut remarquer que la prière des autres gens n'est plus qu'un acte régulier, mais la prière du pauvre traverse toutes les barrières et arrive devant la présence du Tout-Puissant. C'est ainsi que l'Écriture dit ; « s'il crie à Moi, Je l'entendrai, car Je suis miséricordieux », (Shémot/Éxode 22 :26), et aussi, « certainement J'écouterai sa clameur », (Ibid. 22 :22).

Zohar Hakadosh 1 :168b.

Il y a eu deux femmes à partir desquelles s'est formée la généalogie de Yéhouda, leur descendance compterait le Roi David et le Roi Shlomo et le Mashiakh : celles-ci étaient Tamar et Rout. Ces deux femmes avaient beaucoup de choses en commun. Les deux avaient perdu leurs premiers époux et toutes les deux avaient fait à peu près les mêmes actions pour les remplacer. Tamar captura Yéhouda car il était le familier le plus proche des fils qui étaient morts, et elle vit que Shéla avait grandi et n'avait pas de mari. De la même façon, Rout attira Boaz, comme on le trouve dans l'Écriture ; « Rout vint alors tout doucement, découvrit ses pieds et se coucha » ; (Rout/Rout 3 :7), et plus tard elle engendra Ovéd. Alors bien, nous ne demandons point pourquoi Ovéd n'est pas né d'une autre femme, car Rout était sûrement nécessaire pour ce but, ce qui exclut toute autre femme. Ainsi donc, grâce à ces deux femmes s'est formée et complétée la semence de Yéhouda, et toutes les deux ont agît pieusement, en ayant pour but pratiquer la bonté aux morts afin d'établir adéquatement le monde.

Zohar Hakadosh 1 :188b.

Une fois Rabbi Yossé se leva la nuit pour étudier la Tora, comme il avait chez lui un habitant de Judée. Rabbi Yossé commença à expliquer le verset ; « les trésors de la méchanceté ne profitent pas. Mais la Tsédaka délivre de la mort » ; (Mishléi/Proverbes 10 :2). Il n'y a pas de profit pour ces hommes qui ne s'occupent point de l'étude de la Tora et s'intéressent seulement à des affaires mondaines pour ramasser des trésors de méchanceté, à propos desquels il est écrit ; « il y a un mal grave que j'ai vu sous le soleil, des richesses conservées, pour son malheur, pour celui qui les possède ; (Kohélet/cclésiaste 5 :13-14). « Et la Tsédaka délivre de la mort », à tous ceux qui s'occupent de la Tora et connaissent ses chemins ; car la Tora est appelée l'arbre de vie et on l'appelle aussi Tsédaka, comme on peut le lire ; « et nous aimons la Tsédaka » ; (Dévarim/Deutéronome 6 :25). Ici le mot de Tsédaka peut avoir aussi sa signification littérale de charité, les deux significations, Tora et Tsédaka sont en essence, identiques.

Zohar Hakadosh 1 :199a.

Rabbi Shimon a dit ; « quand l'âme part de ce monde elle doit réussir beaucoup d'épreuves avant d'atteindre sa place. Et puis, finalement, il y a la rivière de feu qui coule éternellement et à travers laquelle toutes les âmes doivent se baigner. Et qui est celui qui peut faire face à une épreuve et la traverser sans peur ? L'âme du juste la traverse sans peur et se fige dans son lieu sacré. Et de l'homme qui a pratiqué la Tsédaka dans ce monde, ayant donné son argent pour la Tsédaka, c'est à propos d'un homme comme celui-ci qu'il est écrit qu'il doit traverser , c'est-à-dire qu'il devra

traverser cette région sans peur et un héraut proclamera devant l'âme ; « ainsi a dit Hashem ; Je veux t'humilier, pour ne plus avoir à t'humilier » ;(Nakhoum/Nahum 1 :12). Car quiconque soit digne de traverser cette région est exempt de tout problème ultérieur.

Zohar Hakadosh 1 :201a.

Rabbi Khia parla sur le verset ; « Il fait des largesses, Il donne aux indigents. Sa Tsédaka subsiste à jamais » ;(Téhilim/Psaumes 112 :9). Remarquez, a-t-il dit, que D-eu créa le monde et il y a mit l'homme pourqu'il règne sur toute sa création. Alors bien, dès le premier homme, plusieurs classes d'hommes se sont ramifiées, justes et méchants, stupides et sages, riches et pauvres et parmi ceux-ci, chaque classe peut gagner du mérite pour elle-même au moyen de l'autre, c'est-à-dire, les justes au moyen des méchants, les sages au moyen des insensés, les riches au moyen des pauvres. Car c'est grâce à ces moyens qu'un homme devient digne de s'approcher à l'arbre de la vie ; et en plus, la Tsédaka qu'il donne le maintiendra toujours bien debout, comme il est écrit ; (ibid. 111 :3) : « et sa Tsédaka reste pour toujours ».

Quelle grande est la récompense que le Saint, Béni Soit-Il, donnera aux pauvres.

Zohar Hakadosh 2 :61a.

Rabbi Khia a dit ; beaucoup de fois j'ai pensé à la signification des paroles ; « car Hashem écoute les pauvres » ; (Téhilim/Psaumes 69 :34). Mais alors, n'écoute-t-Il pas les pauvres ? Rabbi Shimon répliqua ; ces paroles signifient que les pauvres sont en effet plus près du Roi que tous les autres. Car il est écrit, « Oh D-eu ! tu ne dédaignes pas un cœur brisé et contrit ; (ibid. 51 :19), et personne au monde a le cœur aussi brisé que l'homme pauvre. La majorité des êtres humains apparaît devant le Saint, Béni Soit-Il, en corps et en âme, mais l'homme pauvre se présente devant le trône du Plus Haut, seulement en âme, et le Saint, Béni Soit-Il est plus près de l'âme que du corps.

Zohar Hakadosh 2 :61a.

Pendant un certain temps un homme pauvre vivait dans le quartier de Rabbi Yéssé, et personne faisait attention à cet indigent qui avait honte à mendier. Un jour il tomba malade et Rabbi Yéssé est allé le voir. Et tandis qu'il était assis près du lit du malade, le Rabbi écouta une voix qui disait ; « roule, roule une âme vole devant toi avant que son temps dans la terre se soit écoulé ! Malheur à ses voisins qui ne l'ont pas aidé pourqu'il puisse vivre ! Ayant écouté ces paroles, Rabbi Yéssé se leva et mit dans la bouche du malade le jus d'une certaine herbe et l'indigent l'a bu et il commença à suer, après quoi, la maladie, l'a abandonné et il récupéra sa santé. Quand Rabbi Yéssé retourna chez l'homme pauvre, celui-ci lui a dit ; « je vous le dit, mon âme avait déjà abandonnée mon corps et elle a été conduite vers le palais du Roi et guidée vers Son Trône, et elle serait restée là pour toujours si ce n'était pas grâce à la volonté de Hashem de vous donner le mérite de me rendre à nouveau la vie. J'ai entendu dire qu'on proclamait dans les plus hautes cours célestes ; l'âme de Rabbi Yéssé aura sa demeure dans une chambre sacrée que sera occupée par les membres de l'Assemblée quand ils se réveilleront ; et trois trônes étaient prêts pour vous et vos amis ! Dorénavant les voisins du pauvre ont prit soin de celui-ci. Une histoire pareille est racontée à propos de Rabbi Yitskhak. Un jour il marchait dans un sentier quand un homme pauvre lui apparût dans le chemin, celui-ci avait dans sa main une demie méa (une petite monnaie) d'argent. Il dit à Rabbi Yitskhak ; sauvez ma vie, je vous en supplie ! Ainsi que la vie de

mes fils et mes filles !, rabbi Yitskhak lui demanda ; comment puis-je le faire , étant donné que je n'ai plus qu'une demie méa, le pauvre lui répondit, n'importe ! Deux méas sont mieux qu'une seule méa. Rabbi Yitskhak lui donna sa monnaie. Plus tard, Rabbi Yitskhak rêva qu'il marchait au long de la mer dans un lieu inconnu et quelques gens voulaient le jeter à la mer ; il vit alors Rabbi Shimon qui lui étendit sa main, et le pauvre qu'il avait aidé apparut et l'aida à sortir de l'eau et il l'a porté de cette façon, sain et sauf, à Rabbi Shimon. Quand il se réveilla le verset, « heureux celui qui s'intéresse au pauvre ! Au jour du malheur Hashem le délivre » ;(Téhilim/Psaumes 41 :2), lui vint automatiquement aux lèvres.

Zohar Hakadosh 2 :61a.

Rabbi Aba parla à propos du verset ; « il y a un mal douloureux que j'ai vu sous le soleil ; les richesses gardées par leurs propriétaires pour leur mal » ;(Kohélet/Écclésiaste 5 :13). « Il y a un mal douloureux ». Il y-a-t-il deux classes de mal, un qui est douloureux et un autre qui ne l'est pas ? Mais oui ! Il y a un mal particulièrement douloureux car nous avons une tradition selon laquelle du côté gauche émanent un grand nombre d'émissaires du châtement que pénètrent dans le trou de la grande mer pour sortir plus tard avec un corps et traversant l'air et s'avançant sur les fils des hommes. Chacun d'entre eux est appelé « mal » et c'est à ceci qui font allusions les paroles « aucun mal tombera sur toi » ;(Téhilim/Psaumes 110 :10). Lorsqu'un de ces « maux » attaque un homme, il le rend avare avec son argent de façon que lorsqu'un collecteur de Tsédaka ou un homme pauvre s'approchent à lui, (le mal) frappe la main de l'homme et lui dit ; « ne t'appauvris pas ». Il ne lui laissera même pas de la nourriture pour lui-même. En fait, dès le moment dans lequel ce « mal » arrive à un homme, il reste « en douleur », comme un malade qui ne peut pas ni boire ni manger. Le roi Shlomo a proclamé dans sa sagesse ; « il est un mal que j'ai vu sous le soleil, et qui est fréquent parmi les hommes. Il y a un tel homme à qui D-eu a donné des richesses, des biens et de la gloire, et qui me manque pour son âme de rien de ce qu'il désire, mais que D-eu ne laisse pas maître d'en jouir, car c'est un étranger qui en jouira. C'est là une vanité et un mal très grave ; (Kohélet/Écclésiaste 6 :1-2). De façon superficielle, la fin de ce verset paraît contredire le commencement si D-eu lui a donné des richesses, etc, comment peut-on dire qu'il n'a pas la faculté d'en jouir ? Mais en réalité ne pas avoir la faculté sur ce mal veut dire qu'il s'attache et se confie à ce mal et à cause de ceci il est comme un malade qui ne mange ni ne boit et qui s'attache fermement à son argent jusqu'à abandonner ce monde et après cela un autre homme arrive et devient le maître de tout cet argent devenant son propriétaire.

Ils ont marché jusqu'au lieu dans lequel vivait Rabbi Shimon. Ils l'ont trouvé concentré dans l'étude de la Tora. Il méditait sur le verset ; « prière d'un malheureux, lorsqu'il est abattu et qu'il répand sa plainte devant Hashem », (Téhilim/Psaumes 102 :1). Il a dit ; toutes les prières d'Israël sont exaucées, mais celle d'un homme pauvre a beaucoup plus de succès que toutes les autres, pourquoi ? Parce qu'elle arrive jusqu'à la couronne de la Gloire du Roi et devient, pour ainsi dire, en une guirlande pour Sa tête, et le Saint, Béni Soit-Il, s'habille avec cette prière comme si elle était un vêtement. « Quand il est angoissé (quand il est entouré d'angoisse)... », il n'est pas couvert par des vêtements car il n'en a pas puisqu'il est pauvre, mais le mot ya'atof a la même signification que « ...la vie de tes enfants (ha'atoufim), qui meurent de faim aux coins de toutes les rues » ;(Éikha/Lamentations 2 :19). Lui, « devant Hashem répand sa plainte », ceci plaît à Hashem, car ils sont tels qu'ils soutiennent le monde. Malheur à celui dont un pauvre se plaint devant Hashem ! Car le pauvre est le plus proche au Roi, à propos de celui-ci dit Hashem, « s'il

crie à moi je l'entendrai, car je suis miséricordieux », (Shémot/Éxode 22 :26). Ce qui veut dire que les prières des autres sont quelquefois acceptées et d'autres fois refusées, mais la prière du pauvre est toujours exaucée. Pourquoi ? Parce que le Roi habite dans les vases cassés ; « car ainsi a parlé le Haut et le Sublime, Celui qui habite l'éternité et qui est humble d'esprit . Mais je suis avec l'homme contrit et humilié », (Yéshayahou/Ésaïe 57 :15).

Hashem est près de ceux qui ont le cœur brisé (Téhilim/Psaumes 34 :19). « Tu ne mépriseras point le cœur contrit et humilié, Oh-Hashem, (Ibid. 51 :19). De ceci nous avons appris que celui qui fait mal à un pauvre fait aussi mal à la Shékina, « car Hashem défendra leur cause », (Mishléi/Psaumes 22 :23), sont Protecteur est omnipotent. Il n'a pas besoin ni de témoins ni d'aucun juge, et il n'accepte pas non plus aucun gage, sauf celui de l'âme, « et Il dépouillera l'âme de ceux qui les ont dépouillé (aux pauvres) », (loc. cit.).  
Zohar Hakadosh 2 :86b.

Dans toutes les fêtes et les jours saints un homme doit être heureux et il doit rendre heureux à l'homme pauvre. S'il se réjouit sans rien donner au pauvre son châtement sera grand. Par rapport à un tel homme il est écrit, « voici je détruirai vos semences. Et je vous jetterai des excréments au visage, les excréments des victimes que vous avez sacrifiées, (Malakhi/Malachie 2 :3).  
Zohar Hakadosh 2 :88b.

La table d'un homme peut purifier tous ses péchés. Béni soit l'homme dont la table a les deux qualités suivantes, qu'à partir de celle-ci des paroles de Tora se lèvent vers le Saint, Béni Soit-Il et que dès celle-ci de la nourriture soit donnée aux pauvres.

Au moment dans lequel une telle table est en train d'être nettoyée après le repas deux anges apparaissent, l'un à droite et l'autre à gauche. L'un d'entre eux dit, « cette table appartient au Saint Roi, sur celle-ci cette personne ordonna sa nourriture devant Sa présence. Que cette table puisse être toujours pleine de bénédictions célestes et que le Saint, Béni Soit-Il verse sur celle-ci les richesses de son trésor », et l'autre ange dit, « celle-ci c'est une table du Saint Roi que cette personne a placée devant Lui. Elle est bénie par ceux d'en haut et par ceux d'en bas. Que celle-ci puisse être placée devant l'Ancien des Jours tant dans ce monde que dans le monde à venir ». Par quel moyen peut un homme mériter la participation dans cette joie suprême ? Au moyen de sa table. Quand il est à sa table et satisfait les besoins du pauvre, comme c'est écrit, « si tu donnes ta propre subsistance à celui qui a faim, si tu rassasies l'âme indigente,...,alors tu mettras ton plaisir en Hashem », (Yéshayahou/Ésaïe 58 :10-14). Un tel homme, le sait, Béni Soit-Il, sera oint par Hashem avec de l'huile suprême, qui émane pour toujours sur la Gloire suprême.  
Zohar Hakadosh 2 :154a-155a.

Et quand l'homme a le privilège de manger en présence de Hashem il doit montrer qu'il apprécie ce privilège en donnant de la Tsédaka aux pauvres, en leur donnant de quoi manger, comme son D-eu dans sa générosité lui donne sa nourriture.  
Zohar Hakadosh 2 :168b.

Rabbi Yéhouda analysa le verset « partage ton pain avec celui qui a faim », (Yéshayahou/Ésaïe 58 :7). « Heureux » dit-il, « est le sort de celui qui rencontre un homme pauvre, étant donné qu'un homme pauvre est un cadeau que D-eu lui a envoyé. Heureuse est la portion de quiconque reçoit ce cadeau avec une contenance heureuse, alors bien, pensez à ceci, quiconque montre de la pitié à un homme pauvre et restaure son âme, le Saint, Béni Soit-Il, le prend comme s'il aurait créé cette âme. D'ici on peut voir qu'Avraham a eu de la pitié pour tous les hommes et Hashem lui a donné le crédit équivalent à les avoir créés, comme c'est écrit ; « et l'âme qu'ils ont fait à Kharan », (B'éréshit/Genèse 12 :5). Le terme « paros », casser, a aussi le sens d'étendre, puisque l'hôte doit étendre une serviette au pauvre pour le pain et une autre pour la nourriture offerte. De la même façon, le terme « paros » dans sa signification de « couper » enseigne qu'il est bon de couper en morceaux le pain pour le pauvre pour qu'il n'éprouve pas de la honte.  
Zohar Hakadosh 2 :198a.

Quand un homme méchant ment, on proclame, « malheur à cet homme, il lui aurait mieux valu qu'il ne fut pas né. Par rapport à cet homme on écrit, « et ils prirent Jonas et le jetèrent dans la mer. Et la fureur de la mer s'apaisa », (Yona/Jonas 1 :15), cela veut dire que seulement après l'avoir mis dans la tombe, qui est le lieu du jugement, la fureur de l'appel au jugement s'apaise. Car le poisson qui l'avalait, est devenu sa tombe, et on trouve dans la Tora, « Jonas resta dans le ventre du poisson trois jours et trois nuits », (ibid. 2 :1), celui-ci s'identifie avec le « sein de l'enfer (Shéol) », comme le montre le passage, « dans le sein du Shéol j'ai invoqué Hashem », (ibid. 2 :3). « trois jours et trois nuits », ceux-ci ce sont les trois jours qu'un homme passe dans sa tombe avant que son ventre se rompe. Après trois jours, il lance la matière putride sur son visage en disant, « reçois de retour ce que tu m'as donné ; si tu as mangé et bu et tu n'as rien donné aux pauvres, tous tes jours ont été comme des fêtes et festivités, tandis que les pauvres restaient affamés sans rien partager de ta nourriture. « Prends de retour ce que tu m'as donné », (Malakhi/Malachie 2 :3).  
Zohar Hakadosh 2 :199b.

Rabbi Yossi posa la question : pourquoi faut-il y avoir trois classes d'offrandes, les offrandes brûlées, celle de la vache, celle du mouton et celle des oiseaux ? Pourquoi une seule offrande ne suffit pas ? La raison c'est que si quelqu'un a les moyens il peut sacrifier un bœuf ou un mouton et s'il ne peut pas payer ce type d'offrandes il offre alors un oiseau, car Hashem ne lui demande pas plus que ce qu'il peut faire. Rabbi Éléazar a dit ; son offrande devait correspondre à son péché. Un homme riche, gonflé par sa richesse, devait offrir un bœuf, car il était probable que ses pensées fussent les plus méchantes. Un homme de moyens modestes apportait un mouton car il n'était pas aussi susceptible de pécher, tandis qu'un homme pauvre, qui était le plus timide de tous, offrait le sacrifice le plus petit de tous. Et l'offrande de chacun était mesurée par Hashem dans sa vraie valeur !

Rabbi Éléazar posa à son père, Rabbi Shimon, la question suivante : nous avons appris que la famine vient au monde à cause de trois péchés, qui se trouvent seulement parmi les riches, car ils sont gonflés par leur richesse, mais pas parmi les pauvres. Comment peut-il être juste que Hashem tue les pauvres de faim et pas les riches, lesquels pécheront encore plus ? Il a répondu : celle-ci est une bonne question et les « compagnons » l'ont répondu de la façon suivante. Parmi les fils de l'homme, aucun n'est plus près de Hashem que ces vases qu'il utilise, « le cœur contrit et brisé », (Téhilim/Psaumes 51 :19), « celui d'esprit contrit et brisé », (Yéshayahou/Ésaïe 58 :13).

Alors bien, quand il y a une famine et les pauvres sont châtiés et ils souffrent et pleurent et se plaignent devant le Roi, D-eu les rapproche plus que jamais. Comme c'est écrit, « car Il n'a ni mépris ni dédain pour les peines du misérable », (Téhilim/Psaumes 22 :25), alors D-eu châtie le péché pour lequel la famine est venue au monde. Alors malheur aux pécheurs qui ont causé ceci, quand le Roi fait attention et écoute la voix des pauvres. Que le ciel nous protège de ceux-ci et de leur vengeance car il a été écrit si tu les affliges, et qu'ils viennent à moi, j'entendrai leurs cris, ma colère s'enflammera et je vous détruirai par l'épée », (Shémot/Éxode 22 :23).

L'offrande de l'homme pauvre est petite car son cœur est déçu et par conséquent même s'il a des pensées méchantes il est pardonné car il a été suffisamment puni par sa propre pénurie et celle de son foyer.

Zohar Hakadosh 3 :9a.

Si quelqu'un restaure l'âme d'un homme pauvre, même si le moment de partir de ce monde lui est arrivé Hashem restaure son âme et prolonge sa vie. Retenir le salaire d'un homme pauvre équivaut à lui prendre la vie et celle de son foyer. De la même façon Hashem diminue leurs âmes, diminue leurs jours et Il supprime leur âme dans l'autre monde.

Zohar Hakadosh 3 :84b-85a.

Si un homme pratique la bonté dans la terre, il réveille la bonté d'en haut et celle-ci se repose sur ce jour, qui grâce à lui, a été couronné. De la même façon s'il fait un acte de compassion, il couronne ce jour avec de la compassion et celui-ci devient sa protection au moment de besoin. Aussi s'il commet un acte cruel, celui-ci a un effet correspondant sur ce jour et le détruit, de façon que la journée devient cruelle envers lui et essaye de le détruire, en le rétribuant mesure par mesure.

Zohar Hakadosh 3 :92b.

Celui qui aime les pauvres attire la paix sur la communauté d'Israël et augmente les bénédictions dans le monde, et il apporte de la joie et de la force au lieu appelé Tsédaka de façon à verser des bénédictions sur la communauté d'Israël.

Zohar Hakadosh 3 :108b.

Rabbi Yossi cita après le verset ; « confie-toi en Hashem, et pratique le bien. Aie le pays pour demeure et la fidélité pour pâture », (Téhilim/Psaumes 37 :3). Heureux, a-t-il dit, est celui qui fait le bien avec ce qu'il a car il incite le bien pour la communauté d'Israël, et ceci c'est a Tsédaka. C'est à cause de ceci que c'est écrit ; « et la Tsédaka d'élivre de la mort », (Mishléi/Proverbes 10 :2). Pourquoi ? Car la Tsédaka c'est l'arbre de vie et elle se dresse contre l'arbre de la mort, et reprend ceux qui pendaient de l'arbre de la mort et les délivre de celui-ci. Et pourquoi le fait-elle ? Vous devez dire la Tsédaka que cet homme fait il la fait aussi, pour ainsi dire, dans le haut.

Zohar Hakadosh 3 :110b-111a.

À ce point Rabbi Shimon pleura et s'exclama ; malheur à l'humanité qui ne connaît pas l'honneur de son D-eu et ne veut pas le suivre ! Qui est celui qui fait le Saint-Nom tous les jours ? C'est celui qui donne de la Tsédaka au pauvre.

Nous savons que l'homme pauvre dépend du jugement et tous ses repas dépendent aussi d'un jugement, c'est le lieu qu'on appelle Tsédék. D'ici que celui qui donne de la Tsédaka au pauvre complète le Saint Nom en haut ; puisque la Tsédaka c'est l'arbre de vie et quand il donne à Tsédék, le Saint Nom devient complet. C'est ainsi que celui qui met en marche cette activité en bas, pour ainsi dire, réalise complètement le Saint Nom. Il a été montré ailleurs quelle est la place de l'homme pauvre : (la Shékhina). Pourquoi ? Car l'homme pauvre n'a rien à lui-même (comme la Shékhina) sauf, ce qu'on lui donne, et la lune n'a pas de lumière sauf celle qui lui est donnée par le soleil. Pourquoi considère-t-on comme mort à l'homme pauvre ? Car il se trouve au lieu de la mort (malkhout). Par conséquent, si on a pitié de lui et on lui donne de la Tsédaka, l'arbre de vie repose sur lui, comme il est dit, « la Tsédaka délivre de la mort », (Mishléi/Proverbes 10 :2). Ceci s'applique seulement à la Tsédaka pratiquée par soi-même, car alors l'acteur de ce geste lie la Tsédaka avec le Tsédék de façon que le tout forme le saint nom, puisque Tsédék ne s'établit pas sans Tsédaka.

Zohar Hakadosh 3 :113b.

Rabbi Khia cita ici le verset ; « il fait des largesses, il donne aux indigents, sa justice subsiste à jamais », (Téhilim/Psaumes 112 :9). Ici le terme « fait des largesses », doit être interprété à la lumière de la phrase ; « tel, qui donne libéralement devient plus riche », (Mishléi/Proverbes 11 :24). Cela veut dire, des richesses leur sont données pendant qu'il sont en vie. Le terme « ajouter à leurs richesses » a aussi l'interprétation secondaire de « réunion », signalant ainsi la région de la mort. Par conséquent le verset dit qu'un tel homme prend sur soi, au lieu de la mort, une augmentation de la durée de sa vie grâce au ciel ». Rabbi Yéhouda a dit au nom de Rabbi Khia ; « ce verset montre que quiconque donne au pauvre fait que l'arbre de vie s'ajoute à l'arbre de la mort (Malkhout), de façon que la vie et la joie dominant dans les hauteurs, et de façon que quand il sera dans le besoin il aura l'arbre de la vie le soutenant et l'arbre de la mort qui le protégera. Le verset continue, « sa justice (Tsidkato) dure pour toujours », (Téhilim/Psaumes 112 :9), cela veut dire, elle reste avec lui pour lui donner et la vie et la force ; ainsi comme il a réveillé la vie, de la même façon, les deux Arbres restent près de lui pour le protéger et lui prolonger la vie ».

Zohar Hakadosh 3 :153b.

Rabbi Aba a dit à propos de ce verset ; « prière du pauvre quand il est dans la détresse », (Téhilim/Psaumes 102 :1). Il a dit... la prière du pauvre est la plus excellente de toutes et elle précède celle de Moshé ou David, ou de n'importe quel homme. Ceci est dû au fait que le cœur de l'homme pauvre est brisé et il est écrit ; « Hashem est proche de ceux qui ont le cœur brisé », (ibid. 34 :19). L'homme pauvre se plaint toujours à l'Éternel, et D-eu l'écoute. Quand il prie, il ouvre toutes les fenêtres du firmament et toutes les autres prières qui montent vers le Haut doivent faire place à la prière de l'homme pauvre dont le cœur est brisé. D-eu ordonne aux autres prières d'attendre et que celle de l'homme pauvre passe et se présente devant l'Éternel. Je n'ai pas besoin d'une court pourqu'elle juge entre nous. Que sa plainte vienne devant moi et moi et lui nous serons seuls. Et ainsi, Hashem fait tout seul attention à ces plaintes, comme c'est écrit, « il répand sa plainte devant l'Éternel », (ibid. 102 :1).

Véritablement « devant l'Éternel », toutes les armées du ciel se demandent les unes aux autres ; le Saint, Béni Soit-Il à quoi s'occupe-t-il ? La réponse ; « il travaille intensément avec ses vases. Aucune de ses armées sait ce qu'il fait avec la prière du Tout-Puissant, Il ne désire rien avec plus d'empressement que de recevoir ces prières.

Zohar Hakadosh 3 :195a.

« D-eu fit les deux grandes luminaires, la plus grande des deux, pour présider au jour, et la plus petite pour présider à la nuit. Il fit aussi les étoiles », (Béréshit/Genèse 1 :16). La Mitsva de Tsédaka dépend de ceci, la plus grande luminaire c'est le secret du riche et la plus petite des deux luminaires c'est le secret du pauvre, lequel, comme la lune, n'a pas sa propre lumière mais celle qu'il reçoit du soleil. Par conséquent, Hashem dit ; « fais-moi un prêt et avec sûreté je te paierai ». C'est à cause de ceci qu'une personne doit prêter au pauvre.

Tikouné Zohar 21.

## Chapitre 5

### Extraits choisis du Séfer « Tana Dété Éliyahou » à propos de la Tsédaka.

Tana Dété Éliyahou Zouta. Chapitre 1.

Ils ont déclaré au nom de l'Académie d'Éliyahou : « le pouvoir de la Tsédaka est grand, puisque le monde dès le jour de la création jusqu'à maintenant, le monde a été soutenu par la Tsédaka. Tout celui qui donne beaucoup de Tsédaka est digne de louange et il se délivre lui-même de châtement de Guéhinom, comme c'est écrit (Kohélet/Ecclésiaste 11 :10) ; « efface de ton cœur la rancune et éloigne le mal de ta chair », et on trouve en (Téhilim/Psaumes 41 :2), « Heureux celui qui s'intéresse au pauvre ! Au jour mauvais Hashem le délivre ». « Dans le jour mauvais » (béyom raá) fait allusion ici au jour du jugement , au Guéhinom, comme il est dit, « et les méchants au jour mauvais ».

Pour quelle raison nos ancêtres ont gagné le droit à ce monde, à l'époque messianique et au monde à venir ? Parce qu'ils s'étaient habitués à donner de la Tsédaka. Avraham, Yitskhak et Yaacov, Moshé, Aharon, David et son fils Shlomo ont été distingués rien que pour leur Tsédaka..., Hashem est aussi loué grâce a Sa Tsédaka, comme c'est écrit (Yéshayahou/Ésaïe 5 :16), « et le D-eu Saint sera sanctifié par la Tsédaka ».

La Tsédaka est grande car elle sauve les hommes du sentier de la mort. Grande est la Tsédaka car elle prolonge les jours et les années d'un homme, elle est grande car elle ouvre à l'homme la voie du monde à venir. Elle est grande parce qu'elle est comparée à la Tora et aussi car la Tora est comparée à la Tsédaka. La Tsédaka est grande car elle rapproche plus vite les jours du fils de David (Mashiakh) et les jours de notre rédemption. La Tsédaka est grande parce qu'elle élève la néshama et la place devant le trône de gloire.

Et comment sait-on que la Tsédaka délivre les hommes du sentier de la mort ? Au moyen du verset ; « au jour de la colère, la richesse ne sert à rien ; mais la Tsédaka délivre de la mort », (Mishléï/Proverbes 11 :4). Venez et regardez qu'ainsi comme un homme mesure, il est mesuré de la même façon. Quand un homme donne de la Tsédaka à son prochain dans ce monde l'aidant à vivre et que celui-ci ne meure pas, le Saint, Béni-Soit-Il, aide de la même façon au donneur à vivre et qu'il ne meure pas. Et quelle est la preuve que celui qui a les moyens de donner de la Tsédaka et ne le fait pas et que celui qui peut aider aux autres à vivre et ne le fait pas, entraîne sa propre mort ? Le verset, « Naval répondit aux serviteurs de David : qui est David et qui est le fils d'Ishai ?...et je prendrais mon pain, mon eau, et mon bétail que j'ai tué pour mes tondeurs et je les donnerais à des gens qui sont je ne sais d'où ?,(Shmouél Alef/Samuel 1 25 :10-11). Et il a été châtié peu après, comme c'est écrit : « environ dix jours après, Hashem frappa Naval et il mourut », (ibid. 25 :38).

Et comment savons-nous que la Tsédaka prolonge la vie et les années de l'homme ? Comme c'est écrit ; (Dévarim/Deutéronome 30 :20), « et pour t'attacher à Lui ; car de cela dépendent ta vie et l'allongement de tes jours », et on trouve aussi dans (Mishléï/Proverbes 3 :18) ; « elle est un arbre de vie pour ceux qui la saisissent ». Alors bien, on peut aller de la prémisse à la conclusion (kal vakhomer). Si pour la plus facile des Mitsvot on reçoit l'assurance suivante ; « ta vie et la prolongation de tes jours », (Dévarim/Deutéronome 30 :20). Ceci n'est-il pas encore plus vrai pour la Mitsva de Tsédaka, laquelle est l'une des Mitsvot les plus importantes de la Tora ? La Tsédaka est grande car elle ouvre à l'homme les portes du monde à venir, comme c'est écrit, (Téhilim/Psaumes 1 :1), « heureux (ashréï) l'homme qui ne marche pas selon le conseil des méchants... » et aussi (ibid. 106 :3) ; « heureux (ashréï) ceux qui observent la loi, qui pratiquent la Tsédaka en tout temps ! » .

Le terme « heureux », (ashréï) est utilisé en connexion avec la Tora et aussi en connexion avec la Tsédaka. Ainsi comme l'ashréï qui touche à la Tora assure la vie dans le monde à venir, de la même façon l'ashréï qui touche à la Tsédaka assure la vie dans le monde à venir. Et comment-sait-on que la Tsédaka est égale à la Tora ? Il est dit par rapport à la Tora (Vayikra/Lévitique 26 :3) ; « si vous suivez mes lois », et à propos de la Tsédaka (Mishléï/Proverbes 8 :22), « Hashem m'avait au début (réshit), depuis longtemps, avant ses œuvres ». au sujet de la Tora il est écrit (Vayikra/Lévitique 26 :6) ; « et je mettrai la paix dans la terre, et personne ne troublera votre sommeil ; je ferai disparaître du pays les bêtes féroces, et l'épée ne passera point par votre pays ». Et à propos de la Tsédaka c'est écrit (Yéshayahou/Ésaïe 32 :17-18) ; « l'œuvre de la Tsédaka sera la paix et le fruit de la Tsédaka le repos et la sécurité pour toujours. Mon peuple demeurera dans le séjour de la paix, dans des habitations sûres, dans des asiles tranquilles ».

Et comment savons-nous que la Tora a été comparée avec la Tsédaka et qu'elle est l'égale de celle-ci ? Car il n'y a pas de meilleure création au monde que la Tora, comme c'est écrit, (Mishléï/Proverbes 4 :8-9), « exalte-la, et elle t'élèvera, elle fera ta gloire, si tu l'embrasses, elle mettra sur ta tête une couronne de grâce. Elle t'ornera d'un magnifique diadème », et la Tora est comparée avec la Tsédaka, comme c'est écrit, (Dévarim/Deutéronome 6 :25), « nous aurons la Tsédaka en partage, si nous mettons soigneusement en pratique tous ces commandements »

Et comment sait-on que la Tsédaka rapproche la venue de l'ère messianique et la rédemption finale ? Comme c'est écrit (Y'eshayahou/Ésaïe 56 :1) ; « ainsi parle Hashem, observez ce qui est droit et pratiquez la Tsédaka, car mon salut ne tardera pas à venir, et ma Tsédaka à se

manifester ». Et comment savons-nous que la Tsédaka exalte l'âme et la place sous le trône de gloire ? car il est dit (ibid. 33 :15...16-17), « celui qui marche en Tsédakot, et qui parle selon la droiture... celui-là habitera dans les lieux élevés, des rochers fortifiés seront sa retraite, du pain lui sera donné, de l'eau lui sera assurée ; tes yeux verront le Roi dans sa magnificence ».

L'unique élixir de vie pour l'ange de la mort c'est la Tsédaka. Comme c'est écrit, « car j'ai eu peur à cause de la fureur et de la rage », (Dévarim/Deutéronome 9 :19). Et les Sages ont enseigné (Sanhédrine 37) ; « si quelqu'un préserve une seule âme c'est comme s'il aurait sauvé le monde entier ». On dit aussi ; « un don fait en secret apaise la colère », (Mishléi/Proverbes 21 :14). Tana Débé Élyiahou, Pérék 10.

### **Tana Débé Élyiahou Raba,53**

Considérez l'histoire de deux familles de prêtres qui sont venues devant Raban Yokhanan Ben Zakaï et lui ont dit : maître, nos fils meurent à l'âge de dix-huit ans, à l'âge de quinze-ans et même à l'âge de douze ans. Il répondit : une telle mort prématurée signifie que vous êtes les descendants de la famille d'Élie, auquel on a dit ; « tous ceux qui sont nés dans ta maison mourront dans la force de l'âge », (Shmouël/Samuel 2 :33). Et ils lui ont demandé : maître, que pouvons-nous faire ? Il dit : quiconque parmi vos enfants arrive à la puberté ; calculez sa valeur en biens et en argent, et après ceci donnez l'équivalent en Tsédaka, pensant au verset « mais la Tsédaka délivre de la mort », (Misléi/Proverbes 10 :2). De cette façon vous sauverez-vous de la mort. Les familles agirent de cette façon et elles ont été délivrées de la mort. Encore plus, celui qui agit avec justice, donne de la Tsédaka et délivre ainsi beaucoup de vies, l'Écriture dit, « il me délivrera de leur approche et me rendra la paix », (Téhilim/Psaumes 55 :19) ; cela veut dire, au moyen d'actions qui entraînent la paix. Quand de telles actions sont faites, le Saint, Béni Soit-Il, dit : qui est l'homme qui me délivre du lieu d'exile dans lequel demeure Ma Présence et sauve Israël de l'exil parmi les nations du monde ? C'est l'homme qui donne Tsédaka et pratique la justice, celui qui apporte (l'harmonie) quand Israël agit de façon juste et (donne) Tsédaka. Quel verset de l'Écriture peut-on lui appliquer ? Quand il aime la Tsédaka et le jugement (Tsédaka vémisspat), de la bonté de Hashem la terre est pleine (ibid. 33 :5). Mais quand Israël n'agit point de façon juste et (ne donne pas) Tsédaka. Que dit-on de lui ? »Et la vérité est absente », (Yéshayahou/Ésaïe 59 :15).

## Chapitre 6

Parties choisies sur le sujet de la Tsédaka du Séfer « Méïl Tsédaka », écrit par Rabbi Éliyahou Ha-Kohen ZTK'L, auteur de « Midrash Talpiot », « Shévét Moussar » et beaucoup d'autres séfarim.

Extraits de l'introduction de l'auteur.

Malgré tout ce qui a été dit, les riches continuent à négliger la Mitsva de Tsédaka et même s'ils donnent quelques monnaies aux pauvres, ils les dénigrent et oublient de donner la Tsédaka en suivant le conseil de leur propre Yétser Hara qui les haït et veut envoyer les pauvres au Guéhinom, car c'est le Yétser Hara qui fait dire aux riches : « les pauvres ne savent pas comment se conduire, ils ne sont pas honnêtes, ne sont pas polis, ils sont comme des bêtes et ne sont pas civilisés... » et beaucoup d'autres descriptions au moyen desquelles les riches veulent oublier leur obligation de donner de la Tsédaka. Mais ils se trompent en réalité quand ils disent ; « Hashem ne nous a pas ordonné d'avoir pitié envers ce type de gens pauvres. Mais s'il y avait des gens pauvres qui étaient polies et civilisées, alors on leur aiderait à remplir tous leurs besoins, tous les jours, car c'est à propos de ces gens pauvres que la Tora nous a ordonné ; (Dévarim/Deutéronome 15 :10), « donne-lui, et que ton cœur ne lui donne point à regret, car, à cause de cela l'Éternel, ton D-eu te bénira dans tous tes travaux et dans toutes tes entreprises ». Mais en ce qui touche aux gens pauvres qui ne savent pas comment se conduire, on ne leur donnera pas de la Tsédaka, et si on faisait le contraire ce serait plutôt un péché au lieu d'une Mitsva.

Tous ces arguments sont le résultat des manipulations du Yétser Hara, lequel met dans le cœur des riches toutes ces paroles pleines de fausseté à fin de les éloigner de la Mitsva de Tsédaka ; car celle-ci est une grande Mitsva qui rapproche du salut final, puisqu'en ce temps , le Saint, Béni-Soit-Il, éliminera le Yétser Hara, c'est à cause de cela que le Yétser Hara fait de grands efforts pour anéantir la Mitsva de Tsédaka et de conduire à celui qui possède des moyens financiers dans le chemin du non-croyant qui pense : « si le Saint, Béni Soit-Il aime les pauvres pourquoi ne leur donne point de quoi vivre ? », (Baba Batra 10), et beaucoup d'autres raisonnements de la sorte.

Mais tous ces raisonnements sont faux et vains contre Hashem et celui qu'il a oint. Car nous avons l'obligation de donner à tous ceux qui sont dans le besoin, nous ne devons pas penser s'ils nous semblent être bons ou mauvais et en vérité, nous n'avons pas le droit de critiquer aucune des actions d'une personne pauvre car elle considérée comme si elle était morte, (Talmoud Nédarim 64) et la chair du mort ne sent rien (Talmoud Shabat 13). Et par rapport à ce que nos rabbins de mémoire bénie ont dit (Talmoud Yévamot 102) »

« Viennent-ils à tomber dans les chaînes, sont-ils pris dans les liens de l'adversité », (Yov/Job 36 :8). Ceci veut dire : « comme récompense par leur souffrance (celle du pauvre), Hashem la délivrera du jugement de Guéhinom ». on voit ainsi que sa pauvreté nettoie ses péchés. Et nos Sages ont dit (Zohar hakadosh, Akharé, p49), le saint, Béni Soit-Il, ne prends pas en considération les péchés du pauvre.

Bien sûr, on fait ici référence à un pauvre qui a commis beaucoup de péchés et très peu de bonnes actions, Par rapport à celui-ci, il est dit ; « comme récompense par sa souffrance Hashem le délivrera du jugement de Guéhinom », (Talmoud Yévamot 102). Alors bien, par rapport à un Tsadik quel besoin a-t-on de dire que sa pauvreté nettoie ses péchés s'il est un Tsadik ? En ce cas il est évident que les feux de Guéhinom n'affligent pas au Tsadik. Et en prenant compte de ce qui est écrit ici, comment quelqu'un peut-il trouver des excuses pour ne pas donner de la Tsédaka ? Que peut encore trouver à dire le Yétser Hara ?

Donc, mes entrailles m'ont conseillé et j'ai préparé mes reins car « c'est le temps d'œuvrer pour Hashem », (Psaumes 119). C'est le temps de faire savoir et annoncer les grandes œuvres de la vérité qui touchent au grand pouvoir de la Tsédaka, son niveau élevé et leur bienfaits pour les sphères inférieures et supérieures car c'est grâce à la Tsédaka que le salut se rapproche et grâce à la Tsédaka que le nom de Hashem est complété.

Au moyen de la Tsédaka l'homme peut atteindre la perfection et la plénitude du corps et de l'âme et grâce à la Tsédaka l'homme est jugé digne d'obtenir 10 mondes (réservés aux Tsadikim) même s'il fait des fautes dans la pratique de beaucoup de Mitsvot, comme le lecteur pourra le trouver dans cette œuvre... et il n'y a ni mesure ni fin pour la récompense pour la pratique de la Tsédaka, c'est en fait beaucoup plus, en effet, que par rapport à toutes les autres Mitsvot de la Tora.

Par conséquent, en ce qui concerne à cette Mitsva, on ne peut pas dire, comme c'est le cas de toutes les autres Mitsvot ; « si tu es juste, que lui donnes-tu ? », (Iyov/Job 35 :7). Car cette Mitsva concerne à Hashem directement, comme c'est écrit : « celui qui a pitié du pauvre prête à Hashem », (Mishléi/Proverbes 19 :17). Et c'est ainsi qu'il est écrit, « Rabbi Assi a dit que la Tsédaka est équivalente à toutes les autres Mitsvot combinées », (Talmoud Baba Batra 9a), en conséquence à travers de la Tsédaka une personne peut compléter immédiatement le manteau avec lequel se couvrir (référence à khalouka de Rabanam) dans le monde à venir ; et la personne peut mériter de résider dans cette région du ciel dans laquelle aucune autre créature puisse entrer.

C'est à cause de ceci que j'ai intitulé ce livre « Méïl Tsédaka », « manteau de Tsédaka », grâce au fait qu'au moyen de la tsédaka une personne peut faire les vêtements qu'elle utilisera dans le monde des âmes, le monde dans lequel tout est bon.  
Séfer Méïl Tsédaka, Introduction.

Mon Maître (L'Ari Ha-Kadosh) donnait de la Tsédaka avec une grande joie, avec un bon cœur et avec les mains grandes ouvertes. Et quelquefois il ne se préoccupait même pas de voir s'il avait encore de l'argent et donnait de la Tsédaka tandis qu'il était debout ; (Kitvé ha-Ari haKadosh).

Et la raison pour laquelle l'Ari haKadosh donnait de la Tsédaka avec une grande joie et debout c'est parce qu'on considère que la Tsédaka qu'on donne à un pauvre c'est comme si on l'avait donné directement au Saint, Béni Soit-Il, comme l'on dit Nos Sages de mémoire bénie, (Baba Batra 10) à propos du verset (Mishléi/Proverbes 19 :17) ; « celui qui est bon avec le pauvre prête

à Hashem », alors bien, il y a-t-il une plus grande joie que celle-ci ? Que considère qu'on donnant de l'argent à un pauvre, comme c'est écrit ; (Téhilim/Psaumes 109 :31) ; « car Il se tient à la droite du pauvre pour le délivrer de ceux qui le condamnent », et il est alors correcte de donner de la Tsédaka en étant debout, car la Shékhina est devant lui à droite du pauvre.  
Séfer Méïl Tsédaka 687.

Il est aussi clair que la lumière du jour que lorsque quelqu'un a de la foi (émouna), celui-ci donne de la Tsédaka avec ce qu'il a dans ses mains, avec la foi que le Saint, Béni-Soit-Il, lui redonnera l'argent qui lui manque maintenant. Et s'il n'y a pas de la foi (émouna) alors il n'y a pas de Tsédaka et s'il n'y a pas de la Tsédaka, il n'y a pas de foi et nous trouvons donc que celui qui s'abstient de donner de la Tsédaka équivaut à quelqu'un qui aurait violé toutes les lois de la Tora.  
Séfer Méïl Tsédaka, Simane 230.

Qu'est-ce que c'est l'émouna ? Qu'un homme aura de la confiance en Hashem et n'aura pas peur de rien et qu'il se sacrifiera lui-même et son argent à cause de Hashem et il sera loyal dans ses affaires et dira toujours la vérité, et il ne sera point désespéré pour devenir riche, mais, comme c'est écrit ; (Téhilim/Psaumes 37 :3) ; « confie-toi en Hashem et pratique le bien. Aie le pays pour demeure et la fidélité pour patûre ».  
Loukhot haBrit, cité dans le Séfer Méïl Tsédaka, 1186.

Comprenez à quel point est grande la Tsédaka et combien elle est aimée par le Saint, Béni Soit-Il. Car vous pouvez voir combien de fois et avec quel nombre d'excuses le Satan s'efforce pour vous décourager de donner de la Tsédaka. Ceci c'est beaucoup plus que ce qu'il fait avec les autres Mitsvot, car le Satan emploi beaucoup d'excuses, par exemple, « ta vie vient d'abord, ne donne pas aux autres ce qu'appartient à tes fils, épargne ton argent pour ta vieillesse », et beaucoup d'autres excuses se ce genre.  
Séfer Méïl Tsédaka 1267.

Quand quelqu'un donne de la Tsédaka, celle-ci a le pouvoir de lui faire pardonner tous ses péchés...même si cette personne a commis un grand nombre de péchés, lorsqu'elle donne de la Tsédaka de façon correcte, elle est pardonnée.  
Séfer Méïl Tsédaka, 1271.

Combien de choses mauvaises peuvent arriver à ceux qui sont loin de la Tsédaka et à quoi serviront leurs richesses au jour de la colère ?  
Séfer Méïl Tsédaka 1129.

Le chemin du méchant est une abomination pour Hashem, mais celui qui suit le sentier de la Tsédaka est bien-aimé, (Mishléi/Proverbes 15 :9). Et qu'est-ce qui nous enseigne ce verset ? En vérité on peut apprendre une idée nouvelle grâce à ce verset, à savoir, que même si le chemin du méchant est une abomination pour Hashem. Si ce méchant suit le sentier de la Tsédaka et donne de la Tsédaka, il est alors bien-aimé, malgré le fait qu'il soit méchant. Celui-ci est le pouvoir de la Tsédaka.  
Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1008.

Mais j'ai dit : certes ceux-ci sont des pauvres, ils sont devenus fous, car ils ne connaissent pas le chemin de Hashem, le jugement de leur D-eu, (Yirmiyahou/Jérémie 5 :4-5). Regardez comment la pauvreté et le besoin délivrent à une personne de charger avec la culpabilité du péché, même s'il fait de fautes graves, car la pauvreté lui arrache sa compréhension de telle façon qu'on le considère comme un insensé... par conséquent il dit ; « j'irai vers les grands » et riches, car en ce qui concerne les gens pauvres, leur pauvreté les a sauvés du châtement.  
Séfer Méïl Tsédaka, Simane 957.

« Hashem garde les simples ; je suis devenu pauvre (daloti), et Il m'a sauvé », (Téhilim/Psaumes 116 :6). La signification est la suivante ; le Saint, Béni Soit-Il, garde les simples, puisque ceux-ci ne peuvent pas percevoir la différence entre le bien et le mal à cause de leur simplicité. Il dit donc ; « je suis devenu pauvre (daloti) et Il me sauva », car à cause de ma pauvreté, la pauvreté m'a confondu et a fait de moi un simple, « Il me délivra ».  
Séfer Méïl Tsédaka, Simane 902.

Raban Shimon be Rabbi a dit ; « et que (Hashem) ait pitié de toi, et de la compassion envers toi et qu'il te multiplie », (Dévarim/Deutéronome 13 :18). Cela veut dire que celui qui est compatissant avec les autres, le ciel lui montre de la compassion tandis qu'à celui qui n'a pas de la compassion envers les autres, le ciel ne lui montre pas de la compassion », (Talmoud Massékhet Shabbat,151b). Étant donné qu'une personne est compatissante envers le pauvre et malgré ceci, quelque chose mauvaise lui arrive, comme la perte de son argent, et en nous basant sur ce qui est écrit ; « il est un Tsadik et (malgré ceci) quelque chose mauvaise lui arrive », vous devez savoir que même ceci est une grande bonté que le Saint, Béni Soit-Il, vous a fait, car il était déjà déterminé que vous alliez mourir ou souffrir une terrible maladie et puisque vous avez montré de la pitié envers un homme pauvre, un mal plus petit vous a atteint pour vous sauver d'un plus grand mal. Ainsi donc, tandis que vous soyez compatissants, Hashem a de la compassion pour vous, et que si quelque mal vous arrive, sachez que ce mal, est véritablement pour votre profit.  
Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1226.

Quiconque soit avec une personne malade doit lui rappeler de donner de la Tsédaka. Et il faut rappeler au malade qu'il n'y a pas de Mitsva plus importante qui marche devant la personne au moment de sa mort. Comme c'est écrit ; « et sa Tsédaka ira devant lui ». Et le Rékanati a écrit plusieurs fois dans son commentaire de la Tora, parashat Ré'é que la mort d'une personne peut s'approcher de celle-ci et que seulement la Tsédaka la sauve de la mort, comme c'est écrit ; « et la Tsédaka délivre de la mort », (Mishléï/Proverbes 11 :4).  
Séfer Békomine, cité en Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1133.

Nos rabbins ont enseigné : avant on apportait de la nourriture à la maison en deuil, les riches l'apportaient dans des boîtes en argent et en or, et les pauvres le faisaient dans des boîtes de joncs, et les pauvres avaient de la honte. On a ordonné alors que tout le monde emène la nourriture dans les récipients les moins chers, pour avoir du respect envers les pauvres. Nos rabbins ont enseigné : avant on servait des boissons dans la maison en deuil, aux riches dans des verres blancs et aux pauvres dans des verres multicolores et ceci causait de la honte aux pauvres, puis on a ordonné que tout le monde reçoive sa boisson dans un verre multicolore, par respect envers les pauvres. Avant les riches montraient leurs visages et les pauvres les couvraient, car leurs visages devenaient livides dans les années de sécheresse, et les pauvres

avaient de la honte. On a donc ordonné que tout le monde couvre son visage par respect aux pauvres. Avant on portait les riches (pour leur enterrement) sur un lit luxueux et aux pauvres dans un simple cercueil, et les pauvres avaient honte de ceci ; on a donc ordonné que tous les morts soient portés dans un cercueil simple, par respect aux pauvres, (Talmoud Moéd Katane 27).

Voyez et comprenez combien grand est l'honneur des pauvres pour lequel des coutumes entières ont été changées pour que les pauvres ne soient pas humiliés. Il faut apprendre de ceci qu'on doit faire très attention au moment de donner de la Tsédaka aux pauvres pour ne pas diminuer leur honneur ni les humilier.

Séfer Méïl Katane, Simane 460.

Les gens riches auxquels le Saint, Béni Soit-Il, a placé comme les gérants des pauvres m'étonnent, car l'argent des riches ne leur appartient pas, mais ils font avec lui ce qu'ils veulent et lorsqu'ils donnent enfin quelques monnaies aux pauvres, ceci est pour ces riches aussi difficile que la mort. Et ils ne se rendent pas compte que tout l'argent qu'ils gaspillent, c'est l'argent des pauvres qui leur a été donné pour qu'ils le gèrent.

Séfer Méïl Tsédaka, 366.

Ceux qui poursuivent les richesses avec le but de réunir un grand capital pour accomplir tous leurs désirs se sont libérés d'une grande préoccupation, laquelle consiste à se gagner la vie, et au lieu de ceci ils ont créé ou attiré envers eux-mêmes beaucoup d'autres soucis. Par exemple le souci de faire beaucoup d'argent, de le préserver et le souci de mourir avant d'avoir satisfait la moitié de leurs désirs. Et le riche n'est pas en paix avec ce qu'il laisse à son fils en héritage. On voit donc la confirmation de ce qui est écrit (Pirkéï Avot 2 :7), « celui qui augmente ses propriétés augmente ses soucis ».

Séfer Baal Akéda Parashat Métsora.

L'homme sage dit : j'ai vu beaucoup de souffrances, de maladies, des plaies des corps et la pauvreté et j'ai résisté à tout. Mais je n'ai pas pu supporter la femme méchante. (Réshit Khokhma, Dérékh Éréts Pérék Béït). La plupart des femmes pauvres deviennent méchantes à cause du manque de presque toutes choses, car la pauvreté ne laisse pas de place pour les bons traits de caractère. Donc, regardez quelle douleur et quelle souffrance doit supporter le pauvre. Il résiste à la pauvreté et à la femme méchante. Et d'ici vous comprendrez la grande récompense que le Saint, Béni Soit-Il, donnera à celui qui soutient les pauvres.

Séfer Méïl Tsédaka, 341.

Venez et rendez-vous compte de la grandeur de la Tsédaka, car celui qui donne aux pauvres élimine les querelles entre l'homme pauvre et sa femme, et la querelle dans la maison de quelqu'un est plus dure que la guerre de Gog et Magog..., (voir un passage du même genre en Shémot Raba 1), et alors celui qui donne de la Tsédaka annule, pour ainsi dire, la guerre de Gog et Magog... Et il n'élimine pas seulement le conflit mais apporte la paix entre le pauvre et sa femme...

Séfer Méïl Tsédaka, 398.

Rabbi Pinkhas ben Khama a dit : la pauvreté chez soi est pire que cinquante plaies car il est écrit (Yov/Job 19 :21), « Ayez pitié de moi, vous mes amis, car la main de D-eu m'a frappé », (Talmoud Baba Batra 116). Sur ce point Rashi commente ; la main de D-eu veut dire cinquante plaies. Car

en ce qui touche à Mitsraïm (Égypte) il est écrit ; (Shémot/Exode 8 :150, « c'est le doigt de D-eu », et il y a eut dix plaies à Mitsraïm, donc une main (celle de Hashem) laquelle a cinq doigts, équivalait à cinquante plaies.

Séfer Méïl Tsédaka, 625.

J'ai analysé dans mon cœur ce qui peut faire que ceux qui sont probes deviennent légers et ce qui peut briser l'arrogance et faire tomber ceux qui sont dans des positions élevées, et j'ai conclu que la pauvreté est l'unique chose que peut faire tout ceci  
Réshit Khokhma, Dérekh Érets, Pérek Béït, Saïf Béït.

La règle générale c'est que lorsque quelqu'un a besoin des autres êtres humains, ceci n'a rien à avoir avec l'honneur de la personne, c'est à cause de ceci que si le pauvre fait quelque chose qui n'est pas tout à fait correcte, nous ne devons pas le haïr ni l'humilier, car cette personne se trouve dans une position de grand besoin, elle a l'esprit brisé et son bon sens n'est pas avec elle.

Séfer Méïl Tsédaka, 342.

Nos rabbins ont enseigné ; trois choses dépouillent un homme de ses sens et de la connaissance de son Créateur ; l'idolâtrie, un mauvais esprit et la pauvreté oppressante. Par rapport à quoi ceci est important ? En ce qui concerne l'appel à la compassion céleste pour être délivré de ces trois choses, (Talmoud, Massékhét Érouvim 41). Voyez donc la grandeur de la Mitsva de Tsédaka, puisqu'elle interdit que le pauvre retourne à l'idolâtrie. C'est à cause de ceci que la Tsédaka équivalait à toutes les Mitsvot, puisqu'elle est la raison grâce à laquelle le pauvre ne retourne pas à l'idolâtrie et viole ainsi toutes les autres Mitsvot.

Séfer Méâl Tsédaka, 297.

Quiconque durant sa vie pratique la Tsédaka avec les étudiants de la Tora et leur fait des bontés même s'il est un ignorant de la Tora, quand il meurt ils la lui enseignent.

Sodé Rasa, cité en Yalkhout Réouvéni Parashat Ré'é.

Celui qui a perdu de l'argent doit faire un effort économique plus fort et donner de la Tsédaka. Et le mérite de cette Tsédaka se transformera en un messenger qui lui dira où se trouve l'argent qu'il a perdu et il pourra reprendre cet argent. Car l'ange qui a été créé au moyen de la Tsédaka qu'il a donné le guidera et le fera gagner tout l'argent qu'il avait perdu auparavant, avec l'aide du créateur qui donnera cet argent à l'ange de la Tsédaka.

Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1754.

Si quelqu'un a de l'argent pour la Tsédaka il devrait le donner à beaucoup de gens pauvres, même si seulement une petite quantité d'argent arrive à chacun de ces pauvres et il ne devrait pas donner tout cet argent à une seule personne pauvre... car de cette façon il devient impossible de ne pas trouver un récepteur adéquat et grâce à celui-ci le donneur gagnera du mérite au moyen de sa Tsédaka.

Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1265.

Un tiers de la journée le Saint, Béni Soit-Il, (Hakadosh Baroukh Hou) lit et étudie, un autre tiers de la journée Il juge et le dernier tiers de la journée Il la dédie à la Tsédaka. Il nourrit et pourvoit au monde entier.(Lékét Shmouël, Érekh Tora, p. 366 du Targoum Yonatan ben Ouziel, ou

Yéroushalmi). Et il est évident que le Saint, Béni Soit-Il, agit de la sorte pour que les hommes puissent apprendre de Ses voies, et qu'à la fin du jour une personne augmente sa Tsédaka pour les pauvres, car les enfants et l'épouse de l'homme pauvre, même s'ils n'ont pas reçu de la nourriture le matin, attendent jusqu'à l'après-midi pour voir si le père apportera quelque chose grâce à ce qu'il a gagné avec son travail du matin, et cette espérance leur donne de la joie pendant la journée et les réanime effectivement. Mais s'ils voient au soir que le père n'a pas pu acheter de la nourriture, ils sont alors comme des morts. C'est à cause de ceci qu'un homme doit faire attention et donner de la Tsédaka vers la fin du jour et doit apprendre du Saint, Béni-Soit-Il, lequel donne de la Tsédaka pendant le dernier tiers de la journée.

Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1267.

« que tu es belle, mon amie, que tu es belle ! », (Shir Hashirim/ Le Cantique des Cantiques 1 :15). Quand tu donnes de la Tsédaka, il n'y a pas de bien-aimé sauf celui qui me pourvoit, et quand Israël nourrit les pauvres Moi (Hashem) je le considère comme si vous m'aviez nourrit. (Yalkout, Shir haShirim 1).

Hashem décréta la pauvreté pour le bien des riches de façon que grâce à la Tsédaka qu'ils donnent aux pauvres, les riches soient sauvés du Guéhinom, comme l'ont déclaré nos Sages (Baba Batra 9),... donc, Hashem souffre, pour ainsi dire à cause de la souffrance qu'Il a décrétée contre les pauvres, car Il les lâcha de Ses mains à fin que d'autres puissent se bénéficier par leur intermédiaire. On dit alors que lorsqu'Israël soutient les pauvres c'est comme si Israël nourrissait Hashem, puisque de cette façon, Hashem est délivré de la souffrance, car ainsi comme on n'épargne pas aux pauvres de la douleur et de la souffrance de la faim quand on les nourrit, ainsi même on épargne à Hashem la souffrance que lui cause la vue des pauvres qui souffrent.

Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1362.

En hébreu le mot « pauvre » s'écrit Aleph, Noun, Youd, qui sont aussi les lettres qui forment le mot « œil », Aïn, Youd, Noun. Ceci laisse penser que les pauvres recevront la récompense préparée pour les Tsadikim qu'aucun œil n'a jamais vu (Aïn lo raata)...

Séfer Méïl Tsédaka, 1409.

Un méchant est celui qui étant capable d'être bon envers les pauvres avec son argent, ne l'est pas et qui même si rien ne lui manque s'abstient de faire le bien aux pauvres et perd son monde. Il y a-t-il du pardon pour ces gens riches qui ferment leur main à la Tsédaka ?

Séfer Méïl Tsédaka, 1473.

« Je suis l'ami de tous ceux qui te craignent et de ceux qui gardent tes ordonnances », (Téhilim/Psaumes 119 :63). Il faut être toujours l'ami des Sages et des pieux. Et on devrait être lié d'amitié avec des gens pauvres et malades et qui souffrent des tribulations. Et on devrait garder de la distance avec des gens qui ont des traits de caractère opposés à ceux qu'on a mentionnés. Car ces gens là peuvent détruire la foi (émouna) d'un homme.

Rabbéïnou Tam, Séfer Hayashar, cité en Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1489.

Il est correcte de s'associer à la souffrance d'un ami, comme on dit à propos de Yossef ha-Tsadik, la paix soit avec lui. Pourquoi a-t-il souffert la faim pendant les années de famine ? Parce qu'il a dit : « Je crains que si je mange et me satisfait j'oublierai alors ceux qui ont faim ». Il voulait s'affliger pour sentir la douleur de ceux qui avaient faim.

Séfer Maamats Koakh 9, cité en Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1523.

De la même façon, même quand quelqu'un qui a tout ce dont il a besoin devient encore plus riche, rien restera avec lui au moment de partir de ce monde. A cause de ceci on devrait apprendre à vivre avec moins car l'excès c'est quelque chose mauvaise que D-eu a donné aux fils des hommes pourqu'ils puissent se préoccuper, que leur sang se chauffe et apporter de la souffrance à l'âme.

Séfer Akéda Parashat Béshalakh, cité en Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1527.

De la même façon que beaucoup de maladies du sang sont soignées au moyen d'une saignée, la guérison d'un homme pour la maladie de l'âme peut se faire au moyen du don d'argent à Hashem, Béni Soit-Il, en ayant de la compassion envers les pauvres, etc.

Séfer Bina La'itim, cité en Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1528.

Celui qui donne aux pauvres est appelé, « celui qui sanctifie le nom de Hashem ». Car il interdit que le pauvre se plaigne à D-eu, car quand celui-ci se trouve dans le besoin et ne trouve pas la façon de satisfaire ses besoins, alors il se plaint et proteste. La preuve de ceci se trouve en Yov, lequel s'est plaint quand les choses se tournèrent pour le pire, même quand il eût été frappé par la souffrance et non par la pauvreté qui est pire que les souffrances.

Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1539.

Et j'ai entendu au nom des maîtres de la Kabala qu'il n'y a pas de bouclier plus effectif que la Tsédaka contre les transgressions, même contre l'idolâtrie et l'adultère, et agit comme une armure qui protège à l'individu contre les accusateurs et les destructeurs et Hakadosh Baroukh Hou le protège et le met sous ses ailes secrètes de l'aspect du jugement sévère.

Séfer Hakané 80, cité en Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1541.

« Celui qui fait une Mitsva est bien récompensé, ses jours sont allongés et il hérite la terre, mais celui qui ne fait pas une Mitsva aura de problèmes, ses jours sont raccourcis et il n'héritera pas la terre », (Kidoushine 39b). La Mitsva de Tsédaka équivaut à toutes les autres Mitsvot (Baba Batra 9), (car) la Tsédaka est une Mitsva unique, il n'y a aucune autre Mitsva plus élevée dans toute la Tora et c'est une Mitsva qui n'a pas de pair. La Mitsva parle à propos de la Tsédaka quand elle dit, « celui qui fait une Mitsva », que la Tsédaka équivaut à toutes les Mitsvot. Et mesure par mesure, c'est ainsi comme il est bon envers les pauvres, ils le sont envers lui dès le ciel et ses jours se voient allongés, car la Tsédaka délivre de la mort », (Mishléï/Proverbes 10 :2). De la même façon qu'il donne la vie aux pauvres, ils lui donnent la vie et prolongent ses jours. Et ceci ne diminuera pas sa récompense dans le monde à venir, comme c'est écrit, (Yéshayahou/Esaië 60 :12) : « Il n'y aura pas de justes parmi ton peuple. Ils posséderont à toujours la terre » ; ceci c'est le Monde à Venir. Mais, s'il ne fait pas la Mitsva, c'est-à-dire la Tsédaka, même s'il a respecté toutes les autres Mitsvot, ses jours ne seront pas prolongés, étant donné qu'il ne fait pas du bien aux pauvres et alors ils ne sont pas bons pour lui dès le ciel.

Séfer Yad Yossef 120, cité en Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1552.

« Laissez que les pauvres soient des membres de votre maison et ne parlez trop avec une femme », (Pirkéï Avot 1 :5). Même quand Je vous ordonne que les pauvres soient les bienvenus chez vous et les femmes pauvres sont incluses dans cette exhortation, quand une femme pauvre vient chez vous, ne parlez pas trop avec elle, car c'est par rapport à la propre épouse que la Mitsva interdit de parler trop avec une femme, ceci est encore beaucoup plus vrai quand on

l'applique à la femme de votre ami. « Et moi, Eiyahou Ha-Kohen je dis qu'à fin sauver un homme de piétiner, il est bon que sa femme donne de la Tsédaka aux femmes pauvres qui vont chez eux (de façon qu'il n'ai pas le besoin de la voir), et de cette façon il donnera de la Tsédaka aux hommes pauvres pourqu'ils ne piétinent pas en regardant sa femme, et si le besoin surgit d'apporter la Tsédaka chez une femme pauvre, un homme doit l'envoyer au moyen de sa servante ou au moyen de son jeune fils.

Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1567.

Quand Hashem donne à quelqu'un une grande quantité de bénédictions, celui-ci ne doit pas se gonfler, mais au contraire, il doit être humble et dire, « qui suis-je que ceci m'a été donné ? » Et il devrait craindre énormément, car peut-être Hashem est en train de lui payer à cause de ses mérites dans ce monde, ou qu'il soit en train de le tester pour voir comment se conduira-t-il avec son argent.

Par conséquent un homme sage pensera bien à la situation et donnera beaucoup de Tsédaka avec son argent et fera beaucoup d'actes de bonté d'accord aux bénédictions que Hashem lui a envoyées.

Séfer Kitsour Loukhot Habrit 41d, cité en Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1591.

Hashem a deux façons de mettre un homme à l'épreuve, soit avec la richesse ou soit avec la pauvreté (voir Shémot Raba 31). Et à cause de ceci les pauvres pensent qu'il vaudrait mieux d'être mis à l'épreuve de la richesse et non avec celle de la pauvreté. Et ils ne se rendent pas compte que l'épreuve de la richesse est plus difficile que celle de la pauvreté. « Eloigne de moi la fausseté et la parole mensongère. Ne me donne ni pauvreté ni richesse, accorde-moi le pain qui m'est nécessaire. De peur que dans l'abondance je ne te renie et ne dise : qui est Hashem ? ou que dans la pauvreté je ne dérobe et ne m'attaque au nom de mon D-eu », (Mishléi/Proverbes 30 :8-9). Car les pauvres doivent pécher en jurant en vain et en volant, tandis que les riches peuvent pécher en niant Hashem, ce qui est un péché capital équivalent à la violation de toute la Tora.

Basé en Rabbi Moshé Alshika, sur la Tora Parashat Béhar.

Combien élevé est le niveau du pauvre ! Premier : le Saint, Béni Soit-Il, ne prend pas en compte les péchés du pauvre, comme c'est expliqué dans le Zohar Hakadosh. Deuxième : le Saint Béni Soit-Il, est parmi les pauvres constamment, comme on le trouve en Massékhet Sota 5. Troisième : Hashem se place « à la droite du pauvre », (Téhilim/Psaumes 109 :31).

Quatrième : Les yeux du pauvre sont toujours tournés vers Hashem en ce qui touche à sa nourriture de tous les jours, car il n'a rien qu'il puisse mettre à côté pour demain, et celle-ci est la raison par laquelle le Mane tombait chaque jour dans le désert, de façon que les yeux du peuple soient toujours dirigés vers Hashem (voir Yoma 75). Cinquième : Dans toutes les souffrances le pauvre met toute sa confiance en Hashem. Sixième : Il pense constamment dans la mort car il est entouré des douleurs de la mort à cause de sa faim et la pensée de la mort le maintien loin du péché. Septième : son humilité le maintien éloigné de la colère et quiconque est pris par la colère est dominé par toute sorte de Guéhinom ; comme l'ont déclaré nos Sages (Nédarim 22), et celui qui dans sa colère brise quelque chose est considéré comme s'il servait aux idoles, (Shabbat 105), et cet homme pauvre est sauvé de tout ceci grâce à sa soumission et sa pénurie.

Huitième: le nom du Saint Béni Soit-Il est toujours dans la bouche du pauvre lequel lui supplie de le délivrer, et quand il mentionne le nom de Hashem il se sanctifie et son âme se rapproche de Hashem. Neuvième : le pauvre peut apporter le salut à Israël car c'est grâce à trois choses que les mauvais décrets sont abrogés et une de celles-ci c'est la Tsédaka. Dixième : à travers les pauvres le salut s'approche de plus en plus comme c'est écrit en (Béréshit Raba 75 :1). Onzième : l'élément le plus important c'est que le pauvre n'abandonnera pas sa foi, même quand il soit en train d'éprouver une douleur incroyable. Douzième : même s'il souffre une très grande douleur à cause de sa pauvreté, il n'oublie jamais de prier Shakharit ou Minkha car il a une grande envie de pratiquer les Mitsvot qui ne coûtent rien. Treizième : puisque son cœur est brisé et déprimé il a pitié d'autres gens pauvres comme lui, et il donnera tout ce qu'il peut et s'il n'a rien à donner il essaiera de les consoler avec de paroles aimables. Quatorzième : l'homme pauvre attend toujours le salut final et par conséquent il pratique la mitsva d'attendre le salut, (Shabbat 31).

La nature de la richesse est telle qu'elle efface toutes les choses qu'on a mentionné plus haut, et il est très difficile pour le riche d'observer toutes ces choses. Et s'il les respecte il sera très heureux car sa récompense sera double. Néanmoins c'est une épreuve grave et difficile et celui qui est soumis à cet examen a de grandes possibilités de ne pas réussir.

La vraie générosité est présente seulement dans les choses qui concernent à Hashem, comme les actes de bonté et la Tsédaka. Car la générosité qui concerne des choses superficielles, comme les banquets et les plaisirs et les cadeaux pour les adulateurs est appelé l'avarice de l'âme, car tous ceux qui sont avarés en ce qui concerne les plaisirs mondains à fin d'augmenter leurs actes de bonté et de Tsédaka sont généreux d'âme et sont les gens vraiment généreux. Séfer Méïl Tsédaka, simane 1670.

Et à tous ceux qui se couvrent les oreilles pour ne pas entendre la plainte des dépouillés et ne pas leur répondre, quand à leur tour ils se plaindront à Moi, Je (Hashem) ne leur répondrai point. Midrash Otiot dé Rabbi Akiva, lettre Guimel.

Pourquoi la lettre Dalét est devant la lettre Hé ? Pour montrer que quiconque soit dépouillé dans ce monde (Dal) sera riche dans le monde à venir. S'il y a un Juif qui soit né avec de la chance (Mazal) et il reconnaît son Créateur, et il se conduit avec humilité et ne croit pas être grand, et ne répond pas rudement au pauvre ni maudit celui qui est plus petit que lui-même, et donne de la Tsédaka aux pauvres et fait des actes de bonté aux riches en leur prêtant de l'argent et pense constamment à Hashem en disant, Qui suis-je ? Quelle est ma bonté ? Quelle est ma Tsédaka devant mon Créateur ? Alors cet homme goûtera le fruit de ses actions dans ce monde et le capital lui reste pour le monde à venir. Midrash Otiot dé Rabbi Akiva, lettre Dalét.

Nous apprenons de ce discours que si quelqu'un donne de la Tsédaka pour être loué il perd son mérite et son acte devient un mal pour lui, car on lui paye dans ce monde et on lui ferme les portes du monde à venir. Et ceci dépend des intentions de la personne. Car si la Tsédaka est donnée de façon publique de sorte que tout le monde puisse se rendre compte de ceci et suivent son exemple et donnent aussi de la Tsédaka, même s'il est reconnu par d'autres gens il ne perd pas son mérite ni dans ce monde ni dans le monde à venir. Et comment sait-on que l'intention de l'homme c'est soit d'être reconnu ou au contraire d'enseigner à autrui à donner de la Tsédaka. Si

vous voyez qu'il a des membres de sa famille qui sont pauvres et ne les aide pas et néanmoins donne de la Tsédaka aux étrangers, alors c'est sûr qu'il veut seulement d'être vu et gagner ainsi de la réputation à fin d'être loué. Et en particulier ceux qui achètent des Mitsvot devant la Kéhila (assemblée), mais qui lorsque les membres pauvres de leur famille vont chez eux et ils ne les aident point du tout...

Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1676.

« Ceci ne dépend pas du mérite (zéhouta) ». Et comme on vient de le dire zéhouta, se réfère à la Tsédaka, car la traduction de Tsédaka en araméen c'est zéhouta, (Zohar haKadosh/Vayikra 25). Étant donné que le mot Tsédaka en Araméen c'est zéhouta (mérite), on peut dire qu'il n'y a pas de plus grand mérite que celui de quelqu'un qui pratique la Tsédaka, car quiconque observe quelque Mitsva parmi toutes les Mitsvot n'est pas lié directement au Saint, Béni Soit-Il, comme c'est écrit (Yov/Job35 :7) ; « si tu es juste, que lui donnes tu ? », mais celui qui pratique la Tsédaka le fait, pour ainsi dire, avec Hashem, comme c'est écrit, (Mishléï/Proverbes 19 :17) ; « celui qui a pitié du pauvre prête à Hashem ». De la même façon, la traduction de Tsédaka c'est zéhouta (mérite) car celui qui a cette Mitsva de Tsédaka dans sa main, n'a pas besoin d'un autre mérite pour anéantir aux accusateurs qui essayent de nuire à ses prières et demandes au Saint, Béni Soit-Il.

Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1725.

La Mitsva de Tsédaka est si grande que le Yétser Hara fera de grands efforts pour l'anéantir ... c'est à cause de ceci qu'on voit un très grand nombre de gens riches qui gaspillent une grande somme d'argent dans la satisfaction de leurs vanités, mais elles sont très avares en ce qui concerne la Tsédaka.

Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1744.

Nous avons écouté avec nos propres oreilles les histoires des grands hommes de Séfarad, (Espagne) qui donnaient la bienvenue aux pauvres dans leurs foyers (à savoir) que les tables dans lesquelles ils pratiquaient leurs repas avec les gens pauvres étaient utilisés pour faire avec leurs bois les cercueils de ces gens riches. Et ceci était fait ainsi pour réveiller les gens et graver dans leurs cœurs le fait que même si un homme devient aussi riche que le roi Shlomo, il ne pourra prendre avec lui rien de ce monde au moment de sa mort. Il sera capable de prendre seulement le bien et la Tsédaka qu'il a fait tout au long de sa vie, ainsi que la compassion qu'il a montré aux gens pauvres, comme l'exprime le verset, (Yéshayahou/Esaië 58 :8) : « ta Tsédaka marchera devant toi », (vé halakh lifnéïkha tsidkékha).

Rabéïnou Bakhyé dans le Séfer Shoulkhan Arba. Cité en Séfer Shnéï Loukhot Habrit 146 et cité aussi dans Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1736.

Quand il y a de l'abondance il y a aussi (de la ) paix dans le monde, mais quand il n'y a pas de l'abondance il y a des conflits dans ce monde. Pourquoi ? Un homme va dans le champ de son ami. L'autre lui demande que fais-tu dans mon champ ? Et ils commencent alors à discuter. Par contre, quand il y a de l'abondance chacun est plus tranquille et il y a de la paix dans le monde, comme c'est écrit (Zékharia/Zacharie 3 :10), « Dans ce jour-là, dit Hashem des armées vous vous inviterez les uns aux autres sous la vigne et sous le figuier », (Yalkout Shmoni Tehilim 72). Venez et regardez la souffrance du pauvre car même à l'époque de l'abondance dans le monde, le pauvre rentre dans le champ de quelqu'un, et puisqu'il souffre le manque d'un grand nombre de

choses voudrait prendre avec lui tout ce qu'il peut trouver. Et quand il n'y a pas d'abondance dans le monde, tous les gens luttent avec le pauvre quand il pénètre dans le champ de quelqu'un. On voit donc que pour le pauvre il n'y a jamais de paix. Par conséquent quiconque veuille agir avec bonté envers Hakadosh Baroukh Hou ne doit pas se fâcher avec le pauvre, même quand le pauvre fait des choses incorrectes car il agit ainsi à cause de tout ce qui lui manque. Séfer Méïl Tsédaka, Simane 469.

## Chapitre 7

### Extraits choisis qui traitent le sujet de la Tsédaka. Iguéret Hakodesh et d'autres écrits de l'Alter Rebbe et Likoutéï Étsof du Rebbe Nakhman de Breslov

Un très grand nombre des lettres qui constituent l'Iguéret Hakodesh ont été écrites avec le but d'inciter aux Juifs à contribuer de façon généreuse à la Tsédaka en général et en particulier à donner de l'argent pour Érets Israël (la terre d'Israël). Chaque année qui passe, déclare l'Alter Rebbe, il faut donner de l'argent avec une plus grande vitalité et avec un volume plus grand on fait écho du rythme renouvelé chaque année de la force-vie qui émane du Haut sur la Terre Sainte.

### Extraits-« Iguéret » 32

Tous les actes de Tsédaka et de bonté que les Juifs font dans ce monde qui sont dus à la générosité de leur cœur pur, sont vivants et perdurent dans ce monde physique jusqu'au moment de la résurrection.

### Extraits-« Iguéret » 16

C'est écrit (Vayikra/Lévitique 25 :36), « ... et ton frère vivra avec toi ». En ce qui concerne le dicton des Sages qui dit, « ta propre vie a de la précédence », (Baba Métsia 62a), ceci s'applique seulement au cas où l'on a un verre d'eau dans la main », ceci veut dire, quand il faut que tous les deux boivent à fin de sauver leurs vies de la soif. Mais si un homme pauvre a besoin de pain pour donner à manger aux bébés, et du bois et des vêtements contre le froid et d'autres choses du même genre. Tout ici a de la précédence par rapport à tout habit luxueux, les fêtes familiales avec de la viande et du poisson et toutes sortes de choses exquis pour soi-même et pour sa maison. La règle qui ordonne, « ta vie a de la précédence », ne s'applique pas dans un tel cas. Car les accessoires de luxe ne sont réellement pas essentiels pour le maintien de la vie, comme le sont, au contraire, les besoins du pauvre, dans une véritable égalité. On discute ceci en Nédarim 80 (b). Alors bien, ce qu'on vient de dire suit les exigences exactes de la loi, en fait. Néanmoins, même dans un cas dans lequel un raisonnement de la sorte ne s'applique pas de façon exacte, ce n'est pas bon que tout homme insiste dans l'application à la lettre de la loi, mais il devrait plutôt imposer l'austérité dans sa propre vie et aller beaucoup plus loin des exigences de la lettre de la loi.

## Extraits-« Iguéret » 21

Ayant d'abord recherché comme il faut sur le bien être de ceux qui aiment le Nom (de Hashem), ceux parmi les gens qui veulent pratiquer volontairement la juste Tsédaka de Hashem envers sa Terre Sainte, donnant chaque année une somme fixe d'argent pour (les habitants) de notre Terre Sainte (qu'elle soit reconstruite et rétablie bientôt de nos jours !), qu'ils ne soient pas de ceux qui , « après mes discours, nul ne répliquait », (Yov/Job 29 :22), et puisse goûter, « que mes instructions se répandent comme la pluie », (Dévarim/Deutéronome 32 :2) à fin d'inciter ceux qui sont (de façon naturelle) rapides et pour renforcer les mains faibles, comme c'est écrit, « fortifiez les mains languissantes », (Yéhoshoua/Esaïe 35 :3), de façon qu'ils puissent contribuer toutes les semaines avec de l'argent pour la Terre d'Israël, ou au moins tous les mois, la quantité fixée pour l'année, de façon proportionnelle, ainsi comme tout « l'argent consacré » que chaque individu a eu l'inspiration de donner chaque année (sans avoir fait un vœux) pour maintenir nos frères vivant en Terre Sainte.

...en fait, c'est à partir de (l'exemple d'Avraham) que nos Sages (de mémoire bénie), Péssakhim 4a), ont appris (qu'on a besoin de vite faire) d'accomplir toutes les Mitsvot en général et en particulier le respect de l'acte de Tsédaka, lequel est supérieur à toutes les Mitsvot dans le sens qu'elle protège et délivre au pratiquant de la Tsédaka. Par ses fruits (qui sont rétribués) dans ce monde (Réa 1 :1), de toute classe de calamités qui pourraient se passer . Comme c'est écrit (Mishléï/Proverbes 10 :2), « et la Tsédaka délivre de la mort ». Et elle protège beaucoup plus d'autres souffrances qui sont plus modérées que la mort. Il est très convenable, même dans notre vie dans ce monde d'agir aussi vite que possible dans la pratique de la Tsédaka, car, après tout, « un homme est jugé tous les jours ».

Rosh Hashana 16a.

À vrai dire, dans le service de la Tsédaka nous avons trouvé et remarqué une vertue particulièrement grande et incomparablement magnifique, quand l'acte de Tsédaka se fait de nombreuses fois, et quiconque le fait fréquemment est digne de louange, beaucoup plus que s'il le fait une seule fois, même si la somme totale reste la même.

## Extraits- « Iguéret » 9

Par conséquent mes biens aimés, mes frères, dirigez vos cœurs à ces paroles, lesquelles sont citées très brièvement (et, si Hashem le veut, j'en parlerai en détail face à face) comme dans ces temps les pas du Mashiakh s'approchent, le principal service de D-eu c'est le service de la Tsédaka. Comme l'ont dit nos Sages, de mémoire bénie, « Israël sera délivré seulement à travers la Tsédaka », (voir Rambam, Hilkhot Matanot Aniyim, début du chapitre 10, cité en Tour, Yoré Déa, au début de la section 247). Nos Sages de mémoire bénie, n'ont pas dit que l'étude de la Tora équivaut à la pratique d'actes de bonté sauf dans leurs propres jours. Car avec eux la zone principale du service divin était l'étude de la Tora, ce qui explique qu'en ce temps il y eût de grands érudits : Tanaïm et Amoraïm.

Néanmoins dans un temps dans lequel les pas du Mashiakh s'approchent quand la « Souka de David a tombée » au niveau des « pieds » et « talons », soit au niveau d'assia, il n'y a aucune façon de s'ouvrir une voie vers elle, soit , vers la Shékhina, et transformer l'obscurité du monde dans sa lumière, sauf au moyen d'une catégorie d'action correspondante, à savoir, l'acte de la Tsédaka.

### **Extraits-« Iguéret » 4**

Celle-ci est aussi la raison grâce à laquelle la Tsédaka est appelée « paix », car d'après l'enseignement de nos Sages de mémoire bénie (Tossefta Péa, chapitre 1), en vertu de la Tsédaka « se fait la paix entre Israël et son Père au ciel », à travers la rescousse des âmes d'Israël. Lesquelles sont vraiment une partie de D-eu, de l'emprise des forces du mal. Dans ce cas, en particulier de la Tsédaka pour la Terre d'Israël, c'est vraiment la Tsédaka de D-eu pour (une terre de laquelle) il est écrit (Dévarim/Deutéronome 11 :12) ; « c'est une terre dont Hashem, ton D-eu, prend soin et sur laquelle Hashem ton D-eu a continuellement les yeux, du commencement à la fin de l'année ».

Dans cette même veine il est aussi écrit (Mélakhim Aleph/Rois 1 9 :3) ; « et j'aurai toujours là mes yeux et mon cœur, (kal ha-yamim) ». C'est celle-ci (Tsédaka pour la terre Sainte ) qui nous a soutenus pour aller à la rescousse de la vie de nos âmes de l'opinion de ceux qui veulent ennuyer vos pas, ceux qui veulent nous faire du mal. Et cette Tsédaka nous soutiendra pour toujours, pour placer nos âmes dans la vraie vie de la Source de vie, de façon qu'elles soient illuminées « avec la lumière des vivants », (Yov/Job 33 :30) et que Hashem fasse luire sa face sur nous. Sélah », (Téhilim/Psaumes 67 :2).

Amén, que celle-ci soit sa volonté.

### **Extraits-« Iguéret » 14**

Pour inciter l'amour et l'affection anciens pour la Terre Sainte de façon qu'ils brûlent comme des flammes dès l'intérieur de l'homme et à partir des profondeurs de leur cœur, comme si dans ce même jour D-eu eusse tourné Son esprit sur nous. Un esprit de générosité, de façon que les gens s'offrent à se consacrer à D-eu de manière totale et généreuse, avec une croissance continue, d'année en année, s'élevant et se distinguant de façon continue.

### **Extraits-« Tanya », chapitre 34**

Même pendant le reste de la journée, quand il est occupé dans ses affaires, il sera un foyer pour D-eu au moment de donner de la Tsédaka à partir du fruit de son travail. La Tsédaka est l'un des attributs de D-eu qui nous exhorte à l'émuler, comme disent nos Sages (Shabat 133b), « de la même façon qu'il est compatissant... (tu dois l'être aussi) ». Et c'est écrit dans « Tikounéï Zohar », (Introduction, 174 A), « la bonté est la main droite de Hashem », même si on ne donne plus que 20%. Néanmoins cette cinquième partie s'élève à D-eu, avec les quatre autres parties qui restent, de façon que celles-ci se transforment dans un foyer pour Lui.

Vraiment on devrait sentir plus d'angoisse devant la souffrance d'autrui qu'avant celle de soi-même (à D-eu ne plaise !). dans le cas de soi-même on peut toujours expliquer qu'on mérite la souffrance à cause des propres fautes... mais ces propos ne s'appliquent pas en relation à la souffrance d'autrui.

Rabbi Dov Ber de Loubavitch, Maamar Hékhaletsou, chapitre 9.

## Rebbe Nakhman Mi Breslov

### « Séfer Likoutéï Étsot »

La Tsédaka donnée (aux pauvres de la) terre d'Israël est plus importante que la Tsédaka donnée pour d'autres choses. Quand vous donnez de la Tsédaka pour la Terre d'Israël vous êtes inclus dans l'air de la terre d'Israël lequel est un souffle divin sans macule de péché. Les jugements sévères, l'obscurité, l'oubli et le manque du bon sens sont alors expulsés du monde. La Tsédaka pour la Terre d'Israël peut nous sauver de pensées étrangères pendant la prière. Votre esprit et vos pensées deviennent plus clairs et se purifient. Ceci c'est le Tikoun haBrit.

Likoutéï Étsot, 4.

Vous devez avoir pour objectif d'être heureux. Vous devez être heureux avec ce qui est juste l'essentiel que vous prenez de ce monde, et même en faisant ceci vous devez prendre une portion de ceci pour l'offrir comme Tsédaka. L'effet de ceci dans les mondes supérieurs c'est de créer une grande unification et d'apporter au monde de bénédictions en abondance.

Likoutéï Étsot, 54 :2.

Les actes de Tsédaka apportent au monde des bénédictions d'amour. L'honneur et la majesté des forces de sainteté sont libérés des croûtes (kliptot) et de l'Autre Côté. Le plaisir de la nourriture est brisé. Le prestige et le pouvoir de ceux qui sont arrogants et sûrs d'eux-mêmes sont aussi brisés, et l'homme est rendu aux vrais dirigeants.

Likoutéï Étsot, 67.

Tout acte de Tsédaka est très dur et lourd au début. Mais les effets de la Tsédaka sont grands, au-delà de toute mesure. Le corps a plein de besoins, même les essentiels, comme la nourriture, la boisson, les vêtements et un toit sur soi sont très exigeants. Ils représentent tous une distraction du devoir religieux. Mais la Tsédaka a le pouvoir de rompre tous ces obstacles car elle ouvre les voies de la bénédiction et de l'amour de D-eu, au point qu'on n'a pas du tout le besoin de travailler pour avoir tout ce dont on a le besoin pour vivre. Tout ce travail sera fait par d'autres gens, lui laissant la liberté de se dédier au service de D-eu.

Likoutéï Étsot, 3.

La Tsédaka est la solution au dommage causé quand les anciens de la génération ne conduisent leurs vies comme ils devraient le faire. Quand on remédie ceci il devient possible de frapper les racines mêmes du matérialisme. L'idée que tout dans le monde est dominé par la nature. On pourra alors entendre le message des trois festivités, Péssakh, Shavouot et Soucot ; que tout se passe seulement selon la volonté divine. Chacune de ces fêtes, rappelle les miracles qui ont été faits pour nous ; des miracles qui transcendent la nature. Pour nous rendre compte que la volonté divine transcende les lois de la nature il faut sentir la joie de ces fêtes et avoir peur du ciel. La peur de Hashem est la voie (le conduit) au moyen de laquelle on peut recevoir d'abondantes bénédictions, de façon qu'on n'aura plus le besoin de travailler pour avoir tout dont on a besoin pour vivre.

Likoutéï Étsot,9.

Quiconque s'enrage avec un homme pauvre agit comme s'il insultait au Saint, Béni Soit-Il, et on le considère comme un lépreux.

Séfer haMidot.

## **Chapitre 8**

### **L'Érev Rav (la grande multitude) expliqué.**

### **Faites attention à qui vous donnez de la Tsédaka.**

La Tsédaka doit être donnée aux pauvres et elle ne doit pas être utilisée pour bâtir de bâtiments extravagants dont personne a besoin. Si quelqu'un est riche au lieu de construire un synagogue ou Béït Midrash, il devrait plutôt donner son argent aux sages respectables à fin de faciliter leur étude de la Tora. Mais il ne devrait pas le donner à des pseudo-érudits dont les bouches émanent et des questions et des réponses, en prenant la pose d'intellectuels qui connaissent la Talmoud tout entier, mais qu'en réalité ne l'ont jamais étudié. Tout ce qu'ils font c'est citer des questions et des réponses qu'ils ont lu quelque part, dans un effort pour impressionner les gens avec leurs brillants cerveaux. Il faut que les riches donnent leur Tsédaka à des hommes qui ont peur de Hashem et qui font leurs études avec le but d'observer correctement toutes les Mitsvot.

Séfer Khassidim, 1039.

De la même façon que l'érev rav (la grande multitude ou la multitude mixte) a été présente quand les Juifs partirent d'Égypte, de la même façon de nos jours, la plupart de nos dirigeants font partie de la même catégorie.

Dans le livre Divréï Haïm, écrit par le Saint Rebbe Haïm mi-Tzants, ztk'l, dans les omissions de « parashat vayakhel », il est écrit ; « avant l'arrivée du Mashiakh la plupart des Rabbanim viendront du érev rav, etc. Car Israël lui-même est Saint mais ceux du érev rav travaillent pour leur propre bien. On peut voir ainsi clairement qu'un très grand nombre des Rabbanim et des

Khassidim et des Juifs moyens de la génération, à cause de nos péchés appartiennent à l'érev rav et veulent dominer sur le public, et toutes leurs actions sont seulement pour eux-mêmes, pour acquérir de l'honneur et de l'argent. A cause de ceci, on doit se joindre seulement avec ceux qui servent vraiment à Hashem et qui se sacrifient à Hashem sans attendre aucun bienfait comme résultat de leurs actions.

## Cinq types différents de dirigeants du érev rav

Ceci c'est ce que le Saint Zohar dit (1 :25-26) à propos des types du érev rav. Il y a cinq types parmi le « erev rav, la grande multitude, néfilim, anakim, guiborim, réfaïm et amalikim.

Les guiborim (courageux, puissants) sont ceux à propos desquels c'est écrit : « les courageux... les hommes de renommée,(haguiborim... anshéï hashem), (Béréshit/Genèse 1 :4) ils viennent du côté de ceux qui ont dit : « Allons ! Bâtissons-nous une ville et une tour dont le sommet touche au ciel, et faisons-nous un nom ». Ces hommes bâtissent des synagogues et des yéshivot et placent à l'intérieur d'elles les rouleaux de la Tora richement ornementés, mais ils ne le font pas pour Dieu, mais plutôt pour se faire un nom, et c'est à cause de ceci que le pouvoir du mal gouverne Israël (lequel doit être aussi humble que la poussière de la terre), selon le verset, « les eaux grossirent de plus en plus sur la terre », (ibid. 7 :19).

Le Saint rebbe Haïm Vital zt'l nous met en garde sur cette catégorie de rabbins dont le principal intérêt c'est l'honneur et se faire un grand renom.

Nous lisons dans l'introduction du Séfer Éts Haïm ce que le disciple du Ari ha-Kadosh zt'l, le Saint Rabbi Haïm Vital, que son mérite nous protège, a écrit en ce qui concerne le érev rav ; tous ceux qui font des bontés et travaillent dans la Tora, tout ce qu'ils font c'est pour eux-mêmes , et en particulier, à cause de nos abondants péchés, dans notre temps la Tora a été transformée en un marteau avec lequel ils poursuivent leurs propres dessins. Parce qu'un très grand nombre de baaléï Tora s'occupent de la Tora à fin de recevoir ses récompenses ainsi que d'autres bénéfices et luxes et à fin d'être dans le groupe de directeurs de Yéshivot et juges (Dayanim) dans ses cours, de façon que leur renom se répandent dans toute la terre, et les actions de ces rabbins sont semblables à celles de la génération de la Dispersion, ceux qui ont bâti la Tour de Babel, avec son sommet touchant le ciel, et la raison principale de leurs actions c'est ce qui est écrit dans la Tora, « faisons nous un nom » ; (Béréshit/Genèse 11 :4), comme c'est écrit dans le Zohar (Béréshit 25b) à propos du verset, « celles-ci sont les générations du ciel et la terre... », à savoir, qu'il y a cinq types du érev rav et le troisième type est appelé guiborim (courageux, puissant), et à propos desquels c'est écrit ; « ce sont ces héros (guiborim) qui furent fameux dans l'antiquité », (Béréshit/Genèse 6 :4), et ils appartiennent à la catégorie de ceux à propos desquels c'est écrit ; « batissons-nous une ville et une tour... », (ibid. 11 :4) et faisons-nous un nom en bâtissant des synagogues et maisons d'étude, et plaçant dans celles-ci les Rouleaux de la Tora avec des couronnes sur leurs têtes. Mais ne font pas ceci au nom de Hashem, mais pour leur propre bénéfice.

Il serait mieux pour ces rabbins de ne pas avoir été nés.

Le Saint Rabbi Haïm Vital continue ; et à propos de ce type de érev rav, il est dit dans le Talmoud (Bérakhot 17) ; « celui qui ne s'occupe pas de la Tora pour elle-même, il aurait été mieux pour lui que son foetus ne soit pas sorti à l'air du monde ». Et vraiment ces gens ont l'air d'être humbles et justes quand ils disent que tout leur compromis avec la Tora est par elle-même, néanmoins le grand sage et Tana, Rabbi Méïr, que son âme soit en paix a témoigné contre ces gens-là que ce n'est pas comme ils disent, quand il affirma (ce qu'on vient de citer au début de cette introduction, Pirkéï Avot 6 :41) ; « Rabbi Méïr a dit : celui qui étudie la Tora par elle-même sans d'autres raisons) mérite beaucoup de choses, et pas seulement ceci, mais le monde entier est en dette avec lui. Et on l'appelle ami bien-aimé, aimé par D-eu et les humbles il plaît au Créateur et à l'humanité. La Tora le couvre avec modestie et crainte, le rend vertueux, compatissant, dévot, juste et fervent, l'éloigne du péché en le guidant dans le sentier de la vertu, etc. Les secrets de la Tora lui sont dévoilés et il devient une source infinie de sagesse, aussi il devient modeste, patient et pardonne les offenses, etc. »

La Mitsva de glorifier la maison de D-eu est grande, mais il y a une Mitsva plus grande encore, celle qui consiste à aider les gens de Hashem, les affamés et les pauvres.

Le Talmoud (Ménakhot 28 b) assure que la Ménora originelle des Khashmonaïm était faite d'un matériel pas cher du tout. D'abord elle a été construite avec des tiges de fer entourées par du laiton. Quand ils sont devenus plus riches, ils ont construit une nouvelle Ménora pour le Temple, cette fois en argent. Quand ils ont réuni beaucoup plus d'argent , ils ont fait une Ménora en or. Comment se fait-il que les Khashmonaïm, avec les richesses du butin de guerre n'ont pas pu faire une Ménora en or la première fois. La réponse se trouve dans le livre d'histoire Yossiphon (chapitre 20). Ils avaient en effet une grande richesse, mais ils ont décidé qu'il serait mieux de donner cette richesse aux pauvres au lieu de l'utiliser pour faire une belle Ménora. La Mitsva de glorifier la Maison de D-eu est très grande, mais il y a une Mitsva encore plus grande, celle d'aider aux gens pauvres et aux affamés. Ainsi donc, quand le Talmoud dit que lorsqu'ils sont devenus plus riches ils ont fait une meilleure Ménora, il ne parle pas de la richesse du trésor du Temple, mais plutôt de celle des Juifs qui avaient été pauvres. Donc, quand les fortunes des gens pauvres et dépouillés se sont améliorées, et une fois que leurs besoins plus pressants (alors, et seulement alors) les trésoriers du Temple et les Sages ont décidé qu'ils pouvaient utiliser les fonds de la communauté pour embellir la Ménora.

### **L'erreur du Roi David : Il a mit les besoins du Béït Hamikdash au-dessus des besoins des pauvres.**

L'Écriture (Mélakhim Aleph/Rois 1 7 :51) raconte qu'une fois que « fut achevé tout l'ouvrage que le roi Shlomo fit pour la Maison de Hashem », le Béït Hamikdash à Jérusalem, « puis il apporta l'argent, l'or et les ustensiles que David, son père , avait consacrés et il les mit dans les trésors de la Maison de Hashem ». Rashi cite dans le Midrash (Yalkout Shimoni, loc. Mélakhim cit.) qui explique que David malgré avoir passé tout son règne en préparant suffisamment d'argent et du matériel pour bâtir le Béït Hamikdash, et que celui-ci fût son plus grand rêve et désir, son fils, Shlomo, s'est nié à utiliser ces ressources. Shlomo a dit : « il y eût une très grande famine dans

les jours de mon père qui dévasta la terre pendant trois ans consécutifs ; mon père aurait dû employer cette richesse pour donner de quoi manger aux pauvres d'Israël ! Quand David ignora les plaintes des pauvres affamés, le Saint Béni Soit-Il proclama : mes fils bien-aimés sont en train de mourir de faim et toi, David, tu amasses de l'argent et de l'or pour construire un temple ! Par ta vie ! Ton propre fils Shlomo n'utilisera pas tes trésors pour cette Mitsva.

On peut déduire ceci : le roi David se trompa car au lieu de donner l'argent qu'il avait aux pauvres, il garda cet argent pour le Béït Hamikdash. Alors, il devait y avoir un seul Béït Hamikdash, une seule maison de Hashem pour le bien-être de tout le peuple Juif et, même ainsi, le roi David faisait une faute en niant de l'aide aux pauvres. Donc quand de nos jours nous employons des sommes d'argent incroyables pour bâtir des synagogues coûteuses et qui ne sont pas nécessaires là où il y a d'autres synagogues, en utilisant de cette façon les ressources qui pourraient être destinées à aider les pauvres, combien plus grand est notre péché.  
Séfer Tsédaka Tatsil MiMavét.

L'Écriture (Mélakhim Aleph/Rois 1, 7:51), raconte qu'une fois que « ainsi fut achevé tout l'ouvrage que le roi Shlomo fit pour la maison de Hashem », le Béït Hamikdash à Jérusalem, « Shlomo apportât tout ce que son père David avait dédié, argent, or et ustensiles et déposa le tout dans les trésoreries de la Maison de Hashem », Rashi cite dans le Midrash (Yalkout Shimoni, loc., Mélakhim, cit.) qu'explique que David, malgré avoir passé tout son règne en amassant suffisamment d'argent et du matériel pour bâtir le Béït Hamikdash, et que ceci fût son plus grand rêve et désir, son fils, Shlomo se nia à utiliser ces ressources. Shlomo a dit ; « il ya eu une terrible famine dans les jours de mon père qui dévasta la terre pendant trois ans consécutifs ; mon père aurait dû avoir investi cette richesse à fin de donner de quoi manger aux pauvres et aux démunis d'Israël ! Quand David ignora les plaintes des pauvres affamés, le Saint, Béni Soit-Il, proclama : mes enfants bien aimés meurent de faim et toi, David, tu amasses un trésor pour bâtir un édifice !.

Je t'assure que ton propre fils Shlomo ne touchera point à ton argent pour faire cette Mitsva !

On peut conclure ce qui suit ; le roi David se trompa car au lieu de donner l'argent qu'il avait réuni aux pauvres, il garda cet argent pour le Béït Hamikdash, une seule maison de D-eu, pour le bienfait de tout le peuple Juif, et même ainsi, le roi David se trompait pour ne pas avoir aidé les pauvres. Alors, quand de nos jours, nous employons d'énormes sommes d'argent pour construire de synagogues coûteuses et superflues dans des villes où il y a déjà d'autres synagogues, au lieu d'employer cet argent pour aider les pauvres, combien plus grand est notre péché !  
Séfer Tsédaka Tasil MiMavet.

Rabbi Israël Salanter se fâcha une fois avec les gens d'une ville qui n'avaient pas payé les coûts des études d'un jeune orphelin pour qu'il puisse se dédier à l'étude de la Tora. Il trouva l'enfant marchant dans les rues et exigea qu'on lui donna du support. Les gens s'excusèrent en disant que les fonds communautaires étaient épuisés et qu'ils n'avaient pas les moyens nécessaires ; « vous devez vendre les Rouleaux de la Tora pour payer ses études », ordonna Rav Salanter.  
Haméorot Hagdolim, page 5.

Pour avoir nier la Tsédaka et la bonté il sera parmi ceux condamnés au Guéhinom. Ainsi témoigne à propos de ceci la Guémara (Béïtsa,32b) : « Rav a dit : les riches de Babylone descendront au Guéhinom ». Le péché, comme on le décrit, consistait dans la négation des riches à faire des actes de Tsédaka et de bonté.

Khafets Haïm, Akhavad Hessed, chapitre 7.

Rabbi Khama bar Khanina et Rabbi Hashaya passaient près d'une synagogue à Lod, lorsque Rabbi Khana bar Khanina dit à Rabbi Hashya ; combien d'argent ont investi mes ancêtres ici ! Rabbi Khama continua , combien d'âmes ont enterré tes ancêtres ici ? Il n'y avait pas de gens qui s'occupaient de la Tora ? (pour leur donner cet argent comme Tsédaka). Rabbi Abine bâtit un Béït Midrash et quand Rabbi Mané vint à lui et le lui montra et il demanda ; tu as vu ce que j'ai fait ? Et Rabbi Méné lui dit ; à propos de toi parle le verset qui dit ; Israël a oublié Celui Qui l'a fait, et a bâti des palais. (Hoshéa/ Osée 8 :14). Ne parle-t-il des gens occupés dans la Tora ?

Talmoud Yéroushalmi Shékalim 23 b.

Rabbi Khama dit à Rabbi Hoshaya ; combien d'argent ont investi mes parents dans ce bâtiment, dans cette synagogue ? Rabbi Hoshaya dit : combien d'âmes ont enterré ici tes parents ?

Rabba dit ; quand un homme est conduit au tribunal pour être jugé on lui demande : as-tu agît fidèlement (avec émouna), (Shabbat 31a)... Dans le Zohar haKadosh (Parashat Balak) on explique que le mot « émouna veut dire donner de l'argent pour la Tsédaka. Et on trouve dans le Talmoud (Baba Batra 10) que la Tsédaka équivaut à toutes les autres Mitsvot. Le prophète Havakouk a aussi résumé toute la Tora en émouna (Makot 24). Donc , la première question qu'on pose à un homme c'est : as-tu agît avec émouna ?

Et on a besoin d'une grande intelligence pour savoir comment donner de la Tsédaka de façon correcte comme c'est écrit dans le Talmoud Yéroushalmi, ; shékalim, halakha 4 : « Heureux soit celui qui s'intéresse au pauvre », (Téhilim/Psaumes 41 :2), ceci parle de celui qui cherche la meilleure façon de donner de la Tsédaka.

Il y a un autre groupe de gens de renommée qui selon le Zohar hakadosh (Béréshit 25a) font don d'un Sifréï Tora et mettent des couronnes sur ceux-ci avec l'unique intention de rendre leur noms connus. Et on parle aussi à propos de ceci dans ce même chapitre (Talmoud Yéroushalmi, Shékalim, halakha 4). Quand Rabbi Khana dit à Rabbi Hoshaya : Combien d'argent ont investi mes parents dans ce bâtiment ou dans cette synagogue ? Rabbi Hashaya lui rétorqua ; combien d'âmes ont enterré ici tes parents ? Il n'y avait pas de gens qui s'occupaient de la Tora ? Il aurait mieux valu de donner cet argent pour satisfaire aux besoins de ceux qu'étudient la Tora. De la même façon Rabbi Abine bâtit un Béït Midrash et Rabbi Mané lui dit : à propos de toi parle le verset qui dit (Hoshéa/Osée 8 :14), « Israël a oublié celui qui l'a fait, et a bâti des palais » , et par rapport à ceci parle Rav Hamnouna en Sanhédrine (7a) quand il dit : « le début du jugement d'une personne est seulement à propos de la Tora », ce qui veut dire qu'il vaut mieux pour cette personne de donner son argent aux gens qui sont dévoués à l'étude de la Tora et pas à d'autres choses.

Séfer Dérekh Haïm Khidoushé Massékhet Shabbat 4 :28.

Le érev rav se sont les fils de Lilit, des malfaiteurs qui s'endurcissent et ne font pas le bien aux pauvres d'Israël. Ils sont des imposteurs dans toutes ses formes, ils sont les fils du serpent ils sont l'immondice que le serpent a versé sur Eve. (Zohar Khadash 51a).

Je vous donnerai un signe pour que vous puissiez reconnaître aux imposteurs de façon que vous ne tombiez dans leurs piège mortel. Car ces malfaiteurs débutent en disant et en prétendant qu'ils ont de la compassion envers les pauvres comme l'expriment ces versets ; (Mishléi/Proverbes 5 :3-5), « car les lèvres de l'étrangère distillent le miel, et son palais est plus doux que l'huile, mais à la fin elle est amère comme l'absinthe, aiguë comme un glaive à deux tranchants. Ses pieds descendent vers la mort, ses pas atteignent le séjour des morts ». Car ils suivent le chemin du serpent, duquel ils sont venus en réalité, puisque le serpent a commencé à parler à Eve (Khava), en faisant semblant qu'il se traitait de son propre bien-être, mais au contraire, ses paroles étaient la portion de la mort. Ainsi se passe avec ces gens-là, quand ils sont devant la communauté, ils commencent à prier pour le bien être de tous les habitants, ils demandent aux gens d'être compatissants et ils commencent en parlant des pauvres, comme si réellement ils se préoccupaient par leur pauvreté. Et ils disent qu'à cause de nos grandes fautes le nombre des pauvres a augmenté énormément et qu'ainsi leurs besoins se sont accrus. A ce point les membres de la communauté se sentent affligés car le poids de tous ces pauvres gens est trop grand à supporter. Et ceci donne l'opportunité aux dirigeants du érev rav de suggérer que seulement les plus démunis doivent recevoir de l'aide, comme les aveugles et les mutilés, et tous les autres devraient aller travailler, puisqu'ils sont capables de travailler et malgré ceci ils sont pauvres, et que ceci c'est de leur faute car ils sont des paresseux, lents, incompetents, (voir Vayikra Raba 34 :4). Et si ces paresseux qui sont pauvres continuent à demander de l'argent on devrait alors promulguer un décret pour châtier quiconque aide à ces gens pauvres. Alors, selon ces dirigeants de l'érev rav, les pauvres qui sont en bonne santé devront aller trouver leur nourriture et la communauté sera dans la capacité d'aider aux pauvres plus faibles comme les aveugles, les sourds et les mutilés de façon que rien ne leur manque.

Et en réalité, ces dirigeants du érev rav ne se soucient même pas des pauvres qui sont dans une grande affliction et qui ont faim, ce que ces dirigeants veulent c'est que ceux qui les écoutent suivent leur conseil et s'habituent à ne pas donner de la Tsédaka. Et quand ces dirigeants voient que les membres de la communauté au bout d'un ou deux jours, répondent à leurs exhortations, ils commencent leur attaque contre tous les pauvres en général et disent ; « ils n'ont pas de bonnes manières et dès le moment dans lequel on les autorisa à demander de l'argent, continuent à demander de plus en plus et quand on ne leur donne pas cet argent immédiatement ils commencent alors à nous insulter. Par conséquent, on ne considérera point un péché de couper l'aide aux pauvres avec notre Tsédaka et que Celui qui les créa les soutienne, car la Tora ne nous exige pas que nous aidons à ces gens pauvres, car c'est de leur propre faute qu'ils sont tombés dans le besoin. Et tous ceux qui les écoutent sont d'accord et croient qu'ils font bien en n'aidant pas les pauvres.

C'est à cause de ceci que ceux qui veulent s'attacher à la vie suivront mon conseil et s'attacheront à la vie en n'écoutant pas à ces gens maudits. Et quand ils commenceront à parler de Tsédaka, vous devez les arrêter immédiatement et vous opposer à la diffusion de leurs idées. Puisqu'ils sont comme le premier serpent qui dit des choses douces au début pour attirer le conflit et la colère plus tard. Car le Saint, Béni Soit-Il, aime les pauvres et il protégera à celui qui défend les

pauvres de ces hommes méchants puisque la klipa est immédiatement affaiblie quand il y a quelqu'un qui parle avec force contre eux. Car c'est la nature de la klipa d'être mitigée quand quelqu'un l'attaque de façon véhémente. Et étant donné que les Juifs sont saints, quand ils écoutent cette personne parler en faveur des gens pauvres, d'accord avec ce que la Tora a ordonnée en plusieurs endroits, même s'ils ont écouté le conseil des érev rav, ils font téshouva immédiatement pour ce qu'ils ont fait avant et commencent à aider aux pauvres.

Séfer Méïl Tsédaka, Simane 1565.

Les gens du érev rav aboient comme des chiens pour leur propre bien et ils ne s'occupent pas de Hashem.

Tous ceux qui suivent leur propre chemin, chacun qui cherche son propre profit, chacun de son côté ; (Yéshayahou/Esaië 56 :11), préoccupés seulement par l'injuste profit de ce monde et pour hériter ce monde. Et ils ne sont pas du côté de celui à propos duquel c'est écrit (Shémot/Exode 18 :21), « Des hommes capables, craignant D-eu, des hommes intègres, ennemis de la cupidité ».

Mais au contraire ils aboient comme des chiens dans leurs prières de Yom Kipour ; « donne-nous notre nourriture, notre pardon, notre expiation, et notre vie ». Et ils n'ont pas honte d'esprit comme des chiens, comme les nations qui crient à leurs semblables et n'ont pas de honte. Car il y a une personne qui supplie Hashem en (attitude de ) Téshouva, pour que la Shékhina retourne au Saint, Béni Soit-Il, car elle est loin de lui. Et ils se ressemblent à des chiens, car c'est écrit à propos d'eux (Téhilim/Psaumes 106 :35) ; « ils se mêlèrent avec les nations et ils apprirent leurs oeuvres . Ils servirent leurs idoles ». Et ceux-ci sont du érev rav, dont toute bonté est faite pour leurs propres intérêts.

Tikouné Zohar, Tikoune 6.

...et ils sont du érev rav, ce sont les hommes qui vivent dans la joie et le bonheur sans souffrance ni douleur, voleurs pleins de corruption, et ils sont les juges, les dirigeants du peuple, à propos desquels c'est écrit : « et la terre était pleine de violence à cause d'eux », et aussi, « ses ennemis se sont transformés en leurs têtes », et moi (Moshé) je te conjure (Eliyahou ha-Navi) une seconde fois au nom de « Hashem Tsévaot Elokéï Israël Yoshév Hakérouvim » que toutes ces choses ne cessent pas de ta bouche au moment de parler à propos d'elles devant Hakadosh Baroukh-Hou et que tu lui raconteras notre souffrance.

Zohar hakadosh 3-Parashat Nasso Raaya Méhéamna, 124a.

Et pas comme le érev rav, fils du mauvais serpent, car ils sont comme des serpents, avec toute la poussière de la terre devant eux, et c'est écrit ; « et Hashem D-eu a dit au serpent ; tu mangeras de la poussière tous les jours de ta vie », (Béréshit/Genèse 3 :14), et le serpent a eu peur de ne pas être satisfait avec la poussière car il craignait qu'elle lui manquerai et ainsi sont ceux qui aiment la corruption, qui ne sont pas satisfaits avec tout l'argent du monde.

Zohar Hakadosh 3-Parashat Nasso Raaya Méhéamna, 124a.

« Mais le puits était vide, il n'y avait pas d'eau (néhabor rék éïn bo mayim) », (Béréshit/Genèse37 :24) ; rék au masculin, seul rak, sans Tora, mais dans le puits il y avait des serpents, et des escorpions, et celui-ci c'est le quatrième exil, une génération de réshaïm, malfaiteurs, pleins de serpents et d'escorpions, imposteurs comme des serpents et d'escorpions qui déracinent les lois des Sages et jugent en fausseté ; et à propos d'eux c'est écrit, « et leurs

ennemis sont devenus leurs têtes » ; « et il regarda ici et là et il a vu qu'il n'y avait pas d'homme parmi ces réshaïm, ceux du érev rav, et ceci sera la fin de l'exil, et à cause de ceci la fin du salut traverse jusqu'au Téhom Raba (le grand abîme), et toi fidèle berger, remarque que Téhon (abîme) est formé par les mêmes lettres que Hamavét (mort) mises dans un order différent, et il n'y a pas de mort sauf la pauvreté,, tu es allé là et il est clair parmi les tanaïm et les amoraïm et tous ceux qui descend au Téhom pour t'aider.

Zohar Hakadosh 3-Parashat Ki Tétsé Méhémna, 279a.

Le but général des deux Mashiakh ; Mashiakh ben Yossef et Mashiakh ben David, tout au long des générations, a été de protéger et de lutter contre les trois « têtes », des croûtes (klipot), Eïssav, Yishmaël et le érev rav. Le rôle particulier de Mashiakh ben Yossef est contre Eïssav, lequel est la klipa à gauche, le but principal de Mashiakh ben David est contre Yismaël, la klipa à droite et toutes les deux luttent contre Eïssav et Yishmaël, lesquels sont le bœuf et l'âne du côté de l'impureté. La conjonction d'Eïssav et Yishmaël c'est l'œuvre des arméliens, le Sar du érev rav, leur action conjuguée est capable de détruire à Israël et au monde entier, que D-eu ait pitié de nous.

La poussée principale du érev rav consiste à unifier Eïssav et Yishmaël et à séparer aux deux Mashiakh. Par conséquent, notre plus grand service et plus grande bataille c'est de rompre et d'éliminer la force du érev rav, la klipa d'Armélius le méchant, du sein d'Israël, le érev rav c'est notre plus grand ennemi, celui qui sépare aux deux Mashiakh.

La klipat du érev rav fonctionne uniquement au moyen du mensonge et par des chemins épineux, donc la guerre contre le érev rav c'est la plus difficile et amère de toute les guerres. Nous devons nous renforcer pour cette guerre et quiconque ne participe pas dans la bataille contre le érev rav, devient, en fait, un allié de la klipa du érev rav et il lui aurait mieux valu de n'être pas né.

Kol ha Tor, chapitre 2, section 2, Lettre Béït.

## Chapitre 9

### Le plus grand type de Hessed

L'aspect principal des actes de bonté (guémilout khassadim) que quelqu'un peut faire pour son ami c'est faire de la bonté pour l'âme de son ami. Essayer de le conduire dans la voie du mérite, l'enseigner, le guider par le sentier juste et le réprover et le corriger.

Pélé Yoëts, Hessed.

Le chapitre suivant est fondé sur le passage suivant du Zohar Hakadosh, Parashat Térouma, 129a.

Si au moins les fils des hommes pouvaient savoir quelle est la récompense qui résulte des efforts des justes et qui fait que les malfaiteurs retournent au bon sentier, ils iraient à la recherche des malfaiteurs comme celui qui court pour sauver sa propre vie. Le bienfaiteur d'un homme pauvre gagne beaucoup de choses bonnes, un très grand nombre de trésors supérieurs car il l'aide à exister mais même celui-ci n'est pas en mesure d'être comparé avec celui qui fait des efforts pour sauver l'âme d'un pécheur, car ce dernier, fait que les forces de l'autre côté (le côté du mal) soient brisées et ne puissent pas dominer l'œuvre d'élévation du Saint, Béni Soit-Il, vers son trône de gloire, il fait que le pécheur ait une âme différente. Heureuse est en vérité sa portion !

Zohar haKadosh, Térouma 129a.

Il y a un autre type de Dal (pauvre). Le pauvre en intelligence, et son sort est le pire de tous. Nos Sages on dit (Nédarim 41a) ; « le pauvre est celui qui n'a pas de sagesse ». Ici on trouve un grand nombre de classes. Si quelqu'un a des idées insensées et s'est détourné du vrai chemin et est devenu méchant. Il faut qu'on pense à trouver des façons pour qu'il se repente et retourne au chemin correcte. Le mérite d'un tel acte est très grand. Le Zohar Khadash l'exprime de la façon suivante : (Lékh Lékh) ; « Rabbi Éliézer a dit : quelle grande est la récompense de celui qui réussit à faire qu'un autre se repente ».

Hafets Haïm, ahavat Hessed, Section 3, chapitre 9.

...Puis il y a le pauvre en intelligence dans le sens le plus simple, celui qui n'a pas d'éducation en ce qui concerne la Tora. Celui qui est plus fortuné doit penser aux façons de l'attirer vers la Tora. Certes, ceci est d'une très grande importance. Comme le formule le Talmoud, (Baba Métsia 85a) ; « Rabbi Shmouël ben Nakhmani a dit au nom de Rabbi Yonatan : quiconque enseigne la Tora au fils de son ami devient digne de s'asseoir dans l'Académie Céleste ». Nos Sages ont dit aussi, (Sanhédrine 99b) ; Resh Lakish a dit ; quiconque enseigne la Tora au fils de son ami l'Écriture le considère comme s'il l'aurait crée... » De la même façon à propos de cette Mishna ; « Aimez aux gens et rapprochez-les à la Tora « , (Pirkéï Avot 1 :12).

On devrait se voir porté au même degré de compassion pour de tels gens comme s'il aurait vu quelqu'un nu sans rien avec quoi s'habiller, en vérité, comment va-t-il habiller son âme cet infortuné dans le monde supérieur s'il est si démuné de Tora et Mitsvot ? Comme on le sait très bien le respect des lois de la Tora crée des ornements pour l'âme et d'ici on gagne le mérite de s'asseoir dans la présence Divine dans sa Chambre Sainte. Ceci se trouve décrit à propos de Yéhoushoua le fils de Yéhozadak, le Kohén Gadol, (Zékharia/Zacharie 3 :4-5) : « l'ange (haMalakh) prenant la parole, dit à ceux qui étaient devant lui ; Otez-lui les vêtements sales ! Puis il dit à Josué : Vois, je t'enlève ton iniquité, et je te revêts d'habits de fête... et ils lui mirent des vêtements ». On trouve aussi dans Tana débé Éliahou Raba (chapitre 27) : « ...si tu vois un homme nu, couvre-le » ; (Yéhoushoua/Ésaïe : 58 :7) Comment ? Si vous voyez quelqu'un démuné de Tora, prenez-le chez vous. Enseignez-le le Shéma et la Téfila ainsi qu'un verset de l'Écriture ou une halakha chaque jour. Invitez-le à observer les Mitsvot. Il n'y a personne plus désampané en Israël que celui qui n'a pas ni Tora ni Mitsvot. Il est comme quelqu'un nu ! On respecte aussi le commandement, « tu aimeras à Hashem ton D-eu » ; ce qui vaut dire aussi que D-eu soit le bien aimé par Ses créatures comme l'ont montré nos Sages.

Hafets Haïm, Ahavat Hessed, section 3, chapitre 7.

Quel est le Hessed et la Tsédaka qu'une personne doit faire pour son proche Juif ? ***Lui montrer le droit chemin.***

Le Yéarot Dévash tzk'l révèle des secrets relatifs à ceux qui ont causé la destruction du Béït Hamikdash.

Venez et regardez l'énormité du péché de la haine gratuite et toute la bonté refusée à cause de ce péché ; et à travers de nos nombreux péchés cette maladie s'est dispersée parmi les saints Juifs, c'est-à-dire, à D-eu ne plaise ! qu'on dise qu'un Juif n'aime pas le corps d'un autre Juif. Et si quelque chose se passe à un Juif quelconque, ne reçoit-il l'aide de tous les autres Juifs avec toutes leurs forces et moyens ? Et quand quelqu'un tombe malade, ne prient-ils pas pour lui et lui rendent visite ? Et quand une femme est au milieu des douleurs de l'accouchement, ne vont chez elle toutes les autres femmes au milieu de la nuit pour l'aider ? Il y a-t-il un amour et une amitié plus grands que ceux-ci ? Heureuse est la portion du peuple saint devant le Saint, Béni Soit-Il, et celle-ci c'est notre gloire devant les goyim puisqu'ils parlent de l'amour qu'un Juif sent envers un autre Juif.

La haine gratuite qui existait parmi les Juifs était celle de l'âme. Mais tout ceci ne touche qu'à l'amour du corps. Mais par rapport à l'amour de l'âme laquelle est la partie principale de l'amour, l'amour qu'on exige et l'amour qui dure pour toujours, à cause de l'abondance de nos péchés, il y a très peu de cet amour parmi vous. Car quand un homme voit son proche Juif agir de façon rebelle, faisant ce que son cœur veut, celui-là ne lui dira pas que celui-ci n'est pas le chemin prescrit par notre sainte Tora, mais au contraire, son cœur se réjouit presque, car il haït son prochain, et s'il voit son ami en train de parler dans la synagogue, où il est interdit de le faire, il ne le blâmera point, et s'il le voit parler avec des femmes ou utiliser un vocabulaire vulgaire ou en parlant lashon hara, il ne le blâmera point du tout.

Hélas ! Il y a-t-il une classe plus intense de haine ? Il voit son prochain Juif se noyant dans la rivière et il ne l'aide point ? Et celle-ci est la haine gratuite qui existait au temps du second Béït Hamikdash, car le nombre de pécheurs avait énormément augmenté mais personne les blâmait ; et à cause de ceci augmenta le nombre des sectes, en incluant les sectes des Tsédokim, qui contredisaient les paroles de la Tora Orale (Tora Shébéalpe) et ils se sont révoltés contre le Béït Dine à Jérusalem, et ceci est un péché plus grand que tous les autres péchés, car il appartient à la catégorie d'hérésie ; de façon que quiconque dit qu'il n'y a pas eu de grands péchés aux temps du Béït Hamikdash se trompe énormément car il y a-t-il un plus grand péché que celui des Apikorsim (hérétiques) qui ont renié la Tora Orale ainsi que des enseignements du Sanhédrine, lequel siégeait au Siège de Hashem et Hashem se trouvait parmi eux ? Et ainsi, au fur et à mesure que leur nombre grandissait ainsi que celui des Batoussim croissait aussi le nombre de ces sectes.

Et la sectes des Juifs de Galilée, ainsi que celle des juifs qui vivaient dans le désert et dans les cavernes, elles étaient toutes contre la volonté des Sages d'Israël qui suivaient réellement la Tora Shé-Bé-AI-Pé (les Péroushim), car ces Juifs appartenant à ces sectes n'observaient pas les festivités et un grand nombre de ces sectes ne se mariaient point du tout, et d'autres ont reniée l'éternité de l'âme et la résurrection des morts.

Même le Kohén Gadol, le Grand Prêtre de cette époque était un hérétique, que D-eu nous sauve !.

Il y a-t-il un péché plus grand que celui-ci ? Et qui a besoin d'entendre parler d'une maladie plus grave que celle-ci quand-même le Kohén Gadol qu'officialiait pendant laquelle le Béït Hamikdash fut détruit était un Tsédoki comme l'a écrit Yosséf-Ben-Gourion (Flavius Yossefus, 34 AEC- circa 97 AEC) dans son livre pour les Romains. Que l'âme du Kohén d'idôlatrie pourrisse, que son nom soit effacé, car la destruction a eu lieu pendant ce magistère. Et comment a été le jour de jeûne choisit par Hashem ? Un jour de faveur devant Hashem pourqu'Israël puisse recevoir la compassion de Hashem, avec un homme si odieu pénétrant au Kodesh Kodashim ?

Pas conséquent , quand Nos Saints Sages ont écrit (Yoma 9b) que pendant le deuxième Béït Hamikdash le péché de la haine gratuite est apparu, ils ont voulu dire que celle-ci a été la racine de l'amertume, car grâce à celle-ci, toutes les autres choses mauvaises ont pu se développer, et celle-ci c'est la maladie la plus grave puisque à cause du silence des gens concernant les péchés des autres et à travers ce silence le mal s'est accru très vite, et avec lui les Tsédokim et les Apikorsim ainsi que les Minim ont aussi augmenté énormément.

***Un ami qui nous corrige vaut dix fois plus qu'un rabbin.***

Il y a un très grand nombre de gens qui croient que corriger quelqu'un appartient au domaine privé des Rabbins ; mais pas aux autres gens. Mais ceci est un mensonge, comme on l'a dit à plusieurs reprises . Il y a ceux qu'utilisent la logique opposée, quand un Rabbin corrige quelqu'un, les gens disent ; « Oh pas tout le monde peut agir comme un Rabbin et un maître. Et qui peut agir comme il le fait ? Celui-ci dira une chose et celui-là dira une autre, et tout le monde s'opposera au Rabbin.

Mais quand un homme ordinaire, au même niveau que son ami, le corrige et lui dit, « je suis comme toi et au même niveau que toi, mais tu n'agis point selon les chemins de Hashem. Pourquoi n'as tu pas pitié de ton âme ? Pourquoi fais-tu enrager ton Créateur ? (quand un homme ordinaire dit ceci à son ami), je sais très bien qu'elles ont un plus grand effet que tous les blâmes que j'ai prononcés tout au long du temps. C'est à cause de ceci que nos Sages ont dit (Pirkéï Avot 1 :6) : « Fais-toi un Rabbin et achète-toi un ami ». Car un ami est plus nécessaire qu'un Rabbin, à tel point qu'il faut l'acquérir avec beaucoup d'argent. Et à D-eu ne plaise qu'on devienne l'ami d'un Rasha ; car un ami peut réussir mieux que dix rabbins ensemble, (d'autre part), la plupart des gens s'abstiennent de corriger qui-que-ce-soit, car ils pensent : « je ne veux pas qu'on me crie ou qu'on me dise : qui a fait de toi un Rabbin ? Regardez celui-là ; il croit maintenant qu'il peut venir nous blâmer », et des moqueries pareilles.

***Plus ils se moqueront de toi et plus grande sera ta récompense.***

Mais qui est l'homme sage qui comprend ces choses, ça veut dire, que plus on se moque de lui plus grande sera la récompense qu'il recevra et qu'à la fin ses paroles dureront et que toutes ces moqueries disparaîtront, comme l'a dit Akanya (Édouyot 5 :6) ; « il vaut mieux que quelqu'un soit considéré comme insensé toute la vie au lieu d'être un malfaiteur un instant devant le saint, Béni Soit-Il. « Et les rires que celui-ci peut engendrer dans les gens ne peuvent pas se comparer avec

l'éloge et la récompense et la récompense que le Saint, Béni Soit-Il, doit lui donner, comme c'est écrit dans le Zohar haKadosh, à savoir, que lorsque les Juifs prient dans la congrégation et concluent la bénédiction de la résurrection des morts, une proclamation émane du ciel et dit : Qui est la personne qui blâme aux pécheurs et les distance du mauvais chemin, les guidant dans les sentiers du Saint Roi ? Et alors un ange arrive en apportant l'image de cette personne... voir aussi la façon avec laquelle on la loue et dont on parle d'elle et de la récompense qui l'attend. Et si c'est ainsi quelle importance peuvent avoir le rire et la honte parmi lesquels il se déplace dans ce monde comparés avec la récompense et le fait de faire la volonté de Hashem et lui donner de la réjouissance ? Heureux soit l'homme qui agit de cette façon.  
Yéarot Dévash Khélék Rishon 10.

Il est impossible d'observer le commandement d'aimer au prochain comme soi-même si on ne laisse pas savoir aux Juifs quelle est la récompense et quel est le châtement de leurs actions.

L'auteur du saint livre Kav Hayashav écrit (chapitre 5). « Tu aimeras ton prochain comme à toi-même ». Nos rabbins de mémoire bénie ont dit dans Torat Kohanim, Kédoshim 4, que ce verset contient un des plus grands principes de la Tora et il n'y a pas d'amour plus grand que celui de l'homme qui voit une chose mauvaise (un péché quelconque) dans son prochain et le blâme à cause de ceci. Car les âmes d'Israël sont ensemble et liées les unes avec les autres. La loi exige que si quelqu'un connaît les souffrances de l'âme et des châtements qui surviennent à l'âme après la mort, quand elle abandonne le corps, cette personne devra l'expliquer à son prochain et peut-être, après avoir ainsi parlé il pourra apporter du mérite à son prochain, de façon que celui-ci s'éloigne du mauvais sentier et qu'il se repente et qu'il y ait pour lui de la guérison » (Yéshayahou/Ésaïe 6 :10). On peut comprendre de cette façon ce que nos Sages de Bénie Mémoire ont dit qu'aimer son prochain Juif comme à soi-même est une très grande règle de la Tora, car l'amour le plus grand consiste à corriger au prochain et le rapprocher à la Tora. Et il ne faut pas le corriger simplement pour avoir fait quelque chose incorrecte, mais il faut aussi l'informer sur la nature du châtement du péché qu'il est en train de commettre de façon qu'il puisse peut-être s'éloigner du mauvais sentier et fasse attention pour ne pas retomber dans celui-ci de nouveau.

Car la Mitsva de ne pas haïr son prochain Juif et la mitsva de le corriger apparaissent dans le même verset de la Tora.

Et le livre Noam haMitsvot apporte une idée étroitement liée avec ce qu'on vient d'apprendre du Kav Hayashar. Le Noam haMitsvot fait référence au verset de la Tora (Vayikra/Lévitique 19 :17) ; « Tu ne haïras point ton frère dans ton cœur ; tu auras soin de reprendre ton prochain, mais tu ne te chargeras point d'un péché à cause de lui ». quelle raison a la Sainte Tora pour rejoindre ces deux Mitsvot, l'une, de ne pas haïr son prochain, et l'autre, de le corriger ? Parce qu'en réalité la correction s'origine de l'amour qu'un Juif a pour son frère Juif, et c'est à cause de ceci qu'il a de la compassion pour lui, pour sauver l'âme de son prochain du jugement du Guéhinom. Mais au contraire, si quelqu'un haït son prochain Juif, alors il ne le corrigera point, car que lui importe si son proche, lequel il n'aime point, est châtié par le ciel ?

## Chapitre 10

### La grandeur de la Tsédaka et du Hessed

« Ainsi comme Il est compatissant (rakhoum), (ainsi tu dois être compatissant) », (Shabat 133b). (le mot) rakhoum a les mêmes lettres que khomer (matière). L'implication c'est comme il suit : ce n'est pas possible que le Saint, Béni Soit-Il, montre de la compassion à la matière trouble, car, comment peuvent les pensées du Plus Raffiné embrasser la matière trouble ? Il peut nous montrer de la compassion seulement en se contractant (tsimtsoum). Quand l'homme est compatissant il fait que le Saint, Béni soit-Il, s'habille avec son « manteau », et pour ainsi dire se contracte et montre aussi de la compassion envers celui-ci. Celle-ci est la signification de « ainsi comme il est compatissant...(ainsi tu dois être compatissant) ». C'est ainsi comme se fait la compassion.

Un personne doit agir comme un père envers toutes les créatures de D-eu, en particulier envers Israël, car son âme sainte émane de cette source. A tout moment, il doit prier pour la compassion et la bénédiction pour le monde, étant comme notre père en haut, lequel a de la compassion envers ses créatures. Et en particulier ce qui touche à ceux qui sont affligés par la souffrance, il doit prier pour eux comme s'ils étaient ses propres enfants et les aurait formé.

L'homme lui-même doit s'occuper de l'affligé, veiller pour le jeune, soigner le malade, nourrir l'affamé et sauver celui qui est perdu. On doit avoir de la compassion pour Israël, supportant leurs douleurs avec une bonne humeur, de la même façon qu'un père compatissant supporte tout. Il faut montrer de la compassion envers toutes les œuvres du Saint, Béni Soit-Il. C'est pour ceci que Rabbi Yéhouda le Prince (Yéhouda Ha-Nassi) fut châtié : il n'a pas eu pitié d'un veau qui essayait de s'échapper à l'abbatage en se cachant derrière lui. Il lui a dit, « va-t-on ! C'est pour ce but que tu as été créé ». La souffrance, laquelle dérive de la sévérité, lui survint, car la compassion est un bouclier contre la sévérité. Ainsi, lorsque Rabbi Yéhouda le Prince (ha-Nassi) a eu de la compassion envers une petite bête citant le verset, « l'Éternel est bon envers tous, et ses compassions s'étendent sur toutes Ses œuvres » ; (Téhilim/Psaumes 145 :9). Il a été libéré de la sévérité, car la lumière de Khokhma s'est versée sur lui et sa souffrance a disparu. De façon analogue, on ne devrait mépriser aucune créature, car elles ont toutes été créées avec Khokhma.

On ne devrait même pas arracher les plantes, sauf celles qui sont nécessaires, ni tuer des animaux à moins que ce soit nécessaire. Et on devrait choisir pour eux une mort noble, en utilisant un couteau soigneusement inspecté, à fin de porter la propre compassion au maximum.  
Rabbi Moshé Cordovéro, Tomer Dévora, page 72.

### **La Tsédaka a le pouvoir de briser toutes les forces du mal.**

Si vous entrez dans n'importe quelle synagogue au matin de la veille de Yom Kippour, vous verrez des gens partout prenant assidument de la Tsédaka dans des petits vases pour toutes classes de

bonnes causes. Alors bien, la congrégation de la ville où vivait le Baal Shem Tov Mézhiboush-décida que par l'intérêt public cette coutume devait être abolie : elle faisait beaucoup de bruit et du désordre. L'affaire arriva aux oreilles du Baal Shem Tov, lequel n'a pas permis que l'ordre proposé fût accepté. Il expliqua qu'une fois pendant une certaine année, toutes les forces de l'impureté de l'univers, les klipot, se sont associées à la veille de Yom Kippour à fin de devenir une barrière impénétrable qui ne permettrait pas que les prières d'Israël puissent monter au ciel. Néanmoins, aussitôt que les gens du monde d'en bas ont commencé à faire du bruit avec leurs vases en demandant énergiquement de la Tsédaka et les fidèles de tout le monde ont fait un tel bruit en jetant leurs monnaies si énergiquement que les klipot se sont désintégréées à cause de ce bruit.

Sipouré Khassidim.

Ceux qui créent des obstacles aux pauvres quand ils demandent de la Tsédaka suivent la coutume de Sédome et Amora.

Quand Rabbi Lévi Yitskhak accepta la nomination de Rav de Berditchev, il demanda que les dirigeants laïques locaux ne devraient pas le surcharger avec l'assistance aux réunions communautaires, à moins qu'une nouvelle coutume dût être ordonnée. Après un certain temps ils le convoquèrent à une réunion dans laquelle on créerait une nouvelle règle ; que dorénavant on interdirait aux pauvres de taper aux portes des gens ; au lieu de ceci on leur donnerai une subvention mensuelle du coffre de Tsédaka communautaire. En anticipant la nouvelle règle ils ont invité à Rab Lévi Yitskhak et, pendant la réunion, ils ont procédé à expliquer leur proposition . Reb Lévi Yitskhak protesta : Mes frères ! N'avons nous pas accordé qu'on ne m'embêtera pas avec de vieilles règles ? Excusez-nous, mais celle-ci est une pièce nouvelle de législation ! Reb Lévi Yitskhak n'a pas été convaincu ; il n'y a rien de nouveau dans votre proposition. En fait, celle-ci a une vieille histoire dont l'origine remonte à Sedome et Amora (Sodome et Gommorrhé) ; là-bas ils avaient aussi une loi qu'interdisait aux gens de donner l'aumône aux pauvres.

Dit est fait, la proposition a été retirée de l'agenda immédiatement.

Sipouré Khassidim.

La Tsédaka a un niveau plus élevé quand elle est donnée en secret.

« car D-eu apportera toute œuvre au jugement, avec toute chose cachée , soit elle bonne ou mauvaise », (Kohélet/Écclésiaste 12 :14). On interprète ce passage comme faisant référence à quelqu'un qui donne de la Tsédaka à un homme pauvre publiquement, pour que tout le monde le voit. Malgré avoir fait une bonne action, il devra donner des explications dans Monde à Venir, car il a causé de la honte à celui qui a reçu cet argent. Le verset parle aussi de celui qui donne de la Tsédaka à une femme de façon privée, à huis-clos. Cet homme devra aussi rendre compte de ses actions, car il s'est exposé à la suspicion et il a compromis sa réputation. En plus, il fait que ceux qui suspectent (sans justification) se trompent et soient châtiés, puisque le Talmoud dit : « Quiconque suspecte l'innocent souffrira à cause de ceci dans son propre corps ».

En plus, d'autres gens n'accepteront pas ses corrections. Ils lui diront ; « tu as fais de telles choses et tu te permets de nous blâmer ! ». Un trésorier des fonds de Tsédaka devrait être au-dessus de tout soupçon, et ainsi la Tora déclare (Bamidbar/Nombres 32 :22) , « vous serez alors sans reproche vis-à-vis de l'Éternel et vis-à-vis d'Israël ». A cause de ceci, il ne doit pas demander

à un homme pauvre qu'il travaille pour lui sans être payé, car celui-là a peur de lui et aussi pour que la communauté n'aie pas de soupçons sur lui et ne dise : « il lui donne une portion plus grande à ce pauvre homme qu'aux autres pour que celui-ci lui prête ses services ! » Séfer Khassidim, 44.

***On exige aux pauvres aussi de donner de la Tsédaka.***

...même un homme pauvre qui est soutenu grâce à la Tsédaka doit, à son tour, donner de la Tsédaka. Chaque personne selon ses moyens, riches et pauvres, de la même façon, doit donner une certaine quantité pour la Tsédaka, toutes les semaines, comme le signe de sa dette envers D-eu, même si ce n'est qu'une monnaie ou une fraction de monnaie. Toutes ces monnaies somment une grande quantité. Un homme pauvre qui ne peut pas donner de l'argent doit contribuer volontairement avec du travail pour la communauté. Un trésorier ne peut pas obliger aux pauvres à donner de la Tsédaka, et celui qui le fait est coupable de voler à l'un pour donner à l'autre... Séfer Khassidim, 61.

Hashem plante la Tsédaka que nous donnons « lé shem shamaïm »

Si vous donnez de la tsédaka « au nom du ciel », c'est D-eu qui la plante, comment peut-on comprendre ceci ? Si quelqu'un donne de l'argent à celui dont a besoin, Hashem plante au Gan Éden une quantité de semences aussi grande que celle qu'on pourrait acheter avec cet argent. Là-haut, ces semences germent année après année et le fruit qu'elles produisent est stocké pour que cette personne puisse le jouir quand elle arrivera au Gan Éden. Et c'est ainsi dit ; « car, comme la terre éclort son germe, et comme un jardin fait pousser ses semences, ainsi Hashem fera germer Tsédaka et la louange (Tsédaka vé Téhila) devant toutes les nations » ; (Yéshayahou/Esaië 61 :11).

Celui qui donne une monnaie à un pauvre mérite de voir la Shékhina et il est digne de la résurrection quand les morts retourneront à la vie. Séfer Khassidim, 32.

***Hashem peut être apaisé avec une toute petite tranche de pain donnée au pauvre.***

« Semez pour vous en Tsédaka, moissonnez selon la miséricorde », (Hoshéa :Osée 10 :12). Ceci nous enseigne qu'avant de partir dans un voyage dangereux, nous devons donner du pain à un pauvre ou quelque chose qu'il puisse jouir de façon immédiate, comme l'histoire du vieux qui mangea une tarte de figues. Le Talmoud de Jérusalem raconte l'histoire de deux étudiants qui ont décidé de faire un long voyage. Un astrologue avait prédit qu'ils mourraient dans le voyage. Quand ils étaient au point d'abandonner la ville ils ont vu un vieillard pauvre et ils lui ont donné une demie tarte de pâte de figues. Le vieillard pria pour eux et ils sont retournés sains et saufs. L'astrologue leur dit alors, que puis-je faire si le D-eu des Juifs peut être apaisé avec une demie tarte de pâte de figues ? ». Mais si l'homme pauvre n'est pas à l'aise en acceptant la nourriture vous pouvez lui donner de l'argent. Séfer Khassidim ; 326.

***La Mitsva de Tsédaka et Hessed crée des défenseurs dans les mauvais temps.***

Quelquefois un homme méchant qui a commis de graves transgressions aura un bon avocat qui défendra sa cause devant la Court Céleste. Ceci a lieu car celui-ci a montré de l'hospitalité envers des hôtes ou bien il a aidé à préparer des morts pour leur enterrement et maintenant les âmes de

ceux qui sont partis demandent de la compassion pour lui. Une autre raison grâce à laquelle le châtimement d'un méchant est suspendu c'est qu'il a demandé devant le roi ou devant le gouvernement pour le bien être de la communauté juive ou a donné généreusement de la Tsédaka, ou bien il a fait des actes de bonté.

Séfer Khassidim, 696.

Les grands tsadikim ont beaucoup travaillé pour aider les pauvres, vous devez agir de la même façon.

Quelqu'un qui était le meilleur commerçant d'une ville dédiait tout son temps libre à l'étude de la Tora. Un jour une veuve lui demanda de lui acheter quelque chose. Il a refusé en disant ; « je suis désolé mais je ne peux pas arrêter mes études de la Tora ». un vénérable et vieux rabbin lui a dit, « tu crois être mieux que Raban Gamliel et Rabbi Yéhoshua ? La Guémara nous dit qu'ils ont interrompu leurs études de Tora pour aller au marché et y acheter une bête pour le mariage du fils de Raban Gamliel et dans le chemin ils ont parlé au sujet de la Tora. Tu dois faire de même. Quand tu iras acheter l'article pour la veuve, maintiens ton esprit occupé dans la Tora. Et lorsque tu achèteras l'article à un prix convenable l'argent que tu as épargné sera compté comme de la Tsédaka et D-eu te remboursera par ton effort.

Séfer Khassidim, 1004.

### ***Quiconque donne de la Tsédaka réanime l'âme du pauvre.***

La Tsédaka est bien aimée pas Hashem. Car on considère que quiconque donne de la Tsédaka à son ami a « réanime » son âme. En plus, tous ceux qui pratiquent la Tsédaka méritent d'acquérir la vie dans ce monde et dans le monde à venir, comme c'est écrit, (Mishléi/Proverbes 12 :28) ; « la vie est dans le sentier de la Tsédaka, la mort n'est pas dans le chemin qu'elle trace ». Car quand on voit un homme pauvre qui n'a rien à manger et on lui donne une monnaie avec laquelle il peut acheter un morceau de pain pour réanimer son âme, celui-là lui a redonné la vie. Sans doute il est probable qu'il soit mort de faim. Ainsi donc, « dans le chemin de la Tsédaka se trouve la vie ». De façon que si on pratique la Tsédaka avec un ami, on considère ceci comme si on l'aurait retourné à la vie, puisque « dans son sentier il n'y a pas de mort ». Car celui qui pratique la Tsédaka « force » l'ange de la mort loin de lui, de façon qu'il ne puisse pas le vaincre ; même si sa mort avait été décrétée car « les trésors de méchanceté ne seront pas de profit ». Et la Tsédaka délivre de la mort », (ibid 10 :2). Plus encore, (la Tsédaka), « occupe sa place » dans le monde à venir, où il n'y a pas de mort. Alors ; « et dans son chemin il n'y a pas de mort ».

Séfer Maalot haMidot.

### ***Celui qui donne de la Tsédaka en secret est plus grand que Moshé Rabbéinou.***

Quand on donne de la Tsédaka, il faut la donner en secret, pour ne pas faire honte à celui qui la reçoit. « Tu ouvriras ta main », (Dévarim/Deutéronome 15 :8) ; ouvre ta main, « entre lui et toi » de façon que l'autre main ne le sache pas (en secret) et que l'homme pauvre n'ait pas honte.

Et nous Sages de mémoire bénie ont dit (Baba Batra 9b). Si on donne de la Tsédaka en secret, le Saint, Béni Soit-Il, force « au-dehors de lui » et des membres de sa famille l'ange de la mort, lequel est appelé fureur, comme c'est écrit, (Mishléi/Proverbes 21 :14) ; « un don fait en secret apaise la colère (ikhpé-af) ». Nos Sages ont dit sur ce sujet ; celui qui donne de la Tsédaka en secret est plus grand que Moshé Rabbéinou. Car par rapport à Moshé Rabbéinou il est écrit, (Dévarim/Deutéronome 9 :19) ; « car j'étais effrayé à la vue de la colère et de la fureur (ha' Af vé' ha Khéma)... » ; tandis que celui qui donne de la Tsédaka en secret il est écrit (Mishléi/Proverbes

21 :14) ; « le cadeau donné en secret calme la colère et un prêt fait en cachette calme la fureur violente ». Et nos Sages de mémoire bénie on dit (Sifré, Réé 15 :10) ; « tu lui donneras--- tu donneras, tu dois lui donner, même mil fois » ; entre toi et lui (en secret) ; à cause de ceci ils ont dit (Shékalim 5 :6) ; il y avait dans le (Béït Hamikdash) de Jérusalem une conduite « des discrets ». Là, ceux qui avaient peur du péché donnaient de la Tsédaka en secret et les pauvres, tombés de leur position, en prenaient leur soutien en secret.

Séfer Maalot ha Midot.

Qu'un homme donne toujours sa richesse à la Tsédaka, car il ne donne pas ce qui lui appartient, comme c'est écrit (Khagaiï/Aggée 2 :8) ; « l'argent est à moi, et l'or est à moi dit Hashem des armées », et nos Sages de mémoire bénie ont dit (Pirkéï/Avot 3 :7) ; « Donnez-lui ce qui lui appartient, car toi et le tien sont à Lui », par conséquent, que personne soit avare avec son argent et que chacun donne son argent pour la Tsédaka.

Séfer Maalot ha Midot.

### ***Celui qui donne au pauvre prête à Hashem.***

En plus, la Tsédaka équivaut à un prêt à Hashem, comme quand on prête son argent à un ami, celui-ci est obligé à le lui rendre ! On trouve ainsi dans (Mishléï/proverbes 19 :17) ; « celui qui fait du bien au pauvre prête à Hashem, et le bien qu'il fait lui sera repayé ». Et nos Sages de mémoire bénie on dit dans la Hagada (Tankhoume Mishpatim 15) ; je pourrait penser que si on donnait des miettes à un homme pauvre, le Saint, Béni Soit-Il, lui paiera de retour avec des miettes. Ceci n'est pas ainsi. Mais plutôt le Saint, Béni Soit-Il, lui dit : « ce pauvre homme était au point de mourir de faim ; les miettes que tu lui as données lui ont sauvé la vie. Par ta vie, je te donnerai « une vie par une vie ». Si, dans le futur, ton fils ou ta fille est malade ou au bord de la mort, Je me souviendrai pour eux de la Mitsva que tu as fait et je les délivrerai de la mort !

Séfer Maalot ha Midot

### ***Aies de la compassion quand tu verras un homme pauvre qui vient te demander de la Tsédaka.***

Mes enfants, si vous voyez un homme pauvre venant vers vous, remplissez-vous de compassion envers lui comme s'il était votre frère ou un membre de votre famille. Et si vous voyez qu'il a de la honte, donnez-lui (Tsédaka) comme un prêt, pensez à ce qui est écrit ; (Dévarim/Deutéronome 15 :7) ; « quand il y aura parmi vous des dépouillés dans quelqu'une de vos villes, dans la terre que Hashem ton D-eu te donne, tu ne durciras point ton cœur, tu ne fermeras point ta main contre ton frère pauvre », suivit de (Ibid. 15 :8) ; « mais sûrement tu ouvriras (ki-ftoa tifta et-yadékha) et en effet lui prêteras ce dont il a besoin », par rapport à quoi nos Sages de mémoire bénie ont dit dans l'Agada ; « tu ouvriras pour lui », avec des paroles avant de lui donner. De façon que s'il éprouve de la honte, vous lui direz ; « tu voudrais peut être un prêt », (on apprend à partir de ceci que la Tsédaka peut être donnée sous la forme d'un prêt).

### ***Ne laisse pas partir un homme avec les mains vides.***

Mes enfants, si un homme pauvre arrive chez vous, ne le laissez pas partir avec les mains vides pourqu'il ne parle pas contre vous au Saint, Béni Soit-Il. Car ses larmes sont 'proches' et sa plainte s'élève devant Hashem...Mes enfants, quand un homme pauvre arrive devant vous n'écartez pas vos yeux de celui-ci comme s'il était invisible, pourque la ruine ne tombe pas sur le travail de vos mains ; comme c'est écrit, (Mishléï/Proverbes 28 :27) : « celui qui donne au pauvre n'éprouve pas la disette. Mais celui qui ferme les yeux est chargé de malédictions ». Et nos Sages

de mémoire bénie ont dit ; (Kétoubot, 68a) ; « écarter les yeux de la Tsédaka est équivalent à servir des idôles ».

Séfer Maalot haMidot.

***Prie Hashem pour que les pénuries de la pauvreté te soient épargnées.***

... qu'un homme implore toujours la compassion de Hashem pour que la pauvreté lui soit épargnée. Car si celle-ci ne lui rend pas visite, elle rendra visite à son fils. Si cela n'arrive pas à son fils, alors la pauvreté tombera sur le fils de son fils, comme c'est écrit ; (Dévarim/Deutéronome 15 :10) ; « ...car, à cause de cela (biglal)... ». La pauvreté est un cycle (galgal) qui se répète dans le monde.

Séfer Maalot ha Midot.

***Chaque monnaie que tu donnes à un pauvre arrive à faire une grande somme.***

...la Tsédaka est grande car chaque « pérouta » qu'un homme donne de son argent somme une grande quantité. Ainsi l'ont dit nos Sages de mémoire bénie (Baba Batra 9b) : « Car la Tsédaka s'est habillée avec une cuirasse » ; (Yéshayahou/Esaië 59 :17). De la même façon que dans une cuirasse chaque lâme s'ajoute à une autre pour former une armure, de la même façon agit la Tsédaka, chaque pérouta qui s'ajoute à une autre arrive à sommer une grande quantité. Donc, mes enfants, chaque fois que vous pourrez donner de la Tsédaka, donnez-la, que se soit une petite somme ou une grande somme. Ne dites pas, que fera cet homme pauvre avec la pérouta que je lui donne ? Car le Saint, Béni Soit-Il, mettra dans son chemin d'autres gens qui lui en donneront aussi, et cette pérouta que vous lui donnez, (avec toutes les autres) arrivera à sommer une grande quantité. Car ainsi l'ont dit nos Sages de mémoire bénie (Bérakhot 5b) ; « Aussi bien celui qui donne beaucoup, comme celui qui donne peu, tandis que son cœur soit tourné vers le ciel ».

Séfer Maalot haMidot.

La totalité d'Israël, devrait se sentir particulièrement compromise avec les besoins des pauvres et des dépouillés, lesquels sont appelés, « vases brisés », et Hakadosh, Baroukh Hou est toujours près d'eux et il vit parmi ceux-ci, comme nos Sages l'ont dit (Baba Batra 9a) : « Quiconque donne une monnaie à une personne pauvre gagne six bénédicitons, tandis que celui qui la console avec ses paroles gagne onze ». Car le cœur de l'homme pauvre est toujours plongé dans l'amertume, à cause de son incapacité de satisfaire ce dont il a besoin, étant donné qu'il désire aussi des choses bonnes, mais celles-ci sont loin de celui-ci. Car quand l'hiver arrive le riche est assis comme un prince chez lui dans son chaud foyer. Mais le pauvre n'a pas le moyen de se chauffer. Car tous les jours du pauvre sont pleins de souffrance jour et nuit, et même ainsi lui et sa famille reçoivent toutes les souffrances avec amour. Et quand le shabbat et le Yom Tov arrivent, ça veut dire, un temps pour se réjouir avec de la nourriture et des vêtements nouveaux, les pauvres n'ont pas d'accès à ces choses, et malgré ceci ils élèvent leurs louanges à D-eu et le remercient.

Le riche mari ses filles avec quiconque bon lui semble et le pauvre ne peut marier sa fille qu'avec celui qui est disponible même avec un ignorant, manquant de Tora et sans la peur du ciel. Et c'est comme s'il plaçait sa fille devant un lion, et il n'a pas le pouvoir de la sauver, quand il voit comment cet ignare frappe sa fille jour après jour et il voit comment elle souffre. Qui peut décrire tout ce que le pauvre souffre ? Et toute personne pauvre qui accepte sa souffrance avec amour, le feu de Guéhinom ne la brûlera point, et sa récompense est immense ; car le pauvre dans ce monde est considéré comme mort. Par conséquent, je vous en averti ; quiconque aide le pauvre

dans son moment de besoin doit faire très attention à le faire sans lui causer de la honte, à D-eu ne plaise, car les souffrances de la pauvreté lui suffisent.

Et quiconque reçoit des hôtes chez lui le fera avec un visage heureux car on sait que nos Sages de mémoire bénie ont dit : recevoir des hôtes est plus grand que recevoir la Shékina. Et celle-ci est une très grande Mitsva car donner du pain aux pauvres affaiblit la force des 480 destructeurs et de Lilit, la mère des démons, qui viennent toujours pour accuser Israël. Séfer Kav Hayashar, Chapitre 9.

La qualité de bonté est très grande, car quand Israël montre de la compassion envers les uns et les autres, le Saint, Béni Soit-Il, a compassion d'eux et les délivre ; comme c'est écrit ; (Yéshayahou/Esaië 54 :7) ; « quelques instants je t'avais abandonné, mais avec une grande affection je t'accueillerai (ve'vrakhamim gdolim akabtsikha) ». Pourquoi personne puisse dire, ' si je suis compatissant avec d'autres mon argent diminuera et se perdra'. Le roi Shlomo a dit (Mishléi/Proverbes 22 :9) ; « L'homme dont le regard est bienveillant sera béni ; parce qu'il donne de son pain au pauvre », et de la même façon, (Ibid. 28 :27) ; « Celui qui donne aux pauvres n'aura pas de pauvreté, etc. ». Heureux sont ceux qui ont de la compassion, car le Saint, Béni Soit-Il, n'écarte pas ses pitiéés d'eux, et il est toujours lié à eux avec bonté et compassion. Et celles-ci (la bonté et la compassion) les protègent, comme c'est écrit (Téhilim/Psaumes 40 :12) : « Toi, Hashem ! Tu ne me refuseras pas tes compassions, ta bonté et ta fidélité me garderont toujours ».

Séfer Maalot haMidot, Rakhamim, Miséricordes.

***La vertu d'être généreux avec les pauvres est question d'habitude.***

Nos Sages de mémoire bénie affirment que le trait de générosité dépend de l'habitude, n'étant quelqu'un vraiment généreux que lorsqu'il s'habitue à donner autant qu'il le peut à tout moment. Car quiconque donne mille pièces d'or à une personne de mérite une fois n'est pas aussi généreux que celui qui donne une pièce d'or mille fois, chaque pièce dans sa juste place. Car celui qui donne mille monnaies une fois c'est parce qu'il a été saisi par une impulsion qui l'a abandonné après.

Et en ce qui touche à la récompense, celui qui délivre un captif avec cent deniers comme Tsédaka à un pauvre satisfaisant tous ses besoins ne peut être comparé avec celui qui délivre dix captifs ou satisfait les besoins de dix personnes pauvres en donnant dix deniers à chacune d'elles. Sur ceci nos Sages on dit ; « selon la grandeur de l'acte ».

Séfer Orkhot Tsadikim Shaar haNédivout.

***Vous devez accompagner votre Tsédaka avec un acte quelconque de bonté.***

Et quand un homme donne de la Tsédaka il doit l'accompagner avec de la bonté, comme acheter avec son argent quelque chose dont l'homme pauvre a besoin à fin de lui épargner l'effort de l'acheter lui-même. Ou bien, s'il trouve que les besoins d'un homme pauvre peuvent être satisfaits avec peu d'argent à un certain moment, mais celui qui n'a pas les moyens, doit lui donner les fonds nécessaires et le faire dans ce moment précis, démontrant ainsi son amabilité. A propos de ceci le prophète a dit ; (Hoshéa/Osée 10 :12) : semez selon la justice, moissonnez selon la miséricorde ». Cela veut dire que la récompense est proportionnelle avec la bonté, (Souka 49b).

Séfer Orkhot Tsadikim Shaar haNédivout.

***La meilleure bonté est celle qui est faite « Léshém shamaïm », sans raison ultérieure.***

On doit faire attention de ne pas se vanter des actes de bonté qu'on fait ; car le meilleur type de bonté est celui qui se fait « léshem shamaïm », (au nom du ciel), sans d'autres raisons. C'est à cause de ceci que vous voyez beaucoup de gens qui font d'actes de bonté pour de raison égoïstes, ils augmentent tout le temps le nombre des bontés qu'ils font, plus que ceux qui ont peur de D-eu, car le Yétser Hara (le Satan) ne leur oppose aucune résistance, et ne les éloigne point des actes de bonté, puisqu'ils donnent leur Tsédaka pour de raisons personnelles.

Hessed lé'Avraham, Simane Béït, Héï.

Toutes les fois que Rabbi Iser Meltzer écoutait qu'on frappait à la porte il courrait à l'ouvrir, quand sa famille lui demanda pourquoi il ouvrait la porte sachant que les membres de sa famille pouvaient le faire, il leur répondit ; « il est possible qu'un pauvre soit debout devant la porte et je dois me presser pour satisfaire ses besoins ».

Dmouyot Hod, vol3, p.141.

***La prière au nom du pauvre quelquefois fait plus que l'argent que lui donnent les riches.***

Une des bases de la bonté c'est de prier constamment à Hashem au nom de nos prochains Juifs pour que tous leurs besoins soient satisfaits, tant matériellement que spirituellement, et c'est ainsi qu'une personne droite peut faire à travers sa prière ce que beaucoup de riches ne peuvent pas faire avec leur argent.

Hessed lé'Avraham, Dalét.

Un homme reçoit un grand prix pour parler avec bonté au cœur du pauvre. Beaucoup connaissent la Mitsva de Tsédaka et sa récompense, mais ils ignorent la grandeur de la Mitsva des bonnes paroles. Nos Sages ont dit (Baba Batra 9b) ; « Celui qui donne une monnaie à un pauvre reçoit six bénédicitons, mais celui qui le console avec des paroles aimables reçoit onze ? Par conséquent au moment de parler on doit s'habiller de Tsédaka pour parler au cœur du pauvre, ses paroles aux pauvre doivent être aimables, doit le consoler dans l'adversité et sa mauvaise fortune et doit l'honorer et l'élever.

Orkhot Tsadikim Shaar haRakhamim.

Pour soulager la souffrance d'une personne, le Rav Rabbi Israël Salanter ZTK'L permettait même de parler de choses légères pourqu'on puisse accomplir la Mitsva d'amabilité.

Séfer Or Israël.

Et si tu offres ton âme à l'affamé. Si tu rassasies l'âme indigente (Yéshayahou/Esaië 58 :10), Rashi explique : « Tu dois offrir ton âme à l'affamé avec la consolation de bonnes paroles ». Rabbi Samson Raphaël Hirsch explique « vous ne serez pas satisfaits de donner du pain à l'affamé » ; offrez-lui votre cœur et votre âme se rapproche de la sienne personnellement, car vous savez comment recevoir et rafraîchir l'âme qui s'affaiblit par le manque de consolation et de la stimulation ou d'instruction et conseil.

« Car ainsi dit le Haut et le Sublime, Celui qui vit dans l'Eternité et Dont le Nom est Saint, (ram vénissa ad vékadosh shmo). J'habite dans les lieux élevés et la sainteté, et avec celui qui est contrit et humilié, pour faire vivre l'esprit des humbles afin de ranimer les cœurs contrits », (Yéshayahou/Esaië 57 :15).

Salue tout être humain avec un « séver panim yafot » ; avec une expression chaleureuse, aimable et agréable ; (Pirkéï Avot 1 :15). Ceci nous enseigne que si on donne au prochain tous les

cadeaux du monde mais avec un visage dur, on considère qu'il ne lui a rien donné du tout. Si, au contraire, on reçoit son prochain avec un visage chaleureux et aimable, même si on est incapable de lui donner quelque chose on considère ceci comme si on lui aurait donné les cadeaux les plus chers du monde.

Avot D'Rabbi Natan, 13.

« Recevez à tout être humain de bonne façon » ; (Pirkéï Avot 3 :16) ; « Quand quelqu'un est habillé comme un riche, les gens le salueront en général avec beaucoup de respect. Si quelqu'un arrive vêtu en haillons, beaucoup de gens l'ignoreront, même si quelqu'un lui dit bonjour, il le fera hâtivement, à cause d'un sentiment d'obligation mais ceci est fondé sur une fausseté. A qui saluez-vous à un être humain ou une façon de s'habiller ? »

Rabbi Eliahou Lopian.

### ***Il vaut mieux mourir qu'humilier quelqu'un.***

Celui qui cause l'humiliation de son prochain c'est comme s'il versait du sang (Baba Métsia, 58), et il lui aurait mieux valu d'être tué que d'avoir humilié quelqu'un.

Séfer Khassidim, cité en Séfer Kharédim.

Là où il y a des gens affamés il faut donner plus du 20% ordonné par nos Sages.

Quand nos Sages ont dit que donner un cinquième de son revenu pour la Tsédaka est une bonne pratique, ils parlaient du cas où le donateur ne sais pas qu'il y a des gens pauvres dans sa ville, affamés et dépouillés de tout et sans quoi s'habiller, mais il sait qu'il y a des pauvres sans moyens dans sa ville sans moyens dans sa ville, il est obligé de donner un cinquième de ses revenus, et celle-ci n'est pas une bonne pratique mais une obligation. Et s'il donne quelque chose au-dessous de cette somme, on considère qu'il a nié toute la Tora.

Hafets Haïm, Séfer Ahavat Hessed, Deuxième Partie, Chapitre 19 au nom du Ramban et du Gra.

Si nous donnons moins de la cinquième partie de nos revenus pour la Tsédaka, nous violons tous les jours quelques mitsvot négatives. « Au nom de Hashem, donnez un cinquième de tous les revenus pour la Tsédaka. Ne donnez pas moins, comme je vous ai déjà averti car ceci cause la transgression de plusieurs Mitsvot positives et négatives chaque minute ! Ceci implique aussi un refus de la Sainte Tora, à D-eu ne plaise !

Le Gaon de Vilna, Iguérét haGra.

Quand on ne juge pas le pauvre, Hashem ne les juge point non plus. Celui qui donne au pauvre sans lui importer s'il est un pécheur ou non, reçoit l'abondance du ciel et il ne sera pas examiné pour savoir s'il mérite cette abondance.

Brit Olam au Séfer Khassidim lé haKhida, Hessed lé'Avraham

Et quand quelqu'un a besoin de quelque type de salut et il n'a pas de mérites, alors du ciel on lui envoie un homme pauvre qui n'a pas de mérites non plus, de façon qu'au moment d'aider au pauvre l'autre recevra l'aide du ciel.

Pris de Tsémakh Tsédék.

« Tu lèveras la dîme de tout ce que produira ta semence de ce que rapportera ton champ chaque année » ; (Dévarim/Deutéronome 14 :22) ; (asser taasser), qui peut se lire aussi asser taashir, voulant dire, « donne la dîme et tu deviendras riche ». Si quelqu'un donne un dixième de ses revenus et ne devient pas riche, il devrait savoir que sa récompense est stockée pour le futur et

qu'au lieu de gagner de la richesse dans ce monde, recevra sa récompense dans le monde où tout est bon.

Séfer Maté Moshé.

Une autre raison pour laquelle un homme peut ne pas devenir riche même s'il a fidèlement donné de la Tsédaka le dixième de ses revenus, c'est à cause de ses nombreux péchés dont leur châtement entraîne la perte de l'argent. A D-eu ne plaise, et cette personne quand elle commet des transgressions aux lois de la Tora elle perd sa récompense, mais au lieu de perdre tout son argent, elle ne devient pas riche. A cause de ceci le mérite de la Tsédaka est plus grand car elle empêchera que la personne perde son argent, mais qu'à cause de ses transgressions passées ne deviendra pas riche.

Voir aussi Souka 29, Arakhim 30, Baba Métsia 71, Kétoubot 19, Kidoushim 40.

Les parents ont la priorité sur tous les autres s'ils ont besoin de Tsédaka. Si les propres parents sont pauvres, il n'est pas seulement permis de leur donner de la Tsédaka, mais en plus ils ont la préférence sur les autres. Néanmoins, si on est capable de donner du support économique à ses parents, sans l'argent de Maasser il est préférable de le faire comme ça. Même ainsi on ne doit pas donner tout son argent de Maasser à une seule personne mais plutôt le diviser parmi un grand nombre de pauvres, ceci ne s'applique pas aux parents. A ceux-ci on peut donner tout l'argent de Tsédaka dont on dispose s'ils ont le besoin.

Rama Yoré Déa, Simane 240, Khatan Sofer, Yoré Déa, Simane 229, Maharsham Yoré Déa, Simane 251.

Si vous ne donnez pas à vos parents mais le faites plutôt envers d'autres gens, ceci veut dire que vous ne le faites pas léshem shamaïm.

Nous avons une tradition relative à celui qui donne Tsédaka à ceux qui ne sont pas ses parents avant de la donner à ses parents, selon laquelle ceci est un signe qui montre qu'il n'agit pas léshem shamaïm.

Mishpat Tsédék au nom de Tsavaat Rabbi Yoël.

Quand nous ignorons à nos parents pauvres et au lieu de donner à ceux-ci nous donnons à d'autres gens, ceci n'est pas Tsédaka.

Un homme riche donnait de l'argent au fond de Tsédaka de la communauté, demandant à l'administration de le distribuer parmi les pauvres. Alors bien, cet homme riche avait un frère pauvre, en fait, toute sa famille était pauvre. Le Rabbi a dit à ce riche ; « l'argent que tu as donné aux pauvres à travers le fond de Tsédaka n'est pas Tsédaka ; mais cause plutôt 'tséa'aka', des pleurs parmi tes parents. Il vaut mieux donner ces fonds à ton frère qui se trouve dans le besoin et à tes parents pauvres.

Séfer Khassidim, 324.

Rabbi Aryé Lévine de Jérusalem fut un grand tsadik du vingtième siècle. On raconte qu'un certain homme est allé chez Reb Aryé, voulant lui donner un don généreux pour sa Yéshiva. Mais Reb Aryé n'a pas voulu accepter sa contribution et il lui a dit : « il t'est interdit de faire un don ». L'homme fut très surpris et demanda pourquoi ?, Vous savez que j'ai les moyens pour pouvoir faire des dons. Reb Aryé lui a dit « tu as des parents et d'autres membres de ta famille dont la situation est très précaire, tandis que tu ne les aides point, je ne peux pas accepter tes dons. La Tora dit clairement, ne te caches pas de ton frère »; (Yéshayahou/Esaië 58 :7).

Cité dans « A Tzadik in our time », (Un Tsadik de notre époque).

Celui qui donne de quoi vivre aux autres mais ne fait pas le même avec ses parents ainsi qu'avec d'autres membres de sa famille, mérite un grand châtimeur.  
Séfer Khassidim, 155-321.

Celui qui aime la Tsédaka, aime corriger son prochain, aime les actes de bonté, invite des gens chez lui, prie avec dévotion, même s'il n'habite pas en Eréts Israël, ne passera point par le jugement de la tombe (khibout hakéver) et il ne passera point non plus par le jugement de Guéhinom.

***Celui qui souffre le plus doit être le premier à recevoir de l'aide.***

Quiconque souffre une plus grande pauvreté qu'un autre doit recevoir de l'aide avant les autres. Et même si deux personnes ont le même besoin mais l'une d'entre elles souffre plus par rapport à d'autres besoins, celle-ci doit recevoir de l'aide d'abord, car nous devons montrer plus de compassion envers cette personne pour soulager sa souffrance.  
Hessed lé'Avraham, Simane Dalét.

Et vous devez savoir que la Tsédaka qu'une personne donne avec l'intention correcte ainsi qu'avec de la bonne volonté et un cœur plein, cette Tsédaka a le pouvoir de sauver la personne du jugement de Guéhinom. Et peu importe que des bonnes choses aient été faites par une personne avec arrogance, avec le but de gagner des honneurs ou à fin d'humilier en donnant de l'argent, cette Tsédaka a le pouvoir de sauver la personne d'une mort prématurée, mais n'a pas le pouvoir de la sauver du jugement de Guéhinom, car la mort prématurée est une affliction qui dure un petit moment, mais la souffrance du Guéhinom est longue...

Hessed lé'avraham Maagan Béit, Daf 24, Maayan 49.

***Celui qui est le plus brisé de cœur parmi les pauvres doit recevoir de la Tsédaka avant tous les autres.***

La personne pauvre dont le cœur est brisé doit d'abord recevoir de la Tsédaka avant les autres gens pauvres ; par conséquent une veuve vient avant un orphelin, et un orphelin, vient avant celui qui ne l'est pas et ainsi de suite.  
Séfer haBrit.

Si un acte de bonté envers un pauvre fait son apparition dans notre chemin c'est parce que le ciel veut nous faire un cadeau.

Quelquefois, le Saint, Béni Soit-Il, règle les choses de telle façon que quelqu'un fera un acte de bonté envers son prochain Juif pour que cette personne soit payée de la même façon et pour réveiller la qualité de bonté dans le ciel.

Toldot Yaakov Yossef Vayikra.

Nous devons montrer que nous ne mettons pas notre confiance dans la richesse mais en Hashem.

Un conseil admirable ; quiconque voit diminuer ses moyens financiers doit donner de la Tsédaka pour montrer qu'il met sa confiance dans le Saint, Béni Soit-Il, et pas dans son argent. Et grâce à ce mérite la bénédiction arrivera et il aura du succès dans tout ce qu'il fait.

Kédoushot Lévi Likoutim.

Donnez de la Tsédaka, de façon que vous soyez heureux avec tout ce que vous avez et que rien ne vous manque.

Quand nos Sages on dit ; Asser bishouil shé Titasher ; « Donne la dîme et ainsi tu deviendras riche », ils ne parlaient pas de la richesse matérielle, mais plutôt cela veut dire que la personne aura tous ses besoins satisfaits, sans que rien lui manque, car celui-ci c'est l'aspect principal de la richesse qu'appartient au côté de la Kédousha, comme c'est écrit ; « Qui est riche ? Celui qui est heureux avec sa portion » ; (Pirkéï Avot).  
Méor Enaïm Parashat Ré'ée.

Ne penses pas trop bien de toi-même au moment de donner de la Tsédaka, car tout ce que tu as appartient à Hashem.

Ne te félicites pas quand tu donnes de la Tsédaka au pauvre. Comme si tu étais celui que la donne réellement, car tout vient de Hashem et c'est lui qui te donne les forces pour gagner l'argent que tu as, et la portion du pauvre t'a été confiée pour la lui donner.  
Or haMéïr Dérroush lé Rosh hashana.

Les bénédictions arrivent à travers les « Talmidéï Khakhamine » ; de façon que ceux-ci doivent être maintenus comme il faut.

L'abondance dans le monde vient grâce au mérite des Talmidéï Khakhamine, de façon qu'il convient que les riches veillent pour que leurs besoins soient satisfaits.  
Déguél Makhané Efraïm.

Quelques choses doivent être apprises de la conduite d'Avraham Avinou qui touchent à la qualité de bonté, en particulier, recevoir des hôtes.

Même quand il était malade ; il attendait au-dehors de sa tente aux voyageurs pourqu'ils rentrent chez lui.

Il a promis peu et il a fait beaucoup par rapport à la nourriture qu'il donnait à ses hôtes.

Il n'a pas fait attendre à ses hôtes, il ne voulait pas leur faire perdre le temps.

Il a tout fait avec une grande vitesse.

Il a servi lui-même ses hôtes, malgré le fait qu'il avait beaucoup de domestiques.

Il a élevé ses enfants dans l'observance de cette Mitsva.

La Tsédaka doit se faire immédiatement car celui qui a besoin d'elle est en train de souffrir et doit être soulagé de sa souffrance. Tout ce qui touche à la bonté doit se faire de façon immédiate car celui qui a besoin de ceci souffre quand la Tsédaka est en retard. Et nos Sages ont dit (Sanhédrine 35). « Quand ils s'abstiennent de donner de la Tsédaka dans un jour de jeûne, ceci est considéré comme le versement du sang, et parfois le fait de s'abstenir de donner de la Tsédaka conduit au danger, comme dans le cas de Nakhoum Ish Gamzou (voir Taanit 21).

### **La qualité de la Tsédaka, la bonté**

(La Tsédaka) est considérée égale à toutes les autres Mitsvot de la Tora (Baba Batra 9, Yéroushalmi, Péa 1). Elle est plus grande que les sacrifices (Yalkout Hoshéa). La bonté est un des trois piliers sur lesquels repose le monde, (Pirkéï Avot). Elle rachète nos péchés (Avot de Rabbi Natane). Délivre de la mort (Mishléï/Proverbes 10 :2). Elle est une ségoula au long des jours. Elle aide à avoir des enfants justes qui auront une vie facile. Le mérite de celui qui la fait dure pour toutes les générations (Yérouchalmi/Péa). Elle délivre des douleurs de l'accouchement de l'arrivée de Mashiakh (Sanhédrine 98), délivre du jugement de Guéhinom, (Tana débé Eliahou, Zouta Alef). Lui protège pendant le jugement devant le Saint, Béni Soit-Il (Méïl Tsédaka). Toutes les bonnes actions qui ont été originées à cause de son acte de Tsédaka lui sont reconnues, car il soutient l'âme ; l'âme d'un étudiant de la Tora ; alors il a une portion de toute sa Tora dorénavant (Ahavat Hessed). Pas tous méritent d'atteindre des niveaux élevés de Tora ; mais celui qui veut de hauts niveaux de bonté a toutes les opportunités du monde pour y arriver, comme il est écrit : « même les méchants, dont l'unique mérite c'est la Tsédaka qu'ils ont fait, recevront la Shék'hina » ; (Hessed lé'Avraham, Simane Alef). Les pauvres aussi ont des grandes opportunités de faire des bontés aux autres, car les actes de bonté n'ont pas besoin d'argent pour être réalisés. Hessed lé'Avraham, Simane Alef.

## Chapitre 11

### ***Sur la façon avec laquelle nos grands rabbins se sont conduit envers les pauvres.***

« Quand Hashem donne des richesses à quelqu'un » ; expliqua Rabbi Israël Salanter ; « ce n'est pas exclusivement pour le bénéficiaire personnel de cet homme ». La richesse fait de son propriétaire un « gabaï de Tsédaka », responsable de la partager avec les pauvres. Qui peut accepter un tel lourd fardeau ? Celle-ci exige d'aller chercher dans chaque coin de la ville pour voir si quelque part il y a une personne pauvre dans la pénurie où un jeune dont la famille n'a pas les moyens pour payer un rabbin qui lui enseignera la Tora. Qui peut les trouver tous ? Rabbi Salanter exprima qu'il était étonné de voir que les gens ne se rendaient pas compte de l'énormité de l'obligation qu'ils ont d'aider aux autres. Beaucoup de gens se préoccupent pour aider leurs amis à faire une Mitsva, mais il ne se dérangent pas pour leur bien être matériel. « Beaucoup de fois , a dit Rabbi Israël, j'ai vu quelqu'un passer devant un shoul et les gens qui étaient dedans l'ont appelé en disant, kédousha, kédousha !. Viens s'il te plaît te joindre à nous ! Mais je dois encore voir quelqu'un passer devant la maison où il y a une séouda (un repas) en train d'être servie et les gens assis à table en train de manger et qu'ils l'invitent en disant séouda ! séouda! Rentre s'il te plaît et mange avec nous ! »

Rabbi Ephraïm Zaitkhik Haguédolim.

Rabbi Aharon, le fils du Hafets Haïm, écrit (Dougmaot Mikardéï Avi, page 38). Mon père était extrêmement soigneux avec les mendiants qui circulaient en demandant de l'aumône et il prenait toutes les peines du monde pour ne point les embêter ou les perturber d'aucune façon. Ceci n'étant pas facile à faire car ces mendiants disaient ou faisaient quelquefois des choses très inquiétantes et on devait exercer un très grand contrôle de soi-même pour ne pas leur répondre d'une façon âpre. « A aucune veuve ou orphelin vous causerez de l'affliction » ; (Shémot/Exode 22 :21). Mékhilta (super ibid.) explique que cet avertissement s'étend à tous ceux qui ont le cœur brisé et il est interdit de leur causer la peine la plus légère. Je me souviens qu'une fois mon père a remarqué ; « le problème c'est que les gens ne comprennent pas les pauvres et les voient avec un œil hostile. Les gens tendent à dire que les pauvres sont des fainéants qui ne servent à rien et qui préfèrent mendier qu'à travailler durement chaque jour. Rien n'est plus loin de la vérité. Très souvent la faute n'est pas du côté des pauvres. Ils sont les victimes d'un décret divin ! Car les Sages de Talmoud enseignent (Nida 16b) qu'avant qu'une âme descende à la terre, un décret

céleste proclame. Celui-ci et celui-là sont riches, et ces deux autres seront pauvres ! Pourquoi ce décret devienne tangible, le ciel donne une grande ambition et une grande énergie à l'homme choisit pour devenir riche de façon qu'il travaillera durement pour faire plus et plus d'argent. Le ciel lui donne une très grande vitalité pour que cet homme ne se fatigue jamais et qu'il puisse travailler jour et nuit sans s'arrêter. D'autre part, celui qui est destiné à être pauvre se voit interdit d'achever quoi que se soit. Cela veut dire que le décret céleste ne dit pas que cet homme ne possède pas d'argent ! Mais il dit plutôt que cet homme sera indolent !. Dès le ciel on le remplit avec du plomb fondu qu'affaiblit ses forces et lui interdit de faire des choses qui pourraient améliorer son sort. Le pauvre n'est pas indolent par choix, mais plutôt à cause d'un décret. Nous devons être remplis d'une très grande compassion envers ces pauvres âmes et faire tout ce que nous pouvons pour alléger leur souffrance.

Un vendredi un homme pauvre alla chez Rabbi Yéshayahou Brodsky, lequel était rabbin de Jérusalem avant Rabbi Shmouël Salanter, et il lui dit que sa famille n'avait rien à manger. Rabbi Brodsky lui dit, « je n'ai pas d'argent mais je te donnerai un des chandeliers que j'utilise pour le Shabbat. Vends-le et utilise l'argent pour acheter de la nourriture . quelques semaines plus tard, l'homme pauvre retourna et demanda à nouveau de l'aide financière, Rabbi Brodsky lui donna le deuxième chandelier pour qu'il aille le vendre. Après quelques jours le pauvre était de retour et demandait de l'aide à nouveau. Cette fois Rabbi Brodsky n'avait rien à lui donner sauf son schtréïmel (un chapeau utilisé le Shabbat et les jours de fête), lequel il s'est dépêché de donner au pauvre. Cet homme pauvre avait un très mauvais caractère et au lieu de remercier Rabbi Brodsky, il lança le schtréïmel à terre et le maudit pour ne pas avoir de l'argent. « si quelqu'un agit de la sorte, sa souffrance due à sa pauvreté doit être si insupportable qu'elle l'a bouleversé énormément », dit Rabbin Brodsky. Alors, il s'est offert pour accompagner l'homme à demander de l'argent à d'autres gens. Ils sont allés ensemble de maison en maison jusqu'à avoir réuni une quantité suffisante.

Rabbi Shmelke de Nikolsbourg dit, « quand un homme pauvre vous demande de l'aide n'employez pas ses défauts comme excuse pour ne pas l'aider. Car alors Hashem fera attention à vos transgressions et certainement Il découvrira un grand nombre de celles-ci. Il faut savoir que les transgressions du pauvre ont été déjà expiées à cause de sa pauvreté, tandis que les nôtres sont encore avec nous.

Foun Unger Alter Otser, vol2, p99.

Un charretier dit une fois au fils du Hafets Haïm ; « une fois quand votre père voyageait dans ma charrette je lui ai demandé ce que je pouvais faire pour gagner une portion en Olam Haba (le monde à venir). Quand votre père m'a dit que je devais commencer ma propre guémakh (guémilout khassadim, société de prêts gratuits) j'ai éclaté de rire. Je suis un homme pauvre lui dis-je. Mais il m'a dit qu'on n'avait pas besoin d'une grande somme d'argent pour commencer une société de prêts gratuits et que si je gardais une petite somme d'argent toutes les semaines, j'accumulerais une grande quantité au bout de quelques années. J'ai accepté son conseil, le fond a augmenté et j'ai commencé à prêter de l'argent à un nombre croissant de demandeurs. Mikhtevaï Hafets Haïm, pp 37-38.

Dans une époque dangereuse ou d'angoisse on juge quelqu'un selon l'attribut divin de justice sévère. Par conséquent il est bon de réveiller l'attribut de la compassion (rakhamine) en ayant de la compassion envers les pauvres et en leur donnant de la Tsédaka.

Taam va Daat, Vayishlakh 32 :21.

Quand on cherche le pardon de Hashem la Tsédaka est plus effective que les sacrifices au Béït Hamikdash, car les sacrifices délivrent seulement des péchés non-intentionnés, tandis que la

Tsédaqa fait que D-eu pardonne quelqu'un même après avoir commis des actes de défi contre Sa volonté. Cette idée est renforcée par le roi Shlomo qui dit ; « faire de la Tsédaqa et de la justice est plus agréable à Hashem qu'un sacrifice » ; (Mishléï/Proverbes 21 :3).  
Rabbi Haïm Paléqi, Tsédaqa L'Haïm, 297.

### **Le Sanzer Rav, grand soutien des pauvres**

Le Sanzer Rav, Rabbi Haïm Halberstam (1793-1876), fût l'un des dirigeants khasidiques du dix-neuvième siècle. Il était un connaisseur profond de la Tora, et il était le très bien connu auteur du classique, « responsa Divréï Haïm », et il était le vénéré leader de milliers de dévôts disciples. Il trouvait le temps et les moyens pour s'occuper des besoins des pauvres et des démunis. Sa bonté incroyable et sa compassion placent le Sanzer Rav parmi les grands maîtres de la Tsédaqa qui ont distingué le peuple Juif tout au long du temps.

Le Rebbe était le dirigeant principal des Juifs en Galicie dans un temps où ils vivaient dans une très grande pauvreté. Chaque sous était difficile à gagner. Les seules exceptions étaient quelques individus, lesquels étaient tout le temps affairés dans leurs obligations de Tsédaqa. Le Rebbe de Santz était comme un grand ministre de finances, et grâce à son intervention d'énormes sommes d'argent allaient des poches des riches aux mains des plus démunis.

Rabbi Haïm lui-même ne recevait aucun bénéfice de ses activités de Tsédaqa, pas un seul centime donné par la Tsédaqa a été utilisé pour ses besoins personnels ou ceux de sa famille. Sa maison était presque sans meubles et il gagnait quelques guilders par mois, néanmoins des milliers de guilders passaient par ses mains tous les mois.

Deux fois par jour, tous les jours, à des heures fixes du matin et de l'après midi, le Rebbe distribuait de la Tsédaqa de façon splendide. Quand il entrait au Béït Hamidrash tous les matins pour la prière il trouvait des centaines de gens pauvres de Sanz qui l'attendaient. Ils l'entouraient de tous les côtés à mesure qu'il donnait à chacun sa part. Et une fois les fonds épuisés, les pauvres continuaient à lui demander de l'argent et ils tiraient de ses habits par tous les côtés. Il ne se fâchait point, mais leur priait de comprendre que simplement il n'avait plus d'argent. Il allait alors vers sa femme, la Rebbetsine, pour lui demander le prêt de quelques guilders jusqu'à en finir avec tout l'argent. Alors, sans défaillance il envoyait son Gabbai pour aller demander un prêt à l'un des propriétaires locaux. De cette façon, tous les matins, il distribuait un très grand nombre de guilders. Après ses prières, le Rebbe rentrait chez lui et il trouvait des gens qui l'attendaient avec des demandes urgentes. Celui-ci avait besoin de souliers, celui-là avait besoin d'un article pour s'habiller, et ainsi de suite.

Le soir, après les prières du coucher du soleil, le Rebbe donnait de l'argent aux Yoshvim dans le besoin, à ses disciples et à ses fidèles qui venaient de loin pour passer un long séjour dans la cour du Rebbe et pour se bénéficier de ses enseignements et de son influence sainte. Parmi ceux-ci se trouvaient des hommes de la Tora et des érudits distingués. Le Rebbe aussi leur servait un bon repas car il gardait un plat pour eux chaque jour. Le Rebbe ne trouvait pas de repos pour son âme jusqu'à avoir satisfait les besoins de tous ceux qui avaient besoin de son aide. Il disait souvent : « j'aime les pauvres, savez-vous pourquoi ? Parce que Hakadosh Baroukh Hou les aime »

Rabbi Haïm Sanzer dit une fois ; « quelques gens doutent de donner de la Tsédaqa à une centaine de mendiants par crainte qu'un parmi eux soit un fraude. Mais je crois que le mérite de la

Tsédaka est si grand que je donnerai de l'argent à une centaine de mendiants même si seulement un parmi ceux-ci se trouvait vraiment dans la misère.  
Darkéï Haïm, p.137.

***La Tsédaka est la meilleure décoration pour la Souka.***

A la veille de Soukot Rabbi Haïm Sanzer dit à ses fils qu'il avait besoin de milliers de roubles. Aussitôt qu'on lui apportât cet argent, obtenu rapidement au moyen d'un prêt donné par quelque propriétaires riches de la ville. Il le distribua parmi les pauvres. quand il était en train de pénétrer dans sa Souka cette nuit il a dit : « les gens ont l'habitude de décorer leur Souka avec toutes sortes d'ornements beaux. Mais la beauté de ma Souka est différente ; Tsédaka ! Tsédaka ! C'est cela ce qui rend belle ma Souka ! »  
Sipouré Khassidim.

Rabbi Haïm Sanzer vivait pour la Tsédaka et donnait de la Tsédaka de façon splendide. Une fois il a donné une somme considérable à quelqu'un qui était un imposteur. Ceci embêta beaucoup à ses khassidim lesquels lui demandèrent pourquoi il avait donné de la Tsédaka à quelqu'un si indigne. « Permettez moi de vous raconter une histoire à propos du Rebbe Rabbi Zousya de Hanipoli », dit Rabbi Haïm ; « Rabbi Zousya avait un admirateur lequel considérait comme un privilège l'opportunité d'aider subvenir aux besoins de son saint et pur Rebbe, et périodiquement il donnait à Rabbi Zousya une généreuse somme d'argent. Ce khassid généreux a eu un très grand succès dans ses initiatives commerciales et il a fait beaucoup d'argent. Une fois cet homme vint à Hanipoli et on lui informa que Rabbi Zousya venait de partir de la ville à fin d'être avec son propre maître, Rabbi Dov Ber, le grand Maguid de Mezritch. Le khassid se dit à lui-même, si le Maguid de Mezritch est le maître de Rabbi Zousya, il doit être alors un Tsadik encore plus grand que Rabbi Zousya lui-même. Pourquoi dois-je donner du support au disciple mineur si je peux aller directement au sommet et subvenir aux besoins du maître lui-même !

Malgré ceci, le jour même dans lequel il a interrompu ses visites à Rabbi Zousya, ses affaires commencèrent à chuter. Alors le khassid retourna vers Rabbi Zousya et confessa : je me rends compte que ce n'est pas une coïncidence mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi ma fortune a empirée lorsque je suis devenu le dévôt de votre Rebbe, lequel, et vous devez l'admettre, est plus grand que vous.

Rabbi Zousya lui dit ; comme tu vois, mon fils, le Tout Puissant, nous traite de la même façon avec laquelle nous traîtons les autres. Lorsque tu as été d'accord à aider à subvenir aux besoins de quelqu'un aussi indigne que moi, Zousya, Hashem t'a traité aussi généreusement, sans importer si tu étais digne ou non de Ses bénédictions, mais une fois que tu es devenu exclusif et pointilleux pour donner ton support seulement au plus grand des tsadikim, alors, le Tout Puissant a réagit de la même façon et Il est devenu plus exclusif au moment de choisir comme objets de sa magnanimité des récipients de la plus haute valeur. Rabbi Zousya conclut. Ceci explique la bizarre demande du prophète Yirméyahou ; « Seigneur de l'Univers, même si ces hommes méchants font des actes de Tsédaka, fais-les piétiner en leur envoyant des gens indignes de recevoir cette Tsédaka, de façon qu'ils ne recevront aucune récompense pour leurs actions (Baba Kama 16b) » Comment est-il possible qu'un saint prophète, un homme qui aime tous les Juifs puisse souhaiter le mal à ses frères même s'ils sont des pécheurs. La réponse c'est que au ciel les gens sont toujours traités « mesure par mesure ». Si quelqu'un est scrupuleux et exigeant et il donne sa Tsédaka à des gens qui la méritent , alors le ciel lui donera une bénédiction quand ses actions seront méritoires. Mais s'il donne de la Tsédaka à des gens indignes, le ciel sera indulgent et bienveillant envers lui, même s'il n'a pas de mérite. Donc, le prophète Yirmihahou en réalité voulait bénir à ces hommes méchants en disant : Cher D-eu, fais une faveur à ces gens et

permets que leur argent de Tsédaka aille vers des gens indignes, comme ça tu pourras être bon envers eux, même s'ils sont indignes ! Ainsi ces hommes méchants ne recevront pas leur « récompense », le châtement approprié qu'ils méritent grâce à leurs méchantes actions !

Rabbi Haïm Sanzer conclut de la façon suivante : « Tant que je ne sois pas trop pointilleux par rapport à ceux que je choisis comme les bénéficiaires de ma Tsédaka je pourrais espérer que Hashem soit compatissant et généreux même avec quelqu'un ayant un nombre si restreint de mérites comme moi. Mais si je deviens scrupuleux et exigeant en choisissant ceux auxquels je donnerai ma Tsédaka, alors quel droit ai-je de demander à Hashem quoi que se soit pour moi ?

La mère de Rabbi Simkha Zissel Ziv avait l'habitude de collecter de l'argent pour les pauvres pendant les funérailles. Dans les funérailles de sa fille unique elle a aussi collecté de la Tsédaka. Quand on lui demanda comment était-elle capable d'avoir cette tranquillité au milieu de son chagrin, elle répliqua ; « Le fait que je sois souffrante ne veut pas dire que les pauvres doivent souffrir aussi ».

Tinouat ha Moussar, vol 2, p.28,

Un jour d'hiver dans lequel il faisait très froid, Rabbi Eliahou Haïm Miesel est allé chez quelqu'un qui était très riche pour lui demander qu'il donne de l'argent pour chauffer la maison d'une famille pauvre. Quand le riche s'est rendu compte que Rabbi Miesel s'approchait à lui, il s'est pressé d'aller à sa rencontre, et oublia de mettre son manteau. Mais Eliahou Haïm commença à parler longuement avec lui, ignorant à plusieurs reprises ses invitations pour entrer chez le riche. Finalement quand le riche tremblait de froid, Rabbi Miesel rentra chez le riche et lui dit ; « je dois vous demander de l'argent pour chauffer la maison d'une famille pauvre. Etant donné que ta maison est toujours bien chauffée et que tu as un très bon manteau il se peut que tu ne comprennes pas ce qui signifie souffrir de froid. Mais puisque tu as déjà souffert un peu de froid tu donneras généreusement. »

Yékhidé Ségoula, p.126.

Rabbi Aharon Kotler donna une fois de l'argent au même mendiant au moment d'entrer et de sortir du shoul. Il craignait que quelqu'un le voyant passer la deuxième fois sans rien donner puisse supposer qu'il y avait une raison quelconque pour ne rien donner à ce mendiant en particulier.

Rabbi Shaoul Kagan.

Une fois, quand Rabbi Israël Salanter était au milieu de ses prières matinales, il écouta une très forte discussion parmi les membres de la khévrá kadisha (association pour l'attention et l'enterrement des morts). Une femme pauvre venait de mourir et chaque association pensait que c'était l'obligation de l'autre de l'enterrer. Au milieu de ses prières, Rabbi Salanter enleva son talit et ses téfiline, réunit quelques uns de ses étudiants et leur demanda de l'accompagner pour aller enterrer à cette femme.

Puisque aucune des deux associations voulait s'occuper de l'enterrement, et celle-ci était une mét mitsva (quand personne est disponible pour prendre charge de l'enterrement) et tous doivent interrompre ce qu'ils sont en train de faire pour réaliser ce Hessed final avec la personne morte.

(Tnouat Hamoussar, vol.1, p.375).

## Chapitre 12

### Extraits du Séfer Ahavat Hessed, écrit par le Hafets Haïm, Rabbi Israël Méïr Kagan ZTK'L

#### Prologue

Ainsi donc, dans la même mesure dans laquelle l'homme s'habitue à pratiquer les vertus de bonté (Hessed) et de l'amabilité tout au long de sa vie, il jouira de la bonté et de la grâce abondantes du Saint, Béni Soit-Il, dans ce monde et dans le monde à venir . On a trouvé, dans beaucoup de cas, cette sainte vertu prise comme équivalente à l'étude de la Tora. Tant en ce qui concerne sauver l'homme de la souffrance dans ce monde et dans le monde suivant ainsi qu'en ce qui concerne le faire digne de recevoir tout ce qui est bon.

Hessed (la qualité de bonté) est effective pour assurer l'expiation des péchés comme nous le trouvons dans l'Ecriture (Mishléi/Proverbes 16 :6) ; « Par la bonté et la vérité on expie l'iniquité ». On raconte en Avot de Rabbi Natan ; qu'une fois Rabbi Yokhanan ben Zakaï était en train de sortir de Jérusalem, Rabbi Yéhouda le suivit. En voyant le Béït Hamikdash en ruines, Rabbi Yéhoshoua s'exclama ; hélas ! car le lieu où les transgressions d'Israël pouvaient être pardonnées est maintenant en ruines, mais Rabbi Yokhanan ben Zakaï répliqua ; mon fils, ne t'affliges point. Nous avons une autre forme d'expiation aussi effective. Laquelle ? Ce sont les actes de Hessed, car il est écrit ; car la bonté (Hessed) c'est ce que je veux et pas de sacrifices. (Hoshéa/Osée 6 :6).

Prenez note du pouvoir de cette sainte vertu. Elle prolonge la vie humaine comme nous l'avons trouvé dans le cas du fils d'Eli. Contre eux le décret suivant fût prononcé : « et tous ceux nés dans ta maison mourront dans leur jeunesse » ; (Shmouël Alef/Samuël 1 2 :33).

Alors bien, ce décret était renforcé par un serment divin et ne pouvait pas être abrogé comme l'ont signalé nos Sages. Néanmoins quand le Saint, Béni Soit-Il, décida de faire ce décret il laissa savoir qu'on pouvait l'anéantir en étudiant la Tora et en faisant Hessed et de cette façon leurs vies pourraient être prolongées. Car l'Ecriture nous dit (Ibid 3 :14) ; « c'est pourquoi Je jure à la maison d'Eli que jamais le crime de la maison d'Eli ne sera expié, ni par des sacrifices ni par des offrandes ». Abbayé en déduit que le serment ne pouvait pas être abrogé a travers des sacrifices et des offrandes, mais qu'il devenait nul au moyen de l'étude de la Tora et des actes de bonté (guémilout Hessed). De cette façon le raconte la Guémara (Rosh Hashana 18a), et elle ajoute que Rava et Abbayé descendaient de la lignée d'Eli. Rava se dédia exclusivement à l'étude de la Tora et sa vie ne se prolongea pas au-delà des quarante ans. Abbayé était occupé dans l'étude de la Tora et de guémilout Hessed et grâce à ceci il mourut à l'âge de soixante ans.

Les actes de guémilout Hessed servent pour nous sauver des souffrances de l'ère pré-messianique, selon nos Sages (Sanhédrine 98b). Les disciples de rabbi Eliézer lui demandèrent ; que doit faire un homme pour que les douleurs de l'accouchement du Messie lui soient épargnées ? Il a répondu qu'ils devaient se dédier à l'étude de la Tora et à la pratique de la bonté. Ce mérite restera avec la personne avec toutes les générations futures, comme l'ont dit nos Sages (Yalkout Shimoni Supra Tehilim 103 :17). Le Hessed protège l'homme jusqu'à la fin des générations, comme c'est écrit (T'ehilim/Psaumes ; loc. cit.) ; « mais la bonté de Hashem dure à jamais pour ceux qui la craignent, et sa Tsédaka (vé tsidkato) pour les enfants de leurs enfants ».

Quiconque cherche à savoir quelle est la grandeur de cette vertu selon la Tora, il la trouvera posée au sommet même des affaires humaines. Ainsi le raconte le Midrash (Rout Raba 5 :4) ; venez et regardez la grandeur du pouvoir de ceux qui sont charitables et font des actes de Hessed, car ils ne se couvrent ni à l'ombre du matin ni à l'ombre des ailes de la terre, ni sous les ailes du soleil ni à l'ombre des ailes des Khayot ou des Kérouvim, ni à l'ombre des ailes de l'aigle. Mais au-dessous de quelles ailes se couvrent-ils ? Sous l'ombre de Celui Dont la parole créa le monde, comme il est dit (Téhilim/Psaumes 36 :8) ; « combien est précieuse ta bonté (khassédha) ! A l'ombre de tes ailes les fils de l'homme cherchent un refuge ». de façon inverse quelle grande est la faute de celui qui n'a ni la vertu de compassion ni la vertu de bonté. Cette personne se retire de la présence du Saint, Bénit Soit-Il, la source de compassion et de grâce... les gens n'arrivent point à comprendre la grandeur inhérente de cette vertu, quel grand est le pouvoir qu'elle exerce sur ceux qui la pratiquent, le bien qu'elle inspire sur toutes leurs affaires, tant dans ce monde que dans le monde à venir, et les sauvera le grand jour du jugement.

## Introduction

Rabbi Simlaï expliqua (Sota 14a) ; la Tora débute par un acte de bonté (guémilout khassadim) et s'achève avec un acte de bonté, comme c'est écrit (Béréshit/Genèse 3 :21) ; « l'Eternel D-eu fit à Adam et à sa femme des habits de peau, et Il les en revêtit ». elle se termine avec bonté ; (Dévarim/Deutéronome 34 :6) ; « et Hashem l'enterra (Moshé) dans la vallée, au pays de Moav ». Ici nos Sages nous ont fait conscients de la grande importance de guémilout Hessed après avoir montré que la Tora commence et termine avec ce sujet.

Nous démontrerons maintenant pour le bénéfice de tous comment la Tora est pleine d'actes de Hessed. Alors toute personne sera capable de juger par elle même quel grand est ce sujet pour D-eu, Bénit Soit-Il. D'abord, à propos du verset (Béreshit/Genèse 2 :22) ; « l'Eternel D-eu forma une femme de la côte qu'Il avait prise de l'homme et il l'amena vers l'homme ». Nos Sages ont commenté (Bérakhot 61a) ; « ceci enseigne que D-eu a fait les tresses des cheveux de Khava ». D-eu était le témoin de leur mariage (voir Guémara). Dans la Parasha Noakh, la Tora raconte (Béréshit/Genèse 9 :21,22,23) ; « Il but du vin , s'enivra et se découvrit au milieu de sa tente. Kham vit la nudité de son père ... Alors Shem et Yafet prirent le manteau, le mirent sur leurs épaules et couvrirent la nudité de leur père » ; (ils n'étaient pas obligés de montrer ce respect, cet

acte n'est pas une des sept mitsvot des Bnéï Noakh. Les fils ont agit de cette façon à cause de khéséd) . La Tora parle aussi de la bénédiction que Noakh donna à ses fils, laquelle s'est accompli plus tard. Elle est mentionnée pour nous montrer la grandeur de cette vertu. L'homme doit traiter avec bienveillance tous ses prochains et s'efforcer au maximum pour éviter la honte de ses proches, de la même façon qu'il ferait l'effort de protéger son propre honneur.

Dans la parashat suivante, Lékh Lékhá, la Tora parle de la guerre des quatre rois et de la façon avec laquelle Avraham lutta avec toute sa force, même en conduisant à d'autres (Aner, Eshkol et Mamré) avec lui pour pouvoir délivrer Lot et ses possessions de la captivité. Alors bien, Lot s'était trompé, comme l'indique l'Ecriture (Béréshít/Genèse 13 :12) ; « Lot habita dans les villes de la plaine et dressa ses tentes jusqu'à Sodome ». (Ici Rashi explique (supra loc. cit.,15 :14) ; « quelle a été la conséquence de cet acte ? Sa permanence à Sedome. Malgré ceci Avraham a eût la bonté d'aller à son secours. »

La parasha Vayéra tout entière est imprégnée de la caractéristique de Hessed ; le premier verset parle de la visite aux malades, le suivant de la façon de recevoir des hôtes, puis les énergiques efforts de notre ancêtre Avraham ; tous ces actes ont été des actes de Hessed (voir Baba Métsia 306 ; Shabbat 127 b). Puis, la Tora nous enseigne sur l'amour de D-eu envers Avraham, étant tel que « qu'il ordonne à ses fils et à sa maison après lui de garder la voie de l'Eternel, en pratiquant la Tsédaka et la justice, et qu'ainsi l'Eternel accomplisse en faveur d'Avraham les promesses qu'Il lui a faites » ; (Béréshít/Genèse 18 :19), et le Hessed appartient à la catégorie de Tsédaka et va même plus loin que celle-ci comme l'ont signalé nos Sages. Dans la persistante intercession d'Avraham devant Hashem au nom des hommes de Sédome ; pourqu'il ait de la patience de leurs iniquités et ne les détruit point, on voit comment il faut s'efforcer pour faire le bien aux autres avec tous les moyens possibles, même en priant pour leur libération même s'ils se sont détournés du bon chemin. La destruction même de Sédome enseigne l'importance de cette vertu. La méchanceté essentielle des habitants était leur arrogante autosuffisance, leur négation à aider les autres gens et leur désir d'empêcher à tout étranger d'entrer dans leur territoire. De cette façon l'a expliqué Rabbi Yona Gérundi dans son « Yéssod ha Téchouva ». La Tora raconte encore comment Lot s'efforça au maximum pour servir aux anges, même ne sachant pas quelle « était leur identité. Nous lisons après que (Ibid. 21 :33) ; « Avraham planta des tamaris... » ; (voir Rashi).

Puis la parasha de Khaéï Sara est pleine de la vertu de Hessed, d'abord le Hessed dans les efforts d'Avraham pour préparer l'enterrement de Sara et puis l'éloge funèbre qu'il a fait. Ces deux actes constituent guémilout Hessed, comme on le trouve dans la Guémara. Nous lisons après une histoire détaillée de la rencontre d'Yitskhak et Rivka, dont le trait caractéristique c'est la bonté de Rivka, l'Ecriture nous dit (Béréshít/Genèse 24 :14) ; « que la jeune fille à laquelle je dirai : penche ta cruche, je te prie pour que je boive et qui répondra : bois, et je donnerai aussi à boire à tes chameaux, soit celle que Tu as destinée à ton serviteur Yitskhak. Et par là je connaîtrai que tu uses de bonté envers mon Seigneur ». Comme l'a interprété Rashi : « elle est adéquate pour lui car elle est charitable et elle sera digne d'entrer chez Avraham » Plus tard, (Ibid. 25 :9) : « et Yitskhak et Ishmaël l'ont enterré dans la grotte de Makhpéla ». Après la mort d'Avraham, « D-eu bénit Yitskhak son fils (Ibid. 25 :11), ce qui indique que d'après nos Sages, que D-eu a vraiment consolé Yitskhak dans son deuil. Puis en Vayétsé (Ibid. 28 :20-22) ; « Jacob fit un vœu en disant : si D-eu est avec moi et me garde pendant ce voyage que je fais, s'il me donne du pain à manger

et des habits pour me vêtir et si je retourne en paix à la maison de mon père, alors Hashem sera mon D-eu ; cette pierre, que j'ai dressée pour monument sera la maison de D-eu, et je te donnerai la dîme de tout ce tu me donneras ». Aussi en Vayislahk, (Béréshit/Genèse 35 :8-9) ; « Dévora , nourrice de Rivka mourut ; et elle fût enterrée au-dessous de Béthel. D-eu apparut encore à Jacob après son retour de Padam-Aram et Il le bénit », plus tard on nous raconte ; (Ibid. 35 :19-20), sur la mort et la sépulture de Rakhel et de l'érection d'un pilier sur sa sépulture » ; et après la mort et la sépulture d'Yitskhak, « et ses fils Esav et Yaacov ses fils l'ont enseveli », (Ibid. 35 :29).

En Vayéshev (Ibid 37 :35) ; « et tous ses fils et filles se levèrent pour le consoler ». Reuven et Yéhouda se sont efforcés pour sauver Yossef de la mort et plus tard Yaacov loua Yéhouda par cet acte. (Ibid 49 :8) ; « Yéhouda, tes frères feront ton éloge » (Rashi a aussi signalé que Tamar était prête à se faire brûler avant de dénoncer la partie coupable et causer la honte de Yéhouda (Ibid. 38 :24-25). Celle-ci c'est la bonté que l'être humain donne à son prochain). Plus tard nous trouvons (Ibid. 40 :14) ; « rappelle-toi de moi quand tu auras ce bien, et je te prie de me traiter avec Tsédaka... ». Tous ces types de conduite constituent guémilout Hessed, prendre en compte à autrui avec l'objet de lui faire du bien et de faire son éloge devant ceux qui ont le pouvoir de l'aider, comme on l'a expliqué, avec l'aide de D-eu dans les chapitres antérieurs.

« Après Yossef envoya... leur donnent de la nourriture pour le chemin » ; (Béréshit/Genèse 42 :25), puisque celui-ci c'est le traitement approprié qu'on donne aux hôtes qui partent (Sanhédrine 103b). Les accords de Yossef avec les habitants d'Egypte, ses efforts pour préserver leurs vies ainsi que ses efforts pour subvenir à leurs besoins (Béréshit/Genèse 47 :13) appartiennent à la catégorie de Hessed, la relation d'estime mutuelle entre l'homme et ses voisins. Quelle raison a obligée Yossef à acquérir la population (comme les esclaves de Pharaon), si ce ne sont pas les considérations précédentes ? Egalement, plusieurs sections de Vayékhi parlent de Hessed ; la mort et la sépulture de Yaacov, les pleurs pour celui-ci, l'éloge funèbre, le port de son cercueil et ses funérailles, ils sont tous des actes de Hessed, comme on l'a expliqué. Tout de même, il est écrit (Ibid. 47 :29) ; « et tu feras de la bonté envers moi ainsi que la vérité (Hessed vé émét) », comme l'a expliqué Rashi.

Le premier chapitre de Shémot raconte (Shémot/Exode 1 :17) ; « mais ces sages-femmes craignirent D-eu, et ne firent point ce que leur avait dit le roi d'Egypte ; elles laissèrent vivre les enfants ». Voyez le Hessed qui a été fait ici! Les sages-femmes auraient put avoir fait leur devoir moral tant envers D-eu comme envers Pharaon en renonçant à leurs postes. Mais elles avaient peur que celles qui les remplaceraient, par crainte, auraient suivi les ordres de Pharaon, donc, elles ont décidé d'agir charitablement envers les filles d'Israël et elles ont placé leurs propres vies en danger par l'amour de ces femmes. En plus, elles devaient donner de la nourriture et de l'eau aux pauvres femmes qui étaient confinées (voir Rashi).

« dans ces jours il se passa que Moïse, devenu grand, se rendit vers ses frères, et fut témoin de leurs pénibles travaux » ; (Shémot/Exode 2 :11). Il a prit leur pénurie à cœur. Il la partagé et il a sentit de l'anxiété pour eux ; (Rashi, Ibid.). Ceci est d'accord avec la vertu de Hessed, laquelle oblige à tenir compte de la souffrance des autres, pour voir si on peut les aider d'une façon ou d'autre ». « Il vit (Moshé) un Egyptien qui frappait un Hébreux d'entre ses frères »... »il tua l'Egyptien et le cacha dans le sable », (Ibid. 2 :11-12), pour sauver la vie de l'agressé », plus tard, (Ibid 2 :17) ; « Moshé se leva et défendit (les filles de Réouél) ; et elles l'ont raconté à leur père, (Ibid. 2 :19) », « il nous a donné de l'eau, et a donné à boire aux brebis », plus tard, « on

battit même les commissaires des enfants d'Israël », (Ibid 5 :14). Quel grand Hessed il y a ici ! Les commissaires ne voulaient pas forcer aux travailleurs à travailler sans cesse, de sorte qu'ils ont été ceux qui ont reçu les coups des Egyptiens (voir Rashi). « Moshé prit avec lui les os de Yossef » ; (Ibid. 13 :19) et ainsi D-eu paya Yossef par la bonté qu'il avait montré quand il a enterré son père Yaacov, (Sota 9b).

En commentant le verset (Shémot/Exode 15 :2) ; « ceci est mon D-eu et je le louerai (vé annéhou), Aba Shaoul a déclaré (Shabbat 133b) ; « Imitez Hashem, ainsi comme Il est plein de grâce et compatissant, soyez vous-mêmes pleins de grâce et compatissants » ; véanvéhou s'explique comme ani vé'hou, moi et Lui. « et Moshé sortit pour recevoir son beau-frère (Yitro) » ; (Shémot/Exode 18 :9). Ici et dans les versets suivants on exemplifie la vertu de donner la bienvenue aux hôtes, vertu qui est Hessed. Dans le verset (Ibid. 18 :20), « et montres-les le chemin par où ils doivent marcher », le chemin (ha dérékh), nos Sages l'ont interprété comme indicatif de guémilout Hessed.

Les Dix Commandements annoncent (Shémot/Exode 20 :6) que D-eu montre de la bonté à des milliers de générations, « à des milliers, à ceux qui m'aiment », et il est nécessaire que nous suivons l'exemple de Ses vertus. La parasha de Mishpatim (Ibid. 22 :24) parle du devoir de « prêter de l'argent à l'un de mon peuple » et des règles qui gouvernent la restauration des gages (Ibid. 22 :11), lesquelles jaillissent de la vertu de bonté, comme il est expliqué dans Dévarim, (Dévarim/Deutéronome 24 :13), « sans faute tu lui rendras son gage ». Beaucoup de sujets sont discutés dans la parasha de Béhar (Vayikra/Lévitique 25), tous ceux-ci sont des aspects de Hessed, par exemple, délivrer aux parents de l'esclavage et « ton frère vivra avec toi » ; (Ibid. 25 :35)

Après avoir vu ceci, je suis arrivé à conclure qu'en vérité, le Hessed mentionné dans la Tora n'a pas de fin. Si nombreuses sont les Mitsvot positives et négatives qui jaillissent de Sa vertu de Hessed, Béni, Soit-Il.

Il y a lékét, shikha, péa (laisser les restes de la moisson et les coins du champ fauché aux pauvres) ; la dîme du pauvre et la shémitta, laquelle n'est pas seulement une année sabbatique pour D-eu, mais revêtent aussi cet aspect (Shémot/Exode 23 :11) ; « mais la septième année tu la laisseras libre pour que les pauvres de ton peuple mangent ». Puis il y a le commandement de retourner la propriété perdue ; la Tora nous ordonne à protéger les possessions du prochain Juif. Même si l'article en question ne vaut qu'une pérouta, on doit faire l'effort de le retourner à son propriétaire légitime. Aider à charger et à décharger (Ibid. 23 :5), et beaucoup d'autres Mitsvot semblables sont incluses dans cette catégorie et elles jaillissent toutes de la bonté et de la compassion de D-eu. Par conséquent, Lui aussi nous a ordonné de venir en aide de notre prochain de toutes les façons possibles. A cause de ceci je me suis abstint d'énumérer les autres instances.

A cause de ce qu'on a dit plus haut le lecteur intelligent pourra apprécier que la sainte vertu de Hessed est d'une suprême importance qu'elle imprègne la Tora toute entière. Il faut s'accrocher de façon tenace à ce trait saint et ne pas affaiblir son importance tous les jours de sa vie dans la terre. Dans ce sens, la Tora déclare (Dévarim/Deutéronome 19 :9). « Et tu marcheras dans Ses chemins tous les jours ». Cela veut dire qu'on ne doit pas être satisfait avec la réalisation

occasionnelle d'un acte de Hessed, une fois par mois ou une fois par semaine, comme nous l'expliquerons. (Partie II, chap 12). Il est aussi nécessaire de se familiariser avec les lois qui gouvernent l'exercice de cette vertu. Tous les détails appartenant aux sujets que nous avons mentionné au début de cette introduction.

## Section II, Chapitres 2-3

Maintenant tous peuvent comprendre combien leur amour pour la vertu de Hessed doit s'étendre. Par conséquent, quand il soit imprégné de l'amour pour cette vertu, il réagira, chaque fois que D-eu lui donne l'opportunité de faire un acte de bonté, comme s'il aurait trouvé soudainement un article de valeur. Il fera l'acte à la perfection. Aucun individu que lui demande de l'argent aura un sentiment de honte. Et ainsi D-eu le bénira. Plus encore, quand quelqu'un a de l'amour envers cette mitsva il stimulera les autres à participer à celle-ci de la même façon.

Bien sûr, chacun voudrait que D-eu le traite avec les midot de bonté et de compassion. Néanmoins, ces attributs divins s'exercent de telle façon qu'ils soient d'accord avec les principes de justice. Dans la mesure dans laquelle la conduite de l'homme dans ce monde exemplifie ces caractéristiques, il attirera vers lui-même les attributs correspondants à partir des sources célestes. Si dans ces rapports avec les autres, il s'habitue à agir selon ces midot, il invoque alors l'attribut divin de la compassion et par conséquent D-eu, par son amour, a de la compassion pour le monde. Par besoin, l'âme de l'homme se nourrit des fruits de sa conduite. De là qu'il mérite que D-eu lui donne la même compassion quand il soit dans le besoin de compassion. Comme l'ont déclaré nos Sages (Shabbat 151b) ; « A tout celui qui a de la compassion envers ses prochains le Ciel lui donne de la compassion ».

Si pendant sa vie un homme a l'habitude de ne rien donner de soi-même ou de ses choses pour quelqu'un d'autre, et ne montre pas de la pitié envers les autres, il renforce alors l'attribut de justice céleste, de façon que, plus tard, quand il aura besoin de l'aide divine il sera traité de la même façon avec laquelle il a traité les autres pendant toute sa vie. Cette idée est exprimée dans (Yéshayahou/Esaïe3 :10-11) ; « Dites que le juste prospérera car il jouira du fruit de ses œuvres. Malheur au méchant ! Il sera dans l'infortune. Car il recueillera le produit de ses mains ».

La Tsédaka et Hessed qu'on dispense dans ce monde fait que le repentir de soi-même soit accepté dans le Ciel, même s'il n'est pas valable du point de vue de la justice pure. Grâce à ses bonnes actions, tandis qu'il est encore vivant, l'homme aura attiré vers lui-même les attributs divins de Hessed et rakhamim (compassion). Et de cette façon, même l'attribut de justice serait incliné à le traiter avec Hessed et à lui donner le crédit final total par son repentir et toutes ses Mitsvot.

Nous pouvons maintenant apprécier pourquoi, tout au long de la Tora, D-eu, Béni, Soit-Il, invita l'homme à incorporer ce trait, car comme il est bien expliqué dans l'Écriture (Mikha/Michée 7 :18) ; « quel D-eu est semblable à toi. Qui pardones l'iniquité, qui oublies les péchés...car Il prend plaisir à la miséricorde (ki khafets Hessed hou) ». Le désir de Hashem c'est que son peuple soit revendiqué dans ses preuves au temps à venir et pas, à D-eu ne plaise, qu'il soit déclaré coupable. Par conséquent Il ordonna à son peuple dans la Tora de le suivre par tous ses chemins, les sentiers de bonté et d'amabilité de façon qu'il fût capable de se conduire lui-même vers celui-là d'accord avec cette mida.

## Section II, Chapitre 4

L'homme jouit du fruit de cette Mitsva dans ce monde, tandis que le capital reste stocké pour le monde à venir. Son mérite le soutient pour le délivrer de toute tribulation.

Venez ! Voyez par vous-mêmes quelle grande est cette Mitsva. C'est une de ces Mitsvot dont le fruit est consommé par l'homme dans ce monde, tandis que le capital reste pour le monde à venir comme on l'affirme dans la Mishna (Péa 1,1). Nos Sages ajoutent (Yéroushalmi, *ibid.*) que le Hessed soutient l'homme jusqu'à la fin de toutes les générations, comme l'assure l'Écriture, (Téhilim/Psaumes 103 :17) ; « mais la bonté (Hessed) de Hashem vient de l'éternité et dure jusqu'à l'éternité (mé'olam mé'ad olam) sur ceux qui le craignent ». D'autre part, l'effet de la Tsédaka dure seulement pour trois générations, comme nous le trouvons exprimé par le psaumiste (*loc. cit.*) ; « et sa Tsédaka sur les fils des fils ». Alors bien, les actes de bonté sont désignés comme le « Hessed de D-eu » car, à travers de ceux-ci nous faisons que D-eu exerce cet attribut divin comme nous l'avons affirmé avant dans le chapitre 3. Egalement, le mérite de celui-ci le soutient dans ses tribulations, comme nous le trouvons dans Avoda Zara, 17b ; « Nos rabbins ont enseigné : quand Rabbi Eléazar ben Pérata et Rabbi Khanina ben Téradiou furent emprisonnés, Rabbi Eléazar dit à Rabbi Khanina ; Que tu es heureux! Tu as été arrêté sous une charge. Hélas, moi j'ai été arrêté sous cinq charges d'accusation ». Rabbi Khanina répliqua ; Que tu es heureux ; tu as été arrêté sous cinq accusations mais tu seras libre... Hélas ! J'ai été arrêté sous une seule accusation mais je ne serai pas libre. Tu t'es occupé tellement de l'étude de la Tora, mais aussi d'actes de bonté, tandis que moi, je me suis occupé seulement de l'étude de la Tora ». ceci est relié au point de vue de Rabbi Khouna, Car Rabbi Khouna a dit : « celui qui s'occupe de l'étude de la Tora c'est comme s'il n'avait pas de D-eu, car il est dit (Divréï Hayamim Béit/Chroniques 2 15 :3) ; pendant longtemps il n'y a pas eu pour Israël ni vrai D-eu, ni sacrificateur qui enseignât, ni loi. cela veut dire que celui qui s'occupe exclusivement de l'étude de la Tora agit comme s'il n'avait pas de D-eu pour le protéger » (voir Rashi, *ibid.*). Prenons note de ce qu'affirme la Guémara (*ibid.*). Rabbi Khanina s'occupât aussi des actes de bonté. Il a été trésorier de Tsédaka. Mais, il n'a pas fait autant qu'il aurait put.

Le contenu de ce passage peut être compris au moyen d'un extrait du Midrash ; (Rout Raba ; Chap 5) ; « Venez et considérez combien grand est le pouvoir de ceux qui font des actes de Tsédaka, quel grand est le pouvoir de ceux qui font des actes de bonté (Hessed) ; car ils ne se mettent pas sous l'ombre du matin ni sous l'ombre des ailes de la terre ; et pas non plus sous l'ombre du soleil ni à l'ombre des ailes des Khayot ou des Kérouvim ou des Séraphim. Mais sous l'ombre de qui se couvrent-ils ? Sous l'ombre de Celui Dont la parole a créé le monde, comme c'est écrit (Téhilim/Psaumes 36 :8) ; « Combien est précieuse ta bonté ô D-eu ! (khassidkha). A l'ombre de tes ailes les fils de l'homme cherchent un refuge ! Ceci c'est ce que le passage essaye de transmettre. Quand le tribunal céleste conduit un jugement , il y a, parmi le Sanhédrine, un grand nombre d'anges de compassion (en fait, ils forment une majorité et se situent du côté droit du trône divin pour exposer le mérite de la personne jugée ; on les appelle nédivim d'après le Shaaré Ora), Mais quand le Saint, Béni Soit-Il, est sur Son trône pour juger , la compassion pure prend alors le sceptre. De-là que l'Écriture fasse l'affirmation (*Ibid.* 118 :8-9) ; « mieux vaut chercher un refuge en l'Éternel que de se confier aux grands (bé Nédivim) », néanmoins, D-eu seulement conduit le jugement Lui-Même quand celui que est jugé a agit avec bonté et par conséquent a ouvert pour soi-même les sources célestes de Hessed. Seulement alors il mérite

d'avoir le Saint, Béni Soit-Il, comme juge unique. Ceci c'est ce que le Midrash a voulu dire (Rout Raba 5 :4) ; « venez et réfléchissez à la grandeur du pouvoir de la charité ; quel grand est le pouvoir de ceux qui font des actes de bonté »...comme il est dit (Téhilim/Psaumes 36 :8) ; « combien est précieuse ta bonté ô D-eu ! A l'ombre de tes ailes les fils de l'homme cherchent un refuge » ; et non pas les ailes des autres.

La même idée est exprimée dans Psaumes (17 :2) ; « que ma justice paraisse devant ta face, que tes yeux contemplent mon intégrité », c'est-à-dire, seulement de Ta présence et non pas avec la participation de la court céleste. Il est aussi écrit ; (Divré Hyamim Béit/Chroniques 2-18 :18) ; « j'ai vu l'Eternel assis sur Son trône, et toute l'armée des cieus se tenant à sa droite et à sa gauche », à la droite pour absoudre et à la gauche pour condamner, comme l'ont expliqué nos Sages. La distinction à laquelle on fait référence plus haut est mentionnée dans la conclusion du verset ; « à sa main droite... », voulant dire que lorsque D-eu lui-même dirige Ses pitiéés sur les justes et les pervers, Il cherchera un mérite quelconque, peut-être, une circonstance fortuite qu'a été la cause de l'acte méchant. Ce n'est pas de la sorte quand la court céleste toute entière commence à juger. Certainement, la personne conduite en jugement ne peut pas attendre à gagner l'absolution dans un cas pareil. Nous pouvons comprendre maintenant le texte en question.

Si l'homme s'occupe de l'étude de la Tora et des actes de bonté, réveillant de cette façon l'attribut divin de la compassion, alors à D-eu ne plaise, quand il aura de problèmes, le Saint, Béni Soit-Il, écoutera son cas et étendra vers lui Son Hessed. De cette façon lorsque quelqu'un s'est occupé exclusivement de l'étude de la Tora et n'a pas fait beaucoup d'actes de Hessed. Alors à la fois, le Hessed céleste ne se réveille pas en son nom. De façon que si quelques temps après, il souffre des malheurs, à D-eu ne plaise, et , au même temps est jugé dans le ciel, alors la personne ne pourra pas empêcher complètement que les forces de la justice exercent leur pouvoir sur cette personne.

Celle-ci est la signification de l'affirmation de nos Sages ; « celui qui s'occupe seulement de l'étude de la Tora et non pas des actes de bonté c'est comme s'il n'avait pas de D-eu » ; (Avoda Zara 17b). Il est comme celui qui n'a pas de D-eu qui le protège avec ses divines pitiéés et avec Hessed des forces de la justice, car il a laissé derrière lui ces saintes vertus...

D'après tout ce qu'on a dit on devrait apprécier la grandeur de la vertu de Hessed ; on doit s'accrocher à elle et de cette façon être délivré du malheur dans ce monde et dans le monde à venir.

### **Section III, Chapitre 5**

Cette Mitsva surpasse en importance le sevice des sacrifices, comme le montre le commentaire du Yalkout (Hoshéa 522) à propos du verset (Hoshéa/Osée 6 :6) ; « car j'aime la piété et non les sacrifices ». Le Saint, Béni Soit-Il,, a dit ; 'La bonté que vous faites l'un envers l'autre m'est plus précieuse que tuis les sacrifices offerts par le Roi Shlomo' ; (et Shlomo a offert des sacrifices de paix à Hashem, vingt et deux mille bœufs et cent vingt mille brebis) ; (Mélakhim Alef/ Rois 1, 8 :63).

La leçon a reçu une expression encore plus emphatique dans le Talmoud Yéroushalmi (Péa 1 :1). « la Tsédaka et les actes de Hessed sont égaux en importance à tout le reste des mitsvot de la Tora. »

## Section II, Chapitre 6

Nous devons aussi prendre en considération ; comment quelqu'un peut lever son visage vers le Saint, Béni Soit-Il, et demander, « donnes-nous la paix, du bien-être, des bénédicitions, de la grâce, de la bonté, de la charité, et de la compassion », s'il ne veut pas traiter son voisin avec compassion ou charité ? Difficilement D-eu accepterait ses nombreuses pétitions si lui-même ne pratique pas le Hessed. Ceci en vérité, en particulier, concernant les nombreuses demandes pour la subsistance de chaque jour qui sont dirigées constamment vers Hashem, Béni, Soit-Il, quand on dépend entièrement du Hessed de Hashem comme nous le récitons dans nos prières de tous les jours ; « Celui qui soutient la vie avec Sa bonté ». Néanmoins, quand quelqu'un a pratiqué tous les jours, c'est sûr que ses pétitions seront acceptées par D-eu, Béni Soit-Il, et toutes ses demandes lui seront accordées. Ainsi l'ont affirmé nos Sages (Midrash Shokher Tov, chapitre 65) ; « concernant Ben Azaï et Rabbi Akiva l'un d'entre eux déclara ; quiconque donne de la bonté il recevra les bonnes nouvelles que sa téfila a été acceptée, comme il est dit (Hoshéa/Osée 10 :12) ; semez selon la justice, moissonnez selon la miséricorde, défrichez-vous un champ nouveau ! , et quelle est la suite du verset ? il est temps de chercher l'Eternel jusqu'à ce qu'Il vienne et répande pour vous la Tsédaka » ; (loc. cit.).

Il prie à Hashem et obtient réponse ; il reçoit la bonne nouvelle lui informant que sa demande a été octroyée. Et Khanina lui a dit : je ne discute pas l'affirmation de mon maître, mais je lui ajoute « et moi, par l'abondance de Ta bonté (khasédkha) j'entrerais dans Ta maison » ; (Téhilim/Psaumes 5 :8). Plus loin il dit (ibid. 69 :17) ; « réponds-moi, ô Hashem, car ta bonté est bonne ».

## Section II, Chapitre 7

### ***Le grand mal résultant de l'abstention de donner du Hessed et de la Tsédaka***

Dans les chapitres antérieurs nous avons expliqué la grandeur de cette sainte vertu. Maintenant nous exposerons la méchante nature de celui qui l'évite et qui ferme ses yeux devant elle.

A cause de s'être abstenu de la Tsédaka et de la charité il sera parmi ceux qui ont été condamnés au Guéhinom. Ainsi l'atteste la Guémara (Bétsa 32b) ; « Rav a dit ; les riches de Babylone s'effondreront dans le Guéhinom », ses péchés, comme on les décrit là, ont consisté à nier de faire les actes de Tsédaka et de bonté.

Considérez l'éternité de la honte de l'individu dont nos Sages soupçonnaient (Bétsa 32b) être descendant du érev rav ; (Shémot/Exode 12 :38) ; « une multitude de gens de toute espèce montèrent avec eux » ; Shabtaï ben Marinus vint à Babylone et les demanda de lui donner un prêt pour faire du commerce. (il leur offrît de diviser les gains avec eux de façon équitative). Ils lui ont nié ceci, et en plus ils ont refusé de le nourrir. Il a dit ; ceux-ci sont les descendants du érev rav, car il est écrit (Dévarim/Deutéronome 13 :18) ; « et qu'il ai pitié de toi et de la compassion pour toi (Vénatan lékha Rakhamim vérakhamkha) ». Quiconque soit compatissant avec ses proches est certainement l'un des fils de notre père Avraham et quiconque n'est pas compatissant avec ses proches n'est certainement pas l'un des fils de notre père Avraham », (Bétsa 32b).

Et nos Sages ont dit aussi (Yévamot 79a) ; « cette nation se distingue par trois caractéristiques ; ils sont discrets, compatissants et bénévoles (gomléï khassadim). Quiconque n'a pas ces trois caractéristiques est indigne d'appartenir à cette nation »

Nos Sages sont allés bien loin pour décrire l'iniquité de celui que s'abstient de faire des actes de Hessed quand ils disent (Kohélet Raba 7 :1) ; « si on répudie son obligation de faire du Hessed c'est comme si on rejetait la doctrine cardinale (de l'existence de D-eu) ». Avec cette remarque ils essayent de dire que Hashem, Béni Soit-Il, est à la source de toute bonté et amabilité. Son but dans tout ce qu'il créa était de donner à Ses créatures l'opportunité de gagner du mérite, en les rendant capables de les dédommager, en dernière instance avec bonté et amabilité. A cette fin la Tora fût révélée et ses mitsvot ordonnées. Comme l'affirme l'Ecriture (Dévarim/Deutéronome 6 :24) ; « Hashem nous a commandé de mettre en pratique toutes ces lois et de craindre Hashem, notre D-eu afin que nous fussions toujours heureux... ». D'ici que si on se refuse d'accepter cette vision de la vertu de Hessed et on demande ; pourquoi ai-je besoin d'elle ? Ce refus, équivaut à nier le principe fondamental (l'existence de D-eu), à D-eu ne plaise ! A cause de ceci on doit éviter complètement de telles pensées. Et on doit faire attention à suivre les chemins de D-eu, Béni-Soit-Il, car ils sont pleins de bonté et d'affabilité, à fin de recevoir de la bonté dans ce monde et dans le monde prochain.

Tana débé Eliyahou, zouta 4, déclare ; « si tu as donné Tsédaka, tu auras des possessions. Si tu as acquéri des possessions, donnes-les comme Tsédaka, tandis qu'elles sont encore entre tes mains. Achète ce monde avec elles et tu auras comme héritage le monde à venir. Car si tu ne les utilises pas dans la Tsédaka elles s'évanouiront rapidement, comme c'est écrit dans (Mishléï/Proverbes 23 :5) ; « veux-tu poursuivre du regard ce qui va disparaître ? Car la richesse se fait des ailes ».

## Section II, Chapitre 9

### La réfutation des rationalisations de l'ignorance et des arguments en faveur de l'exemption

Ignorance :

Quelques gens sont nonchalantes (au sujet de) guémilout khassadim à cause de leur propre ignorance. Ils ne sont pas au courant de l'importance et de la nature obligatoire de la Mitsva, et ils

ne connaissent rien à ce qui touche la récompense que la mitsva entraîne, Ils considèrent que c'est un bon trait et une conduite recommandable, mais ils ne se rendent pas compte qu'on a affaire ici d'un commandement positif de la Tora, aussi important que la souka, le loulav et les téfiline. Ecoute mon ami, nous sommes très mauvais dans la pratique de la mitsva. Quel grand effort ne fait un Juif pour construire une souka, dans l'achat d'un loulav et des choses pareilles ! Il est anxieux de remplir la mitsva avec tous les détails de la loi. Il ne se repentira pas après, à D-eu ne plaise ! de ses efforts pour observer cette mitsva, Au contraire, il se réjouit que D-eu lui donne l'opportunité de s'efforcer pour observer ces mitsvot et d'avoir été capable de les accomplir... d'autre part, nous faisons des actes de Hessed en maugréant ! Même un petit inconvénient suffit pour que nous évitions sa réalisation. Et quand enfin nous agissons, nous le faisons sans enthousiasme, avec tristesse et sans un trait de plaisir.

Je d'écrirai maintenant un cas unique et la personne intelligente pourra l'appliquer à des situations semblables. Supposons que quelqu'un rencontre un ami dans la rue et lui dit ; « mon frère, peux-tu me prêter quelques dollars pour un temps assez court ? Même si le second considère à celui qui demande le prêt digne de sa confiance, il trouvera mille raisons pour refuser la pétition. Quelques fois il dira que c'est un trop grand effort pour lui d'aller chez lui pour chercher l'argent ; celui qui demande l'argent aurait dû venir dans une autre occasion et à sa maison directement . Ou bien, il lui dira qu'il n'a avec lui qu'un billet de dix dollars et ne veut pas le changer, ou il pourra faire la suggestion que voici, qu'il aille demander de l'argent à quelqu'un d'autre ou n'importe quelles excuses de plus. Si l'homme pauvre lui supplie et la personne finalement va chez elle ou change le billet et prête l'argent à celui qui le lui a demandé, il le fait en maugréant tristement, sans un trait de joie. Son visage a une expression amère à cause de l'embêtement qu'on lui a causé.

Alors bien, réfléchis mon ami ! Suppose qu'un homme que tu pensais digne de confiance te rencontre dans la rue et te dit ; Vite ! Mon frère rentre chez toi ! J'ai une très bonne affaire à te proposer . L'argent à investir n'est pas grand'chose... mais il te donnera un très grand rendement. Après avoir complété la transaction, tu pourras me donner une somme modeste pour ma recommandation », tu lui dirais ; « je suis trop fatigué pour rentrer chez moi (ou pour aller faire un chèque). Vas chez quelqu'un d'autre, il fera l'affaire ». Rien de cela, tu irais chez toi en courant ipso facto et tu trouverais les façons et les moyens pour t'assurer l'investissement. Et une fois que tu eusses vu l'heureuse conclusion de cette initiative tu ferais l'éloge chaleureux de la personne pour t'avoir donné un si bon conseil !

Tel est en réalité notre cas. Quand quelqu'un s'approche de toi pour te demander un prêt sans intérêts, la transaction est de nature plus petite en ce qui touche au récepteur. Au moyen de celle-ci le récepteur gagnera quelques pièces d'argent. D'autre part, toi, le prêteur, celui qui a octroyé la bonté, tu as été invité à participer dans une initiative considérable qu'implique un commandement positif de la Tora, dont la récompense est éternelle. Tu aurais dû te réjouir, tu aurais dû avoir reçu cette personne avec une disposition heureuse, avec enthousiasme, et si D-eu, Béni Soit-Il, T'a aidé pour que tu puisses avoir la capacité d'agir de façon bénévole, tu aurais dû t'avoir dépêché à faire cette mitsva ; comme le formule, l'écriture (Mishléï/Proverbes 21 :21) ; « celui qui poursuit la tsédaka et la bonté, trouve la vie, la justice et la gloire ». (Nos Sages ont remarqué que le récepteur bénéficie au donneur plus que le donneur bénéficie au récepteur). Seulement à cause de nos nombreux péchés le Yétser Hara (le méchant penchant) devient

capable de minimiser à nos yeux l'importance de cette mitsva, de faire qu'on puisse la considérer comme une coutume misérable. La solution recommandée pour corriger cette attitude c'est d'étudier les passages touchant dans les codes qu'expliquent le sujet. On devrait aussi penser sur les agadot de nos Sages lesquelles ont établi leur importance et les détails de leur récompense pour nous. De cette façon, le Yétser Hara sera vaincu.

***L'illusion qu'on se fait en pensant qu'on est exempt.***

D'autres pensent qu'ils ne sont pas obligés. Ils discutent avec leur conscience ; suis-je l'unique personne dans toute cette ville ? Qu'il aille chez les autres, ils sont plus riches que moi ! Cet argument est faux. D'abord, qui sait s'ils voudront aider ? Le Radbaz a écrit dans son « responsa » que si quelqu'un a des parents riches qui ne veulent pas l'aider, alors, le reste de la population de la ville est obligé à le faire. Si ses parents se détournent des lois de D-eu ; doit-il mourir de faim ? Encore plus, si la personne à laquelle on a demandé son aide a les moyens, elle n'est pas absoute du commandement positif seulement parce qu'il y a dans cette ville d'autres gens avec plus d'argent que lui ; ce qu'on a écrit avant nous aide aussi à refuter la logique de cet argument.

## **Section II, Chapitre 10**

### **Le méchant traît d'être avare**

Certains évitent cette mitsva parce qu'ils sont avares (ils reprochent aux autres d'utiliser leur argent). Celui-ci est un traît de caractère très mauvais. Il fait qu'on s'abstienne de donner de la Tsédaka et de faire des actes de Hessed. Il fait qu'on réprime tous les sentiments de pitié et de compassion, qu'on couvre ses oreilles et qu'on soit sourd à la clameur des pauvres. Quelquefois une telle conduite peut conduire à faire couler le sang.

On trouve ainsi (Sota 38b) ; « Rabbi Yéhoshoua ben Lévi a dit ; la vache dont le cou doit être cassé (égla aroufa) est prise à cause de l'avarice de l'esprit, comme on le trouve dans l'Écriture (Dévarim/Deutéronome 21 :7) ; « nos mains n'ont pas répandu ce sang ». Comment pouvons-nous imaginer que les notables d'une court de justice soient des verseurs de sang ? L'explication c'est que l'homme trouvé mort ne vint pas vers nous pour nous demander de l'aide et nous l'avons refusé, nous ne l'avons pas vu, et on l'a laissé partir sans appui, soit, il avait besoin de nourriture et n'a pas put trouver aucune. En voyant que quelqu'un marchait avec des aliments il a été obligé à cause de sa faim à les voler. L'autre s'est défendu et l'a tué (Rashi) ». On voit donc que si quelqu'un s'approche de son voisin pour lui demander de l'aide et à cause du méchant traît de l'avarice, ce dernier ne lui prête aucune attention, et celui qui se trouve dans le besoin meurt à cause de ceci, la Tora proclame que l'indifférent est un verseur de sang...

C'est une faute grave de ne pas avoir de la compassion ni de la pitié pour la pauvreté et le malheur de l'autre. Lire ce qui est écrit explicitement dans (Shmouël Béït/Samuel 2-12 :1-6) ; « Hashem envoya Natan vers David. Et Natan vint à lui, et lui dit ; il y avait dans une ville deux hommes, l'un riche et l'autre pauvre. Le riche avait des brebis et des bœufs en très grand nombre. Le pauvre n'avait rien du tout, sauf une brebis, qu'il avait achetée ; il la nourrissait et elle grandissait chez lui avec ses enfants, elle mangeait son pain, buvait dans sa coupe, dormait sur

son sein et il la regardait comme sa fille. Un voyageur arriva chez l'homme riche. Et le riche n'a pas voulu toucher à ses brebis ni à ses bœufs pour préparer un repas au voyageur qui était venu chez lui ; il a pris la brebis du pauvre et l'a préparée pour l'homme qui était venu chez lui. La colère de David s'enflamma violemment contre cet homme et il dit à Natan ; Hashem est vivant ! L'homme qui a fait cela mérite la mort. Et il rendra quatre brebis pour avoir commis cette action et pour n'avoir pas montré de la pitié.

Un examen de ce passage révèle que la raison principale grâce à laquelle l'infracteur a été condamné à mort a été son manque de pitié envers le pauvre (on l'avait déjà condamné à une amende de quatre brebis à cause du vol et de la boucherie). Remarquez avec quelle profondeur et avec quelle constance nous devrions méditer sur ce passage. Refuser la pitié c'est quelque chose qui se passe très souvent, à cause de nos nombreux péchés, et se trouve mêlée à des milliers d'actions qui ont des conséquences de longue portée.

Il se passe quelquefois que le mesquin ne réprime pas seulement ses propres sentiments de pitié et de compassion, mais il fait que ses associés suivent son exemple et qu'ils nient l'aide aux moins fortunés. Il ne veut pas être vu comme un méchant. Et il calomnie à quiconque œuvre de façon différente. Il devient l'incarnation de la description qu'on trouve dans Pirkéï Avot 5 :13 ; « celui qui ne veut pas donner et ne veut pas non plus que d'autres donnent est un homme méchant... »

Par conséquent, un homme doit s'éloigner de l'avarice. Il doit toujours s'entraîner à avoir un bon cœur et à aider les autres. Il ne doit pas endommager son sens de la pitié. De cette façon les autres auront également de la compassion pour lui, comme c'est écrit (Téhilim/Psaumes 125 :4) ; « Hashem, répands tes bienfaits sur les bons ». Il doit toujours prendre en considération que l'argent que D-eu, Béni Soit-Il lui a donné, n'était pas restreint qu'à lui-même, mais plutôt pour donner de la tsédaka et participer en guémilout Hessed. De cette façon il sera bienheureux dans ce monde et dans le monde à venir.

## Section II, Chapitre 17

### L'importance de la Tsédaka.

On raconte dans Avot de Rabbi Natan (Chap.3) ; « il y avait une fois un khassid qui avait l'habitude de donner de la tsédaka. Une fois il a fait un voyage en bateau ; un vent souffla très fort et son bateau coula dans la mer. Rabbi Akiva a vu ceci et il est allé témoigner devant la court pour que la femme du khassid puisse se marier de nouveau. Avant de monter sur l'estrade, l'homme qui avait naufragé retourna et resta debout devant lui. Es-tu celui qui a naufragé dans la mer ? Lui demanda Rabbi Akiva. L'autre lui dit, quand je me suis enfoncé dans les profondeurs j'ai entendu le son d'un grand bruit des vagues de la mer, et une vague disait à l'autre et l'autre à la suivante ; dépêchons-nous, sortons cet homme de la mer car il a pratiqué la Tsédaka tous les jours. Alors Rabbi Akiva parla et déclara ; Béni Soit D-eu, le D-eu d'Israël. Qui a choisit les paroles de la Tora et celles des Sages, car les paroles de la Tora et les paroles des Sages sont établies à jamais et pour toute l'éternité. Car il est dit (Kohélet/Écclésiaste 11 :1) ; « jette ton pain sur la face des eaux, car avec le temps tu le retrouveras » ; et (Mishléi/Proverbes 10 :2) ; « mais la Tsédaka délivre de la mort ».

Grâce au mérite de la tsédaka, la bénédiction rentre chez l'homme, comme il est dit (Dévarim/Deutéronome 15 :10) ; « donne-lui et que ton cœur ne lui donne point à regret ; car à cause de cela Hashem, ton D-eu, te bénira dans tous tes travaux et dans toutes tes entreprises ». Donc, tout homme, devrait s'efforcer constamment à faire cette mitsva et par conséquence faire que la bénédiction rentre dans sa maison. Cette bénédiction s'ajoute à la récompense éternelle qui lui est réservée.

### Section III, Chapitre 7

Cette œuvre décrit en détail les façons avec lesquelles doit se faire le Hessed. Le même sujet est couvert dans le passage (Téhilim/Psaumes 41 :2) ; « heureux celui qui s'intéresse au pauvre ! (ashréï maskil él-Dal) ». Par conséquent, j'ai décidé d'expliquer ce passage de la meilleure façon possible.

Le psaume débute, « heureux celui qui pense au pauvre (Daf) ; dans le jour mauvais Hashem le délivrera », alors bien, « considérer sagement le pauvre » a un nombre d'aspects et le terme pauvre possède un grand nombre de ramifications, une desquelles signifie pauvre en argent. Si une personne est financièrement pauvre, très souvent il lui manquent tous les besoins de base : nourriture, vêtement, logement. Il faut donc considérer le pauvre dans chacun de ces sujets. Cela veut dire que la nourriture ne lui manque pas, comme le postule l'Écriture, (Yéshayahou/Esae 58 :10) ; « si tu donnes ta propre subsistance à celui qui a faim » ; qu'on lui donne de la nourriture ; (Ibid 58 :7) ; « si tu vois un homme nu, couvre-le », qu'on lui donne des vêtements, « et fais entrer dans ta maison les malheureux sans asile », qu'on loue une maison pour lui. (Shoulkhane Aroukh, Yoré Déa, Lois de la Tsédaka). S'il est un voyageur il faut lui trouver du logement, puisque l'Écriture ordonne (Yov/Job 31 :32) ; « si l'étranger passait la nuit dehors, si je n'ouvrais pas ma porte aux voyageurs ». La Guémara ajoute (Shabbat 118a) ; « s'il passe la nuit dans la ville il faut le loger... lui donner un lit et lui donner un oreiller ». Ceux-ci sont les trois besoins fondamentaux dont il faut pourvoir aux pauvres. La plus brillante intelligence doit être appliquée au moment de donner de l'aide au pauvre, de façon que celui-ci puisse jouir du bénéfice au maximum et doive s'efforcer le minimum. Supposons par exemple, qu'on prête ou l'on donne de l'argent au pauvre. Il faut le faire quand l'argent peut être utilisé avec le plus grand avantage, quand les prix sont au plus bas.

Un cadeau donné à un homme pauvre doit être donné de telle façon que le récepteur puisse jouir de celui-ci sans retard. Par exemple si on lui donne des vêtements, les pièces doivent être prêtes pour pouvoir être utilisées. Quand on donne de la nourriture elle doit être prête à manger, et le donneur doit prendre la peine d'aller chez le pauvre pour la lui donner. Nos conclusions se dérivent de Souka 49b ; la récompense pour la Tsédaka est mesurée par rapport avec le Hessed qu'il y a dans celle-ci, car il est dit ; (Hoshéa/Osée 10 :12) ; « semez selon la Tsédaka, moissonnez selon la miséricorde » ; Rashi explique ; « le cadeau c'est la Tsédaka ; l'effort pour faire le cadeau c'est le Hessed. Le donneur applique son esprit pour bénéficier le pauvre de façon que l'argent ne soit pas perdu. Il donne quand le grain est abondant, il prend la peine d'aller chez l'homme pauvre pour lui apporter la nourriture, prête à manger, et des vêtements prêts pour s'habiller ». Si quelqu'un est suffisamment sage pour donner sans que le récipient sache quelle est l'identité du donneur, comme dans le cas de Mar Oukva, heureux est vraiment son sort. Il faudrait au moins maintenir le caractère privé de la donation, pour ne pas faire de la honte au récipient.

Donner de façon intelligente, il faut trouver la façon avec laquelle on puisse extraire le pauvre de sa misère, au moyen d'un cadeau, d'un prêt ou en lui trouvant un emploi ou par d'autres moyens qui lui permettent de se débrouiller de façon indépendante. Le donneur observe ainsi la mitsva décrite dans (Vayikra/Lévitique 25 :35) ; « si ton frère devient pauvre et que sa main fléchisse près de toi, tu le soutiendras ». De façon semblable ceci est affirmé dans le séfer khassidim ; « il y a une façon de donner qui ne ressemble pas à la Tsédaka. Néanmoins, aux yeux de D-eu, a toujours paru comme telle de façon évidente. Supposons qu'un homme pauvre soit en train de vendre un produit quelconque ou un livre que personne voulait acheter et que celui qui veut l'aider le lui l'achète. Ou bien que le pauvre eût essayé de trouver de l'emploi et que personne voulait l'embaucher, mais celui qui veut l'aider lui offre un emploi. Il n'y a pas de forme plus élevée de Tsédaka que cell-ci ». J'ai rencontré des gens riches et respectables de ce type. Ils ont entrepris quelques activités commerciales avec le but spécifique de donner de l'emploi à des Juifs pauvres à fin qu'ils puissent se gagner la vie. Tout ceci et d'autres choses pareilles sont de la Tsédaka ou quelque chose de plus élevée. Heureux est leur sort. Nous nous sommes occupés de façon très ample au sujet de cette mitsva de « tu le soutiendras », citée plus haut ; (chap. 21, cf. ibid.)

Nous avons trouvé le terme « dal », pauvre, utilisé pour décrire celui qui est physiquement faible. Ainsi le décrit l'Écriture ; (Shmouél Bét/Samuel 2 13 :4) ; « pourquoi deviens-tu ainsi chaque matin plus maigre (dal), toi, fils de roi ? » Traiter le malade de façon intelligente exige, comme l'ont montré nos Sages, lui rendre visite, voir s'il est possible d'accélérer sa récupération. Nous avons expliqué avant ce qu'il faut faire (chap.3 et 4, cf. ibid.). Cette considération doit être accordée à la personne qui souffre une persécution. On doit créer un plan pour la sauver de ce péril.

D'autres n'ont pas du bon sens pratique. Ils ruinent leurs affaires, quelquefois de tels individus s'exposent au ridicule à cause de leurs sottises. Ici aussi c'est une Mitsva d'ouvrir les yeux de ces gens et leur montrer de quelle façon ils peuvent éviter de se ruiner dans le futur ou d'éviter d'être ruinés. Supposez que votre fils soit parti vers une autre ville, Vous souhaiteriez que quelqu'un juste et bon lui donne de bons conseils, de l'information pour conduire ses affaires, Il vous faut agir de la même façon envers votre voisin. Toute cette conduite est comprise dans « tu aimeras ton proche comme toi-même » ; (Vayikra/Lévitique 25 :36). Ramban a établi ceci dans son Code (Hilkhot Déot, Chap 10, Par. 3), quand il a analysé cete Mitsva. On doit faire autant d'attention à l'argent d'autrui comme à l'argent de soi-même. Et on doit souhaiter que notre ami soit aussi respecté que ce que nous voudrions l'être nous-mêmes.

Il y a un autre cas extrêmement important dans lequel il faut montrer de la considération au pauvre. Ceci se passe quand le pauvre n'a pas les moyens de donner à ses fils une éducation de Tora et ne peut pas la lui enseigner lui-même. Ses fils se dégénèrent et restent dans la plus grande ignorance. Quelques uns se détournent par de mauvais sentiers... elle est donc une grande Mitsva d'agir sagement envers ceux-ci en leur donnant une éducation. Il arrive que de tels fils font leurs études de Tora avec un succès éclatant par amour envers leurs parents, comme l'ont dit nos Sages (Nédarim 81a) ; « faites attention aux enfants du pauvre, car de ceux-ci viendra la Tora ». Le mérite de quelqu'un qui s'occupe de cette façon est immense, comme le signale la Guémara ; (Baba Métsia 85a) : « si quelqu'un enseigne la Tora au fils d'un ignorant, alors, même si le Saint, Béni Soit-Il, a décrété un dur châtement, Il l'abroge grâce à la conduite de cette personne ».

Il y a beaucoup d'autres cas ou d'exemples pareils dans lesquels il faut faire très attention à la condition du pauvre. Néanmoins j'ai décidé d'être bref, pour que la personne avec du bon sens puisse appliquer ce qui a été dit ici dans d'autres cas. Par le mérite de tels actes Hashem, Béni, Soit –Il, délivrera à cette personne dans le jour mauvais, comme ceci a été promis dans l'Écriture.

## Section III, chapitre 8

### Le khéséd de la parole : la mitsva de sauver quelqu'un du malheur

Nos Sages ont signalé que le Hessed peut se faire tant avec la personne comme avec de l'argent. Le Hessed pratiqué avec quelqu'un peut se diviser en trois catégories : les actes, les paroles et les pensées. Jusqu'ici, dans les chapitres précédents, nous nous sommes occupés surtout du Hessed fait soit sous la forme d'un acte ou celle d'une pensée. Ceci veut dire que pour aider au prochain avec un effort quelconque ou au moyen d'une considération ; pour trouver un moyen qui lui permette d'améliorer sa condition et éviter ainsi qu'il s'effondre, à D-eu ne plaise ! Tout ceci se trouve implicitement dans les paroles (Psaumes 41 :2) ; « heureux celui qui s'intéresse au pauvre ».

Nous considérerons maintenant le Hessed que l'homme fait avec ses paroles. En réalité, une personne peut incorporer cet attribut dans ses paroles. D'abord, par rapport à la Tora, l'enseignement des autres est aussi du Hessed. Ce qu'un homme étudie par soi-même n'est pas du Hessed. Comme le dit le Talmoud ; (Souka 49b) : « que veut dire l'expression (Mishléi/Proverbes 31 :26) ; elle ouvre la bouche avec sagesse, et des instructions aimables sont sur sa langue ». Il y a t-il une Tora de Hessed et une autre Tora de non-Hessed ? La Tora qui est étudiée avec le but de l'enseigner, celle-ci est une Tora de Hessed ; la Tora qui n'est pas étudiée avec le but de l'enseigner, celle-là, n'est pas une Tora de Hessed ». Supposons qu'on soit fâché avec l'ami de quelqu'un. Celui-ci intervient et grâce à ses bons offices, calme la colère de l'autre. Celui qui agit de cette façon fait un acte de Hessed. Ceci est écrit à propos de Yossef ; (Béréshit/Genèse 40 :14) ; « mais souviens-toi de moi, quand tu seras heureux et montre, je te prie, de la bonté à mon égard ; parle en ma faveur à Pharaon, et fais-moi sortir de cette maison ».

En plus, si on est capable, au moyen de la parole d'empêcher qu'un dommage soit causé à quelqu'un, ceci est aussi du Hessed. Un exemple de ceci est le suivant, si quelqu'un rencontre par hasard des brigands suspects. Et l'on pense qu'ils vont voler quelqu'un dont la richesse est en train d'être étudiée par ces voleurs. Le devoir moral de celui qui les écoute consiste à leur dire que cette personne n'est pas riche mais plutôt pauvre, même s'il sait que ceci n'est pas vrai. Tout ceci équivaut à du Hessed. Nous trouvons ainsi Avraham disant à Sara (Ibid. 20 :13) : « voici la grâce que tu me feras, dans tous les lieux où nous irons dis de moi : c'est mon frère ».

Il serait encore mieux de pouvoir avertir à la victime potentielle pour qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires pour se protéger des voleurs. Il est certainement obligé d'agir de cette façon d'après les ordres de la Tora. (Fin de Khoshène Mishpat).

De même si une personne peut convaincre à quelqu'un de faire une faveur à un prochain, ceci appartient aussi à la catégorie de Hessed. La personne recevra la bénédiction de Hashem, comme nous le trouvons dans les Tossefta (Péa ; chap. 3) ; à savoir, que seulement lorsqu'on convainc à d'autres gens à donner, la récompense lui sera accordée. L'Écriture l'indique ainsi (Dévarim/Deutéronome 15 :10) ; « donne-lui, et que ton cœur ne lui donne point à regret car, à cause de cela, l'Éternel, ton D-eu te bénira dans tous tes travaux et dans toutes tes entreprises ». (hadavar hazé où davar doit être lu comme dibbour).

En troisième place, on peut donner un bon conseil à quelqu'un touchant la façon avec laquelle quelqu'un gère ses affaires on trouve dans le Khoshène Mishpat ; (Chap. 97, cf. ibid.) et ceci est vrai et pour les gens riches et pour les gens pauvres. En quatrième place si on trouve un ami déprimé à cause de sa pauvreté ou par cause d'une autre tribulation quelconque, et si on n'est pas capable (à D-eu ne plaise) de l'aider matériellement, néanmoins, c'est toujours une mitsva de lui parler avec sympathie pour calmer ses inquiétudes. Tous ces actes appartiennent à la catégorie de Hessed. Rabbi Yona Gérundi a écrit dans son « Iguérét Hatéshouva » que même si on est pauvre et on ne peut pas se permettre la réalisation des aspects concrets de guémilout Hessed, malgré ceci on peut pratiquer la vertu de Hessed sans argent et sans aucun coût. Un acte de Hessed doit se faire de la façon suivante : on doit parler avec de la sympathie aux pauvres et leur donner, avec des paroles, de la satisfaction aux dépouillés, les conforter dans les difficultés de leur besogne et leur montrer du respect.

Nos Sages (Baba Batra 9a) ont dit que quiconque donne une monnaie à un homme pauvre gagne six bénédictions, tandis que celui qui le tranquillise avec ses paroles gagne onze bénédictions, comme c'est écrit ; (Yéshayahou/Ésaïe : 10-11) ; « si tu donnes ta propre subsistance à celui qui a faim. Si tu rassasies l'âme indigente. Ta lumière se lèvera sur l'obscurité, et les ténèbres seront comme le midi. L'Éternel sera toujours ton guide. Il rassasiera ton âme dans les lieux arides. Ici la vertu se pratique en prononçant des paroles qui calment, en montrant de la bonne volonté sincère et le faire de façon aimable. Ne voyez-vous pas l'assévération spécifique que la récompense pour cet acte est beaucoup plus grande que celle qui est donnée grâce à un don de Tsédaka et les bénédictions sont plus nombreuses et importantes. Quelle grande est cette mitsva ! A cause de celle-ci on reçoit la vie dans le monde à venir, comme nous le trouvons dans Taanit à propos de l'incident qu'implique à Rabbi Béroka. Rabbi Yona a aussi ajouté qu'une personne devrait donner des idées à la communauté pour améliorer les activités de Tsédaka et de Hessed. On reçoit un prix spécial pour initier des efforts communautaires orientés vers la Tsédaka ; en récompense pour les âmes ainsi préservées. Quiconque fait ceci sera lui-même la preuve de la récompense donnée par la Tsédaka qu'il a fait. Ainsi l'affirme l'Écriture (Ibid. 32 :8) ; « mais celui qui est noble forme de nobles desseins et il persévère dans ses nobles desseins ». Et nos Sages ont déclaré (Baba Batra 10a.) ; « plus grand est celui qui fait agir les autres que celui qui agit tout seul ». Celui-ci c'est le vrai Ahavat Hessed.

Il y a beaucoup d'autres types de Hessed qui sont faits avec des paroles, par exemple prier pour que D-eu guérisse un malade. Ceci appartient à la catégorie de rendre visite aux malades (Bikour Kholim), ceci est aussi Guémilout Hessed. On trouve ceci dans la Guémara et dans le Yoré Déa ; Chap. 335. On a déjà cité le paragraphe (voir plus haut, chap. 3). Le même s'applique

au mal ou au dommage qui menace une personne même si celle-ci ne le suspecte point. Un exemple d'un tel cas nous le trouvons quand Avraham a intercédé en faveur des habitants de Sodome. Il plaida pour que Hashem les sauve. Combien de plus ceci s'applique dans le cas d'un proche Juif !

La mitsva de Hessed est implicite dans tout le bien qui existe dans le monde. Toute personne peut exercer cette vertu dans ses affaires et quelquefois au moyen d'actes simples, dans lesquels le récepteur se bénéficie tandis que le donneur ne perd rien. Malgré ceci, les gens prennent ceci légèrement, à cause de nos nombreux péchés. Je pense à cause de ceci que le Midrash cité par le Séfer Lévi David a un lien avec notre cas. Eliyahou de bénie mémoire, marchait avec Rabbi Yéhoshoua ben Lévi. Tandis qu'ils marchaient Eliyahou montra du doigt une grande place dans laquelle les gens s'étaient réunis devant l'un des magasins et ils étaient en train de marchander. Ils piétinaient et se poussaient les uns les autres. Eliyahou et Rabbi Yéhoshoua s'approchèrent au magasin et ils découvrirent, dans le chaos qui y régnait, que le magasin vendait de la chair de chien pourrie à un dinar la livre. Néanmoins les clients continuaient à se pousser entre eux pour arriver à la première place. Tous les deux ont continué leur chemin et arrivèrent à une autre place. Elle était vide, un seul magasin vendait de la viande de brebis de première qualité, une pérouta la livre. Mais malgré ceci il n'y avait pas de clients.. Rabbi Yéhoshoua était très surpris. « Ne soyez pas surpris par les goûts des gens », lui a dit Eliyahou. «Le magasin qui vend de la viande pourrie représente les masses qui gaspillent leur force et leur argent à la recherche du péché, laquelle est comme un chien en état de décomposition. D'autre part, la Tora et les mitsvot peuvent être comparées à la viande de première qualité et elles peuvent être obtenues à bon marché et malgré ceci il n'y a pas de clients » . Je dis la même chose ici, quelquefois il est facile pour quelqu'un de donner de milliers de dollars pour acquérir des choses sans aucune valeur que le mauvais penchant montre pour le tenter, par exemple ; se réjouir avec une victoire ou un honneur qu'on a reçu. Les gens gaspillent de grands efforts dans des choses qui ne leur apportent rien de bon, ni dans ce monde ni dans le monde à venir. De telles activités ne sont pas meilleures que la carcasse d'un chien. En ce qui concerne le Hessed, le bon penchant agit ici comme un agent de biens immeubles qu'annonce que sa marchandise est légitime et que D-eu même commerce avec elle, comme on le trouve dans l'Ecriture ; (Mikha/Michée 7 :18) ; « elle apporte du bonheur à l'homme dans ce monde et dans le monde prochain, elle est à bas prix et on peut l'avoir sans effort. Néanmoins à cause de nos très nombreux péchés, personne fait attention à cette affaire lucrative. La raison de ce manque d'intérêt est due au fait que le mauvais penchant ne lâche point l'homme, ne lui permet pas de voir la grandeur et la bonté de la mitsva de Hessed.

## Epilogue

...alors bien, je sais que beaucoup de gens pensent qu'à notre époque et de nos jours la pratique de la Tsédaka et du Hessed est suffisamment répandue et il n'y a pas besoin de dire rien de plus à propos de cette affaire. A un tel argument je répondrais ; la Tsédaka, comme on le sait bien, se mesure par rapport au donneur et au récepteur et en ce qui touche au récepteur selon ses besoins puisque la Tora a ordonné : « mais tu lui ouvriras ta main, et tu lui prêteras de quoi

pourvoir à ses besoins » ; (Dévarim/Deutéronome 15 :8). Dans l'ancien temps on pouvait satisfaire facilement les besoins des pauvres avec un petit cadeau. De nos jours, les vêtements, les chaussures et le logement ainsi comme d'autres besoins fondamentaux de tous les jours, sont beaucoup plus chers. Il suffit de s'étudier soi-même, aux propres dépenses, pour voir qu'aujourd'hui les coûts de presque tout se sont doublés et quadruplés, d'ici que l'obligation de satisfaire les besoins des pauvres exige aussi des sommes beaucoup plus grandes. Le même s'applique au Hessed qui nous a été ordonné de faire quand on fait des prêts aux pauvres, comme l'ordonne la Tora ; (Shémot/Exode 22 :25) ; « si tu prêtes de l'argent à mon peuple , au pauvre qui est avec toi ». Il est aussi écrit ; « si ton frère devient pauvre et que sa main fléchisse près de toi tu le soutiendras » ; (Vayikra/Lévitique 25 :35). Ce sujet a été discuté plus haut (chap. 1). De même dans les anciens temps une personne avait besoin de peu de choses pour son soutien et un petit prêt lui suffisait pour s'occuper du commerce, pour pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille. Donc celui qui faisait le prêt était capable d'obéir au commandement de la Tora d'aider au pauvre. Ceci n'est pas ainsi de nos jours quand les besoins sont beaucoup plus grands. De la même façon la marge de gain dans chaque échange commercial est plus petite dans l'actualité. D'ici que chaque homme ait de plus grands besoins pour gagner sa vie.

Donner touche aussi au donneur puisque l'obligation de donner de la Tsédaka dépend des circonstances de chacun. L'obligation des gens qui ont des moyens est beaucoup plus grande que celle des pauvres (ceux-ci doivent aussi donner de la Tsédaka) ; voir Guitine 7a. L'obligation des riches est beaucoup plus grande que celle des gens qui ont des moyens. En ce qui concerne celui qui est très riche son obligation est beaucoup plus grande que celle des gens qu'on a mentionné. Alors bien, deux personnes peuvent faire exactement la même chose. L'une est digne d'être louée et reçoit un prix ; l'autre est condamnée à perdre son argent. La raison est la suivante, pour la deuxième le montant était négligeable par rapport aux bénédictions que D-eu, Béni Soit-Il lui avait octroyée.

Un cas semblable est celui de l'incident dans lequel s'est impliqué Nakdimon ben Gourion (Kétoubot 67b). Il était en réalité quelqu'un de très éminent. Il était l'un des trois à cause desquels le monde goûtait la lumière du soleil ; comme le raconte la Guémara (Taanit 20a). Il donnait de la Tsédaka et du Hessed à tout Israël (voire Kétoubot Taanit ibid.) . Malgré ceci il a été condamné à perdre tout son argent parce qu'il n'avait pas contribué selon ses moyens.

Dans les anciens temps les gens vivaient selon des étalons ou standards très bas. Ils utilisaient leur argent pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires. Dans les temps de crise ou de péril il suffisait de satisfaire aux obligations de Tsédaka avec la modeste somme d'argent qu'on avait gardée pour la Tsédaka et le Hessed. Mais les circonstances ont changé. Les gens dépensent une grande partie de leur argent dans des articles luxueux et dans des plaisirs, dans l'achat de vêtements coûteux et des maisons luxueuses, dans un grand nombre de domestiques et des choses pareilles, La mesure de la Tsédaka et du Hessed d'un homme qui impliquent la vie et l'âme mêmes de celui-ci ; sa rédemption dans ce monde et dans le monde prochain ne devrait pas être inférieure que celle qu'il consacre à chacun de ces luxes, Nos remarques sont indiquées dans l'affirmation de nos Sages ; « dans le futur D-eu reprochera à chacun par rapport à ce qu'il est ». Alors bien, quand on demande à quelqu'un comment il s'arrange avec les dépenses de son foyer, se conduisant comme un riche, en dépensant plus que ce que ses moyens lui permettent

de faire, il répond qu'il lui est impossible de réduire de quelque façon qu'il soit ces dépenses. Il confie que D-eu, à cause de ceci l'aidera. Mais quand on lui fait savoir d'un acte de Tsédaka il durcit son cœur et ferme sa main donnant l'impression d'être pauvre. Il ne contribue même pas selon ses moyens. Sur ce point l'Ecriture remarque ; (Mishléi/Proverbes 13 :7) ; « tel fait le riche et n'a rien du tout. Tel fait le pauvre et a de grands biens ».

Comme on le sait, la Tsédaka et le Hessed dominant l'attribut de la justice stricte dans le verset (Dévarim/Deutéronome 13 :18) ; « et que Hashem te donne de la compassion et qu'Il ait pitié de toi ». Nos Sages ont commenté (Shabbat 151b) ; «à quiconque ait de la compassion pour les êtres humains il lui sera octroyée la compassion du ciel ». De nos jours nous voyons avec nos yeux comment l'attribut de justice stricte s'accroît beaucoup plus fort dans le monde d'un jour à l'autre. Toutes sortes de maladies et de morts non naturelles abondent dans le monde, de sorte que chaque jour est plus maudit que l'autre. Combien faut-il augmenter la prépondérance de la Tsédaka et du Hessed ! Peut-être de cette façon nous pourrions éviter la sévérité du jugement et le monde puisse se remplir de compassion.

Et parmi les pauvres de votre ville se trouvent les pauvres d'Erêts Israël lesquels sont vraiment les pauvres de notre ville, la cité de notre force. Par conséquent, c'est la coutume de tous les exilés de donner des dons aux émissaires d'Erêts Israël.

Tu es bienheureux Israël !

Séfer Pélé Yoëts, Rabbi Eliézer Papo ZTK'L ; Tsédaka.

## Chapitre 13

Textes choisis qui traitent le sujet de la Tsédaka du Ben Ish Hai, Rabbi Yosséf Haïm de Bagdad.

Nous pensons que l'argent que nous avons donné au pauvres est perdu, et que l'argent que nous ramassons nous appartient. Mais la vérité c'est tout le contraire. La récompense reçue à cause de l'argent que nous donnons restera avec nous au monde à venir. Ainsi notre verset, (Shémot/Exode 22 :25) dit ; « si tu prêtes de l'argent à mon peuple, au pauvre qui est avec toi... ». Seulement l'argent que « tu prêtes à Mon peuple » et que tu donnes à ceux qui sont dans le besoin sera avec « toi » pour rester.

Od Yosséf Haï ; Déroushim Mishpatim.

Celui qui a joui d'une grande richesse et qui a tout perdu souffre mille fois plus que celui qui est né pauvre.

Ben Yéhoyada à propos de Sota 5a.

Quand quelqu'un a besoin d'un autre c'est comme s'il était jugé avec deux jugements ; celui du feu et celui de l'eau (Bérakhot 6b). Il peut arriver que quelqu'un pauvre s'approche à un homme riche pour lui demander de l'aide et l'homme riche ne l'aide pas. L'homme riche peut se fâcher avec la demande du pauvre et il l'insulte jusqu'à ce que le pauvre fasse marche arrière tout couvert de honte. Cet homme pauvre a été jugé avec le feu de la colère. Ou bien l'homme riche peut ne pas répondre du tout. Il laisse l'homme pauvre debout, là, en mendiant jusqu'à ce que son sang se refroidisse et devienne de l'eau. Cet homme pauvre a été jugé avec de l'eau. (Ben Yéhoyada).

Dans ce monde nous sommes si occupés à gagner de l'argent que nous oublions le monde à venir, par conséquent, D-eu nous ordonna plusieurs fois dans l'Ecriture de donner de la Tsédaka à fin de nous rappeler du Monde Eternel. Donner de la Tsédaka constamment protège nos âmes d'être endommagées par nôtre argent. Plus que n'importe quelle autre chose, la Mitsva de Tsédaka nous protège dans ce monde et dans le monde suivant, comme c'est écrit ; « l'œuvre de la Tsédaka sera la paix, et le fruit de la Tsédaka le repos et la sécurité pour toujours » ; (Yéshayahou/Esaïe 32 :17).  
Ben Ish Haï 3, Téchouva 4.

***Ces versets parlent contre ceux qui ne donnent pas de la Tsédaka.***

« on ne donnera plus à l'insensé le nom de mon peuple, ni au fourbe celui de magnanime. Car l'insensé profère des folies et son cœur s'adonne au mal, pour commettre l'impiété. Et dire des faussetés contre l'Eternel, pour laisser à vide l'âme de celui qui a faim et enlever le breuvage de celui qui a soif. Les armes du fourbe sont pernicieuses, il forme de coupables desseins pour perdre les malheureux par des paroles mensongères ; même quand la cause du pauvre est juste. Mais celui qui est noble forme de nobles desseins et il persévère dans ses nobles desseins. Femmes insouciantes levez-vous, écoutez ma voix ! Filles indolentes prêtez l'oreille à ma parole ! ».  
(Yéshayahou/Esaïe 32 :5-9).

« On ne donnera pas à l'insensé le nom de noble, ni au fourbe celui de magnanime » ; (Yéshayahou/Esaïe 32 :5). Ce verset parle contre ceux qui ni donnent pas de Tsédaka. Pourquoi dirait-on qu'un fourbe est magnanime ? Quelquefois, quand la réprimande n'a aucun effet sur lui les gens peuvent le séduire pour qu'on l'appelle « généreux » et qu'il ait une chance de donner de la Tsédaka à fin de « protéger » sa réputation. Mais le prophète fait des objections à cette pratique « car l'insensé profère des folies et son cœur s'adonne au mal ». A fin de protéger sa réputation il ne dira jamais « je ne veux pas donner ». Par contre il couvrira le pauvre de calomnies. « s'il s'agissait d'un autre, bien sûr, je serais prêt à donner ; mais celui-là, ne mérite pas un centime. Il est un villain, un fraudeur ». Une autre façon avec laquelle un avare protège sa (fausse) réputation de philanthrope consiste à aduler les autres. Quand les dirigeants de la communauté se réunissent pour obtenir une somme importante d'argent pour une Mitsva quelconque, l'avare dit ; « mes frères, vous pouvez me demander tout ce que vous voudrez et je vous le donnerais volontiers. Mais s'il vous plaît, n'accablez pas les gens avec un poids si lourd dans ces temps difficiles ».

Naturellement les gens sont heureux de se libérer de percevoir tout cet argent puisque la somme est trop grande pour la demander à un petit groupe de gens. Et par conséquent la mitsva ne se fait pas du tout. Ou bien, on ne réunit qu'une toute petite somme d'argent et on ne demande presque rien à l'avare. Après tout, étant donné qu'il s'est sauvé de la perception grâce à son « adulation » comment lui demander beaucoup ?

En plus, pour appuyer son adulation il s'est livré à « railler contre Hashem », se plaignant des temps difficiles. Ainsi donc, lui seul n'a rien donné, mais il a fait que les autres ne donnent pas non plus, « laissant vide l'âme affamée et enlevant la boisson à l'assoiffé ». En plus si les gens appellent l'avare « philanthrope » ceci lui servira pour utiliser cet éloge contre elles. Si quelqu'un lui demande en prêt ses choses il dira ; « désolé, tous mes vases sont cassés à cause de les avoir si souvent prêtés ». « Il donne des mauvais conseils pour tromper les pauvres avec des paroles mensongères ».

Pour protéger sa réputation il calomnie les pauvres, quand ils répondent qu'il ment, immédiatement il parle « en jugement contre le pauvre » et il les emmène devant les dirigeants de la communauté en leur mentant pour qu'ils soient châtiés pour l'avoir insulté.

Qui peut être appelé « généreux » et « philanthrope » ? Seul celui qui « pensera des générosités et à cause de sa générosité il sera loué ». Le prophète se dirige maintenant vers ceux qui ne donnent pas de Tsédaka et les blâme ». Il les appelle femmes ;, « femmes insouciantes, levez-vous ; écoutez ma voix ! Filles indolentes, prêtez l'oreille à ma parole ! » ; (Yéshayahou/Esaië 32 :9). L'homme représente le donneur, la femme le récepteur. Comme une femme ou une fille qui reçoit le support de son époux ou de son père sans, en échange, soutenir son mari ou son père ou quelqu'un d'autre, ainsi sont les avares lesquels, en recevant le soutien de D-eu, ne veulent pas en échange, donner leur soutien aux pauvres. Le prophète fait la distinction entre des gens qui ne donnent jamais de la Tsédaka ; il les appelle « filles », (banot), et celles qui donnent rarement il les appelle « femmes mariées », (nashim). Dans les jours d'antan, même si une fille gagnait un peu d'argent, celui-ci n'était rien par rapport à l'argent que son père devait payer pour son mariage. Elle recevait de son père et elle ne lui donnait rien du tout. Les femmes mariées, néanmoins, gagnaient quelquefois de l'argent et alors elles donnaient de l'argent à leurs époux, sans se limiter seulement à recevoir.

Aux « femmes » qui ne sont pas si cruelles et qu'en effet donnent de la Tsédaka de temps en temps , le prophète les admoneste ; « femmes insouciantes levez-vous, écoutez ma voix ». Vous ne sentez pas la douleur du pauvre car vous êtes insouciantes ; vos besoins sont satisfaits. Quelqu'un avec un estomac plein ne comprends pas la souffrance de celui qui a faim. Vous venez à la synagogue où je parle à propos de donner de la Tsédaka, vous écoutez ma voix et vous êtes émues pour un instant à cause de mes paroles. Mais le problème c'est que lorsque vous vous levez pour sortir de la synagogue vous oubliez tout ! C'est à cause de ceci que je vous demande de vous lever et d'écouter ma voix ! Même quand vous vous levez pour sortir de la synagogue, continuez à écouter ma voix.

« Filles indolentes, prêtez l'oreille à ma parole ». Vous qui ne donnez jamais aux pauvres, vous agissez de cette façon car vous êtes insouciantes, vous mettez votre confiance dans votre argent et ne craignez pas le jour du jugement final. Je vous demande à vous, qui ne prêtez pas l'oreille à des réprimandes écoutez maintenant ma raison.

Ben Ish Haï 3, Téchouva 4.

« Le méchant dans son orgueil poursuit les malheureux. Ils sont victimes des trames qu'il a conçues » ; (Téhilim/Psaumes 10 :2). La Mishna assure que « celui qui souhaite... n'avoir rien à donner et que les autres ne donnent pas non plus est un méchant » ; (Pirkéï Avot 5 :13). On peut

comprendre que quelqu'un soit mesquin et ne veuille pas donner mais pourquoi le fait que d'autres donnent de l'argent l'embête tellement ? La réponse c'est que l'avare n'admet pas qu'il ne veut point donner et par conséquent invente une excuse ; « mais bien sûr que je donnerais » ; dit-il, « mais cette personne n'est pas pauvre, il ne fait que feindre l'être ». Au moyen de telles tactiques, dit le Roi David ; « avec arrogance le méchant poursuit le pauvre », en dernière instance le méchant reçoit ce qu'il mérite, « il sera victime des trames qu'il a conçues il sera appauvri et les autres penseront qu'il est riche et ne l'aideront pas ».

Haïm VéHasalom.

« Celui qui a pitié du pauvre prête à Hashem, qui lui rendra selon son œuvre » ; (Mishléi/Proverbes 19 :17). Quand vous donnez de la Tsédaka, c'est comme si vous étiez en train de prêter à D-eu. Quelles sont les implications de cette affirmation ? L'intérêt que l'on touche par un prêt à bas risque est en général beaucoup plus bas que celui que l'on applique au moyen d'un prêt à haut risque. Et puisqu'un prêt à Hashem c'est le plus sûr de tous, celui-ci devrait payer l'intérêt le plus bas. Mais en vérité c'est tout le contraire. L'intérêt que D-eu paie dans ce monde équivaut plusieurs fois à la quantité principale et la récompense au monde à venir est infinie. Si un roi annonçait publiquement, « j'ai prît un prêt à Shimon et je suis en dette avec lui ». Shimon se sentirait énormément honoré. Le Roi des rois possède tout le monde entier. L'argent et l'or Lui appartiennent et toutes les richesses viennent de Lui, comme c'est écrit ; « tout vient de Toi, et nous recevons de Ta main ce que nous t'offrons » ; (Divréi haYamim Aléph/Chroniques 1 29 :14).

Néanmoins Il a fait proclamer par inspiration divine que « à Hashem prête celui qui donne au pauvre ». Quelle honneur pour le donneur ! Quand quelqu'un fait les comptes de combien D-eu a fait envers celui-ci et le peu qu'il a fait pour D-eu, il peut se consoler qu'au moins il a donné de la Tsédaka.

Ben Ish Haï 4, HaGagol 4.

L'Arizal enseignait que donner de la Tsédaka complète la Nom de D-eu. Le Tétragrammaton consiste en quatre lettres : Yod, Hé, Var et la Hé finale. La Yod est petite et signifie la monnaie. La valeur numérique de Hé est égale à cinq, ce qui correspond aux cinq doigts de la main. La première Hé signifie la main du donneur ; la Hé finale, celle du récepteur. Ces deux lettres/mains sont liées par une Vav, laquelle a la forme d'un bras, ce qui lie le donneur avec le récepteur. De cette façon l'effet de la Tsédaka, la monnaie qui passe d'une main à l'autre, c'est l'acte de compléter le tétragrammaton ; tel comme il est écrit ; « l'œuvre de la Tsédaka sera la paix (Véhaya ma'assé haTsédaka Shalom) » ; (Yéshayahou/Esaïe 32 :17) ; (où shalom, paix, peut être interprété comme shalem, entier, complet, culminant).

« Parce que Hashem est juste (Tsadik) et aime la justice (Tsédakot Ahév) ; l'homme droit (yashar) regardera Sa face » ; (Téhilim/Psaumes 11 :7). Yashar veut dire aussi droit, soit en ordre. L'Arizal enseigna que la meilleure façon de donner de la Tsédaka consiste à la donner avant qu'on nous la demande. Dans ce cas, l'acte de Tsédaka engendre le Nom Divin dans l'ordre correcte. Néanmoins, si le pauvre étend sa main le premier, alors les deux dernières lettres précèdent aux premières lettres, ce qui produit le mot « Véhaya », comme en Véhaya ma'assé haTsédaka shalom ; « et l'effet de la Tsédaka sera la paix (Shalem-complet) ». Malgré le fait que le Nom De D-eu soit en désordre, il sera complet et continuera à engendrer des bénédictions pour les

donneurs. Hashem est juste et Il aime que les gens donnent de la Tsédaka. Plus que toute autre chose Il aime le type de Tsédaka au moyen duquel les lettres de Son Nom sont en ordre, ceci se passe quand le riche étend sa main pour donner avant que le pauvre étende la sienne pour recevoir. Yashar veut dire aussi « honnête ». Quand est-ce que D-eu aime la Tsédaka ? Quand elle provient de l'argent gagné honnêtement, car « Moi, Hashem Je suis...je hais la rapine avec l'iniquité même quand cet argument est employé pour faire des sacrifices » ; (Yéshayahou/Esaië 61 :8).

Haïm véShalom.

« Je demande à l'Eternel une chose que je désire ardemment ; je voudrais habiter toute ma vie dans la maison de Hashem pour contempler la magnificence de Hashem et pour admirer son temple », (Téhilim/Psaumes 27 :4). Quand nous donnons notre soutien nous honorons D-eu et nous apaisons l'attribut de justice stricte. Nous ajoutons la lettre Hé au mot Tsédék (justice) et nous la transformons en Tsédaka de façon qu'elle entre dans le monde. « J'ai demandé une chose à Hashem, je chercherai celle-ci (ota, ou ot hé, la lettre hé ». Le Roi David disait en effet. Ce que je cherche c'est la lettre hé, je veux l'ajouter au Tsédék et transformer le monde en Tsédaka, de façon que la justice stricte se transforme en Tsédaka.

Ben Ish Haï 4, Kala 4.

« Tous ceux furent entraînés par le cœur et animés de bonne volonté vinrent et apportèrent une offrande à Hashem » ; (Shémot/Exode 35 :21).

Quand quelqu'un pense à contribuer pour une bonne cause. Le mauvais penchant prépare une attaque. Il lui rappelle chaque perte commerciale qu'il a souffert et les risques qu'il court dans ses initiatives présentes. Les comptes médicaux et dentaires ; les hauts coûts de la nourriture, du logement, de l'éducation et des vêtements, pour ne pas parler du mariage de ses enfants. Quand le mauvais penchant finit de lui peindre un tableau financier lugubre, même s'il arrive à donner quelque chose il le fera tristement . La tristesse est un trait que D-eu méprise. La Tora blâme ; « pour n'avoir pas, au milieu de l'abondance de toutes choses, servi Hashem, ton D-eu, avec joie et de bon cœur » ; (Dévarim/Deutéronome 28 :47). Notre mission consiste à nous élever au-dessus de la tristesse, laquelle est liée avec le monde physique inférieur et nous remonter jusqu'à la joie des sphères célestes, car « la majesté et la splendeur sont devant Sa face. La force et la joie sont dans sa demeure » ; (Divréï haYamim Aléph/Chroniques 1, 16 :27). L'écriture parle de « chaque homme dont le cœur s'est élevé », au-dessus de la tristesse du monde physique jusqu'à la joie des mondes spirituels. Ces gens « offrirent les sacrifices de Hashem » ; (Ibid. 16 :1) ; une offrande parfaite, apportée avec la joie de tout le cœur.

Adérét Eliyahou, Vayakhel.

« Tous ceux qui présentèrent par élévation une offrande d'argent et d'airain apportèrent l'offrande à Hashem » ; (Shémot/Exode 35 :24). Si quelqu'un qui est riche considère son offrande de mille pièces d'argent comme n'étant plus importante que l'offrande de l'homme pauvre consistant en quelques pièces de bronze, car chacun donna tout ce qu'il pouvait donner, alors, « l'homme riche a apporté l'offrande de Hashem » ; une offrande qui se fait véritablement en honneur du ciel.

Ben Ish Haï, Adérét Eliyahou, Vayakhel.

« Dès le matin sème ta semence, et le soir ne laisse pas reposer ta main car tu ne sais pas ce qui réussira, ceci ou cela, ou si l'un et l'autre sont également bons » ; (Kohélet/Ecclésiaste 11 :6). Doit-on donner de la Tsédaka en secret ou en public ? Chaque modalité a un avantage et un désavantage. L'avantage de donner en secret c'est que le donneur ne devient pas orgueilleux, raison pour laquelle « celui qui donne de la Tsédaka en secret est plus grand que Moshé » ; (Baba Batra 9b). L'avantage de donner en public c'est que ceci incite aux autres à suivre l'exemple et « plus grand est celui qui fait que les autres donnent que celui qui donne lui-même » ; (Ibid. 9a). Le mauvais penchant exploite ces points pour ses propres buts. Lorsqu'un homme pauvre s'approche de Nakhman dans la privacité de son foyer, le mauvais penchant conseille, pourquoi donner en secret ? Attends à demain et donne en public de façon que tout le monde puisse te voir et qu'ils apprennent de ton exemple. De cette façon tu accroîtras le mérite pour ton peuple ». Au jour suivant lorsque Nakhman marche dans le marché, le pauvre s'approche de lui à nouveau ; Nakhman prend son porte-monnaie, un moment ! S'exclame le mauvais penchant, « si tu donnes en public tu deviendras orgueilleux et le châtement sera plus grand que le prix. Attends qu'il aille chez toi ; alors tu pourras lui donner en secret ». A cause de ceci le verset enseigne ; « au matin sème ta semence » ; si le pauvre s'approche de toi dans la journée, en public, donne ; « et à l'après-midi » ; s'il se rapproche pendant l'après midi dans la privacité de ton foyer ; « ne laisse pas reposer ta main, car tu ne sais pas quel est le meilleur choix ; celui-ci ou celui-là ». Tu ne sais pas quel est le point qu'il faut modifier soit donner modestement en secret ou d'inciter les autres à donner ; « ou l'un ou l'autre c'est également bon ». Peut-être il te faudra rectifier tous les deux. A cause de ceci, donne en public et aussi en privé.  
Divréï Haïm.

Comment est-il possible qu'un homme riche puisse se rendre compte de la souffrance de l'affamé qui lui demande de la nourriture ? Hashem ordonna que tant le riche comme le pauvre jeûnent en Yom Kippour. A la fin du jeûne, quand l'homme riche rentre chez lui ayant faim, de la soif et en se sentant faible, il sait alors ce que signifie d'avoir faim. De façon similaire il peut apprécier la souffrance du pauvre qui demande de l'argent.  
Ben Ish Haï, Déroushim Béhar.

Vous pouvez dire ; « il ya des hommes beaucoup plus riches que moi et ils ne donnent rien. Que ceux-ci donnent les premiers ! » ou ; « mes dépenses familiales sont si grandes que je suis exempt d'aider aux autres ». Ceux-ci sont les arguments du mauvais penchant. Si tu as une raison quelconque pour ne pas donner et malgré ceci tu donnes, alors ta mitsva est encore plus grande. Pendant les fêtes en particulier les pauvres perdent beaucoup de jours de travail, justement lorsqu'il faut acheter un grand nombre de choses pour ces jours de fête. A cette époque toute monnaie que tu puisses donner équivaut à une centaine de monnaies. N'attends pas que le pauvre vienne à te demander ; le verset dit « si tu vois un homme nu, couvre-le » ; (Yéshayahou/Esaië 58 :7), immédiatement, avant qu'il te demande ; « et ne te détourne pas de ton semblable » ; (Ibid. : loc. cit.). Ne nies pas les leçons de ta propre chair, à savoir que D-eu te donne la vie à chaque seconde sans que tu lui la demandes.

« Alors ta lumière naîtra comme l'aube, et ta délivrance pourra être vue bientôt » ; de la même façon que tu t'es dépêché pour donner au pauvre, D-eu se dépêchera pour te donner. Toutefois que quelqu'un fait une mitsva un ange bon est créé. Notre verset parle de l'ange créé par la mitsva de Tsédaka. « Et la Tsédaka marchera devant toi » ; (Ibid. 58 :8). L'ange appelé Tsédaka marchera devant toi pour implorer D-eu en ton nom même avant que tu le fasses toi-même.  
Ben Ish Haï, Hayil 4, Téchouva 2.

Combien grande est la Tsédaka car elle hâte la rédemption (Baba Batra 10a). Au-delà d'accélérer la rédemption, la Tsédaka sauve de la souffrance et de l'exil et abroge les mauvais décrets. Comment arrive la Tsédaka à faire tout ceci ? Posant la question d'une autre façon ; comment il se peut que quelque chose matérielle puisse réellement sauver des vies ? L'acte de donner de la Tsédaka montre l'unité des Juifs. Je donne à quelqu'un que je ne connais pas parce qu'il fait partie de moi-même. Dépenser de l'argent en lui c'est comme si je dépensais de l'argent en moi-même. La souffrance d'autrui est alors égale à ma souffrance. Entre sa souffrance et la mienne j'aurais déjà payé pour tous mes péchés personnels et de cette façon je n'aurai pas besoin d'aucun autre châtement correctif. Le décret négatif contre moi peut être abrogé. En développant cette idée un peu plus ; si la souffrance de chaque Juif est ressentie par toute la communauté, alors la quantité ou l'intensité de la souffrance collective augmente de façon astronomique. Cette quantité devrait suffire pour remplir n'importe quelle quota de douleur que D-eu considère nécessaire pour corriger le péché à cause duquel nous sommes exilés. D'ici que donner de la Tsédaka hâte la rédemption.

Ben Ish Haï, Hayyil 4 ; Téchouva 4.

## Chapitre 14

### *Autres Halakhot Touchant Au Hessed*

#### *Kitsour Shoulkhan Aroukh, Chapitre 179*

#### *Les Mitsvot Concernant Les Prêts*

1-Prêter de l'argent aux pauvres parmi le peuple Juif accomplit une Mitsva positive...la mitsva de prêter de l'argent à quelqu'un qui est pauvre est plus grande que la mitsva de donner de la Tsédaka au pauvre. Dans le dernier cas le pauvre a déjà dû demander de l'aumône, tandis que celui qui demande un prêt n'a pas tombé si bas. La Tora s'est exprimée de façon âpre en ce qui touche au sujet de celui qui ne veut pas prêter de l'argent à un homme pauvre ; en disant ; (Dévarim/Deutéronome 15 :9) ; « garde-toi d'avoir un œil sans pitié pour ton frère indigent et de lui faire un refus ». Celui qui prête de l'argent à un homme pauvre dans le besoin reçoit l'assurance du prophète qui dit ; (Yéshayahou/Esaië 58 :9) ; « alors tu appelleras, et Hashem te répondra ; Tu crieras et il dira : Me voici ! »

2- C'est une mitsva aussi de prêter de l'argent à un riche qui se voit forcé à demander un prêt et de lui donner aussi le bienfait d'un bon conseil.

3- Il est interdit de faire un prêt même à un érudit de la Tora sans que la transaction soit observée par des témoins, à moins qu'une somme d'argent soit donnée comme garantie. Préférentiellement il faudrait rédiger un contrat de prêt.

4- Il est interdit d'exercer quelque pression qui soit sur quelqu'un qui doit de l'argent pour l'obliger à le faire payer, quand on sait qu'il n'a pas les moyens. Il est même interdit que celui qui lui a prêté cet argent passe devant l'homme endetté, car il aura honte de voir celui qui lui a prêté de l'argent quand il n'a pas les moyens pour lui payer. Par rapport à ceci l'Ecriture nous met en garde; (Shémot/Exode 22 :25) ; « tu ne seras point à son égard comme un créancier, tu n'exigeras de lui point d'intérêt ».

5- De la même façon qu'il est interdit à celui qui prête de l'argent de faire pression sur l'homme endetté pour récupérer son argent il est aussi interdit à celui qui a demandé le prêt de ne pas retourner l'argent à celui qui le lui avait prêté ; en lui disant ; « va-t-on et revient (plus tard) » ; n'ayant pas les moyens de lui payer. Comme l'affirme l'Ecriture ; (Mishléi/Proverbes 3 :28) ; « Ne dis pas à ton prochain : va et reviens, demain je donnerai ! Quand tu as de quoi donner ».

## **Kitsour Shoukhan Aroukh, Chapitre 193**

### ***Rendre visite au malade***

1- Quand quelqu'un tombe malade, lui rendre visite c'est une mitsva pour tous les autres. En réalité nous trouvons que le Saint, Béni Soit Il, rend visite aux malades. Il est ainsi écrit ; (Béréshit/Genèse 18 :1) ; Hashem lui apparut parmi les chênes de Mamré (Bé'Elonéï Mamré), comme il était assis à l'entrée de sa tente, pendant la chaleur du jour ». Le Talmoud (Sota 14a) commente : Il est venu pour rendre visite au malade ».

2- Les parents est les amis proches qui fréquentent la maison de quelqu'un doivent lui rendre visite aussitôt qu'ils se rendent compte de sa condition. Les gens les plus lointains et qui par conséquent, en général, ne rendent pas visite à cette personne de façon régulière, ne doivent pas lui rendre visite immédiatement, de façon à ne pas endommager les fortunes de cette personne par le fait de la considérer malade. Par conséquent, ils ne doivent pas lui rendre visite avant que trois jours se soient écoulés. Néanmoins, si soudain quelqu'un tombe sérieusement malade, même les connaissances lointaines peuvent lui rendre visite immédiatement.

En face à face avec la maladie, les formalités associées avec l'honneur personnel sont mitigées. Une personne de position sociale plus élevée peut rendre visite à quelqu'un avec une position sociale inférieure et en réalité, peut le faire plusieurs fois. Rendre visite souvent à quelqu'un qui est malade c'est quelque chose digne d'éloge, avec la condition de ne pas devenir un fardeau pour celui à qui l'on rend visite.

Il ne faut pas rendre visite à un ennemi quand celui-ci tombe malade, ni le consoler quand il est en deuil pour ne pas avoir l'air de se réjouir à cause de son malheur. Néanmoins on peut assister à ses funérailles, car dans ce cas là, personne pourra penser qu'on est en train de célébrer le malheur du défunt puisque celle-ci est la fin de tout homme.

Le but fondamental de rendre visite aux malades c'est de faire attention aux besoins de ceux-ci et de faire pour ceux-ci tout ce dont ils ont besoin, ainsi que leur faire remonter le moral et concentrer sur ceux-ci l'attention nécessaire et d'implorer de la compassion en leur nom. Si l'on rend visite au malade sans implorer (à Hashem) de la compassion, on ne remplit pas la mitsva.

## **Kitsour Shoulkhan Aroukh, Chapitre 198**

### *La procédure funéraire, accompagner le défunt.*

1- Quand il y a un mort dans la ville, il est interdit à tous les habitants de la ville de travailler. Néanmoins, s'il y a une société funèbre (khévra kadisha) dans la ville chargée de s'occuper de la sépulture du mort, il est alors permis de travailler à tous ceux qui ne sont pas obligés de s'occuper du cadavre.

2- Quand il y a un mort dans une ville petite, il est interdit à tous les habitants de cette ville de se saluer les uns les autres. Il est bien entendu interdit aux gens de se saluer dans le cimetière lorsqu'un cadavre pas encore enterré soit présent ; (ceci s'applique) même dans une grande ville. Quand il n'y a pas un cadavre sans sépulture dans un cimetière. Deux personnes peuvent se saluer si elles sont à une distance de quatre amot (coudes) d'une sépulture.

3- Quand quelqu'un voit un cadavre et ne s'unit pas à la procession funèbre, il viole la loi et celui-ci est considéré comme quelqu'un qui « se moque des pauvres ». Il mérite d'être mis sous ordre de séparation de la communauté. Il devrait au moins marcher quatre coudes (amot) avec la procession funèbre.

## **Kitsour Shoulkhan Aroukh, Chapitre 207**

### *La consolation des gens en deuil*

Consoler les gens en deuil est une très grande mitsva. En réalité, nous trouvons que le Saint, Béni Soit-Il vint consoler aux gens en deuil, comme l'affirme l'Écriture ; (Béréshit/Genèse 25 :11) ; « après la mort d'Avraham, D-eu, bénit Yitskhak, son fils ». Offrir un tel support et une telle consolation est un acte de bonté envers les vivants et envers les morts. Voir chapitre 193, loi 11.

On ne permet pas aux gens qui offrent des condoléances de parler avant que celui qui est en deuil leur parle, comme nous le voyons dans l'exemple de Iyov. On trouve dans l'Écriture (Iyov/Job 2 :13) ; « et ils se tinrent assis à terre auprès de lui sept jours et sept nuits, sans lui dire une parole, car ils voyaient combien sa douleur était grande ». Puis on trouve (ibid. 3 :1) ; « après cela, Job ouvrit la bouche... », et plus tard, (ibid. 4 :1) ; « Eliphaz de Théma prit la parole et dit... ». Quand ceux qui sont venus offrir leurs condoléances voient que celui en deuil leur dit au-revoir, ils doivent partir immédiatement.

### *Talmoud Yéroushalmi ; Péa 1 :1 (3a)*

La Tsédaka et le Hessed sont équivalents à toutes les mitsvot de la Tora, car la Tsédaka s'occupe des vivants et le Hessed s'occupe tant des vivants comme des morts. La Tsédaka s'occupe des pauvres et le Hessed s'occupe tant des pauvres comme des riches. La Tsédaka s'occupe de l'argent d'une personne et le Hessed s'occupe tant de l'argent d'une personne comme celui de soi-même.

**Baroukh Hashem Léolam Amen vé Amen**